

★
No 4077.171

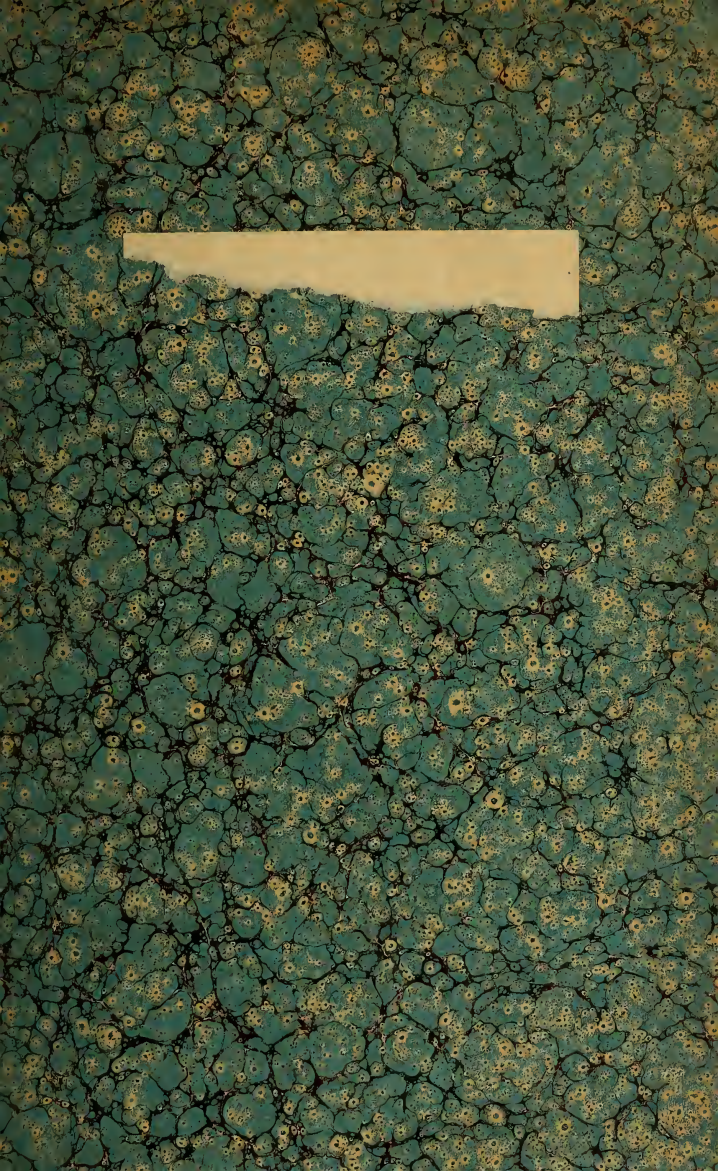
Vol 3



GIVEN BY

GODFREY M. H. H. H. H.

1873 10 1873



ARCHIVES

DES

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

DOCUMENTS INÉDITS.



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
Boston Public Library

ARCHIVES
DES
ARTS, SCIENCES ET LETTRES.
DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

ALEXANDRE PINCHART,

Chef de section aux Archives générales du royaume de Belgique.
Membre correspondant de l'Académie royale de Belgique.

AVEC GRAVURES ET TABLE ALPHABÉTIQUE.

PREMIÈRE SÉRIE. — TOME TROISIÈME.



GAND,
IMPRIMERIE EUG. VANDERHAEGHEN,
rue des Champs, 62.

1881.

GIFT OF
GODFREY MICHAEL HYAMS.
JULY 10, 1899.

A

3v.

UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

1000 N. EAST 58TH ST. CHICAGO, ILL.

DIVISION.

	Page
§ 83. Tombeaux de souverains et des membres de leur famille.	1
§ 84. Armes de guerre	13
§ 85. Histoire des monuments.	18
§ 86. Horlogerie	33
§ 87. Savants, écrivains, traducteurs, etc.	41
§ 88. Corporations artistiques	71
§ 89. Inventaire de tableaux, orfèvreries, bijoux, etc.	85
§ 90. Miniaturistes, enlumineurs et calligraphes . .	95
§ 91. Verriers et verrières	116
§ 92. Relieurs et reliures	126
§ 93. Ménestrels, musiciens, fabricants d'orgue et de trompes, écoles de musique, etc.	136
§ 94. Peintres	185
§ 95. Sculpteurs et sculptures	233
§ 96. Verriers et verrières	257
§ 97. Orfèvres et graveurs de sceaux. — Émaux et orfèvreries.	277

§ 98. Brodeurs et broderies	297
§ 99. Histoire du costume et de l'ameublement . . .	309
§ 100. Graveurs et gravures	314

Les §§ 83-87. ont paru dans le *Messenger des Sciences historiques*, à Gand, en 1863; les §§ 88-90, en 1864; les §§ 91 et 92, en 1865; le § 93, en 1867; le § 94, en 1868; les §§ 95 et 96, en 1870, et les §§ 97-100, en 1881.

Planches.

	Page
Reliure faite par Jacques Gaver et reliure d'un livre de la bibliothèque de Marc Laurin	129
Verrière donnée à l'église de Notre-Dame-du-Sablon , à Bruxelles, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne.	258
Verrière donnée à la chartreuse de Scheut, lez-Bruxel- les, par un abbé de Saint-Trond.	265
Châsse de Saint-Macaire appartenant à l'église de Saint-Bayon, à Gand	297



ARCHIVES

DES ARTS, DES SCIENCES ET DES LETTRES.

§ 83. *Tombeaux des souverains et des membres de leur famille.*

Sommaire : Tombeau de Henri de Louvain, seigneur de Gaesbeek et de Herstal, et d'Isabeau de Beveren, sa femme. — Tombeau de leur fils Jean, seigneur de Montcornet. — Tombeau de Gérard de Hornes et de Jeanne de Louvain, sa femme. — Tombeau de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, à l'abbaye d'Orval. — Tombeau de Louis de Male, comte de Flandre. — André Biaunepveu. — Tombeaux des comtes de Blois, à Blois et à Valenciennes.

TOMBEAU DE HENRI DE LOUVAIN, SEIGNEUR DE GASBEEK ET DE HERSTAL, ET DE SA FEMME. — Ce seigneur, qui était fils de Godefroid, frère de Henri II, duc de Brabant, mourut en 1285 : il avait épousé Isabeau de Beveren, fille de Thiéri, seigneur de Dixmude, laquelle décéda en 1308. Son mari avait choisi pour le lieu de sa sépulture le couvent des dominicaines dit Val-duchesse, à Auderghem, près de Bruxelles : elle y fut également enterrée (1). Une bande de pillards envahit le monastère au mois de février 1563, et détruisa complètement l'église, à laquelle ils mirent le feu, qui se propagea à d'autres bâtiments (2). C'est dans cet incendie que périt le tombeau consacré à la mémoire de Henri de Louvain et de sa femme, et dont aucune chronique ne nous a laissé la moindre description.

(1) BUTKENS, *Trophées de Brabant*, t. 1^{er}, p. 611; éd. de 1724.

(2) A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, pp. 548 et 550.

TOMBEAU DE JEAN DE LOUVAIN, SEIGNEUR DE GASBEEK ET DE HERSTAL, ETC. — Butkens, qui rédigeait ses *Trophées de Brabant* vers 1637 (1), est le seul écrivain qui nous décrive (2) le tombeau de Jean de Louvain, seigneur de Montcornet, fils de Henri et d'Isabeau de Beveren, lequel hérita de la succession de son frère Henri, seigneur de Gaesbeek, Herstal, etc., et mourut adolescent en 1524. Il fut inhumé dans l'abbaye de Grand-Bigard, près de Bruxelles, « où il » gist au milieu du chœur des prestres devant le grand autel » en tombe relevée, et par-dessus la figure d'un jovenceau » taillée de marbre bleu, armée de toutes pièces, la teste » nue et l'escusson vuide, mais assés endommagée. » Cette mutilation remontait certainement à l'époque des troubles de religion, alors que l'abbaye, abandonnée par les religieuses en 1578, fut occupée longtemps par la soldatesque : les religieuses n'y retournèrent que vingt ans après (3).

Nous n'hésitons pas à admettre que la tombe de Jean de Louvain remontait au XIV^e siècle, et qu'elle lui fut élevée ou par Béatrix, sa sœur et son héritière, ou par Félicité de Luxembourg, sa mère, qui passa contrat, en 1359, avec un sculpteur de Tournai, pour l'exécution d'un monument à la mémoire de son époux, ainsi que nous le dirons plus loin.

TOMBEAU DE GÉRARD DE HORNES ET DE JEANNE DE LOUVAIN, SA FEMME. — En 1671, Eugène-Maximilien de Hornes, comte de Bassigny ou Beaucignies, présenta une requête au conseil de Brabant, afin de pouvoir rétablir dans le chœur de l'église des carmes, à Bruxelles, le tombeau de

(1) Date de la première édition du t. 1^{er} de son ouvrage.

(2) Tome 1^{er}, p. 616; éd. de 1724. MIRÆUS rapporte le texte de l'épithaphe dans ses *Opera diplomatica*, tome 1^{er}, p. 440.

(3) Voy. sur ces événements A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 370.

Gérard, seigneur de Hornes, Altena, etc., mort en 1533, et de sa femme, Jeanne de Louvain, dame de Herstal, Gaesbeek, etc., arrière-petite-fille de Henri I^{er}, duc de Brabant, décédée en 1519. Ce monument, avec statues en pierre de touche, avait été enlevé au XV^e siècle (1), et mis alors dans le cloître (2). Les religieux avaient fait des changements à cette partie des bâtiments du monastère; ils avaient permis au comte de Beaucignies de faire replacer le mausolée de ses ancêtres dans la muraille du chœur de l'église, mais à la condition d'y faire entailler une niche pour ne pas gêner la circulation. A l'époque où le couvent des carmes avait servi aux prêches des calvinistes, les statues de Gérard de Hornes et de sa femme avaient été mutilées (*ende de statuen van Hornes gebroken*).

La requête dont il est ici question fut envoyée à l'avis du procureur fiscal, du roi d'armes de la province, etc. Un conseiller fut chargé de faire rapport au conseil, après avoir fait une enquête. Nous publions le rapport du roi d'armes P. de Launay. Le conseil autorisa, en octobre 1672, le déplacement que sollicitait le comte de Beaucignies, mais il ne paraît pas que celui-ci l'ait fait exécuter, car dans le *Grand théâtre sacré du Brabant* (3), qui a paru en 1734,

(1) D'après un extrait d'un registre des carmes, produit en 1671, le monument fut déplacé en 1410, lorsque la duchesse Jeanne fut enterrée dans le chœur de l'église; mais ceci est une erreur, car la princesse est morte en 1406, et le tombeau qui lui fut élevé ne date que de 1459. Il est assez probable que la date de 1410 a cependant quelque fondement de vérité, puisque c'est celle de la mort du jeune fils d'Antoine de Bourgogne, successeur de Jeanne, lequel fut enterré dans le tombeau de sa grande tante. Peut-être à cette époque fut-il question d'ériger un mausolée à la mémoire de cette princesse, et cette résolution reçut-elle un commencement d'exécution par le déplacement du tombeau de Gérard de Hornes et de sa femme.

(2) BUTKENS, *Trophées de Brabant*, t. I^{er}, p. 612 (éd. de 1724), donne la description de cette tombe, et déclare l'avoir vue dans le cloître ou chapitre, en 1628.

(3) T. II, p. 258.

on lit que la tombe de Gérard de Hornes et de sa femme existent « dans le circuit du cloître », et les inscriptions sont rapportées textuellement dans cet ouvrage.

« Sire, ceux de vostre conseil ordonné en vostre pays et duché de Brabant m'ont remis la requeste cy-jointe, y présentée par le comte de Bassignies, afin de la voir et examiner, et sur le contenu d'icelle leur servir de mon advis, pour après en estre ordonné par Vostre Majesté ce que de raison; icelle requeste contenant qu'en l'an 1300 seroient décédez Gérard, seigneur de Hornes, Wert, Altena, etc., et Jeanne de Louvain, dame desdites seigneuries et de Herstal, de Gaesbeke, de Péruwels et de Bassignies, ses devanciers; qu'ils auroient esté inhuméz au chœur de l'église des grands carmes de cette ville de Bruxelles, et y représentez sur certaine tombe en figures relevées en bosse de pierre de touche, avec leurs armoiries et inscriptions sépulchrales, respectivement, d'où ces religieux les auroient (passé quelques siècles) fait transporter au chapitre de leur couvent, sous prétexte qu'ils y ambarassoient et ampeschoient; lequel, l'ayant depuis peu fait rebastir et agrandir, ils y auroient encor fait oster ces figures, offrans néantmoins audit comte, pour toute satisfaction et réparation, de luy les laisser faire remettre dans le susdit chœur, pourveu que ce soit dans une niche ou arcade en la muraille du costé de l'épistre, soutenant le grand autel, où ils ne leur empescheroient en façon quelconque, et où au contraire ils leur serviroient d'ornement et d'une mémoire perpétuelle d'avoir esté de leurs pieux bienfeicteurs. Or, servant Vostre Majesté de mon advis sur ceste requeste, je le diray, avec profond respect, que je trouve dans les notices de mon office, et particulièrement dans les recueils des monuments sépulchrales des princes et personnes illustres, décédez et enterrez en ceste ville, qu'il y auroit eu autrefois devant le grand autel du chœur de l'église des R. P. carmes un tombeau eslevé desdits seigneur et dame de Gasbecke, où ils estoient inhuméz, et, qu'en l'an 1410, lesdits religieux les y ont fait oster et mettre dans leurdit chapitre, ainsy que d'ailleurs j'ay veu annoté dans un de leurs registres; mesmes qu'environ l'an 1290 ledit Gérard, sire de Hornes, avoit esté marié à ladite dame Jeanne de Louvain, fille de messire Henry de Louvain, baron et seigneur de Gasbecke, Herstal, etc., et qu'iceux sont décédez en l'an 1353, et qu'ils ont voulu estre inhuméz au chœur desdits pères, dans une tombe relevée, joinct qu'à mesme temps j'y ay reconnu lesdites figures en leur cloître, couchées par terre fort indignement. Cela estant, Sire, tant notoir et manifeste, et le prieur et religieux d'aujourd'huy ne désirant que de réparer, à ce qu'ils m'ont déclaré, la faulte commise ausdits transports de tombe et figures, au moyen d'une autre place qu'ils m'ont asseuré d'avoir offert audit comte en leurdit chœur, dans une niche de la muraille, du costé

du grand autel, comme dit est. Il me semble, Sire, sous très-humble correction, que puisque lesdits prieur et religieux luy ont fait offre de ladite place qu'il la pourra accepter, et que Vostre Majesté luy pourra permettre qu'il y pourra librement faire redresser, restaurer et remettre ledit tombeau avec lesdites figures et inscription, ores que celluy de la duchesse Jeanne de Brabant y soit, puisque celluy de question est aussi d'une princesse de la maison de Brabant, et qu'il n'y a aucun inconvénient ou préjudice d'un tiers, et qu'ils y ont esté auparavant avec plus d'avantage; me remettant néantmoins au bon plaisir de Vostre Majesté pour en ordonner plus convenablement et décemment. Je suis, Sire, de Vostre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et roy d'armes,

» P. DE LAUNAY.

» De Bruxelles, le 9 d'octobre 1671 (1). »

TOMBEAU DE WENCESLAS DE BOHÊME, DUC DE LUXEMBOURG.

— Ce prince, qui était l'époux de Jeanne, duchesse de Brabant et de Limbourg, mourut à Luxembourg, le 7 décembre 1383, et fut inhumé dans l'église de la riche abbaye d'Orval, située dans l'ancien comté de Chiny. Cet édifice avait été consacré en 1124 et détruit en majeure partie en 1526, à l'époque des guerres de l'empereur Charles-Quint avec François I^{er}, roi de France. Il fut réédifié en 1533, incendié en 1637 et rebâti très-peu d'années après. On voit encore quelques vestiges de ces constructions dans les ruines restées debout du célèbre monastère. Une église beaucoup plus vaste que celle-là avait été élevée à grands frais dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (2). Ces détails sont nécessaires pour comprendre le document que nous publions ci-après, où il est question du mausolée qui fut élevé à la mémoire du duc Wenceslas, dans le chœur de l'église reconstruite ou plutôt restaurée en 1533 : ce

(1) Archives du conseil de Brabant, aux Archives du royaume. Communication de M^r GALESLOOT.

(2) Ces détails sont extraits du singulier livre que M^r JEANTIN a publié une première fois à Nancy, en 1850, sous le titre de : *les Chroniques de l'abbaye d'Orval*, et une seconde fois à Paris, en 1837, sous cet autre titre : *Les Ruines et Chroniques de l'abbaye d'Orval* (pp. 86 et 296).

document date de 1622. Il avait été alors question de déplacer le tombeau du prince, parce qu'il gênait la circulation lors de la célébration des cérémonies du culte, mais le gouvernement avait refusé d'accéder à la requête des religieux de l'abbaye d'Orval, et maintenu le monument à sa place. Ceux-ci s'étaient depuis résolu à agrandir le chœur de l'église, et avaient obtenu de l'infante Isabelle une somme de 6,000 livres de Flandre, pour concourir à cette dépense. Le tombeau du duc fut transféré plus tard dans le croisillon de droite de la nouvelle église bâtie au siècle dernier. En voici la description d'après Mr Jeantin (1), qui dit l'avoir prise dans un manuscrit de 1782 : « Ce monument était un coffre en marbre noir, élevé de trois pieds. » Au-dessus, en marbre blanc, s'élevait la statue du prince, » tête nue, petite barbe en pointe, moustaches, bras croisés » sur la poitrine, mains jointes, costume militaire de l'époque, c'est-à-dire cuirasse et ses accessoires, brassards, » cuissards, l'épée et la dague de miséricorde, le bouclier » sur l'épée, les pieds chaussés de sandales et entrelacés » de rubans ; il reposait sur un lion endormi. Cette statue, » malgré quelques imperfections inhérentes au style du » temps, était un chef-d'œuvre de sculpture, qui excitait » l'admiration des connaisseurs. Sur l'écu du guerrier » étaient blasonnées les armes de Brabant et de Luxembourg. » D'autres écus garnissaient les flancs du tombeau, et on » lisait au chevet son épitaphe gravée sur une lame de » bronze. »

Il nous semble assez probable que ce mausolée remontait à l'époque de Jeanne, qui vécut jusqu'en 1406, ou datait du règne d'Antoine de Bourgogne.

« Au roy, remonstrent très-humblement les abbé et religieux d'Orval, qu'ayant présenté requeste il y a deux ans et plus à feu le sérénissime archi-

(1) 1^{re} édition, p. 547, et 2^e éd., p. 550.

ducq de haulte mémoire (que Dieu a en gloire) et remonstré les incommodités que leur causoit, à l'ordre et cérémonies quy se doibvent observer au saint sacrifice de la messe, la sépulture du prince Wenceslas de Bohême, premier ducq de Luxembourg, posée au milieu du chœur de leur église, et fort proche du grand autel, Sadicte Altèze fut servye d'ordonner les procureurs et recepveur généraux de Luxembourg afin de visiter le lieu et adviser sur le transport de ladicte sépulture, et faire estimation de ce que ledict transport cousteroit. Mais comme le changement du recepveur général causa le retardement de ladicte visite, les suppliants ont derechef présenté requeste et suplyé Vostre Majesté estre servye d'ordonner commissaire pour la mesme visite Et, suyvant son décret, lesdicts procureur et recepveur généraux, ayant veu et visité et considéré la place du chœur de ladicte église avec un maistre architecte, jugent le transport de ladicte sépulture impossible, estant bastie de marbre noir bien poly, travaillé et bien solide, cramponné de telle sorte qu'il ne peult estre transporté sans le ruiner entièrement, joincte qu'il n'y a place plus honorable au chœur susdict où elle pouvoit estre plassée, et qu'il ne seroit convenable à la mémoire d'un sy grand prince de maison impérial et royale, filz de roy, oncle et nepveu d'empereur, ducq de Luxembourg, Brabant et Limbourg, de collocquer ses cendres en lieu moins honorable que les autres sépultures quy occupent lesdictes places d'alentour; et, pour lesdicts inconveniens, semble expédient, ouy mesmes nécessaire d'accroistre et avancer le chœur susdict d'environ trente-cinq à quarante pieds de longueur, laissant par ce moyen ladicte sépulture dudict prince en sa place ordinaire; auquel effect les supliants ayant faict estimer par un maistre architecte avec ouvriers coignoissants ce que le tout pourroit couster, suplyent Vostre Majesté vouloir par sa royale libéralité pourvoir à ce que dessus, affin que les suppliants puissent se conformer au comandement souvent réitéré de leurs supérieures et faire le saint service divin sans recevoir les embarrasements que ladicte sépulture leur cause journellement, et ilz prieront Dieu, etc. (*Sic*). »

Apostille. « Son Altèze Sérénissime ayant oy rapport du contenu en ceste requeste, et considéré les raisons y alléguées, a, pour et au nom de Sa Majesté, par advis de ceulx de ses finances, donné et accordé, donne et accorde aux suppliants à l'effect de l'aggrandissement du cœur de leur église, la somme de vj^m livres, du pris de xl groz, monnoye de Flandres, la livre, une fois, que seroit la moitié de ce que ledict ouvrage viendroit à couster, selon l'estimation en dressée et exhibée par l'architecte, payable en six ans, par esgale portion, et ce par les mains du receveur général desdictes finances Ambroise Van Oncle, à condition que les suppliants furniront les vj^m florins restans, ou bien tout le surplus, si l'ouvrage monte à plus grande somme,

dont ilz feront tous les ans, ou chasque fois qu'ilz en seront requiz, appa-
roir ausdiets des finances, ordonnant Sadiete Altèze que lettres patentes en
soient dépeschées *in forma*.

» Faict à Bruxelles, le xvij^e jour d'avril xvj^e xxij (1).

» A. ISABEL, etc. »

TOMBEAU DE LOUIS DE MALE, COMTE DE FLANDRE. — On
conserve aux Archives du département du Nord, à Lille (2),
un document original, intitulé : *Inventoire des garnisons*
[meubles] *estans ou chastel de Lille, etc., fait xx^e d'octobre*
l'an mil ccc iiij^{xx} et viij. A la suite de la description des
ornemens de la chapelle, de celle des armes et d'autres
objets qui se voyaient à cette date au château de Lille, et
dont l'existence est attestée par Jean d'Olsene, écuyer, lieu-
tenant du châtelain, le 21 novembre de la même année,
sont inventoriées les diverses pièces d'albâtre et de pierre,
ainsi que les « instrumens de fer appartenans au mestier
» de le tombe de Monseigneur. » La date de 1388 nous
aidera à déterminer le nom de ce prince. S'agit-il ici de
Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, ou de Louis de Male,
comte de Flandre, décédé peu de temps auparavant, le 30
janvier 1384 ? L'absence du mot *feu* pourrait le faire croire,
mais il y a d'autre part des raisons qui nous font admettre
la seconde hypothèse. On y lit que parmi les objets figurent
des maillets et d'autres instruments de bois « jadis appar-
» tenans à l'ouvrier », c'est-à-dire au sculpteur, et que les
coffres dans lesquels ces ustensiles se trouvaient enfermés,
étaient vieux et en mauvais état. Il est néanmoins constaté
d'une manière irrécusable que Philippe le Hardi fit com-
mencer son mausolée dès l'année 1385, car il avait alors
fait acheter des pierres d'albâtre à Dinant (3), et plusieurs
artistes y travaillaient encore à la fin du XIV^e siècle.

(1) Collect. des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Arch. du royaume.

(2) Collection des chartes de la chambre des comptes.

(3) Dom PLANCHER, *Histoire de Bourgogne*, t. III, p. 203

Nous avons dit au § 68 que Louis de Male avait confié, en 1374, à André Biaunepveu, sculpteur valenciennois, l'exécution du tombeau qu'il voulait se faire ériger dans la chapelle de Sainte-Catherine, attenante à l'église de Notre-Dame, à Courtrai, et que ce monument n'y fut jamais placé. Nous sommes assez tenté de croire que l'artiste est mort avant son achèvement, car il n'est question dans les comptes que des travaux dont nous avons publié les textes, et cependant ce ne sont là que des avances, faites dans le courant de la même année. Il est vrai qu'il existe une lacune dans les comptes de la recette générale de Flandre qui sont parvenus jusqu'à nous, lacune s'étendant du mois de novembre 1374 au mois de mars 1379. Mais aucune dépense relative à la tombe du comte de Flandre ne figure dans les comptes suivants, dont la série non interrompue comprend jusqu'au mois d'octobre 1388 (1). Il faut noter aussi qu'il n'y est fait aucune mention du tombeau de Philippe le Hardi. Les renseignements que l'on possède sur ce dernier monument sont tous extraits des archives qui forment aujourd'hui le dépôt du département de la Côte-d'or, à Dijon, et l'on voit que les premiers artistes qui y travaillèrent, savoir Jean de Marville (*Voy.* § 8 et § 80), Sluter, etc., habitaient cette ville (2).

La tombe de Monseigneur, dont les pièces non assemblées existaient dans une des salles du château de Lille, en 1388, est donc bien celle que Louis de Male fit exécuter par André Biaunepveu, en 1374, et il n'est pas douteux pour nous que cet artiste avait alors cessé de vivre. Le château de Courtrai n'était pas encore construit à cette époque : il

(1) Ils se trouvent aux Archives du département du Nord, à Lille, et ont été dépoüllés par M^r le comte DE LABORDE, qui en a publié des extraits dans son ouvrage intitulé : *Les dues de Bourgogne*, Preuves, t. 1^{er}, pp. L et 1-10. Nous les avons compulsés nous-même avec attention, en 1861.

(2) DE LABORDE, *loc. cit.*, p. 373.

ne fut commencé qu'en 1594 (1). Le comte de Flandre ne possédait dans cette localité aucun bâtiment où il pût établir le sculpteur commodément et de manière que les ouvrages de son ciseau fussent en lieu de sûreté. Biaunepveu aura donc été installé au château de Lille, ville distante de Courtrai de quatre lieues environ. Nous ajouterons, pour donner plus de poids à notre opinion, que la description d'aucun des objets repris dans l'inventaire que nous reproduisons textuellement ci-après, ne convient au mausolée du duc de Bourgogne, qui ornait autrefois l'église des chartreux de Dijon, et que l'on conserve aujourd'hui au musée de cette ville. Il est même très-probable que les statues, statuettes, colonnettes, etc., restées au château de Lille, furent destinées à un monument qui devait rappeler à la fois le souvenir de Louis de Male et celui de Marguerite de Brabant, son épouse. Nous croyons devoir faire remarquer que l'inventaire qui suit ne parle point des six images ou statuettes de cuivre qui sont désignées dans le compte de 1574.

« Inventoire de l'abbastre trouvé au chastel de Lille et aultres ymages de pierre et de bos.

Premiers, ij ymages d'albastre grans figures à guize de comte de Flandres.

Item, ij ymages, l'une de bos et l'autre de pierre, de la manière et figure dessusdicte.

Item, vj ymages à manière de parfètes (*sic*), dont les iiij sont d'albastre et les ij de pière.

Item, v grans pièches quarrées d'albastre à ouvrer.

Item, x petites pièches d'albastre, dont les iiij sont longhes à ghize de coulombe [colonnes].

Item, j paire de hestaulx [étaux], j table, ij bans.

Item, en j coffre de blanc bos, mis pour compte de le main Jehan de Olsene, ij^e iiijxx x pièches de instrumens de fer de pluisieurs manières grans, petis et

(1) *Voy.* les registres nos 26604-26616 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

moyens, appartenans au mestier de le tombe de Monseigneur, dont les pluisieurs sont enmanchiés de bois.

Et y a oudit coffre x petis pièches d'albastre.

Item, en j aultre coffre de blane bos plain de maillés et aultres instrumens de bos, jadis appartenans audit ouvrier (1), de petite valeur.

Item, ij mauvais coffres tous vius. »

TOMBEAUX DES COMTES DE BLOIS, A VALENCIENNES. — Ces seigneurs appartiennent à la famille de nos souverains, du chef de Jeanne de Hainaut, leur mère, fille de Jean, seigneur de Beaumont, lequel était fils de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. Jeanne épousa en secondes noces Guillaume I^{er}, comte de Namur, qui, après la mort de cette princesse, se remaria avec Catherine de Savoie. De cette dernière union naquit Marie, femme de Gui de Châtillon, comte de Blois, qui s'intitulait en outre seigneur d'Avesnes, de Beaumont, Schoonhove et Gouda, domaines dont il fut mis en possession par la mort de Louis et de Jean, ses frères, décédés sans postérité.

On conserve aux Archives du royaume, dans la trésorerie des chartes des comtes de Namur, une copie très-ancienne du testament de Gui de Châtillon, qui est daté du château d'Avesnes, le 17 octobre 1597, et la copie de son codicile. Voici un extrait du premier de ces documents, dans lequel il est question de la sépulture de Gui dans une chapelle bâtie à ses frais au couvent des frères mineurs ou cordeliers, à Valenciennes, et de la tombe qu'il ordonna à ses héritiers d'élever à la mémoire de son frère Louis, dans l'église de Saint-Sauveur, à Blois, en France.

« Et esli ma sépulture et wiel estre enterré en ma chappelle nouvellement faicte et édifiée aux cordeliers de Valenchiènes, laquelle j'ay entencion de

(1) On pourrait croire, comme nous l'avions supposé d'abord, que ces mots *audit ouvrier* se rapportent à Jean d'Olsene, et que ce nom est celui de l'artiste; mais il est hors de doute qu'Olsene était l'officier chargé de la garde du château de Lille.

briefvement fonder de messes perpétuelles, etc. *Item*, je laisse à l'église de Saint-Sauveur de Blois, deux ceus et cinquante frans pour une fois, pour emploier en rente pour et au prouffit de l'église et des personnes d'icelle, et parmi ce je auray un obit sollempnel en ladicte église perpétuellement chacun an. Et vneil et ordonne que en icelle église soit faicte une tombe eslevée pour monditseigneur et frère le conte Loys ou lieu où il gist, selon son estat. »

Du mariage de Gui de Châtillon et de Marie de Namur, sa femme, naquit un fils qui mourut en 1391, sans laisser d'enfant de son union avec Marie, fille de Jean, duc de Berry. Dans l'*Art de vérifier les dates*, t. XI, p. 398, il est dit que Gui mourut en son hôtel de Nesle, en Hainaut, le 22 décembre 1397 : il y a là erreur, car le codicile de ce seigneur est daté du château d'Avesnes, le 21 du même mois. On sait que ce prince fut le protecteur de Froissart, le célèbre chroniqueur (1).

Dans sa curieuse *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne* (2), écrite dans la première moitié du XVII^e siècle, Simon Leboucq nous a conservé une description minutieuse (3) du mausolée de Gui de Châtillon et de sa femme, morte en 1400, ainsi que des tombeaux de Louis, comte de Dunois, son fils, et de Jean, comte de Blois, son frère, décédé en 1380, et qui tous trois faisaient encore l'ornement de la chapelle fondée par Gui du temps de Leboucq, quoique ayant cependant subi plusieurs mutilations. Cet historien rapporte aussi les épitaphes de ces puissants seigneurs.

(1) Voy. KERVYN DE LETTENHOVE, *Froissart*, tome Ier, ch. VI et VII.

(2) Elle a été publiée par M^r Arthur DINAUX, et forme un vol. in-4^o de 306 pages, avec planches.

(3) Pag. 117.

§ 84. Armes de guerre.

Sommaire : Comptes des receveurs de l'artillerie. — Canons fondus aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, à Lille, Malines, Tournai, Utrecht et Valenciennes. — Fondeurs : Simon Andrieu, Rémi de Haut, Fr. le Grand, Th. Reynsbergher ou Ransbergk, Corn. Pastenaicken, Th. Both, Gérard Van Nieuwenhuyse, Jacques Perdrix, Gaspar Van Nieuwenhuyse, J. Sethoff ou Sithof, J. Cauthals et Borguerinx. — Pièce d'artillerie aux armes de François I^{er}, roi de France. — Inventaires des pièces d'artillerie existant à Montmédy, en 1636, et à Termonde, en 1686.

COMPTES DES RECEVEURS DE L'ARTILLERIE. — Pour l'histoire des armes de guerre rien n'eut été plus précieux que la collection complète des comptes des receveurs de l'artillerie, dont la création remonte au règne de Philippe le Bon. Malheureusement, en 1793, ceux qui existaient aux Archives du département du Nord, à Lille, furent détruits (1). A Bruxelles, on en conserve dix-neuf : les détails qu'ils renferment font d'autant plus regretter la perte des autres. Voici comment ils se répartissent (2) : un du XV^e siècle, sept du XVI^e et onze du XVII^e.

L'examen que nous avons fait de ces registres nous a fourni sur les fondeurs de canons des époques auxquelles ils appartiennent, et particulièrement sur ceux du XVI^e siècle, des renseignements curieux qu'il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, de faire connaître.

ANDRIEU (Simon), — est qualifié de « maistre canonnier et fondeur, demourant à Lille », dans un compte du temps de Charles le Téméraire (3). On y renseigne les sommes qu'il reçut pour « la façon de six serpentines et une haque-

(1) GACHARD, *Rapport sur les archives de la chambre des comptes de Flandre, à Lille*, p. 33.

(2) *Voy. l'Inventaire des registres de la chambre des comptes*, t. IV, chap. LIII, p. 250, nos 26164-26182.

(3) Registre n^o 26164, f^o iiiij v^o.

» buse de métal, que par l'ordonnance d'iceluy seigneur il a
» faictes et livrées en l'artillerie de Monditseigneur », en
1473.

TOLHUYS (Jean), — maître fondeur, à Utrecht. En 1553
il fabriqua pour le service de Charles-Quint dix demi-
serpentes, pesant ensemble 24,992 livres de cuivre mêlé
d'étain, et dont la livraison fut faite à Malines. L'empereur
était de nouveau en guerre avec la France, et Tolhuys en
toute hâte eut charge de fondre encore plusieurs pièces
d'artillerie pour la défense du château de Leeuwaerden.
On payait à cette époque 60 sous de Flandre par 100 livres
« pour les moulage, fondaige, fachen et mainœuvre » (1).

LE GRAND (François), — maître fondeur, à Tournai, est
également mentionné en 1553, comme ayant reçu la com-
mande de plusieurs pièces d'artillerie pour le service de
Charles-Quint (2).

REYNSBERGHER (Thomas), — maître fondeur, à Valenciennes. En 1552, « il avoit pour le service dudit seigneur
» empereur fondu des estoiffes que de la part de Sa Majesté
» luy avoient pour ce esté délivrées, assavoir : ung demy
» canon pesant mil lxxj livres; — *item*, quatre longues
» doubles culverines, pesant ensamble xviiij^m ix^e j livres;
» — *item*, xiiij demyes-serpentes, pesant xxxij^m vj^e xj
» livres, et iiij faulconnetz, pesant iiij^m viij^e lxij livres. »
En 1553, Reynsbergher fondit encore d'autres pièces (3).

PASTENAICKEN (Corneille), — maître fondeur, à Malines,
reçut la commande de fondre quelques pièces d'artillerie,
en 1554, et entre autres « xj canons, tirant chascun xl lib-

(1) Registre n° 26165, f° xxix r° et v°.

(2) *Ibidem*, f° xxix v°.

(3) *Ibidem*, f° xxx r°.

» vres de fer, pesant ensamble lxxvij^m v^e iiij^{xx} xiiij livres;
» — *item*, iiij demy-canons, tirant xxiiij livres, pesant
» xj^m vij^e iiij^{xx} iiij livres; — *item*, iiij longues doubles cul-
» verines dictes évangélistes, tirant de xv à xvj livres,
» pesant xxj^m iiij^e viij livres (1). »

BOTH (Thomas), — maître fondeur d'artillerie, à Utrecht.
Le comte d'Arenberg, au mois d'avril 1588, lui donna
l'ordre de fondre quatre demi-couleuvrines que l'on envoya
au magasin de Leeuwaerden; il fut encore chargé de refon-
dre huit vieilles pièces qui se trouvaient au château de
cette même ville. En 1570, on lui paye « les moullage, fon-
» daige, fachon et mainœuvre d'ung demy canon thirant
» xxiiij livres de fer, renvoyé et miz en provision en la
» ville d'Arnhem, en Geldres, au lieu d'ung aultre esventé
» quy en avoit esté ramené et de iiij demyes-culeuvrines de
» cuyvre, thirans v livres de fer, remises au chasteau de
» Vredenbourg, au lieu de semblables iiij demyes-cule-
» vrines que l'on en avoit thiré et envoyé en provision au
» chasteau de Gennemuyden qu'il avoit nouvellement fon-
» dues (2). »

VAN NIEUWENHUYSE (Gérard), — « maître fondeur desartileries de Sa Majesté, à Malines », fut chargé, en 1573, par don Louis de Requesens, de fondre « xij canons,
» viij demy-canons, iiij demies-serpentes et iiij faulcon-
» neaulx (3). »

PERDRIX (Jacques), — « fondeur de l'artillerie à Valenciennes », a fondu, en 1671, deux couleuvrines et deux demi-quarts de canons, pour la défense de Bouchain (4).

(1) Registre n° 26165, fo xliij r° et v°.

(2) Registre n° 26167.

(3) Registre n° 26171, fo ix v°.

(4) Registre n° 26176, fo xiiij v°.

INVENTAIRE DES PIÈCES D'ARTILLERIE EXISTANT A MONTMÉDY, EN 1636. — D'après un inventaire fait au mois d'août 1636, par Nicolas Chenot, munitionnaire de guerre de la ville de Montmédy, il y avait alors, sur les remparts de cette ville, onze pièces d'artillerie montées, tant canons que couleuvrines. Une description du temps nous en a été conservée; nous la transcrivons ici, parce qu'elle renferme des renseignements pour l'histoire de la fabrication des armes de guerre.

1. Un demi-canon, aux armes de Sa Majesté [Philippe II], parsemée des croix de Saint-Jacques, et ayant sur la culade : *Jaspar Van den Nieuwelenhuisse me fecit Mechliniæ*, et en chiffres : 1594.

2. Un autre demy-canon, aux armes de feu Son Altèze Sérénissime l'archiduc Albert et comte de Bucquoy; en chiffres : 1619.

3. Un quart de canon, aux armes de Sa Majesté et comte de Bucquoy; en chiffres : 1619.

4. Un autre quart de canon, aux armes de Sa Majesté et comte de Bucquoy; en chiffres : 1619.

5. Encor un quart de canon, aux armes susdictes, ayant en chiffres : 1619.

6. Une pièce françoise portant bales de viij livres, parsemée de la lettre F [François 1^{er}] et fleurs de lys, ayant pour mareque une salamandre.

7. Un demy-quart de canon, aux armes de Sa Majesté et comte de Bucquoy; en chiffres : 1619.

8-11. Quatre couleuvrines portantes bales de vj livres, sçavoir : une aux armes de feu l'empereur Charles 5^e, et dictum [devise] : *Plus outre*; en chiffres : 1551. *Opus Remigii de Haut*; — une aux mesmes armes et dictum; pour mareque un cygne; en chiffres : 1555, et sur culade : *Tomas Ransbergk me fecit*; — encore une aux mesmes armes et dictum; pour mareque un cygne, en chiffres : 1555; *Tomas Ransbergk me fecit* (1); — une autre couleuvrine de calibre susdict, aux armes de Bourgogne, d'une très-belle façon antique (2). »

(1) Ce nom est écrit plus haut, d'après un compte : Thomas Reynsbergher.

(2) Compte de Jean Chenot, munitionnaire de Malmédy, de 1636-1635, dans le supplément au § 5 du chapitre LIII de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

INVENTAIRE DES PIÈCES D'ARTILLERIE EXISTANT A TERMONDE, EN 1686. — J. de Menart, qui était munitionnaire de la ville de Termonde en 1686, a transcrit au commencement de son compte (1) un inventaire descriptif des pièces d'artillerie, munitions et ustensiles de guerre dont la garde lui avait été confiée; nous en avons extrait ce qui suit :

« 1. Un demy-canon de bronze, de 24 livres de calibre, aux armes de Sa Majesté [Philippe IV], et en chiffre : 1627; de la fondition de Gaspar Van Nieuwenhuysse, à Malines.

2-3. Deux demy-canons de bronze, aux armes de Sadiete Majesté et celles du baron de Balencourt (2), et en chiffres, sur la première, 1631, et sur la seconde, 1633; de la fondition de Jean Sethoff, à Malines (3).

4-6. Trois demy-canons de bronce, aux armes de Sa Majesté et celles du comte de Monterey et du comte de Salazar, et en chiffre, 1672; de la fondition de Jean Cauthals, à Malines (4).

7-9. Trois quarts de canons de bronze, de 10 livres de calibre, aux armes de Sa Majesté et celles du comte de Buequoy; en chiffre, sur le premier, 1618; sur le second, 1611, et le troisième, 1618; de la fondition de Nieuwenhuysse, à Malines.

10-11. Deux autres quarts de canons de bronze, du mesme calibre, aux armes de Sa Majesté et celles du baron de Balenzon; en chiffre, sur la première, 1631, et le second, 1633; de la fondition de Jean Sethoff, à Malines.

12. Un autre quart de canon de bronze, aux armes de Sa Majesté et celles de don Diégo Messia, et en chiffre, 1624; de la fondition de Gaspar Van Nieuwenhuysse.

13-16. Quatre demy-quarts de canon de bronze, de 3 livres de calibre, aux armes de Sa Majesté et celles du comte de Bucquoy, et en chiffre : 1619, 1618, 1618 et 1618; de la fondition de Nieuwenhuysse.

17. Un autre demy-quart ordinaire, du mesme calibre, aux armes de Sa Majesté, celles du comte de Monterey et du comte de Salazar; en cyffre : 1672; de la fondition de Jean Cauthals.

(1) Supplément au § 3 du chapitre LIII de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Il faut lire *Balençon*, car il s'agit, comme plus loin, de Claude de Rye, baron de Balançon, maître de l'artillerie du roi, etc.

(3 et 4) Les noms de ces fondeurs sont déjà cités au § 63, mais avec des différences d'orthographe.

18. Un demy-quart de canon petit diet *Mansfelte*, de bronze, de 5 livres de calibre, aux armes de Sa Majesté et celles de don Diégo Messia; de la fondition de Gaspar Van Nieuwenbuyse.

19. Un autre mansfelte de bronze, de 10 à 12 livres de calibre, aux mesmes armes, et en chiffre : 1629.

20. Un autre mansfelte, aux armes de Sa Majesté et celles du comte Henry de Berghes, et en chiffre : 1631, de 5 livres de calibre; de la fondition de Jean Sethoff.

21. Un autre mansfelt, de 5 livres de calibre, aux armes de Sa Majesté et celles du baron de Balenzon; en chiffre : 1654; de la fondition de Jean Sethoff.

22-24. Trois couleuvrines de bronze, de 2 1/2 à 3 livres de calibre, avec chacun deux escus d'armoiries, et en chiffre : 1592.

25-26. Deux pièces de bronze, de 5 livres de calibre, aux armes de Sa Majesté, celles du comte de Monterey et du comte de Salazar; en chiffre, en la première, 1672, de la fondition de Jacques Perdrix (1), et sur l'autre, 1672, de la fondition de Borguerineq (2).

Nota, que des susdictes pièces y a un quart éventé et un mansfelte hors de service, et la plupart d'iceux à présent par terre, faute d'affût. » *

§ 85. Histoire des monuments.

Indication des localités : Alost, Arlon, Bertrée, Biesme, Binche, Boxtel, Braine-le-Comte, Bruges, Bruxelles, Charix (en Bourgogne), Dôle, Ghislenghien, Hex, Jodogne, Lille, Louvain, Luxembourg, Merville, Moustier-sur-Sambre, Namur, Nieuport, Ohey, Poilvache, Saint-Omer, Valenciennes, Villers-la-Ville, Watten, Wesemael et Ypres.

Église et château de Nieuport. — Dans la collection de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, il existe deux comptes (3), rendus par Pierre de la Tanerie, conseiller de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, de l'administration qu'il a eue des sommes dépensées, en 1394

(1 et 2) Les noms de ces fondeurs sont déjà cités au § 65. Voy. sur le premier, qui fut sculpteur, le *Livret historique des peintres, sculpteurs, etc.*, du *Musée de Valenciennes*, par A.-J. POTHIER; Valenciennes, 1841; p. 185.

(3) Nos 26703 et 26706.

et en 1598, pour « l'ouvrage de la fortification de Saint-Laurens, à Neusport. » Ces comptes renferment des détails curieux sur les travaux exécutés alors à l'église et au château de cette localité.

Prieuré de Bertrée. — Ce village est situé près de Hannut, et faisait autrefois partie du Brabant. Le prieuré de Saint-Benoit, qui y existait, eut singulièrement à souffrir pendant les guerres qui agitèrent le règne de Jeanne et de Wenceslas. Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, fit remise au chef de cette communauté, par lettres patentes, datées d'Anvers, le 24 novembre 1415, de ce qu'il devait encore payer pour sa quote-part dans les aides accordées au prince. Voici un extrait de ces lettres :

« ANTHOINE, etc. Comme notre bien amé en Dieu le prieux de Bertrées nous aiet fait exposer que jasoit ce que ladite prioré ait en temps passé par les guerres esté de tout arse, destruite et désolée, et l'église toute arse et confondue, et que pour les aydez ou tailles faictes à cause des guerres de Flandres et de Baiswilre, et aucunes autres, les biens, rentes et revenues d'icelle prioré aient esté vendues et engaigiées à pension à vie et autrement, si grandement que de présent on ne puet payer lesdites pensions de la moitié de la valeur de ladite prioré; néantmoins icelle prioré a esté taxée en l'ayde à nous faite à notre venue en notredit pays de Brabant, à ij^e iiij^{xx} et iiij couronnes ou environ, laquelle somme ledit prieux a payé jusques à la somme de liij couronnes, et pour la venue de notre très-chère et très-amée compaigne la duchesse, à la somme de vij^e iiij^{xx} et xij couronnes, dont ledit prieux a payé ij^e et xx couronnes ou environ, et que avecques ce ladite prioré a esté tailliée darrainement quant nous alaismes devers le pays de Luxembourg, à la somme de xxxvj couronnes, laquelle il a aussi payée : pour lesquelles charges dessusdites il a convenu que ledit prieux s'est absenté plus de cinq ans de sadite prioré senz y riens prendre pour son vivre et estat, et que nonobstant lesdites choses il a depuis cinq ans fait refaire l'église, et en partie les édifices d'icelle prioré, et rachatée aucuns des biens aliénez, et en a payé et mys du sien bien jusques à la value de ij^m florins de Hollande, et aussi mis des moynes en ladite prioré qui point n'y estoient à

sa venue, et que pour ce il n'est point en sa puissance de nous payer le remanant desdites sommes, etc. (1). »

Église de Biesme. — Il s'agit ici de Biesme dans le comté de Namur. L'église de ce village fut armée de trois couleuvrines en 1433, comme le prouve ce passage d'un compte (2), par crainte des pillards et gens de guerre qui parcouraient la contrée, et avaient leur repaire dans les châteaux d'Orchimont et de Beauraing (3).

« A Jehan le Fèvre, pour iij euleuvres mises en le tour de l'église de Biemme, pour la deffense d'icelle, et où les bonnes gens se retraient pour doubte des gens de guerre et autres pillars : vj livres xv s. »

Château de Poilvache. — Ce château, situé sur les bords de la Meuse, ne présente plus aujourd'hui que d'intéressantes ruines : il fut détruit lors de l'invasion de l'armée de Henri II, roi de France, en 1534. Dans la note qui suit il est question de la destruction du château de Poilvache par les Liégeois, en 1450 (4).

« Pour ung calisse d'argent doré, pesans x onches, acheté à Anvers, et mis à la chapelle de Poillevache, ou lieu de celui qui fu perdu à la destruction de la forteresse, lequel a cousté xiiij salus, qui valent xx livres xvj s. (5). »

Église des Croisiers, à Namur. — Philippe le Bon donna à ces religieux, par lettres patentes du 10 mars 1438, « lui » estant darrenièrement en sadicte ville de Namur, » 10 *pe-ters*, de 36 gros de Flandre la pièce, « en aumosne, pour » emploier ès ouvrages et réparacions de leur église (6). »

(1) Copie du temps, dans la collection de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2 et 3) Registre n° 5231, fo xlj r°, *ibidem*.

(5) Henri d'OPPREBAIS en parle dans sa *Chronique de l'abbaye de Floreffe*, v. 2130, p. 140 (publiée par le baron DE REIFFENBERG).

(4) *Ibidem*, v. 2040, p. 156.

(6) Registre n° 5233, fo xxv r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Église d'Ohey. — Le duc de Bourgogne avait la grosse dime du village d'Ohey, situé dans le comté de Namur : il lui incombait de ce chef de faire à l'église toutes les réparations nécessaires. Une somme de 75 livres de Flandre, de 40 gros, fut dépensée, en 1442, pour « le comble de le » nef de l'église d'Ohay, qui par forche de grant vent avoit » esté effondrée et abatue ». Le bois fut pris dans les domaines du duc (1).

Halle-aux-Blès, à Arlon. — Dans une lettre de la chambre des comptes de Brabant (2), en date du 16 mai 1476, et adressée à Nicolas Haltfast, conseiller et receveur du Luxembourg, on lit :

« Très-chier et espécial amy, nous avons receu voz lettres que par ce porteur nous avez envoyées touchant deux points dont requérez et désirez avoir nostre advis : le premier point, si est la réédification d'une nouvelle halle-à-blé en la ville d'Arlon, le quel ouvraige vous avez autresfois dit qu'il cousteroit, moyennan t'layde du charroy et corvées, de v à vje livres, de xl gros de Flandre, etc. »

Couvent des Frères-Mineurs, à Charix, en Bourgogne. — Par lettres patentes, datées de Malines, le 7 août 1494, les frères de l'observance de Saint-François à Charix (*Charie*) reçurent 27 livres de Flandre, pour les aider à réparer leur église (3).

Couvent des Frères-Mineurs, à Dôle. — Par lettres patentes, datées de Malines, le 15 août 1494, il fut accordé aux frères de l'observance de Saint-François, à Dôle, une somme de 72 livres de Flandre, pour la réparation du clocher de leur église (4).

(1) Registre n° 5239, fo liij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Collection des *Actes, liasses et rapports*, liasse n° 291², *ibidem*.

(3 et 4) Registre n° F. 181, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

Couvent du Val-Sainte-Élisabeth, dans la seigneurie de Boxtel. — Des lettres patentes, datées d'Anvers, le 8 décembre 1494, accordent 120 livres de Flandre pour la « réfection et édification de l'église et monastère (1). »

Couvent des Frères-Mineurs, à Saint-Omer. — Ces religieux obtinrent 80 livres de Flandre « pour réédification et » construction de leur église », par lettres patentes datées de Breda, le 6 février 1494 (1495, n. st.) (2).

Couvent de Béthanie, à Bruges. — Le 7 juin 1498 les religieuses de ce couvent déclarèrent avoir reçu des exécuteurs du testament de Marie de Bourgogne la somme de 12 livres de Flandre, qui leur avait été donnée pour employer aux ouvrages qu'elles faisaient faire à leur monastère (3).

Couvent des Carmes, à Alost. — Le prieur donna quittance à ces mêmes exécuteurs testamentaires, le 22 juillet 1498, de la somme de 50 livres de Flandre, qui leur avait été donnée, dit-il, « pour convertir et employer ès ouvraiges » de nostre église, laquelle nous faisons faire et édifier de » nouveau (4). »

Hôpital de Sainte-Élisabeth, à Bruges. — Les sœurs grises qui desservaient cet établissement reçurent, le 4 septembre 1498, des exécuteurs testamentaires que nous avons cités plus haut, une somme de 20 livres de Flandre, « pour » convertir et employer, — dit la quittance, — ès ouvraiges » de nostre église (5). »

Église de Saint-Donat, à Bruges. — Le 14 août 1498,

(1 et 2) Registre n° F. 182, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3, 4 et 5) Collection des acquits revenus de Lille en 1770, aux Archives du royaume.

Jean Malart, dit Joly, serviteur du duc de Bourbon, reçut une gratification de 12 livres de Flandre, pour avoir apporté
« certains riches aornemens que monseigneur et madame
» de Bourbon ont donnez à l'église de Saint-Donas de Bru-
» ges, en faveur et commémoracion de feu monseigneur
» Jaques de Bourbon, leur frère (que Dieu absoille), le
» corps duquel est inhumé ou cueur de ladicte église (1). »

Prévôté de Watten. — Philippe le Beau accorda une somme de 100 livres de Flandre, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 22 novembre 1498, aux prévôt, religieux et couvent de l'église de Saint-Gilles, à Watten, « pour em-
» ploier à la réédification de ladicte église de Watenes,
» laquelle avoit esté brûlée par feu meschief [accidentelle-
» ment] et fort adommagée par les dernières guerres, pour
» y faire faire une verrière armoïée des armes de Monsei-
» gneur et de madame l'archiducesse, sa compagne (2). »

Église de Villers-la-ville. — On lit dans un compte de l'abbaye de Villers le passage qui suit relativement à des dégâts commis à l'église de Villers-la-Ville, par un orage survenu le 26 juin 1512 :

« La grand verrière de l'esglize fust habattue d'orraige, le xxvj^e de juing, pour la réparation de laquelle avons païer aux tailleurs de pière et aux mas- sons qui sont venus de Bruxelles, qu'ilz ont faict la massonnerie de ladicte verrière, en se comprins se qu'il a esté donné à deux maistres tailleurs et mas- sons de Namur, nommé Jehan Joris et Jehan Babin : ix livres xix solz (3). »

Église de Hex. — Ce village est situé dans la province actuelle de Limbourg, non loin de Tongres : l'abbaye de

(1) Collection des acquits revenus de Lille en 1770, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 186 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Volume des comptes de l'abbaye de Villers de 1504-1512, aux Archives du royaume.

Villers, en Brabant, en était décimatrice. Dans un volume contenant les comptes généraux de ce célèbre monastère, du 1^{er} novembre 1504 au 31 octobre 1512 (1), on trouve les annotations suivantes relatives à la nouvelle tour de l'église de Hex.

(Compte de 1504-1505.) « La charpentrye de la tour de l'église de Hex faicte toute nœve, monte, comprins le bois souyés [scié], etc.

» Pour faire ceuvrir et desceuvrire la nefve de l'église sur laquelle at esté mise ladiete tour, etc. »

(Compte de 1511-1512.) « *Item*, païer et reffaire la cloche à Heex, qui estoit tombée, car les oircilles de ladiete cloche estoient romppue; a costé [coûté] à reffaire : iiij florins. »

Église de Wesemael. — Dans le compte annuel commençant à la Saint-André 1605 (2), on lit que la charpenterie de la nef de cet édifice a été entreprise et terminée à cette époque par Jean Willems, auquel fut payée la somme de 538 florins du Rhin 4 sous.

« *Item*, betaelt Jans Willems, timmerman, d'welck aengenompt heeft te maeken de cappen van de buicken van de kereken van Wesemael, metten allen de affhanghen, volghende het contracten : ve xxxviiij Rynsgulden iiij st. »

Hôpital de Merville. — Au mois de septembre 1520, les religieuses qui desservaient l'hôpital de Merville, près de Hazebrouck, obtinrent 100 livres de Flandre que Charles-Quint leur accorda « pour employer à la réfection de leur » esglise, laquelle estoit caducque (3) ».

Couvent des Frères-Mineurs, à Louvain. — Ces religieux furent gratifiés par Charles-Quint, au mois de décembre 1520, de 100 livres de Flandre « pour anployer ès » ouvraiges et réparacions nécessaires en leur esglise (4) ».

(1) Archives du royaume.

(2) *Ibidem*.

(3 et 4) Registre n° F. 203, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

Couvent des Frères-Mineurs, à Ypres. — Ces religieux représentèrent, en 1541, aux bailli, échevins et vassaux de la châtellenie que leur église était dans un si mauvais état, que les fidèles n'osaient plus y venir assister aux offices, et qu'ils avaient l'intention de reconstruire l'édifice, à quel effet ils sollicitaient un subside. Une somme de 48 livres parisis leur fut accordée, à la condition expresse qu'ils ne tracasseraient pas les paroisses de la châtellenie. En mai 1551, ils obtinrent encore 24 livres du magistrat de la châtellenie, pour la réparation de leur église (*ter reparatie van huerlieder kercke*) (1).

« Vute dien dat de religieusen, gardiaen ende ghemeene convente van den fremineuren binder stede van Ypre, bailliu, scepenen ende vassael-heeren van deser casselrie zekere requeste hadden ghedaen presenteren, vertooghende ende by dien te kennen ghevende, hoedat by laneheide van tyde huerlieder kereke daerinne zy ghewoen zyn den dienst Goods ende huerliedere devote bedinghen ende predication te doene, voor de prosperiteyt, pays ende tranquilliteyt van der keyserlike Majesteyt, ende van 't gheheelle kersten-rycke, es gheworden zoo eadueq, ghescuert ende vervallen, alsdat de voornoemden suplianten noch ooc de goede ende godvruchtighe lieden nyet en durfven daer comen hooren den dienst Goods, ende in meeninghe zyn midts der hulpe van den goede lieden eene nyeuwe kereke te makene ende fondeerene, verzouckende an die van der casselrie omme huerliedere aelmoesene; soo was by bailliu, scepenen ende vassael-heeren, up al ghelet ende ghedelibereert hebbende, gheconsenteert ende toegheleit den voorschreven suplianten in aelmoesenen ende ter vervoorderinghe van den dienste Gods, de somme van xlvij ponden parisis, up condicien ende expresse reservatie, dat zy de prochien van deser casselrie in 't particuliere onghemoeit ende onghe-traveilliert laten zouden (2). »

Le compte de la ville de Furnes, du 25 avril 1431 au 18 février suivant, fait mention d'un subside que le magistrat de cette localité avait accordé aux frères-mineurs

(1) Registre n° 40451, f° xxxij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 40442, f° xxv v°, *ibidem*.

d'Ypres pour la restauration de leur église (*te hulpen van reparatien van huerledre kerke*) (1).

Abbaye de Ghislenghien. — Lettres patentes au nom de Philippe II, données à Bruxelles, le 22 décembre 1561, qui accordent aux abbesses et religieuses de l'abbaye de Notre-Dame, à Ghislenghien, rémission d'une somme de plus de 1,100 livres tournois, monnaie de Hainaut, à diminuer sur ce qu'elles redevaient pour leur quote-part dans les aides du clergé. « Les longues guerres passées, » chierté de vivres, stérilité de la terre, feu de meschief, » ruynes de moulin et édifices, et autres incommoditez de » temps intervenues ès biens et appendences de ladicte » église depuis dix ans ençà » ; tels sont les motifs sur lesquels elles appuyent leurs réclamations (2).

Chapitre de Moustier-sur-Sambre. — En 1561, les chanoines de ce chapitre présentèrent à Marguerite de Parme une requête, afin d'obtenir quelques chênes des forêts domaniales pour les employer à la réparation des bâtiments du monastère; mais au lieu d'arbres elles obtinrent un don de 400 livres de Flandre, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 7 novembre 1561. En voici un extrait qui renferme des notes curieuses sur les travaux que les chanoines faisaient alors exécuter.

« PHILIPPE, etc. Reeue avons l'umble supplication de noz chiers et bien amées les dame séculière, doyenne et chapitre de Moustier-sur-Sambre, en nostre pays et conté de Namur, contenant, comme par les guerres dernières, ou mois de juillet xv^e liiiij, leur église, maisons et censses, ensemble leurs biens et revenues sur le plat pays, auroient par les Francois, lors noz ennemis, esté entièrement destruitz, bruslez et ruynez, saulf seulement une

(1) Registre n^o 55658 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre de lettres patentes et mandemens de 1559 à 1565 servant de formulaire, dans la collection des Papiers d'État et de l'audience, *ibidem*.

petite vaulture, de xv à xvj piedz de creux en ladiete église, en laquelle leur auroit convenu et convient encoires présentement faire et continuer bien estroitement le saint service divin, y recevant grandes froidures et povretes; les autelz de ladiete église prophané, réservé deux; les cloches fondues; les principales maisons de leur cloistre brulées, n'en estant demeurées que trois, èsquelles elles se seroyent retirées bien mal commodément et en telle désolation que à grande paine et difficulté leur auroit esté possible de continuer lediet saint service divin, y joint que en v années ençà elles n'auroyent receu autant que l'une des années cy-devant souloit porter, par où elles n'auroyent secu trouver moyen pour rédifier et réparer leurdiete église, saulf que depuis v à vj mois ençà elles ont encommencé à refaire le cœur d'icelle jusques bien près des vaultures et comblages, ayans grand désir et affection de la parachever et combler, s'il leur estoit aucunement possible, en nous requérant partant très-humblement, que, en regard à ce que dit est, meismes aux incommoditez qu'elles ont souffert et seuffrent encoires présentement, y joint que la fondation d'icelle église procède de noz prédécesseurs, il nous pleust leur donner et accorder la quantité de trois chesnes, à les prendre ès bois du Fayl, de Temploux, de Bleubat ou de Ponsoux, pour les employer et convertir aux comblaiges et couvertures de leurdiete église, afin qu'elles y puissent continuer lediet saint service divin, etc. (1) »

Ville de Jodogne. — Nous avons extrait de lettres patentes délivrées au nom de Philippe II, et datées de Bruxelles, le 26 juillet 1561, le passage suivant, qui renferme quelques particularités intéressantes pour l'histoire de la ville de Jodogne; ces lettres accordent une somme de 200 livres, de 40 gros, pour aider à la réparation de dommages dont le document fait mention.

« PHILIPPE, etc., receu avons l'umble supplication de noz bien amez les bourgmestres, eschevins et communauté de nostre ville de Judoingne, contenant comme au jour de Saint-Marc dernier passé [25 avril], à deux heures après le mydy, seroit illecq survenu une si horrible tempeste de tonnoire, foudre, gresle et pluye, en si grande abondance que une partie de ladiete ville auroit este incendiée, et une porte avec l'entière muraille entre deux portes d'icelle ville, ensemble la chaussée et les maisons assises entre lesdictes

(1) *Registre de lettres patentes et mandements*, etc., cité plus haut.

murailles, emportées avec la terre de ladiete chaussée en la parfondeur de dix pietz plus bas que le fondement de ladiete porte n'estoit, de sorte que de costel l'on ne peult bonnement sortir de ladiete ville à cheval ny à charriot; comme par autre leur requeste ilz nous ont plus amplement fait remontrer; et pour ce que à cause de la povreté de ladiete ville et des subgetz et inhabitants d'icelle, causée non-scullement par les dommaiges qu'ilz ont souffert au moyen des guerres, ensemble des grandes tailles et aydes qu'il leur a convenu et convient encoires journellement payer, mais aussi pour les grandes tempestes advenues trois ans continuelz en nostredicte ville de Judoigne et là-entour, ne seroit possible ausdicts suplians furnir aux fraix et despens de la réfection et réparation nécessaire d'icelle, sans nostre ayde et assistance; ilz nous ont très-humblement suplyé et requiz que y aians regard, il nous pleust leur accorder et assigner certaine somme de deniers de v ou vje florins, pour pouvoir commencer à refaire et réparer ledict pavé et ouvraiges nécessaires, sicomme la maison de la ville, laquelle est fort ruyneuse, et en partie l'une des portes et les murailles d'icelle ville, etc. (1). »

Abbaye de Notre-Dame de Munster, lez-Luxembourg. — Voici une requête que les religieux de ce monastère adressèrent, en 1577, à don Juan d'Autriche, et qui contient de curieux détails pour l'histoire locale :

« Remonstre en toute humilité lez religieux, abbé et couvent de Nostre-Dame de Munster, à Luxembourg, voz humbles et obéissantz chapplains, comme depuis dix mois ençà ont exhibé à Vostre Altèze certaine requeste remonstrant comme leur monastère, fondé par feu très-haulte et heureuse mémoire Conrad, comte de Luxembourg, assiez et situez au-dehors des portes de la ville dudict Luxembourg, at esté, ez guerres l'an xve xl contre le roy de France, bruslez et depuis entièrement ruyné, et que à eux at esté assigné pour demeure et résidence l'ospital situez en la ville bas audict Luxembourg, auquel lieu ne sçariont faire le service divin de leur ordre et profession, estant journellement empeschez dez parochians et quatre aultre prestres séculiers, lequels ont prez dudict lieu leur demeure et habitation. Et d'aultant que le cloistre dez cordeliers est situez en la ville haulte dudict Luxembourg, at esté aussy, passé seize ou dix-sept ans, par feu meschieff bruslez et jusques icy point restauré, ains à faulte de moins de le recouvrir et réparer comme

(1) *Registre de lettres patentes et mandements, etc.*, cité plus haut.

il convient est apparrant de tomber en ruine, ce que tourneroit point seulement à la déformation de ladiete ville, ains aussy au retardement du service divin. Lesdiets remonstrantz, pour le bon zèle et affection qu'ilz ont tant envers la décoration de ladiete ville que d'honneur de Dieu, et des lieux dédiéz pour son service, ont bien voulu prendre ceste hardiesse que derechieff s'adresser vers Vostre Altéze, suppliant bien humblement que presgnant esgard à ce que dessus, vostre noble plaisir soit leur accorder pour lieu de demeure et habitation lediet cloistre des cordeliers, à condition le réparer et remestre en bon estat. Et pour tant mieux pouvoire faire ladiete restauration et bastiment, supplient lez vouloir dresser pour avoir payement d'auleunes cloches à eux appartenant que de très-heureuse mémoire l'empereur Charles avoit faiet amener d'icy vers Bruxelles, estant iceux cloches estimez à auleunes milles florins carolus, comme au chascun est notoire (1). »

Cette requête fut renvoyée à l'avis du gouverneur et conseil du Luxembourg par apostille du 29 octobre.

Église de Binche. — Il résulte d'une requête adressée par le magistrat de Binche aux archiducs, que l'église collégiale de Saint-Ursmer, à Binche, possédait, en 1619, « plusieurs beaux et riches ornemens », qui lui avaient été donnés par Marguerite d'Yorck, veuve de Charles le Téméraire, et par un duc d'Aumale (2).

Abbaye de la Rose, près d'Alost. — Lettres patentes, datées de Bruxelles, le 21 février 1622, par lesquelles l'infante Isabelle, au nom de Philippe IV, accorde 200 livres de Flandre, pour la restauration de ce monastère de l'ordre de Cîteaux (*Voy.* § 58); en voici le préambule :

« PHILIPPE, etc. Reccu avons l'humble supplication de noz chières et bien amées les abbesse et religieuses du cloistre de la Rose, lez nostre ville d'Alost, contenant que lediet cloistre a durant ces troubles derniers esté ruiné de fond en comble, ayans les suppliantes commencé à le réédifier peu-à-peu, sans que néantmoins elles y puissent estre au secq ny garanties contre les

(1 et 2) Collection des Papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

larrons et brigandz pour estre ouvert de toutes partz, et leur église par-dedans tellement battue des oraiges et pluyes, qu'à grand peine l'on y peult célébrer le service divin, et de sorte que plusieurs d'entre elles sont devenues malades des froidures et ventz y pénétrans de tous costez; et comme les suppliantes n'ont auleun moyen pour remettre lediet cloistre en deu estat, n'est qu'elles soient secourues, elles ont prins leur refuge vers nous, etc. (1). »

Couvent de Bootendael, lez-Bruxelles. — La réédification de ce couvent de récollets (2), qui avait été ravagé pendant les troubles du XVI^e siècle, fut commencée en 1604, par l'assistance des archiducs; cette date se lit dans des lettres patentes de l'année 1622, par lesquelles il leur fut accordé 400 livres de Flandre, pour les aider à payer leurs dettes (3).

Couvent de Bethléem, lez-Louvain. — Voici un extrait de lettres patentes, datées de Bruxelles, le 25 juin 1622, qui octroient une somme de 500 florins aux chanoines réguliers de Saint-Augustin, établis à Bethléem, près de Louvain :

« PHILIPPE, etc. Receu avons l'humble supplication de religieuse personne nostre chier et bien amé le prieur du cloistre de Bethléem, contenant que durant les troubles et guerres passées leurdiet cloistre et couvent at esté tellement destruit et désolé par noz ennemis et rebelles; que pour le restaurer et remectre un peu en son estre, le suppliant avecq son prédécesseur ont esté constrainetz durant la trefve de charger les biens et revenus dudiet cloistre plus que de vij^m florins, et ainsi retrancher aux pauvres religieux annuellement le peu de revenu qu'ilz avoient pour se nourrir et entretenir. Et combien qu'ilz avoient bien espéré d'ainsy ménager qu'avec l'ayde et aulmosnes des bonnes et debvotes personnes, ilz eussent peu-à-peu se déchargé desdictes debtes, si est-ce toutesfois qu'à présent ilz se trouvent non-seullement frustrez de leur bonne intention, ains de tout désespérez, et, que pis est, de beaucoup plus chargez et endommagez par la dernière foule et inva-

(1 et 3) Collection des Papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) On trouve une belle gravure représentant ce couvent dans LEROY, *le Grand théâtre du duché de Brabant*; La Haye, 1754; t. II, p. 524.

sion faicte entre noz villes de Bruxelles, Malines et Louvain, par lesdicts ennemis et rebelles, lesquels ne se contentans de ce que lediet suppliant en un jour leur avoit par trois fois envoyé argent pour rançonner et conserver sondiet cloistre du feu qu'ilz menaçoient d'y vouloir mettre, se sont encores après ladicte composition, avancé non-seulement de voler et piller toutes les meubles et provisions dudiet cloistre, mais aussy de prendre les ornemens de leur église, de façon que lediet suppliant avecq ses religieux estans en nombre de vingt, se trouvent en grande nécessité; nous suppliant très-humblement de luy vouloir secourir en ceste extrême misère, et sur ce luy faire despescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes; sçavoir vous faisons, etc. (1). »

Église de Notre-Dame, à Valenciennes. — Don de 250 florins sur la recette domaniale de cette ville, accordé par lettres patentes, en date de Bruxelles, le 28 juin 1622, aux doyen et chapitre de l'église de Notre-Dame, à Valenciennes, pour l'achat d'un tableau d'autel, dont elle avait jusque là été dépourvue (1).

Église des Augustins, à Louvain. — L'extrait que nous publions de lettres patentes, datées de Bruxelles, le 21 juillet 1623, qui accordent une somme de 200 livres, de 40 gros de Flandre, aux augustins, à Louvain, donne quelques détails sur l'emploi que ces religieux voulaient en faire :

« PHILIPPE, etc. Recen avons l'humble supplicacion de noz ehiers et bien amez les prieur et religieux du monastère de Sainet-Augustin, en nostre ville de Louvain, contenant qu'il est notoir à tous qu'il y a plus de deux cens septante ans qu'audiet monastère a esté le Saint-Sacrement de Miraele, et qu'il n'en y a que deux par-deçà, l'ung en ceste ville, et l'autre audiet Louvain; et comme la commune meue de dévotion ait requiz qu'icelluy soit mis en lieu eslevé, et où un chaseun peult avoir sa veue comme en l'église de Sainte-Gudule en ceste ville, pour à quoy furnir il faudra pour le moins ij^m florins, et qu'à cest effect leur avons seulement accordé 1 florins une foiz, ilz nous ont très-humblement supplié qu'il nous pleust nous eslargir à quelque aumosne plus grande, et sur ce leur faire despescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes; sçavoir vous faisons, etc. (3). »

(1, 2 et 3) Collection des papiers d'Etat et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

Couvent des Cordeliers ou Frères-Mineurs, à Bruxelles.

— Lettres patentes, datées de Bruxelles, le 25 octobre 1623, par lesquelles il est fait don à ces religieux de 300 florins, pour achever divers travaux entrepris à l'église. Le définitiveur de la province avait représenté dans sa requête à l'infante Isabelle, qu'il lui avait été impossible, lorsqu'il était gardien de ce couvent, « de parachever les grandz bastimens » et ouvraiges, qu'il avoit entrepris, » et que, entre autres, il avait été « constrainct de faire une grande fenestre » en son église, entourée de blanches pierres et souffissamment garnie de grandz fers, pour la faire accorder avecq » les aultres fenestres de ladicte église, et ce pour donner » lumière à l'autel privilégié, situé à l'opposite et en lieu » obscur, lequel a esté érigé et enrichy d'un beau tableau » et riches ornemens (1). » (*Voy.* § 38 et § 74.)

Église des Dominicains, à Braine-le-Comte. — L'infante Isabelle accorda à ces religieux, au nom de Philippe IV, par lettres patentes, données à Bruxelles, le 13 novembre 1623, une somme de 250 livres, de 40 gros de Flandre, « pour estre employée au frontispice de l'église », dont ils avaient « depuis quelque temps ençà, jetté les fondemens » par l'assistance de quelques dévotes personnes, sans qu'ilz » ayent moyens de la parachever pour n'avoir auleuns » revenuz (2). »

Église de Saint-Maurice, à Lille. — Les curé et marguilliers de cette église s'étaient adressés à l'infante Isabelle pour obtenir quelque don qui leur permit de faire placer une verrière aux armes du roi « au lieu le plus éminent et » honorable de l'agrandissement de ladicte église. » Il leur fut accordé 300 livres, de 40 gros de Flandre, par lettres patentes en date de Bruxelles, le 18 septembre 1623 (3). »

(1 et 2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

§ 86. Horlogerie.

Sommaire : Louis Defiens. — Horloge du château de Golzinne, en 1372. — Horloge du beffroi de Béthune, en 1388. — Olivier Van de Wiele. — Horloges du conseil de Flandre, à Gand. — Godefroid de Haynnau. — Herman Bussenborch ou Buysemborch. — Jean Van Wichelen. — Horloges de Maximilien d'Autriche et de Charles-Quint. — Jean Valin. — Nicolas Van Troestenberch. — François Van Ghele. — Horloges du palais de Bruxelles et du château de Mariemont. — Attilie Zanoby de Nerbis. — Horloge hydraulique.

DEFIENS (Louis). — Nous croyons que dans la note suivante, on doit comprendre par le mot *cloke* une véritable horloge : il n'est pas possible de l'interpréter autrement pour le sens du texte. Louis Defiens, de Huy, est en ce cas un des plus anciens horlogers connus de nos provinces, et l'horloge du château de Golzinne, qui appartenait à titre de douaire à Marie d'Artois, veuve de Guillaume I^{er}, comte de Namur, est sans contredit une des premières (1372) dont les documents font mention. Nous publierons plus tard les renseignements que nous avons recueillis sur les horlogers du XIV^e siècle.

« A maistre Lowyt Defiens, demorant à Huy, pour une cloke mise à Goulessines, qui sonne les hoires jour et nuyt, achatée à li par madamme la comtesse et ses gens, parmi qu'il l'aidat pendre et ordineir, et qu'il ensingnat le manière comment elle soneroit lez droites heures de nuyt et de jour, sens falloir, et ensi qu'il appert par une lettre close de madicte dame, donneit le vije jour de juing l'an [xiiij^e] lxxij : vij doubles mouton, qui valent xij livres xij solz (1). »

HORLOGE DU BEFFROI DE BÉTHUNE. — Les Archives du département du Nord, à Lille, possèdent l'original d'une requête adressée, le 12 juin 1388, par les échevins de Béthune à Guillaume de Namur, leur seigneur, pour pouvoir

(1) Registre n^o 3221, fo iijxx xiiij^{re}, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

reconstruire leur beffroi, qui était « ad présent moult dé-
» molis et venus à ruyne et en péril de keir [tomber] de jour
» en jour », et en obtenir l'autorisation d'y placer « une
» orloge pour mémore des heures de jour et de nuit, sicom-
» me il est en pluseurs autres lieux et bonnes villes du pais
» environ. » Le vieux beffroi n'était pas une construction
bien solide, puisqu'il ne remontait pas au-delà de 1334,
année qu'Eudes, duc de Bourgogne, accorda de grands pri-
vilèges aux habitants de Béthune. C'est ce que prouve, au
reste, le passage suivant de la requête dont nous parlons :
« Comme par certain et longtamps passé, nous aïons, par la
» grâce de duc Eude de Bourgogne et Jehane de France, sa
» femme, ad présent un certain beffroy et deux cloques en
» icelli, pour les nécessités et effrois de ledite ville, et aussi
» pour les périls de fu, d'assaut, de fait de guerre ou autre-
» ment, ledit beffroy situé et assis ou Marchiet de Béthune,
» entre le Hale as draps et les masiaus de ledicte ville. »
Guillaume de Namur leur accorda l'objet de leur demande,
car les historiens de la localité fixent à l'année 1388 la date
de la réédification de l'édifice communal.

VAN DE WIELE (Olivier). — Nous rétablissons sous cette
forme le nom « d'Olivier de le Wiele, demourant à Cour-
» tray, » auquel il fut payé, en 1429, la somme de 28 livres
4 sous de Flandre, « pour un orloge et clochette qui est
» mise ou parquet en la chambre du conseil [de Flandre],
» à Gand (1). » Il est donc probable que cet horloger jouis-
sait alors de quelque réputation.

DE HAYNNAU (Godefroid), — était « maistre d'orloge » du
château de Mons, en 1443 (2).

(1) Registre n° 21803 de la chambre des comptes, aux Archives du
royaume.

(2) Registre n° 9737, fo lxxij v°, *ibidem*.

BUSSENBORCH OU BUYSEMBORCH (Herman), — est qualifié d'horloger (*orlogeur*) dans un compte de 1442, à l'occasion d'une somme qui lui fut payée à compte « sur certains ou- » vraiges qu'il fait pour Monseigneur, et dont il [le duc Phi- » lippe le Bon] ne veult autre déclaration estre faicte (1). » Dans un compte de l'année 1445, il est désigné comme or- fèvre, à Bruges, à propos d'une gratification de 200 francs, qui lui fut accordée lors de son mariage par le duc de Bour- gogne (2). L'orthographe de son nom de famille varie dans les deux documents (3).

VAN WICHELEN OU DE WICHELEN (Jean), — « orloguer, de- » mourant en la ville de Gand, » reçoit, en 1464 ou 1465, la somme de 36 livres de Flandre, « pour avoir fait ung » orloge et icellui mis en l'auditoire » du conseil de Flan- dre (4). Il reçut encore, peu de temps après, 6 livres du conseil « pour son salaire de ce que par le commandement » de messeigneurs [du conseil] il a mis à point l'orloge sci- » tué au consistoire de mesditsseigneurs, qui estoit tout » desroyé (5). » Jean Van Wichelen répara encore « l'orloge de la chambre du conseil », en 1479 (6), et celle de l'hôtel de ville d'Audenarde, en 1468 (7). » C'est lui qui entre- prit, en 1457, la construction d'une nouvelle horloge pour le beffroi de Gand (8).

(1) Registre n° F. 157, f° vij xx iiij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 140, *ibidem*.

(3) Voy. DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*; Preuves, t. 1^{er}, p. 388, n° 1575, où il est appelé *Boisemborch*.

(4) Registre n° 21835 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(5) Registre n° 21836, f° viij v°, *ibidem*.

(6) Registre n° 21848, *ibidem*.

(7) Registre n° 31765, *ibidem* : il y est nommé « Janne Van Mechelen, or- » logemakere van der stede van Ghendt. »

(8) *Messenger des sciences historiques*; Gand, 1859, pp. 245-246.

HORLOGE DE MAXIMILIEN D'AUTRICHE. — Dans le compte de la recette générale des finances de l'année 1481 (1), on trouve le remboursement d'une somme de 18 livres de Flandre, qui fut payée à Pierre Coustain, successivement valet de chambre et peintre de Philippe le Bon, Charles le Téméraire, etc., « à cause de semblable somme qu'il a desboursée, — dit le registre, — pour avoir fait remectre à point » une orloge d'or appartenans à icellui seigneur, garnyes » de perles et pierries, pour laquelle orloge remectre à » point, il le a convenu hoster [ôter] par pièces, et après » qu'elle a esté remise à point, on l'a remise sus, ainsi » qu'il appartient et qu'elle estoit paravant, tant pour la » paine et labour des ouvriers, comme pour l'or et autres » choses y employées. »

HORLOGERS DE CHARLES-QUINT. — (*Voy.* §§ 26 et 61.) — Nous lisons dans une lettre de décharge, délivrée par ce prince à son garde-joyaux, et datée du 12 mars 1552, style de Rome, l'article suivant :

« Item, ugne orloge avecque trois quadrans ou monstres sonnans les heures, en forme de thour d'église, venant de mètre [maitre] Denys, selon l'inventoire, mais elle vient du mètre de Munic; de laquelle orloge avons faict don à monseigneur de Noircarmes, gentilhomme de nostre chambre (2). »

VALIN (Jean). — Nous avons dit au § 26 que Jean Valin accompagna Charles-Quint dans sa retraite au monastère de Yuste (3) : il était alors « ayde de l'orlogeur » du monarque, le célèbre Gianello Torriano, et passa plus tard au service de Philippe II. En 1559, il avait obtenu un congé pour revenir

(1) Registre n° F. 171, f° ij^e lxxvij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(3) SANDOVAL, *Historia de Carlos V*, t. II, p. 663, le nomme Balin; on sait du reste que les lettres B et V se confondent en espagnol.

aux Pays-Bas : voici l'analyse d'une requête par laquelle il sollicite l'autorisation de ne plus retourner en Espagne :

« Maistre Jehan Valin, horlogeur, ayde de l'orlogeur qui fut à La Majesté Impériale, remonstre que l'ayant le prince d'Espagne requis de demeurer en son service, il a servy Son Altéze environ demy an sans gaiges, et pour aultant que l'estat de sa maison n'estoit encoires fait, et qu'il avoit aucuns affaires par-deça, il a demandé son congé. Maintenant il supplie Sa Majesté luy donner licence de demeurer par-deça jusques Son Altéze y viengne, et que ce pendant il plaise à Sa Majesté luy faire donner quelque bon traictement, afin qu'il puisse faire quelque bon horeloge pour Son Altéze (1). »

VAN TROESTENBERCH (Nicolas, *Claes*). — Par lettres patentes, délivrées à Bruxelles, le 21 novembre 1569, au nom de Philippe II, Nicolas Van Troestenberch, qui avait été horloger de Charles-Quint, obtint une pension journalière de 4 sous, de 2 gros, monnaie de Flandre, la pièce, à compter du 11 juillet de ladite année, et en outre les exemptions et privilèges dont jouissaient habituellement les serviteurs de l'hôtel (2). C'est à n'en pas douter l'auteur de l'horloge décrite au § 26, comme ayant été fabriquée par « maistre Claes ».

Nicolas Van Troestenberch est probablement le fils de Jean, dont il est question au § 61.

VAN GHELE (François), — était horloger, à Gand. Sa réputation lui valut d'être appelé à Bruxelles, pour construire une grande horloge destinée à la cour du palais de Caudenberg, et une autre pour le château de Mariemont. Le 3 novembre 1609, il demanda et obtint le titre d'horloger de l'hôtel des archiducs, à Bruxelles et Mariemont, aux gages annuels de 120 livres, de 40 gros de Flandre, la

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) La minute des lettres patentes existe dans la collection citée à la note précédente.

livre, et une gratification par an de 60 autres livres, à titre d'indemnité pour le loyer d'une maison en ville. Van Ghele vivait encore au mois d'août 1634 : il est mort à Bruxelles peu de temps après cette date (1). Nous publions ici la requête qu'il présenta à Albert et Isabelle, en 1609, et l'avis de l'architecte Cobergher, qui avait été consulté par le conseil des finances à ce propos (2). Il est curieux de comparer les deux documents entre eux.

1. « Aux archiducqz remonstre en toute humilité François Van Ghele, maistre horlogeur, comme pour servir Voz Altèzes Sérénissimes à la perfection de certain horologe dressé à l'entrée de vostre court, il luy a fallu lever sa boutique et résidence de la ville de Gand, où il estoit bien chalandé, souffisant pour honnorablement entretenir sa famille, et après que Vosdictes Altèzes ont receu tout contentement (si qu'il espère) de la perfection dudict horologe et celluy de Mariemont, auquel il at vacqué à ses propres fraiz, icelles Voz Altèzes ou bien ses ministres ne luy donnent à présent aultre traictement que vingt solz par jour, tant pour ouvraiges extraordinaires dépendantes de vostre court et hostel que pour la garde et entretien dudict horologe, requérant icelluy horologe grande vigilance, montant et descendant les montées, à tirer les cordes des poix pour le tenir en bon accord, ce que ne se peult faire sans travail journalier, pour lequel il est fort peu sallarié. Et entendant qu'il y a quelques-uns qui vouldroient recommander l'entretien et régime dudict horologe à ung aultre, et licentier ce remonstrant, présentement de tout hors de cognoissance audict Gand, pour estre ja plus de trois ans qu'il est en service à ceste court, le remonstrant a trouvé bon de s'adresser en doléance vers Vos Altèzes Sérénissimes, et les supplier bien humblement que prenant favorable esgard à ses diligences et bons services, icelles soient servies le recevoir à gaiges ordinaires par patente, telz que sa science et industrie le peuvent mériter; se confiant que Vos Altèzes Sérénissimes ne luy vouldront remectre pour y recommander ung aultre qui par aventure pouroit avoir moingdre sçavoir dépendant au faiet et conduiete d'horologe, joint que Voz Altèzes n'ayent oneques receu nul mescontentement dudict remonstrant. »

(1) Voy. le *registre aux gages et pensions de 1625 à 1659*, fo 492 ro, portant le n° 43875 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Ces deux pièces font partie de la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, *ibidem*.

2. « Messieurs, pour satisfaire à l'apostille marginale mise sur la requête de Franchois Van Geel, maistre orlogeur, diray à Voz Excellence et Seigneuries qu'au mois d'avril 1606, monsieur le comis Sterke, à l'intervention du bourgmestre Cranendonck et le fourier des chambres Gil del Roy, sont accordez avecq lediet Van Geel de nectoyer, faire et poser l'orloge de la court, et après estre faict, l'entretenir en son deu estat ung an entier avecq les poidz et cordaiges y appartenans, pour la somme de viije florins, comme appert par la cople du contract cy-joincte, laquelle somme luy at desjà esté payé an et jour avant l'achevvement dudiet ouvrage, et comme Son Altèze faisoit par tous moyens solliciter lediet Van Geel à l'achevvement dudiet ouvrage. il print son excuse par après de ne le pouvoir achever à faulte de fer et charbons, n'ayant aultres moyens que ce que luy fuist de sepmaine à aultre donné à compte d'icelle ouvrage, que fuist comme que ceux de l'assemblée de la fabricque l'ont par après ordonné ix florins toutes les sepmaines pour luy et son serviteur, jusques à l'achevvement de l'entier ouvrage, ce qu'il a trainé jusques à environ deux mois ença que le tout at esté mis en perfection, saulf que les pois ne sont faict que de plusieurs pièces de pières liées par ensemble avec vielles pièces de cordes (chosse fort dangereuse); de manière que lesdicts huit cent cinquante florins sont montez tant en journées qu'en livrison de charbon et fer, à la somme de m viije florins vj patards vj deniers, qu'est ix^e lvijj florins vj patards vj deniers, plus que le contract ne portoit.

» Et touchant l'orloge de Mariemont que lediet Van Geel at réparé et mis en estat, on at faict taxer par deux maistres orlogeurs de cette ville tout ce qu'il at faict et réparé à icelluy, et ont trouvé suivant ladicte taxation y avoir mérité la somme de c xciij florins, que luy sont payé au-dehors lediet ouvrage, comme aussy on l'at payé xxxv florins pour le renettoyement de l'orloge que Son Altèze at présentement en la grande gallerie de la court; lesquelles parties ne sont comprinses ausdicts xvijje viij florins vj patards vj deniers.

» Au regard des ouvrages qu'il diet par sadicte requête avoir faict extraordinaire, sont sy peu qu'ils n'en méritent toucher, d'autant que luy et son serviteur n'ont faict que une douzine (sic) de petites pentures, qui ne vaillent que iiij patards la parre, et cl petits huvets, à vj deniers pièce, joinct qu'en trois sepmaines dernier il n'at faict que pour iij florins ij patards de vergettes de verrier, dont at tirer xvijj florins de journées.

» Mais s'il plaist à Son Altèze Sérénissime le retenir en service pour le seul gouvernement de horloge, sans plus m'ayant enquiz de ceux qui gouvernent les orloges de ceste ville, il me semble soubz correction qu'on luy pourat bien accorder d'ores en avant la somme de cxx florins par an, remectant néantmoins le tout à très-pourveu discrétion de Vostre Excellence et Seigneuries.

» WENSEL COBERGHER. »

ZANOBY DE NERBIS (Attile), — obtint des archiducs, par lettres patentes, datées de Tervueren, le 20 novembre 1618, un octroi pour pouvoir utiliser la découverte qu'il avait faite d'une horloge hydraulique. Le privilège devait durer douze ans : il était limité au Brabant et les pays d'Outre-Meuse. Nous publions la requête du suppliant dans laquelle il décrit son invention.

« A Leurs Altèzes Sérénissimes, remonstre très-humblement Attile Zanoby de Nerbis, clercq suanense [*sic*], qu'il at inventé et fabrique certain horologe nouveau portatif avecq une fontaine, laquelle avecq fort peu d'eaue flue [*coule*] continuellement à sphères nouvelles et figures mobiles, qui monstrent par diverses manières les heures et intervalles d'icelles, pour l'ornement des chambres et jardins; mais affin qu'aultres qui chercent leur prouffict par le travail d'aultruy, quand cest horologe viendrat en publicq, n'en facent d'aultres à sa similitude, au dommage et préjudice dudict suppliant, il supplie Leursdictes Altèzes de luy octroyer privilège pour vingt ans de pouvoir mettre en practique sadicte invention, sans que personne puisse fabriquer ou imiter ledict horologe sans expresse licence dudict suppliant, ses héritiers, successeurs ou ayans cause, soubz quelconque prétext d'augmentation, d'ornement, mélioration et aultre cause en tout ou en partie, ny vendre avoir ou présenter à vendre celluy fabriqué ou faict par aultres, ce qu'aussy tendrat au prouffict des domaines de Leursdictes Altèzes, par tout le Pays-Bas, en toutes les provinces, citez et lieux subjectz immédiatement et médiatement à icelles, présentement et au future, supplie aussy que les personnes qui désireront d'avoir licence pour faire lesdicts ouvrages, soyent escriptz ès livres qu'à cest effect seront tenuz par notaires en divers lieux, et que lesdictes personnes payent pour une foiz seulement à tousjours pour trois escuz d'or en or pour chascun ouvrage, et de tout le prouffict qui se tirera par ce moyen mesmes desdictes peines, ledict suppliant applicquera la tierce part, sçavoir ung escu d'or comme dessus pour chascun ouvrage, et de tout le prouffict qui se tirera par ce moyen mesmes desdictes peines, ledict suppliant applicquera la tierce part, sçavoir ung escu d'or comme dessus pour chascun ouvrage aux domaines de Leursdictes Altèzes, et en ferat instrument avecq les ministres d'icelles de ladicte promesse; ledict édifice de beau et agréable aspect pour tenir ès chambres par forme d'un petit estude, sera de peu de despens et de grand plaisir et recreation, non-seulement pour y estre deux réveille-matins, ung philosophicale et l'autre ordinaire, et diverses manières de monstrier les heures différamment des aultres horologes, mais aussy pour le plaisir d'une fontaine qui est avecq continuel

murmure de l'eau qu'invite à dormir, que sera de très-grand plaisir et plus aux malades; et se peut aussi tenir ledit ouvrage en la même chambre où l'on dort et en tout autre lieu, et sera prouffictable pour éviter l'oisiveté pour le vertueux entretènement qu'il y a : supplie aussi que ledit privilège lui soit octroyé gratis, veu le grand prouffict que ledit ouvrage apportera aux domaines de Leursdictes Altesses. Quoy faisant, etc. (1) »

§ 87. Savants, écrivains, traducteurs, etc.

Sommaire : J. Froissart. — B. de la Broiequière. — J. Miélot. — Ch. Soillot. — J. Molinet. — R. Dodoens. — P. Peckius. — J. Damhoudere. — Ch. de l'Espinoy. — F. Van der Haer. — J. Lipse. — M.-A. del Rio. — Th. Stapleton. — M. Rémy. — N. Rebbe. — C.-A. Hoppers. — F. Zuallart. — J. Strada de Rosberg. — R. Fossanus. — A. Nicolin. — J. Maxwell. — A. Van Meerbeeck. — C. de Bonours. — E. Puteanus. — Ch. Butkens.

FROISSART (Jean). — (*Voy.* § 1^{er}). — Parmi les pièces que l'Autriche a restituées au dépôt des Archives du royaume, au mois d'octobre 1865, se trouve l'ordonnance de paiement que nous publions ci-après, et qui fait mention des travaux dont ce célèbre chroniqueur fut chargé pour Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg : nous l'avons du reste déjà signalée dans un de nos articles intitulé : *La Cour de Jeanne et de Wenceslas et les arts en Brabant pendant la seconde moitié du XIV^e siècle* (2).

« Le due de Luccembourch et de Brabant. Jakemin de le Tour, lieutenant de nostre receveur de Binch, nous vous mandons et commandons que à messire Froissart, porteur de cestes, vous payés et délivrés de par nous sys frans franchois, que donné ly avons sur aucuns ouvrages que commandé li avons à

(1) Cette requête se trouve en double dans la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume : l'une et l'autre sont revêtues de l'apostille de l'archiduc Albert. Ces pièces sont accompagnées de la minute des lettres patentes.

(2) *Voy.* la *Revue trimestrielle*, Bruxelles, 1857; t. XIII, p. 58. Nous avons publié dans cet article beaucoup d'autres notes inédites sur Froissart et divers poètes français, flamands et latins de la même époque.

faire, et les mettez en vostre compte; nous les vous y ferons rabattre parmi ceste cédulle infichié de nostre séal. Donné à Bruexelles, le xxvije jour d'avril l'an m. ccc. soissante et dys-noef. »

Au § 17 il est question du prix d'un exemplaire des œuvres de Froissart, en 1499. Voici le reçu du libraire que nous avons retrouvé :

« Je Guillamme Outmaer, marchant librarier, demourant à Bruxelles, confesse avoir receu la somme de vij livres iiij solz, de xl gros, de Flandres, qui deue m'estoit à cause de quatre volumes de livres de l'*Istoire de Froissart*, en papier emprainté, que Monseigneur a présentement fait prendre et acheter de moy par marchié fait, et iceulx volumes donner à madame la grande douagière pour sa présente foire de Bruxelles. Le xxiiije jour d'octobre l'an mil cccc quatre-vingz et dix-neuf (1). »

DE LA BROICQUIÈRE (Bertrand). — (Voy. § 67 et § 77.) — Nous avons eu occasion de voir la copie que possède la Bibliothèque impériale, à Paris (2), de la relation du voyage que ce gentilhomme entreprit en Orient par ordre de Philippe le Bon. Il fait partie d'un volume petit in-folio ou grand in-quarto, et s'étend du f° 154 au f° 252 r°; le manuscrit est sur papier. Bertrand de la Broicquière partit de Gand, en février 1452, et se dirigea vers l'Italie, en passant par la Picardie, la Champagne et la Bourgogne. A son retour, il trouva le duc à l'abbaye de Potières : l'armée de ce prince faisait alors le siège de Mussy-l'Évêque. A la fin le rédacteur s'excuse sur le style de son livre : « S'il n'est » si bien dicté, — dit-il, — que autres se scauroient bien » faire, je supplie qu'il me soit pardonné. » Le manuscrit se termine par cette précieuse indication biographique, qui fixe la date de la mort de l'auteur : « Cy fine le *Voyage de* » *Bertrandon de la Broquière*, etc., qui trespasa à Lille, » en Flandres, le ix^e jour de may l'an mil cccc cinquante » et ix, etc. »

(1) Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) N° 10025².

MIELOT (Jean), — se qualifie de « prestre, natif de Gais-sart-lès-Ponthieu, en l'éveschié d'Amiens (1). » C'est aujourd'hui le village de Gueschard, situé près du célèbre champ de bataille de Crécy, à mi-chemin d'Abbeville et de Hesdin, et qui faisait autrefois partie du petit comté de Ponthieu, dont Abbeville était la capitale. N'oublions pas qu'au XV^e siècle il y avait à Hesdin une véritable pépinière de calligraphes et de traducteurs, à laquelle il faut rattacher Jean Mansel, l'auteur de *la Fleur des Histories* (Voy. § 67), Jean Paradis et le fécond David Aubert : nous parlerons plus loin de ces derniers.

Le savant Van Praet a publié dans sa *Notice sur Colard Mansion* (2), une liste des ouvrages dont Jean Miélot est ou l'auteur ou le traducteur ou le copiste. C'est de tous ceux que Philippe attacha à son service pour la transcription ou la traduction des livres destinés à la riche librairie de ce prince un des plus actifs, le plus laborieux peut-être, dit le baron de Reiffenberg. Ce dernier écrivain a consacré à J. Méliot une courte notice, augmentée d'une liste des ouvrages portant son nom (3); cette liste est plus considérable que celle de Van Praet (4). En attendant que nous ayons recueilli assez de matériaux pour compléter cette intéressante biographie, nous ferons connaître quelques notes inédites concernant ce fécond *translateur des livres* du puissant duc de Bourgogne. C'est en 1449 que Philippe

(1) ABRAHAMS, *Description des manuserits français du moyen-âge de la Bibliothèque de Copenhague*, p. 35.

(2) Pp. 116-117.

(3) Cette notice a paru dans *le Bibliophile belge*; t. II, pp. 381-386; dans *l'Annuaire de la Bibliophile royale*, 1846, pp. 121-150 : elle a été reproduite dans *le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon*, t. 1^{er}, introduction, pp. CLXX-CLXXV, qui fait partie de la *Collection des chroniques belges inédites*.

(4) M. DE LA FONS-MÉLICOQ cite, dans un article que la *Revue universelle des Arts* a publié (t. XII, p. 219), un ouvrage de J. Miélot, qui ne figure pas dans la liste du baron DE REIFFENBERG.

le Bon lui accorda le titre de secrétaire, ce que constate un ordre du 23 avril, dont l'original existe aux Archives du royaume, à Bruxelles, et qui enjoint à l'audiencier de Jean le Gros, de délivrer sans frais à Jean Miélot, les lettres patentes de sa toute récente nomination de « secrétaire aux » honneurs, » c'est-à-dire de secrétaire honoraire du duc. Ces lettres sont certainement celles dont il est question dans le passage suivant d'un compte de la recette générale des finances (1).

« I. A maistre Jehan Miélot, la somme de iiij xxvij livres iiij solz, qui deu luy estoit à cause de xij solz que Monseigneur, par ses lettres, données à Bruxelles, le xxije jour d'avril l'an mil iiije xlix, lui a ordonné prendre et avoir de lui de gaiges par jour, pour lui aidier à entretenir en son service à faire translatacions et escriptures de latin en français de hystoires et autrement pour ses besoingnes et affaires à commencer de la datte desdictes lettres. »

Dans d'autres documents relatifs au payement des gages de 12 sous, monnaie de Flandre, par jour, que recevait Jean Miélot, il est dit que le duc l'avait chargé « de faire » translacions de livres de latin en français et iceulx es- » cripre et historier ». Du mot *historier*, dont le rédacteur s'est ici servi, ainsi que d'un extrait de compte rapporté dans l'ouvrage de M^r de Laborde, intitulé : *les Ducs de Bourgogne* (2), il semble que l'on puisse conclure que Miélot fut aussi enlumineur; toutefois nous n'avons pas à cet égard une conviction entière.

Par mandement du 8 septembre 1451, Philippe le Bon accorda à Miélot une somme de 60 livres de Flandre, pour le récompenser des services qu'il en avait reçus pendant les dix-huit mois qui s'étaient écoulés avant que des gages

(1) Registre n^o F. 145, fo lxxij v^o, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. Ce passage n'a pas été reproduit par M. DE LABORDE.

(2) Preuves, t. I^{er}, p. 475, n^o 1841; extrait du registre n^o F. 155, fo exix v^o, de la chambre des comptes, *ibidem*.

fixes lui eussent été alloués : c'est alors qu'il composa entre autres *la Vie de saint Josse*. Ce petit renseignement, combiné avec les autres notes que nous publions et celles que M^r de Laborde a fait connaître (1), prouve que Jean Miélot fut employé par Philippe le Bon à partir du commencement de l'année 1448. Il habitait probablement Bruxelles en 1450, car il y composa des ouvrages en 1450 et 1451 (2). Déjà en 1455, il demeurait à Lille, où il jouissait d'une prébende à l'église collégiale de Saint-Pierre (3). On retrouvera probablement un jour dans les registres capitulaires de cette église, s'ils ne sont pas détruits, la date de sa mort. Jean Miélot vivait encore en 1468, et son activité ne s'était pas ralentie, car plusieurs de ses traductions sont datées de cette année. Dans l'un de ses ouvrages il se qualifie de chapelain de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, etc., qui était châtelain de Lille (4). La plupart des livres traduits et exécutés par Miélot portent une date, mais les descriptions que divers auteurs en ont publiées sont parfois fautives : c'est ainsi que nous signalerons l'erreur du *Catalogue de la Bibliothèque de Bourgogne* (5), par Marchal, où on lit 1438, au lieu de 1458 (6), et, dans la notice du baron de Reiffenberg, cette autre faute de lec-

(1) Preuves, t. 1^{er}, p. 400, n° 1450; p. 457, n° 1605, et p. 469, n° 1812. Ces articles sont extraits des comptes de la recette générale des finances, reposant aux Archives du département du Nord, à Lille, dont nous indiquerons ici les numéros et folios, savoir : n° F. 146, fo 100 v°; n° F. 150, fo ix xx viij v°; et n° F. 152. Voy. encore, pour le paiement des gages de J. Miélot, les registres nos F. 147, fo iiij xx vj r°; n° F. 152, fo vx xx xvj r°, et n° F. 156, fo vx xx iij v°.

(2) Voy. les manuscrits n° 9095, fo 1°; n° 9280, fo xlvij v°, et n° 3828, fo iij r°, de la Bibliothèque de Bourgogne.

(3) Voy. le manuscrit n° 11129, fo 157 v°, *ibidem*.

(4) Voy. ABRAMAMS, *Description des manuscrits français du moyen-âge de la Bibliothèque de Copenhague*, p. 52.

(5) T. II, p. 192. Le baron DE REIFFENBERG a reproduit l'erreur dans sa notice sur Miélot.

(6) Voy. le manuscrit n° 9270, fo 1°, de la Bibliothèque de Bourgogne.

ture ou de transcription : *diocèse de Trèves*, au lieu de *diocèse d'Amiens*.

« II. Audiencier de nostre chancellerie, maistre Jehan le Gros, délivrez à nostre serviteur maistre Jehan Miélot unes lettres de retenue que luy avons octroyé en estat de secrétaire aux honneurs, sans prendre argent du sceau qui monte à lj patart. Fait le xxv^e jour d'avril m. iiij^e quarante et neuf.

« PHELIPPE (1). »

« III. A maistre Jehan Miélot, secrétaire de Monseigneur, la somme de lx livres, de xl gros, pour don à lui fait par icelui seigneur, pour et en récompensation d'aucuns services qu'il lui a fais par l'espace de xvij mois par avant le temps qu'il lui eust ordonné à avoir et prenre de lui aucuns gaiges pour translacion de livres de latin en françois, comme de *la Vie de Saint-Josse*, et aultres besoingnes et escriptures, aiusi qu'il puet apparoir par mandement de Monseigneur, donné à Bronxelles, le viij^e jour de septembre l'an mil iiij^e lj (2). »

« IV. A maistre Jehan Miélot, la somme de xvj livres iiij solz, de xl gros, la livre, à cause de xij solz que Monseigneur lui a ordonné et tauxé prendre et avoir de lui de gages par jour, pour lui aidier à entretenir en son service, tant à faire translacions de livres de latin en françois et iceulx escripre et historier comme autrement, et ce pour xxvij jours entiers commençans le v^e jour de décembre l'an mil iiij^e cinquante.

» A lui, la somme de ije xix livres pour ses gages d'une année entière, commençant le premier jour de janvier l'an mil iiij^e l.

» A lui, la somme de ije livres viij solz pour ses gages de iij^e xxxiiij jours, commençans le premier jour de janvier l'an mil iiij^e lj (3). »

« V. Maistre Guillaume le Muet, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne et clerc de ses finances, signez une descharge par moy aujourd'huy levée sur Jehan Aubert, aussi conseiller de Monditseigneur et son receveur général du Haynnau de la somme de ije livres, de xl gros, monnoye de Flandres, la livre, sur ce qu'il puet et pourra devoir à Monditseigneur à cause de sadicte recepte, en deniers paiez à maistre Jehan Miélot, secrétaire d'icellui seigneur, à cause de ses gaiges. Escript soubz mon seing manuel le deuxiesme jour d'octobre l'an mil cccc cinquante-sept. » GUIOT DU CHAMP (4). »

(1) Collection des acquits des comptes des droits du grand sceau, aux Archives du royaume.

(2) Registre n^o 1921, f^o iiij^e xxiiij r^o, de la chambre des comptes, *ibidem*.

(3) *Ibidem*, f^o vije xvij.

(4) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

SOILLOT (Charles), — naquit en 1454. Cette date résulte d'une note extraite d'un compte (1), où on lit que par mandement, daté de Lille, le 30 avril de cette même année, Philippe le Bon enjoignit à son receveur général des finances de payer 13 livres de Flandre à Philippe de Courcelles, son écuyer tranchant, qui avait déboursé cette somme à l'occasion « du baptisement de l'enfant Guillaume Soillet, » receveur de Noïers, que ledit Phelippe de Courcelles a » tenu sur fons ou nom de monseigneur de Charrolais. » Dans l'un des traités composés par Charles Soillet, et qu'il dédia à Charles le Téméraire, avant l'avènement de ce prince, il déclare que ce dernier fut son parrain. « Dès le » premier jour de ma naissance, — dit-il, — vous daignas- » tes tant humilier que de moy donner sur les sains fons de » baptesme vostre nom. » Il ne peut exister aucun doute sur l'identité des personnes.

Charles Soillet était donc fils de Guillaume, receveur du domaine de Noyers, en Bourgogne. C'est probablement dans cette petite ville qu'il a vu le jour. Après avoir fait ses études de latin et de grec, il devint secrétaire du comte de Charolais, et Philippe le Bon l'attacha à sa personne en la même qualité. Charles Soillet était déjà secrétaire du duc en juillet 1461 (2), et occupait encore ces fonctions sous le règne de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne : il était en outre alors contrôleur du sceau de l'audience. Nous avons la preuve qu'il possédait cette charge au moins depuis le 11 août 1471 jusqu'en novembre 1488 (3). En 1455, Jean Soillet, le frère aîné de Charles selon toute apparence, était secrétaire d'Adolphe

(1) Registre n° F. 124, fo° exvj vo, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° 1923, fo° vexc ro, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) Registres nos 20366 et 20378, *ibidem*.

de Clèves, seigneur de Ravenstein (1). Il occupa plus tard les mêmes fonctions auprès de Philippe le Bon, et fut par ce prince, en mai 1468, nommé maître extraordinaire de la chambre des comptes, à Lille; deux ans après, il devint maître ordinaire (2).

Les comptes renseignent plusieurs missions qui furent confiées à Charles Soillot; l'une d'elles est ainsi mentionnée :

« A maistre Charles Soillot, secrétaire de Monseigneur, pour xxix jours entiers, commenchans le x^e jour du mois d'avril [mii iiij^e] lxix, et finis le ix^e jour du mois de may ensuyvant, qu'il a vaquiez à estre alé du commandement de Monditseigneur et de sa ville de Hesdin ou pays de Zellande, pour faire appointier dix navires de guerre et les tenir tous prestz pour luy en aydier quant il les manderoit en certain voyage, et pour aucunes causes dont il ne veult autre déclaration icy estre faicte, etc. (3). »

Charles Soillot est auteur des ouvrages suivants : *La tyrannie de Xénophon* et *le Débat de félicité de vie*. Tous deux ont été composés dans sa jeunesse : plus tard les affaires publiques semblent l'avoir éloigné de ces travaux de l'intelligence. Le premier est une traduction qu'il a faite du latin en langue française de l'*Hiéron*, écrit en grec par Xénophon. Soillot le dédia au comte de Charolais. Voici le préliminaire de son livre : « A très-hault et » très-vertueux prince et mon très-redoubté seigneur mon- » seigneur Charles, unique héritier de la maison de Bour- » goingne, conte de Charrolois, seigneur de Chasteau-Belin » et de Béthune, vostre très-humble secrétaire Charles Soil- » lot, honneur avec très-ardant désir et affection de service,

(1) Registre n° F. 148, fo i^e iiij^{xx} iiij^{ro}, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. En janvier 1455 (n. st.), Adolphe de Clèves lui fit un cadeau à l'occasion de son mariage.

(2) DE SEUR, *La Flandre illustrée*, etc.

(3) Registre n° 1924, fo vj^{xx} x^{vo}, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

» ce présent livre de Zénophon, appelé *Tyrannie*, nagaires
» translaté de grec en latin, et que selon mon petit enten-
» dement j'ay de latin translaté en langue françoise, à qui
» le doy-je dédier, comme le premier fruit de mes estudes,
» fors à vous mon très-redoublté seigneur, etc. »

Nous extrayons ces quelques lignes d'un exemplaire de l'œuvre de Soillot existant à la Bibliothèque de Bourgogne (1). C'est un volume petit in-folio, sur vélin, composé de 37 feuillets, d'une grande et belle écriture, de vingt-trois lignes à la page, avec rubriques, et lettrines peintes et dorées. Le manuscrit fut emporté à Paris et relié au chiffre de Napoléon I^{er}. Il est orné, aux folios 1 et 9, de deux miniatures à mi-page, où l'auteur présente son livre à son parrain. La dédicace est suivie de la *table des rubriques* ou chapitres, qui occupe quatre pages, après lesquelles viennent plusieurs feuillets blancs. Le livre se termine au f^o 37 r^o par ces mots : *Zenophontis phylozoophy tyrannis e latino in gallicum conversa per Karolum Soillot explicit*. Le manuscrit que nous décrivons n'est toutefois qu'une copie, ce dont on peut s'assurer par les ratures que l'on y remarque, notamment aux deux premiers feuillets. Le dépôt qui le possède conserve un autre exemplaire du même ouvrage (2) : il a appartenu à Charles de Croy, comte de Chimay. Quoique ce dernier manuscrit soit formé de 51 feuillets de vélin, l'œuvre de Soillot n'en occupe pourtant que les 23 premiers. C'est un petit in-quarto, revêtu de sa reliure ancienne, en cuir brun foncé; l'écriture en est petite et fort jolie, et chaque page a vingt-cinq lignes : il est orné de rubriques, de lettrines peintes et dorées, et de deux vignettes qui semblent imitées d'après les miniatures du volume dont il vient d'être parlé.

(1) N^o 9567.

(2) N^o 14642.

Après Charles de Croy ce livre, devint la propriété de la famille de Merode, comme le constate cette annotation accompagnant un écusson : *Ex antiqua bibliotheca Merodiana fidecommissa Joannis Philippi Eugenii, S. R. I. comitis de et in Merode, marchionis de Westerloo, etc.*

Passons au second ouvrage de Soillot, qui a pour titre : *Le Débat de félicité*. Ce *traictié*, pour nous servir de l'expression même de l'écrivain, est divisé en trois livres. C'est un dialogue mêlé de vers et de prose, entre « l'Acteur, l'Amy » de l'acteur, dame Église, dame Noblesse, dame Labeur, » la Court, les trois Estas et Satire. » La Bibliothèque de Bourgogne possède un des exemplaires qui existaient dans l'ancienne librairie des ducs (1). Il forme un volume sur papier grand in-folio, de 68 feuillets, d'une belle écriture, contenant vingt-sept lignes à la page, avec rubriques et lettres peintes (2). Le volume a été emporté à Paris et nous est revenu avec une riche reliure au chiffre de Napoléon I^{er}. Voici la dédicace de l'ouvrage au comte de Charolais :

« Prohème de ce présent traictié appellé *le Débat de félicité*. » — « A très-hault et très-vertueux prince et mon très- » redoubté seigneur monseigneur Charles, unique héritier » de la maison de Bourgoingne, conte de Charrolois, seigneur de Chasteaubelin et de Béthune, vostre très-humble » et très-obéissant Charles Soillot, indigne secrétaire de » mon très-redoubté seigneur monseigneur le duc, vostre » père, et de vous, honneur avec très-ardant désir de vostre » félicité et affection de service. Se considérant les hon- » neurs et grans biens par moy de vous receuz, mon très- » redoubté seigneur, qui dès le premier jour de ma naissance vous daignastes tant humilier que de moy donner » sur les sains fons du baptesme vostre nom, aujourd'huy

(1) Voy. BARROIS, *Bibliothèque protypographique*, nos 976, 977 et 1771. Le deuxième feuillet commence par les mêmes mots.

(2) No 9054.

» pour voz grandes vertuz tant luisant et exaulcé par toutes
» terres, me suy pour ces causes dès ma première cognois-
» sance entièrement dédyé à vous, tousjours quérant chose
» dont vous puisse servir, aggréer et complaire. Se en onltre
» à ceste fin vous ayprésanté la translacion du *Livre de*
» *Tirannye*, qui fut le premier fruit de mes études, véant
» que meilleur chose lors trouver ne savoye, laquelle comme
» ay depuis entendu vous a esté bien plaisant et aggréable,
» doy-je maintenant, pour doubte des obtrectacions de ces
» mauldiz envieux, qui toutes choses plustost en mal que
» en bien interprètent, devers moy retenir ne récélér ce pré-
» sent *Livre de félicité de vie*, nagaires, non pas par pré-
» sumpcion de sens ne d'entendement, mais moïennant l'aide
» de Dieu et de graves et ornées escriptures de pluseurs
» anciens et modernes orateurs, par moy fait et compilé,
» que incontinent et sans attente ne le vous envoie présanté
» et dédyé, attendu que bien sçay que en ce vous feray
» service non petit et plaisir non peu aggréable, etc. »

A en juger d'après ces premiers vers du *Débat de félicité*, ce traité a été composé par Soillot à l'âge de vingt-huit ans, donc en 1462 :

« L'auteur.

Je parvenu à mon florissant âge,
Et jà mes ans attaindant le rivage
De vint et huit, qu'en grant douleur passoye
Pour le grief dueil qu'en mon cuer amassoye. »

Quelques années après la mort de Charles le Téméraire, Soillot revit son ouvrage, le corrigea, supprima certains passages, y ajouta d'autres choses, et dédia sa nouvelle édition à Philippe de Croy, comte de Chimay, etc. La Bibliothèque de Bourgogne conserve l'exemplaire original qui a appartenu à ce riche et puissant seigneur (1), dont le

(1) N° 9083.

goût pour les livres est attesté par un grand nombre de beaux manuscrits du même dépôt. Ce volume est un petit in-folio, sur parchemin, de 85 feuillets, à grandes marges et d'une belle écriture, de 26 lignes à la page, avec rubriques et initiales peintes et ornées. Au premier feuillet on voit une miniature assez grossière, dans un encadrement composé de fleurs, d'animaux, etc., représentant l'auteur de l'ouvrage offrant son livre au comte de Charolais. Suit immédiatement la nouvelle dédicace du *Débat de félicité*, qui est conçue en ces termes, et dans laquelle il explique les motifs qui l'ont poussé à modifier son premier travail :

« A hault et puissant mon très-honnouré et doubté sei-
» gneur monssigneur Phelippe de Croy, conte de Chimay,
» viconte de Lymoges, seigneur de la Bove, etc., chevallier
» de très-noble et irréprouchable ordre du Thoison d'or, et
» premier chambellan de très-hault et très-excellent prince
» mon très-redoubté et souverain seigneur monseigneur
» Maximilien, par la grâce de Dieu duc d'Autriche, de
» Bourgoingne, etc., seul filz et héritier de très-illustre et
» très-victorieux prince Frédéric le tiers, empereur des
» Rommains, Charles Soillot, indigne secrétaire de mondit-
» seigneur le duc et contreroleur de l'audience de ses
» seaulx; pour voz grandes vertus naturellement affecté à
» vous, et pour le regard de vostre estat, adez prest et ap-
» pareillié à vous servir et complaire, honneur avec tout
» eur et félicité. Se plusieurs de ceulx qui par cy-devant
» en leurs jeunes eâges ont ditté ou escript aucune chose
» digne de note ou de future cognoissance, eulz venus en
» eâge viril, et par ce à plus meur et plus cler entendement;
» et conséquemment à oppinion plus saine et plus résolue,
» revéans leurs dicts et escripts, les ont ou du tout retraictié
» ou en partie corrigié, ou du moins en aucuns lieux poly
» et nettyé de toute chose malséant et superflue; sicomme
» l'en treuve de Virgile, Tulle, Sénèque, saint Augustin et

» d'autres assez. Et maintenant le pareil me soit advenu
» que, relisant mon *Traittié de félicité de vie*, autresfois
» par moy encores jeune et d'eâge et de sens fait et présenté
» à feu de très-eureuse mémoire Charles, conte de Charro-
» lois, depuis duc de Bourgoingne; cognoissant y avoir in-
» séré aucunes raisons impertinentes, et couchié aucuns mots
» malséans, l'ay en ces lieux voulu corriger et amender.
» Doy-je après si circonspects d'engins dont ne suis digne
» de porter l'escriptoire, avoir honte de confesser non pas
» mon erreur, comme erreur n'y eust, mais la rudesse de
» mon jeune engin et la petitesse de ma science de lors,
» combien que depuis par ma lâcheté ne les aye de gueires
» accru ou augmenté; certes nany, etc. »

Plus loin Soillot ajoute : « En oultre se puisque j'ay
» perdu monditseigneur et maistre, et se m'a la mort misé-
» rablement tollu avec beaucoup de biens et d'honneurs
» que j'avoie de lui, dont depuis n'euz gueires de plaisir
» ne de joie, doy-je à lui, à cui parler ne puis, cestuy radre-
» cer ou représenter mon œuvre, ou lui, qui ne me peut
» oyr et plus n'en a que faire, le recevoir de moy; certes
» nany, mais à homme mortel comme il estoit, et qui en
» peut jugier ou y prendre quelque fruit ou plaisir. Si le
» vous présente et adresse, hault et puissant mon très-
» honnouré et doubté seigneur, bien meu certainement
» comme il me semble; car soit de la matière dont je traicte
» ou de la disposicion et forme d'icelle, qui en peut mieulx
» jugier que vous? »

Cette préface s'étend jusqu'au milieu de la troisième page; elle est suivie de six strophes, de douze vers chacun, adressées *aux trois estas*. Puis au folio 5 commence la copie de la première dédicace de l'ouvrage telle que nous l'avons reproduite plus haut. Le *Débat de félicité* s'arrête au folio 85 r^o.

Sur les deux derniers feuillets du manuscrit que nous

décrivons se trouve transcrite une pièce de vers totalement indépendante du *Débat* : elle a pour titre : *Les sept joyes Nostre-Dame*, et commence par ces mots : *Resjoy-toy fleur de virginité*. La pièce se compose de sept strophes de six vers, après quoi vient une oraison en prose de quelques lignes.

Au recto du dernier feuillet du volume, on lit ces mots tracés par une main que nous avons rencontrée sur plusieurs manuscrits de la même provenance : « C'est le *Débat* » de félicité traittant de tous estas et n'y a que une his- » toire (1), lequel est à monseigneur Charles de Croy, comte » de Chimay. CHARLES. »

La bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuyse, dont Van Praet a publié une excellente description (2), renfermait une copie, exécutée vers 1480, du *Débat de Félicité*, revue et corrigée (3). On y lit aussi la dédicace que nous venons de rapporter, avec cette différence que le nom et les titres de Philippe de Croy y sont remplacés par ceux de Louis de Bruges. Il en résulte donc que Soillot a offert son ouvrage à ces deux illustres seigneurs; les exemplaires qui leur ont appartenu sont très-probablement de la main de l'auteur.

Charles Soillot était, au mois de novembre 1487, écolâtre de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles : il fut alors nommé, conjointement avec le doyen Martin Steenberch, pour inventorier les livres qui se trouvaient à l'hôtel ou palais de Caudenberg, dans cette ville. Cet inventaire a été publié par Barrois (4); c'est celui qui renseigne le mieux les manuscrits de la librairie des ducs de Bourgogne.

(1) Miniature.

(2) *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuyse*; Paris, 1831.

(3) Ce manuscrit fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque impériale, à Paris, n° 7585.

(4) *Bibliothèque protypographique*; Paris, 1830.

MOLINET (Jean). — (*Voy.* § 1^{er}.) — La note qui suit fait mention d'un recueil de chroniques que cet historiographe écrivait, en 1502, pour Philippe le Beau, et que ce prince avait ordonné de lui faire parvenir :

« A Augustin Van Walem, messaigier de Malines, la somme de xxxvj solz, dudit pris [de 2 gros, monnaie de Flandre], pour le xix^e du mois de juing [1502], et dudit lieu de Malines, porter lettres de par monseigneur de Nassou à maistre Jehan Molinet, estant lors à Valenchiennes ou à Condé, par lesquelles il lui mandoit lui envoyer le *Recueil des croniques* du roy pour par son ordonnance les lui envoyer. »

DODOENS ou DODONEUS (Rembert). — Tous les biographes font naître ce célèbre médecin à Malines. Voici une note trouvée par notre ami M. Cuypers-Van Velthoven, qui doit, semble-t-il, faire changer d'opinion à cet égard : elle est extraite du registre aux inscriptions des élèves de l'université de Louvain, des années 1529 à 1569, intitulé : *Quartus liber intitolatorum* (1).

« ix Augusti [1531]. Rembertus Dodonis, de Lewardia, filius Dionysii.

» Cornelius Alman de Mechlinia, filius Henrici.

» Pro istis duobus minoribus juravit magister Lucas Neyt. »

Dodoens est donc vraisemblablement natif de Leeuwaerden, en Frise. Si la date du 29 juin 1518, donnée par les biographes comme étant celle de sa naissance, est exacte, ce fut un petit prodige, puisqu'il n'aurait eu que treize ans à peine lors de son entrée à Louvain. Mais il y a tout lieu de croire que cette date est erronée, car déjà en 1541, la ville de Malines confiait à Dodoens les fonctions de médecin de la commune.

Notons ici pour mémoire que le duc Philippe le Bon avait à son service, en 1464, maître Simon Dodonis, dit de l'Es-

(1) Archives de l'université de Louvain, aux Archives du royaume.

cluse, qui est qualifié de conseiller et physicien de Monseigneur (1).

Nous lisons dans une pièce du mois de mars 1570 (n. st.), que Denis Dodoens « jesusne homme de xxij ans environ, » filz de maistre Rembert, docteur en médecine », était alors employé chez Porus des Marès, secrétaire du grand conseil, à Malines (2).

PECK ou PECKIUS (Pierre). — Lettres patentes données au nom de Philippe II, et datées de Bruxelles, le 21 octobre 1562, par lesquelles il est enjoint au receveur des domaines au quartier de Louvain, de payer la somme de 60 livres de Flandre, à titre de gages, à Pierre Peck ou Peckius, docteur en droits, qui donnait à l'université de cette ville la leçon de droit canon de l'après-dîner, en remplacement de Jean Vendeville, docteur en droits, lequel était allé à Douai « pour, en l'université illecq nouvellement » instituée, lire et exposer publiquement le droict civil (3). »

DAMHOUDERE (Josse). — (*Voy.* § 67.) — En 1567, ce célèbre jurisconsulte usa de son crédit auprès du duc d'Albe, en faveur de son beau-fils, Josse de Bracle, écuyer, docteur en droit, pour le faire nommer à la charge de conseiller ordinaire surnuméraire en Flandre : les lettres patentes de cette nomination furent dépêchées et signées par le gouverneur général, à Anvers, le 17 juillet de la même année : il devint conseiller ordinaire en 1573. Josse de Bracle avait épousé Anne Damhoudere, par contrat passé

(1) Registre n° F. 157, fol. viij^{xx} xiiij^{ro}, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(3) *Registre de lettres patentes et mandements de 1559 à 1565 servant de formulaire*, collection des papiers d'État et de l'audience, *ibidem*.

à Bruxelles, le 14 juillet 1564, auquel furent présents quelques personnages célèbres du temps, tels que Laurent Metsius, alors doyen de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et Corneille van Baesdorp, chevalier, premier médecin de l'empereur Charles-Quint.

Josse Damhoudere avait épousé Louise de Chantreines, dite Broussault, *alias* Broucsault. M. Goethals, dans ses *Lectures*, (t. IV, p. 60), affirme qu'ils ne procrèrent qu'un fils unique, qui devint conseiller au conseil de Flandre. Les renseignements que nous publions tendent à rectifier l'erreur de cet écrivain : ils sont pris dans un registre où Josse de Bracle lui-même les a consignés (1).

Anne Damhoudere mourut à Gand, le 27 novembre 1575, à l'âge de trente-cinq ans, et fut enterrée dans la chapelle des Fonts, à l'église de Saint-Michel, sous une belle pierre, ornée d'une épitaphe et de vers latins composés par Jacques Marchant, le poète en renom du temps.

La *Biographie universelle* (édition de Michaud), et les compilations de cet ouvrage font mourir Damhoudere à Amiens, en 1581; il faut lire : Anvers.

Les lettres patentes qui nomment Damhoudere aux fonctions de conseiller des domaines et finances, le 31 décembre 1551, ainsi que nous l'avons dit, sont transcrites dans le *Recueil d'ordonnances, instructions, etc., concernant les conseils, finances, etc.*, conservé aux Archives du royaume, dans la collection des papiers d'État et de l'audience.

DE L'ESPINOY (Charles). — Voici l'extrait d'une requête de Catherine de Leenheere, veuve du conseiller Charles de l'Espinoy, qui confirme et complète tout à la fois les détails biographiques que nous avons publiés au § 67. Cette requête adressée, en 1596, au gouverneur général des Pays-

(1) Ce manuscrit nous a été communiqué par M^r HEUSSNER, libraire.

Bas, avait pour but de réclamer le payement d'une somme considérable due à Philippe Nigri, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, oncle maternel de Ch. de l'Espinoy, qui fut son héritier universel. Déjà en 1580, ce dernier avait formulé une pareille demande sans résultat. En 1610, Cathérine de Leenheere réclama de nouveau sans plus de succès, paraît-il.

« A Son Altèze remonstre en toute humilité damoiselle Christienne de Leenheere, vesse de feu messire Charles de l'Espinoy, en son vivant premier conseiller ordinaire du conseil du roy en Flandres, comme au commencement de ces dernières troubles, elle s'est retirée avecq sondiet mary et enfans de la ville de Gand vers Arthois, et delà à Douay, où lediet conseil at esté translaté pour demorer soubz l'obéissance de Sa Majesté, ayans aymé plustost perdre la plus saine partie de leur bien scitué en Flandres, que de vivre soubz la tyrannie des hérétiques, rebelles et ennemis de Dieu et de Sadiete Majesté; pendant lequel refuge estant sondiet mary envoyé par feu (de bonne mémoire) le duc de Parme, lors gouverneur et capitaine général des pays de par-deçà, en la ville d'Audenarde, pour induire ceulx de Gand à se réconcilier avecq, seroit allé de vie à trépas, à son indicible regret et douleur, ayant laissé la remonstrante chargée de neuf enfans, lesquelz elle vouldroit bien eslever à l'honneur de Dieu et salut de leurs âmes, etc. »

VAN DER HAER OU HARÆUS (Florent). — Par mandement daté de Tournai, le 8 mai 1584, le duc de Parme lui conféra une prébende vacante au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, par la mort de Philibert Vandenesse (1).

LIPSE (Juste), — fut un des hommes que les gouverneurs généraux et les archiducs accablèrent réellement de bienfaits. Voici l'analyse de quelques documents que nous avons recueillis, et qui témoignent surtout de la générosité d'Albert et d'Isabelle à l'égard du célèbre écrivain.

Lettres patentes, datées de Bruxelles, le 7 janvier 1594,

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

qui accordent à Juste Lipse, 400 livres, de 40 gros de Flandre, la livre. Il est qualifié de professeur de langue latine à l'université de Louvain.

Don de 800 livres, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 5 juin 1595. Il est qualifié de professeur de bonnes lettres. Le comte de Fuentes était alors lieutenant gouverneur des Pays-Bas.

Autre don de 1,000 livres, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 29 novembre 1595, « en considération de » la petitesse de ses gaiges, chierté présente, et pour luy » donner meilleur moïen à vacquer à sa profession. »

Lettres patentes, datées de Bruxelles, le 14 décembre 1595, par lesquelles Juste Lipse est nommé chroniste et historiographe du roi, avec une pension annuelle de 1,000 livres (1). Il est qualifié de professeur de bonnes lettres.

Lettres patentes, datées de Bruxelles, le 4 avril 1596, qui augmentent de 30 livres par an, les gages de Juste Lipse. Il y est dit qu'il avait été nommé professeur de langue latine à l'université, le 24 novembre 1592, en remplacement de feu Guillaume Huysman.

Octroi général pour pouvoir faire imprimer ses ouvrages, par tel imprimeur de son choix, daté de Bruxelles, le 14 février 1597. Cette faveur toute spéciale lui est accordée pour trente ans, tant pour lui que pour ses héritiers. Voici un extrait de ce privilège :

PHILIPPE, etc. A tous ceulx qui ces présentes verront, salut. De la part de nostre bien amé Juste Lipsius, professeur en nostre université de Louvain, nous a esté remonstré comme jà passez trente ans, il auroit faiet profession publique de l'estude des bonnes lettres, signamment des histoires et de la philosophie, tant à enseigner qu'à escrire, en quoy comme il s'exerce du tout (si qu'il tient Dieu l'at appelé à ceste profession), il a présentement és

(1) Voy. aussi le *registre aux gages et pensions de 1582 à 1607*, n° 45872, f° 560 r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume,

maines aulcunes œuvres jà prestes à meetre en lumière, nommément celles intitulées : *Monita et exempla politica*, lesquelles il désireroit volontiers dédier à nostre très-chier et très-amé bon frère, nepveu et cousin Albert, cardinal-archiduc, etc., lieutenant gouverneur et capitaine général de noz païs de par-deçà; mais comme à cest effect il a besoing de nostre octroy et privilège, afin de ne retourner si souvent à demander une mesme grâce, il a très-humblement supplié qu'il nous pleuist luy accorder privilège général de pouvoir faire imprimer toutes les œuvres qu'il voudra meetre en lumière, pourveu que premièrement icelles soient veues et admises par les censeurs de livres establiz en nosdiets pays de par-deçà, tant de la part de nostre Sainet-Père le pape, que la nostre, et sur ce luy faire despescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes; sçavoir faisons, etc. »

Lettres patentes, datées de Bruxelles, le 29 mai 1597, qui accordent à Juste Lipse 5,000 livres, pour remplacer les 1,000 ducats que Philippe II lui avait octroyées, par lettre close écrite de Madrid, le 2 avril.

Ordonnance de payement, signée à Bruxelles, le 14 novembre 1605, par l'archiduc Albert et les membres du conseil des finances, enjoignant au receveur général des finances, de payer à Juste Lipse la somme de 600 livres, à titre de gratification.

Lettres patentes des archiducs, datées de Bruxelles, le 7 février 1605, par lesquelles Juste Lipse est élevé au titre de conseiller aux honneurs, pour le récompenser de ses longs services. « En considération, — lit-on, — de plusieurs bons et léaulx debvoirs et services qu'il nous a rendu en divers endroitz, et pour avoir par si longues années publiquement enseigné et escript, avecq la renommée et fruict publique que on sçait, et dont il at acquis si grande louange par tout le monde, y joincte la grande modestie et infinies aultres vertuz qui reluysent en luy. » Il y est qualifié de « nostre historiographe et professeur de la leçon royalle ès bonnes lettres en nostre université. »

Ordonnance datée de Bruxelles, le 17 mars 1605, signée de l'archiduc Albert et des membres du conseil des finan-

ces, qui autorise l'audiencier Verreycken à laisser à Juste Lipse, alors indisposé, la faculté de « faire faire sa leçon des » bonnes lettres toutes et quantes fois qu'il lui plaira par » aultre qu'il cognoistra à ce ydoine et qualifié. » A cet effet, l'archiduc augmenta les gages du professeur de 200 livres par an, qui furent ainsi portés à 1,200 livres (1).

On sait que Juste Lipse mourut le 25 mars 1606.

DEL RIO (Martin-Antoine), — savant jésuite anversois, mort en 1608, obtint de l'infante Isabelle, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 1^{er} mars 1599, un octroi « pour » faire imprimer certain œuvre fort util, distingué en six » livres, intitulez : *Discussions magicques*, avec quelzques » commentaires et lucubrations théologalles sur divers passages de l'Escripture sainte et quelzques escriptz de » saintz pères, ayant esté en partie mis en lumière, partie » point. » L'octroi lui est accordé pour vingt ans, à la condition, y est-il dit, d'en remettre « ès mains de nostre garde- » joyaulx ou son ayde, soubz le recepisse, deux volumes de » chascun desdicts livres, bien reliez en cuyr noir ou jaulne, » où soyent imprimez noz armes (2). »

STAPLETON (Thomas), — dont Paquot nous a donné une biographie assez étendue (3), était un gentilhomme anglais que les persécutions de la reine Élisabeth contre les catholiques força de se réfugier aux Pays-Bas, où il fut successivement nommé professeur aux universités de Douai et de Louvain.

Jean Moretus, le célèbre imprimeur d'Anvers, présenta une requête, en 1599, pour pouvoir publier le livre que le

(1) Toutes les pièces analysées plus haut, se trouvent dans la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) La minute de l'octroi fait partie de la collection citée plus haut.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XI, p. 509.

docteur Stapleton avait composé, dit-il, « peu devant sa » mort, intitulé : *Vere admiranda de ecclesiae romanae » magnitudine*, lequel a esté visité et approuvé par le docteur Clarius, premier professeur de théologie en l'université de Louvain. » L'octroi lui fut accordé pour six ans : il est daté du 26 mars de ladite année (1).

REMY (Martin). — La place de professeur de médecine à l'université de Douai étant devenue vacante par la mort du docteur Martin Geet, les administrateurs la conférèrent au docteur Martin Remy. Les archiducs confirmèrent cette nomination, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 15 octobre 1609, après avoir pris l'avis du doyen et des plus anciens de la faculté, conformément à l'ordonnance de Philippe II, du 18 mai 1571. Les gages de Remy furent fixés à 200 livres de Flandre annuellement (2).

DE REBBE (Nicolas), — naquit à Ath, le 10 octobre 1565, selon Valère André (3). Il fut docteur en théologie, chanoine de l'église de Saint-Pierre, à Lille, et protonotaire apostolique. V. André donne les titres de quelques ouvrages de cet écrivain qui furent imprimés à Bruxelles et à Douai, en 1598, 1611 et 1612. N. de Rebbe s'est occupé d'une histoire des troubles dans les Pays-Bas, et nous avons trouvé la lettre que les archiducs adressèrent aux magistrats des villes d'Anvers, de Bruges et de Gand, pour lui faciliter ses recherches.

« Les archiducqz. Chers et bien amez, le prothonotaire Nicolas de Rebbe, docteur en la sainte théologie et chanoine de l'église collégiale Saint-

(1) La requête, l'attestation du docteur Clarius et la minute de l'octroi existent dans la collection citée précédemment.

(2) Même collection.

(3) *Bibliotheca belgica*, p. 696. FOPPENS a reproduit l'article de Valère André dans sa *Bibliotheca belgica*, p. 918.

Pierre en nostre ville de Lille, nous a fait entendre le désir qu'il a d'escrire des annales ou chroniques des choses advenues par-deçà durant ces troubles, et que, pour meilleure instruction de ce qu'est passé en plusieurs lieux, il aura besoin entre aultres de vostre ayde et adresse, suppliant partant qu'il nous pleuist vous ordonner de ne la luy refuser, cause pourquoy nous avons bien voulu vous dire que nous aurons pour agréable que luy subministriez les mémoires, enseignemens et aultres lettres qu'il vous demandera à l'effect de son intention, etc. De Bruxelles, le xiiij^e de juing 1610 (1). »

HOPPERS (Caïus-Antoine), — fils du célèbre homme d'État Hopperus, fut, en 1611, nommé coadjuteur du chancelier de l'université de Louvain, lequel avait adressé à l'archiduc Albert la requête suivante pour faire conférer cette charge à son protégé.

« Sérénissime prince, don George d'Austrice, de la chambre de Vostre Altèze Sérénissime, prévost de Saint-Pierre et chancelier de l'université de Louvain, remonstre très-humblement que, considérant les fidelz et désintéressez services de feu le président Joachim Hoppers, tant en Espagne que par-deçà, et la doctrine et preud'homme de ses filz, et notamment du protonotaire Cayus-Antonius Hoppers, versé en la théologie, droiet canon et aultres sciences, et de combien il seroit propre pour cy-après diriger les estudes et les dignes promotions en icelles en quelque université, signament celle dudiet Louvain, où il at continuellement estudié par l'espace de seize ans *in scientiis altioribus*, comme auparavant quelques années à Douay, joinet que passez quatorze ans, il fust par Vostre Altèze dénommé sœul à Sa Majesté Catholique pour ceste prévosté le remonstrant s'est imaginé que à son trespas lediet prothonotaire Hoppers luy seroit ung digne successeur en ladiete charge, et partant de supplier à Vostre Altèze Sérénissime, comme il fait très-humblement, que sy elle juge aller de son service et du bien et reffleurissement de ladiete université, elle soit servie de donner au remonstrant pour coadjuteur doiz maintenant, et successeur après sa mort en ladiete prévosté et chancellerie, lediet protonotaire Hoppers, et sinon, que Vostre Altèze Sérénissime tienne pour bien que le remonstrant y continue sœul, comme il at faict jusques à maintenant. Ce faisant, etc. »

Apostille marginale. « Rapport faict à Son Altèze. Fiant lettres de coadjutorie pour le protonotaire Hoppers. Faict à Bruxelles, le xvij^e de fevrier 1611. »

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience.

ZUALLART (Jean). — Nous avons publié dans le *Messenger des Sciences historiques* (1), la biographie de cet écrivain. Voici quelques détails pour la compléter :

J. Zuallart avait été nommé mayeur de la ville d'Ath par les archiducs, qui le confirmèrent dans la possession de cette charge, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 10 mars 1614. Ces fonctions avaient été affermées, et c'est à l'expiration du bail qu'il en obtint le renouvellement, moyennant une caution et une redevance annuelle de 25 livres d'Artois, et ce pour « sa vie naturelle », donc jusqu'à sa mort, et « en considération de ses longs services et hault » exige. » Les obligations de la charge de mayeur d'Ath, sont ainsi déterminées dans la commission de Zuallart : — « Icelluy commettons audiet estat, en luy donnant plain » pouvoir, autorité et mandement espécial, de garder noz » droitz, haulteur et seigneurie, faire droit, loy, raison et » justice à tous ceulx et celles qui l'en requerront, et ès cas » qu'il appertiendra; d'avoir bon et soigneulx regard sur » l'entretènement et observation de noz placars et ordonnances publiées et à publier sur le fait de la religion, etc. »

En 1617, J. Zuallart demanda aux archiducs, et obtint, par lettres patentes datées du 10 avril, la survivance pour Charles, son fils aîné, de ses fonctions de mayeur d'Ath, au même titre que lui, à ferme, et moyennant paiement d'une certaine somme à fixer par le conseil des finances. Le préambule de ces nouvelles lettres renferment quelques particularités assez curieuses; nous le transcrivons :

« ALBERT et ISABEL, etc. Receu avons l'humble supplication de nostre bien amé Jehan Zwallart, mayeur de nostre ville d'Ath, contenant comme il nous a pleu luy accorder lediet estat sa vie naturelle durant, après l'avoir ja déservy par ung temps d'environ trente-deux ans, et que se treuvant sur-

(1) Année 1847, p. 459. Il en a été tiré quelques exemplaires à part, sous le titre de *Biographies belges*, etc.

chargé d'aîné et de dix enfans, et se sentant, comme font tous parens, naturellement obligé de leur procurer quelque honneste provision, et les stimuler à suivre les traces de leurs progéniteurs au service de leur prince, il nous a, en acquit de son devoir naturel, très-humblement supplié et requis qu'il nous pleust luy faire ceste grâce que de bénéficier son fils aîné Charles Zwallart, âgé de vingt-quatre ans, de la survivance dudiet estat de mayeur, pour le déservir après le trespas du suppliant, qui espère, avec l'aide de Dieu, instruire sondiet filz, en sorte qu'il le rendra capable à mériter plus grande entremise à nostre service, etc. (1). »

Ce passage reproduit à peu près textuellement la requête de J. Zuallart, et ce sont bien là les expressions du modestes auteur du *Très-dévoit voyage à Jérusalem* et de la *Description de la ville d'Ath*, « peu stilé, de petite érudition et faible jugement », ainsi qu'il l'avoue ingénument dans la préface du premier de ces ouvrages. Ce voyage parut d'abord en italien, en 1587. Nous ferons remarquer à ce propos que ce n'est qu'après son retour aux Pays-Bas, et par conséquent dans le courant de cette même année, que Zuallart a dû être nommé mayeur d'Ath, car il n'aurait pas manqué d'en prendre le titre sur son livre; donc, le chiffre de trente-deux ans, mentionné dans les lettres patentes de 1617, ne peut être exact.

STRADA DE ROSBERG (Jacques). —

« A Leurs Altèzes, princes sérénissime (*sic*), joinct à ceste se présente un recœuil d'antiquitez et descentes des empereurs, lequel touche de sy près à Voz Altèzes qu'à Sa Majesté Impériale, à ceste cause elle est dédiée tant à ladiete Majesté, qu'aussy à la très-inviète et très-antique maison d'Autricque, dont Vos Altèzes tiennent les premiers rangs; c'est pourquoy la remonstrante, femme à Octavio de Strada à Rosberg, filz et héritier de l'auteur dudiet recœuil, et aux despens de quy il at esté imprimé, s'est transporté d'Allemagne en ces quartiers, afin de le présenter, comme elle faict par ceste, s'inclinant

(1) Les documents cités dans cet article existent en minute dans la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

aux piedz de Voz Altèzes Sérénissimes, suppliant très-humblement qu'icelles soient servies de l'accepter en gré, et l'assister de quelque argent pour les frais et despens par elle et sondict mary faicts. Quoy faisant, iceulx seront obligez de prier pour le salut et prospérité de Vos Altèzes Sérénissimes et l'éternelle propagation de vostre très-auguste famille (1). »

Tel est le texte d'une requête adressée aux archiducs Albert et Isabelle, qui, par ordonnance du 26 septembre 1613, accordèrent à la pétitionnaire une gratification de 125 livres de Flandre, de 40 gros, la livre. Il ne peut être question dans ce document que de l'ouvrage de l'antiquaire Jacques Strada de Rosberg, intitulé : *Vitæ imperatorum, cæsarumque romanorum, etc., a Julio Cæsare ad Ferdinandum II imperatorem*, et publié à Francfort, en 1613, par Octave, son fils, selon les uns et suivant la requête, et son petit-fils, selon d'autres (2).

FOSSANUS (Robert), — dont le nom était probablement du Fossé, fut, selon Valère André (3), curé de Gilly (*Giliensis?*), dans le comté de Namur (4). Il avait composé certain livre, intitulé : *Catechisticæ conciones*, livre qu'il disait « très-utile à tous prédicateurs », et pour l'impression duquel il obtint d'Albert et Isabelle, un subside de 150 livres de Flandre, par lettres patentes datées de Mariemont, le 17 août 1619 (5). V. André donne à cet ouvrage, qui fut imprimé à Liège, en 1618, le titre suivant : *Conciones catecheticas de universo catechismo*.

NICOLIN (Antoine). — Voici une des plus singulières re-

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) *Voy. la Biographie universelle*, éd. MICHAUD, t. XLIV, p. 21, note.

(3) *Bibliotheca belgica*, p. 793. FOPPENS, dans sa *Bibliotheca belgica*, p. 1075. ne fait que reproduire le texte de V. ANDRÉ.

(4) Le document dont nous parlons, le dit prêtre du diocèse de Namur.

(5) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

quêtes que nous ayons rencontrées dans le cours de nos recherches; nous ne connaissons ni l'auteur qui l'a envoyée aux archiducs, ni le livre dont il est parlé, et qui fut approuvé par Henri Smeyers, licencié en théologie et écolâtre de Bruxelles. L'octroi pour l'impression de ce volume fut délivré, le 11 janvier 1619, par le conseil privé.

« Aux sérénissimes archiducs, remonstre très-humblement Antoine Nicolin, de Salins, en vostre conté de Bourgongne, que le désir qu'il a de servir au public, et nommément à la jeunesse, luy a faict employer quelques heures à la composition du livret cy-joinct, intitulé : *Le premier jour des honnestes et vertueux entretiens du parfait amant avec sa docte Clorie*, par lequel les jeunes hommes et damoiselles pourront apprendre, non tant à discourir qu'à converser les uns avec les autres, avec toute l'honnesteté requise et nécessaire à une âme vrayment chrestienne, puisque la vertu s'y treuve tellement joincte à l'amour et l'amour à la vertu, que les actions de l'un ne dérogent aucunement à celles de l'autre; ce qui m'a occasionné le présenter à Vos Altesses Sérénissimes, pour les requérir me permectre le faire passer soubz la presse, pour luy faire voir le jour et le communiquer plus facilement à plusieurs; ce que j'espère elles feront, et d'autant plus facilement que l'approbation du théologien, qu'il porte pour passeport, asseure et atteste ce que dessus estre véritable. Ce pendant il continuera les prières qu'il faict à Dieu journellement pour la santé et prospérité d'icelles (1). »

MAXWELL (Jacques), — gentilhomme écossais, fut antiquaire et historien; ce sont, du reste, les titres qu'il se donne dans la requête que nous publions ci-après, et qu'il adressa à l'infante Isabelle, en 1625. Ce document renferme de curieux détails pour la biographie de cet écrivain. L'infante lui accorda une somme de 250 livres, de 40 gros de Flandre, la livre, pour le récompenser des services qu'il énumère dans sa supplique. Jacques Maxwell est l'auteur d'un ouvrage écrit d'abord en latin, et publié ensuite en anglais à Londres, en 1615, sous le titre suivant : *Admirable and notable prophesies, uttered in former times*,

(1) Archives du conseil privé, cartons, aux Archives du royaume.

by 24 famous Romain Catholicks, concerning the Church of Romes defection, tribulation and reformation. Written first in Latine, and now published in the English tongue, bolt by James Maxwell a Researcher of Antiquities (1).

« A Son Altesse Sérénissime, remonstre bien humblement Jacques Maxvel, gentilhomme escossois, antiquaire et historien, que pour l'amour de la religion catholique il a refusé des bénéfices ecclésiastiques en Angleterre vaillant cinq mille florins par an; qu'il a fait quatre sortes de services à la maison d'Austrie et à la couronne d'Espagne, plus particulièrement déclarés en la narration eserite de sa part, présentée à Vostre Altesse Sérénissime par Monsieur le seerétaire de la Faille; qu'il a esrit plusieurs livres, partie en honneur des princes d'Austrie et d'Espagne, tant des vivants que les trespassés, nommément des princes de gloriense mémoire, le père, mary et frère de Vostre Altèze Sérénissime, partie en défense de leurs droicts; que pour avoir maintenu par parole et esrit le double droict de la maison d'Austrie, assavoir de Sa Majesté Catholique, et du sérénissime prince Albert, alors vivant, aux deux royaumes de Bohême et de Hongarie, il a enduré les troubles de deux prisons, dont l'une estoit la tour de Londres, où il a esté constitué deux diverses fois clos prisonnier, assavoir à la feste du saint Pierre, prince des apostres, et après à la feste du saint Jacques, l'apostre et patron d'Espagne, et ce pour avoir envoyé aux seigneurs du conseil privé du roy, au lieu d'une submission demandée, une prédiction touchant le mauvais succès du palatin et des Bohémiens, fondée sur sept raisons, auquel jour il fit aussi une distribution de dix jacobus d'or, en l'honneur dudiet patron d'Espagne, qu'on disoit de luy en Angleterre, qu'il avoit fait plus du damage au palatin, par le moyen d'un petit livre, que n'avoit fait une armée de dix mille hommes par leurs armes : que le baron Donau, ambassadeur du palatin, faisoit courir le bruit de luy, qu'il avoit par le moyen du sondiet livre présenté au roy, diverty Sa Majesté de la confédération des princes contre la maison d'Austrie; que par l'occasion de ses emprisonnements il a déboursé deux cents escus, partie à payer les salaires dues aux officiers desdictes prisons, et partie en sa guérison, ayant tombé grièvement malade un peu auparavant son élargissement hors de prison, qu'il a perdu toute la faveur qu'il avoit en cour, et a esté frustré d'une offree vaillant trois mille florins par an, et eneoire frustré de cinq mille en mariage avec la fille d'un chevalier anglois; finalement que pour mesme cause il a encouru du dangier en sa personne et vie, tant par

(1) MERTENS, *Catalogue de la Bibliothèque d'Anvers*, t. I^{er}, p. 525, n^o 4750.

quelq'uns de la cour, que par les apprentifs de Londres, outre un autre dangier pour avoir fait un service en une certaine matière d'importance que touchoit à quatre pères de l'ordre Saint-Dominique, dont trois estoient de ce pays icy, comme il a déclaré particulièrement aux illustrissimes le cardinal de Cueva et le nuncé apostolique.

En considération de quels services, souffrances, disgrâces, dangiers, despens et pertes, plaise à Vostre Altesse Sérénissime luy donner pour un *ayuda di costa*, les susdicts deux cents escus, qu'il avoit déboursés en ses troubles pour la cause de vostre très-auguste maison, et de luy faire ceste faveur d'autant plus, parce qu'il a despendu son argent ces cinq mois passés en ceste cour, et a esté dérobée icy de deux cents florins, et parce qu'il a quelques livres d'importance à emprimer, et un voyage à faire à Rome pour représenter à Sa Saincteté quelques matières profitables à l'avancement de la religion catholique au royaume d'Escosse, dont, estant cardinal, il avoit esté protecteur, et ainsi en attendant une response gratuite à ceste sienne première requeste, il prie Dieu pour le salut de Vostre Altesse Sérénissime (1). »

VAN MEERBEECK (Adrien), — est un écrivain flamand, dont Paquot parle dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire* (2). Cet auteur suppose qu'il mourut en 1627; nous sommes porté à croire que ce fut postérieurement, car voici une requête de lui, qui a été apostillée au mois d'octobre de cette même année, dans laquelle Van Meerbeeck mentionne un traité de sa composition, dont Paquot ne donne pas le titre : le dernier ouvrage qu'il a connu, date de 1622. Van Meerbeeck reçut à ce propos, par ordonnance signée de l'infante et des membres du conseil des finances, une gratification de 240 livres de Flandre.

« A Son Altèze Sérénissime, remonstre très-humblement Adrien de Meerbeeck, qu'il a faict imprimer à ses fraiz le présent traité dont il at offert à chascun de ceulx des finances ung tome des meilleurs et meilleur papier, pour démonstrer sa gratitude des bénéfices qu'il a receu d'eulx jusques ores, et

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) T. XII, p. 140.

espère de recevoir d'icy en avant, suppliant bien humblement que Vostre Altèze Sérénissime soit servie d'avoir considération aux grands fraiz en ce supportez, et le secourir de quelque gracieuseté selon qu'icelle trouvera convenir. Quoy faisant, elle l'encouragera à donner en lumière d'aultres volumes qui ne sont suppressez que par faulte des moyens nécessaires (1). »

DE BONOURS (Christophe). — Le capitaine Christophe de Bonours, qui faisait partie du conseil de guerre de l'infante Isabelle, est auteur du livre intitulé : *Le mémorable siège d'Ostende*, imprimé à Bruxelles, en 1628. La gouvernante le gratifia, par mandement daté de Bruxelles, le 13 novembre 1629, d'une somme de 480 livres de Flandre, pour des motifs dont le document ne parle pas (2). Trois autres relations du siège d'Ostende, ont précédé celle du capitaine de Bonours : elles ont été éditées à Paris, en 1604; à Leyden, en 1613 et 1615, et à La Haye, en 1621.

VAN DE PUTTE ou PUTEANUS (Henri ou Erycius), — fut gratifié, par l'infante Isabelle, en 1629, d'une superbe chaîne d'or avec médaille à l'effigie du roi Philippe IV, du prix de 750 livres de Flandre; voici la pièce qui constate le fait :

« Audiencier, nous avons pour et au nom de Sa Majesté, par advis de ceulx des domaines et finances du roy, donné et accordé, donnons et accordons par cestes, par forme de honoraire, à Ericius Puteanus, professeur historiographe de Sadiete Majesté, une chaisne d'or avecq la médaille aux effigies de Sadiete Majesté, de la valeur et pris de vije l livres, du prix de xl gros, monnoie de Flandres, la livre, une fois, à en estre païé par les mains du receveur général desdictes finances, etc. Faict à Bruxelles, le xvije de décembre xvje vingt-neuf (3). »

BUTKENS (Christophe), — écrivit le 21 novembre 1641,

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

la lettre suivante à un secrétaire d'État dont nous n'avons pu savoir le nom, pour lui faire hommage d'un exemplaire du premier volume de ses *Trophées de Brabant* qui venaient de paraître; la réponse est datée du 30 novembre: nous les publions toutes deux.

« 1. Monsieur, ayant rejoint quelques remarques sur l'histoire de Brabant, sous le titre de *Trophées*, j'ay jugé estre de mon devoir les présenter à Vostre Seigneurie, la suppliant de vouloir donner place à ce mien travail en quelque coing de sa bibliothèque, ce que je tiendray à particulière faveur, et en recognoissance de la part que je me promets d'avoir en vos bonnes grâces, en qualité, Monsieur, de vostre très-humble et dédié serviteur,

» FR. BUTKENS,

» prieur à Saint-Sauveur. »

« 2. Monsieur, j'ay reçu vostre lettre du 21 de ce mois, avecq le livre y mentionné, dont il vous a pleu me faire présent, lequel j'estime grandement, et le subject dont il traite et l'auteur, des mains duquel n'a onques sorty et ne sortira jamais rien qui ne soit entièrement parfait et accomply. Je le garderay pour un gage et mémoire de l'obligation que je vous en ay, et de toute la bienveillance que de tout temps il vous a pleu de me tesmoigner. En revenche de laquelle je vous serviray aussi toujours en toutes occasions qui s'en présenteront et qu'il vous plaira de me commander, en attente de quoy, me recommandant de tout mon cœur à vos bonnes grâces, il demeure, Monsieur, etc. (1). »

§ 88. Corporations artistiques.

Sommaire : Liste des enlumineurs inscrits dans le métier des peintres, verriers, etc., de Tournai, de 1432 à 1556. — Corporation des maçons, verriers et tailleurs de pierre, de Malines. — Franchises accordées à la gilde ou confrérie de Saint-Luc, à Anvers. — Noms d'artistes belges qui travaillaient à l'étranger vers 1692.

ENLUMINEURS DE TOURNAI, DE 1432 A 1556. — La corporation de Saint-Luc à Tournai était composée, au commen-

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

cement du XV^e siècle, des peintres, verriers, enlumineurs, *papierieurs* et cartiers : ceux qui appartenaient aux deux premières catégories devaient faire quatre années d'apprentissage, et payer, pour devenir maîtres, le droit de franchise entière : les autres n'étaient soumis qu'à deux années d'apprentissage, et ne payaient que demi-franchise. L'apprentissage pouvait indifféremment se faire chez un maître peintre ou chez un maître enlumineur. Nous avons extrait du registre aux inscriptions de la gilde les noms des maîtres et apprentis enlumineurs depuis 1432. On remarquera qu'à partir du commencement du XVI^e siècle, la liste ne renferme plus que neuf noms. C'est tout naturel; la découverte de l'imprimerie avait tué les enlumineurs de livres, de même qu'aujourd'hui la photographie a détrôné pour toujours la lithographie.

A en juger au moins d'après le nombre d'élèves qu'ils ont reçus, ceux qui eurent le plus de réputation furent Jean César, Henri Van Balle et Guillaume Godefroy. Ce dernier était prêtre : trois autres prêtres figurent dans la liste.

Jean Ramon, l'ainé, reçu maître le 6 mars 1432 (n. st.).

Othon (*Oste*) de Boucenghien ou de Bouchenghien, reçu maître le 20 juin 1432.

Jean Tavernier, reçu maître le 14 septembre 1434.

Éleuthère du Pret, entre en apprentissage chez Jacques Daret, peintre, le 18 mai 1436; est reçu maître le 16 juillet 1458.

Henri Blondiel, entre en apprentissage chez Othon de Boucenghien, le 14 août 1459.

Jean (*Haquinot*) le Franc (1), entre en apprentissage chez Jean Tavernier, le 7 février 1440 (n. st.).

Antoine Cousin, cité comme maître en 1450.

Jean (*Haquinot*) de Berlayn ou de Bierlain, entre en

(1) Nous avons acquis la preuve que *Haquinot* signifie Jean et non Jacques.

apprentissage chez Antoine Cousin, le 4 mai 1450; n'est reçu maître que le 14 août 1466 (1).

Jean Ramon, reçu maître le 28 avril 1454 (2).

Jean de le Rue, reçu maître le 19 mai 1463 (3).

Jean de le Rue, entre en apprentissage chez Louis le Duc, peintre, le 14 septembre 1463.

Jean (*Haquinot*) Mignot, entre en apprentissage chez Jean Ramon, le 17 juin 1464; est reçu maître le 24 août 1471 (4).

Jean du Buret, prêtre, reçu maître le 7 septembre 1464.

Jean (*Haquinot*) Fouret, entre en apprentissage chez Jean de le Rue, le 17 mai 1466.

Henri Ploumion, entre en apprentissage chez Jean de le Rue, le 17 mai 1466.

Guillaume (*Willot*) le Corbilleur, entre en apprentissage chez Émile (*Mille*) Marmion, peintre, le 22 mai 1468.

Jean César, reçu maître le 21 juillet 1470.

Jacques Cabry, entre en apprentissage chez Jean César, le 4 avril 1470 (n. st.).

Alexandre David, prêtre, reçu maître le 16 septembre 1471.

Pierre (*Pierequin*) de Hulst, entre en apprentissage chez

(1) Son nom figure parmi les artistes qui furent employés aux fêtes de Bruges, en 1468. Voy. DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*; preuves, t. II, p. 542, n° 4542 : il faut lire *Berlain* au lieu de *Berlam*.

(2) On trouve un Jean Ramon « ellumineur de livres », cité, en 1462, dans le *Journal des Prévôts de 1457 à 1464*, aux Archives communales de Tournai. Il s'agit probablement ici de celui qui fut reçu maître en 1454, et non de l'artiste qui figure en tête de notre liste.

(3) Cet enlumineur ne doit pas être confondu avec son homonyme, qui commença son apprentissage le 14 septembre de la même année. Il est cité parmi les artistes qui travaillèrent aux fêtes de Bruges, en 1468. Voy. DE LABORDE, *loc. cit.*, p. 543, n° 4546.

(4) Ce maître fut aussi employé aux fêtes de Bruges de 1468 (Voy. DE LABORDE, *loc. cit.*, p. 542, n° 4543).

Émile Marmion, le 20 mai 1473; est reçu maître le 14 février 1477 (n. st.).

Maitre Herman, reçu maître le 17 juin 1474 (1).

Simon Ore, entre en apprentissage chez Jean César, le 15 juillet 1476.

Louis Largent, reçu maître le 19 juillet 1476.

Jean Coleme, reçu maître le 19 juin 1477.

Marthe (*Marte*) de Hulst, entre en apprentissage chez Martin Herman, le 20 mai 1479.

Guillaume Billehault, reçu maître le 7 décembre 1479.

Arnould (*Noullet, Arnoulet*) d'Enghien, entre en apprentissage chez Jean César, le 7 août 1480; est reçu maître le 9 janvier 1483 (n. st.).

Gérard (*Guérard*) de Campes, fils de Bauduin, reçu maître le 16 août 1480.

Jean de Montegny, reçu maître le 20 août 1480.

Marc de Mons, reçu maître le 18 octobre 1480.

Thiéri (*Tyerion*) de Lannoy, achève son apprentissage chez Jean Ramon le 18 octobre 1481.

Alexandre....., reçu maître le 20 janvier 1482 (n. st.).

Jean Cabry, entre en apprentissage chez Jean César, le 19 avril 1483.

Claude Dimenche, dit le Lombart, fils d'Arnould, reçu maître le 20 mars 1484 (n. st.).

Guillaume Godefroy, prêtre, reçu maître le 14 février 1487 (n. st.).

Jean (*Haquinot*) Daniel, natif de Tournai, entre en apprentissage chez Guillaume Godefroy, le 26 février 1488 (n. st.).

Pierre Godefroy, entre en apprentissage chez Gérard de Campes, le 1^{er} avril 1488 (n. st.); est reçu maître le 5 mars 1498 (n. st.).

(1) Le même fut reçu à la franchise de la *papierie*, le 17 août 1476, et inscrit, en qualité de maître peintre, le 4 janvier 1484 (n. st.).

Gilles (*Gillequin*) de Vernuyt, natif de Sotteghem, entre en apprentissage chez Guillaume Godefroy, le 1^{er} juin 1488.

Henri (*Heyne*) Van Balle, reçu maître le 15 mai 1489.

Jean Marquant, entre en apprentissage chez Jean César, le 1^{er} octobre 1489.

Jean Terrier, prêtre, entre en apprentissage chez Guillaume Godefroy, en 1490.

Gommaire (*Gommart*)....., reçu maître le 6 juin 1494.

Jean Paridan, reçu maître le 15 août 1494.

Nicolas (*Colinet*) de le Forge, entre en apprentissage chez Henri Van Balle, le 30 mai 1499.

Nicolas Valenchon, entre en apprentissage chez Henri Van Balle, le 24 juin 1499.

Jean du Molin, entre en apprentissage le 1^{er} août 1500; est reçu maître le 5 septembre 1502.

Adrien Van der Vecque, entre en apprentissage chez Henri Van Balle, le 16 septembre 1502.

Jacques (*Coppin*) de Roe, reçu maître le 15 janvier 1504 (n. st.).

Antoine du Rieu, entre en apprentissage chez Jean du Jonquoit, peintre, le 4 septembre 1504; est reçu maître en août 1508.

Jean (*Haquinot*) de Josne, fils de Jean, entre en apprentissage chez Jacques de Roe, le 9 octobre 1504.

Noël de Condet, cité comme maître en 1505.

Pierre le Lez, entre en apprentissage chez Noël de Condet, le 15 février 1505 (n. st.).

Jean (*Haquinot*) Van Verre ou de le Vaire, entre en apprentissage chez Pierre Prévost, peintre, en mai 1508; est reçu maître en 1521.

Jacques F..erre (?), reçu maître en 1556.

Le nom de Jean du Molin figure dans le compte de la ville de Tournai du 1^{er} octobre 1533 au 30 septem-

bre 1534, en qualité de *grand prince d'amour*, en ces termes :

« A maistre Jehan du Molin, enlumineur, grant prince d'amours, en l'année passée sur et tantmoings de la despence qu'il a faicte et supporté à cause de sadiete princhauté [principauté], pour ce que les censes des assiz et mailletotes du vin et de le cervoise demorèrent ès mains de ladiete ville non censiés, a esté payé en manière acoustumée la somme de ije karolus d'or, vaillans iiije livres parisis; *item*, pour et tantmoings des joyaulx d'argent qu'il a donnez aux rétoriciens et joueurs sur le jour de sa feste, a esté délivré et donné en manière acoustumée la somme de xxviiij livres tournois, et pour aidier à subvenir audiet prince aux grans frais et despens qui lui a convenu supporter en ladiete princhauté, et aussi afin de le induire à icelle accepter, pour l'honneur de ladiete ville, luy a esté payé, oultre et par-dessus l'ordonnance acoustumée, la somme de lx carolus, vallans cxx livres parisis (1). »

CORPORATION DES MAÇONS, VERRIERS ET TAILLEURS DE PIERRE DE MALINES. — M^r A. De Bruyne, libraire, à Malines, s'occupe depuis de longues années de recueillir tout ce qui intéresse l'histoire de cette ville. Il possède entre autres une riche collection de cartulaires et de registres provenant des corporations des métiers : parmi eux se trouve le registre aux inscriptions de la gilde des maçons, verriers et tailleurs de pierre. C'est un volume petit in-folio, relié en parchemin, et dont les premiers feuillets ont été écrits après le pillage de la ville de Malines par les Espagnols, en 1572, ce que le titre du livre explique. Dans ces jours de désastre, une partie des papiers de la corporation fut détruite, et entre autres le registre où l'on notait les maîtres et apprentis. Lorsque les troubles furent apaisés, on reunit les archives éparses, et à l'aide de quelques débris on reconstitua les inscriptions antérieures à 1572; mais les lacunes étaient nombreuses, et la première annotation ne date que du mois de juillet 1506. Les années 1510 à 1529 et 1531 à

(1) Registre n° 41786, f° 88 v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

1538, font entièrement défaut. Les enregistrements furent continués avec régularité dans le même registre jusqu'en 1654; cependant il renferme ça et là, sans ordre aucun, des inscriptions des années 1655 à 1660.

Le dépouillement de ce registre nous a procuré peu de renseignements pour l'histoire des arts; nous avons espéré en recueillir davantage, car le volume renferme les noms de quelques architectes et sculpteurs, et l'on y trouve les inscriptions des tailleurs de pierre (*steenhouwers*), qui faisaient également partie de la corporation des maçons et verriers, quoique le titre du registre ne le dise point. Nos recherches n'ont abouti à aucun résultat pour découvrir les dates de l'admission, soit en qualité d'apprenti, soit comme maître, des artistes malinois cités par Baert (1), tels que Henri de Tongerlo, Rombaut de Dryvere, Guillaume Van Avond, Jean Van Delen, Rombaut Pauwels, Nicolas Van der Veken, Jean-François Boexstruyns, Rombaut Verhulst, Rombaut Verstappen, Luc Fay d'Herbe, etc.

L'apprentissage des maçons durait trois ans, et celui des verriers et tailleurs de pierre quatre ans.

Voici le titre du volume et les notes que nous en avons extraites : *Dit es 't registre van der ordonnantien ende observantien die de gezworenen busmeesters, oudermans ende ghemeyn ghesellen van den metsers ende ghelaesmakers ambacht jaerlycx observeren ende onderhouden zoe van jongers t'aenveerden om te leeren metsen, cleynsteken oft gelaesmaken mitsgaders hun proeven te doene, als opten grooten ommeganck de keerssen ende anderssints daertoe staende naer gewoonlycke manieren te dragen ende t'onderhouden, vuyt den ouden boeck getrocken, ende vernyeuwt zedert der furien ende pilleringhen alhier te Mechelen te*

(1) Les notes de BAERT ont été publiées par le baron DE REIFFENBERG, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XIV, pp. 41-101 et 528-574 : elles ont été tirées à part en deux brochures.

Bamisse anno xv^e lxxij geschiet, aengesien datte 't zelve oudt boeken geheel ende al geschuert ende bedorven was.

Le célèbre architecte Antoine Kelderman, le vieux, était juré du métier, et Antoine, son fils, maître de la boîte, en 1509.

Jean, fils d'Antoine Kelderman, le jeune, fut placé et inscrit chez Adrien Van den Houte, le 1^{er} octobre 15..(?)

« Anno xvc..., den eersten dach van october, heeft Oriaen Van den Houte aengenomen eenen leerenape, geheeten Hansken Keldermans, meester Anthonis zone voernoemden. »

Le 11 novembre 1541, Mathieu Smet a admis le fils de Guillaume Van Eeghem, pour lui apprendre à sculpter les ouvrages en pierre.

« Anno xvc xlj, heeft Mattheus Smet aengenomen den zone van Willem Van Eeghem, om te leeren steenen besnyden oft cleynsteken, ende heeft betaelt op den xj^{en} van november. »

Le nom de cette famille Van Eeghem, Van Jegem, Van Egeem ou Van Egem, se rencontre fréquemment dans le registre; nous avons remarqué des inscriptions aux années 1547 (Gaspar, fils de Henri); 1565 (Libert, neveu de Jean, et Corneille); 1567 (Pierre, fils de Jean); 1568 (Libert); 1569 (Corneille, neveu de Jean, et Rombaut); 1570 (Corneille); 1575 (Corneille); 1588 (le fils de Rombaut), et 1598 (Jean et Guillaume, fils de Rombaut). En 1608, Liévin Van Eeghem, sculpteur d'ouvrages en pierre, prête serment; on le dit troisième fils, mais son père n'est pas nommé : ne serait-ce pas Rombaut? Le fils aîné de Liévin est inscrit dans le métier en 1636.

« Anno 1608, den 15^{en} dach, soe es in 't ambacht coemen Lieven Van Eeghem, cleynstecker, ende heeft synen cedt ghedaen ende es den derden soen. »

Le nom de Jean Van Baelen, maître maçon de la ville, est mentionné aux années 1605, 1609 et 1615.

Liévin Luens est admis, en 1586, chez Rombaut Van Tistenack, pour apprendre à sculpter les ouvrages en pierre. On trouve, en 1569, qu'un Rombaut de Tisnaken devint maître; ce doit être le même. Le 7 mai 1604 fut inscrit Tobie Van Testenaken, sculpteur, fils aîné probablement de celui qui précède.

« Anno 1586, soe heeft Romment Van Tistenack aengenomen om te leeren claiirsteecken, ende leert vier jaer eennen ghegheeten Lieuwen Luens. »

« Anno 1604, den 7 mey, soe is in 't ambacht coemen Toebiers Van Testenaken, belsnyder, ende es den outsten soene ende heeft seynen eedt ghedaen. »

Barthélemi Verstreeken, tailleur de pierres (*steenhouwer*), fut inscrit en septembre 1608.

Rombaut Verstappen fit ses preuves le 12 novembre 1610. A la mi-mars 1628, Rombaut (*Romment*) Broustyns, fils aîné de Jean (*Hans*), fut inscrit pour apprendre le métier de maçon chez R. Verstappen. Ce dernier est probablement le père du sculpteur du même nom, lequel a été élève de Fay d'Herbe.

Nous avons pris note, en parcourant le registre, des deux peintres sur verre (*gelaescryvere*) dont les noms suivent :

Melchior Van Vianen, inscrit le 4 juin 1545.

Pierre Van der Eyck, prête serment le 4 mars 1618.

« Anno xve xlv, quam in 't ambacht Melchior Van Vianen op 's Heylichs-Sacraments dach, gelaescryvere, ende betaelde xx gulden. »

« Anno 1618, den 4 maart, soe heeft hem bevryt in het ambacht van den metssers Peeter Van der Eyck, gelaeschryver, ende heeft synen eet ghedaen. »

Enfin il ressort d'une note transcrite dans le registre, que le métier des maçons, verriers et tailleurs de pierre fit exécuter un nouvel autel en 1541.

Tels sont les renseignements utiles que nous avons pu extraire du volume.

GILDE OU CONFRÉRIE DE SAINT-LUC, A ANVERS. — Lors de l'établissement de l'académie d'Anvers, en 1663 (1), la gilde ou confrérie de Saint-Luc avait obtenu du roi Philippe IV le droit de conférer franchise de toutes charges pour huit personnes à son choix. L'octroi a déjà été publié par P.-Th. Moens-Van der Straelen, dans son *Jaerboek der gilde van Sint-Lucas* (2), p. 118; il est daté de Madrid, le 6 juillet. A trente ans de là, les doyens de la gilde profitèrent de la venue à Anvers de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, et gouverneur général des Pays-Bas, qui visita le local de la confrérie, le 21 février 1693, et lui présentèrent une requête tendante à avoir encore huit franchises, dont on put tirer profit. Ils faisaient valoir en considération les grands frais d'entretien de l'Académie, dont les élèves contribuaient singulièrement à la gloire du pays, en produisant des artistes en tous genres, qui s'en allaient dans l'Europe entière enrichir les palais des rois et des princes ainsi que les hôtels des grands seigneurs des produits de leurs talents. Ils fournissaient, comme preuves à l'appui de ces dernières allégations, une liste de peintres, sculpteurs et graveurs vivant à cette époque, et qui travaillaient alors à Rome, à Paris, à Vienne, à Madrid, en Angleterre, en Danemark, en Suède et dans le duché de Brandebourg. Ce document que nous livrons à l'impression avec les deux autres pièces que sont analysées ici, renferme des détails utiles pour la biographie de ces artistes. La demande des doyens de la gilde de Saint-Luc fut, comme la première, en 1663, envoyée à l'avis du magistrat d'Anvers. Celui-ci conseilla au gouverneur de ne conférer que quatre franchises seulement, sous certaines conditions toutefois,

(1) Voy. nos *Recherches sur l'histoire des académies de dessin*, etc.; Bruxelles, 1848, p. 7. Cette notice a été publiée dans la *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. IV.

(2) Anvers, 1854.

et pour les motifs qu'on lira dans sa réponse. Le conseil de Brabant fut également consulté à ce propos; il se rallia à cette opinion, qui prévalut, et Maximilien-Emmanuel signa, le 28 avril, le décret accordant à l'académie le droit de disposer de quatre nouvelles lettres de franchises.

« 1. Aen syne Majesteyt geven, in aller ootmoet, te kennen die dekens van de confrerie oft gulde van Sinte-Lucas, binnen de stadt Antwerpen, dat hooghloffelycker memorien ende zaliger gedachtenissen Syner Majesteyts heer vader Philippus den Vierden, aen hennē confrerie, op den 6 july 1663, gelieft heeft te vergunnen ende geoctroyeert het erigeren ende bestieren van eene coninecklycke academie voor de jonckheyt in het exerceren van de loffelycke consten der schilders, beltsnyders, plaetsnyders, gout ende silverdryvers, gelaesschilders, prenters ende druckerye. Ingevolghe ende naer vermogen van dien hebben de supplianten dese academie soodanichlyk opgesteld, gedirigeert ende vervolght dat, tot loff van Syne Majesteyt ende cere van de stadt van Antwerpen, de discipulen van deselve academie in hennē consten floreren ende boven uytshynen byna in alle gedeelen van de weirelt, ende hun refereren tot alle coninecklycken paleysen als mede van princken, hertogen ende anderen heeren; ende tot meerdere vervoorderinghe van dewelcke die supplianten hun niet en laeten ontbreken alle devoiren, moeyten ende costen, soo verre dat sy mits de tegenwoordighe gesteltenisse des tyts meer hebben geemployeert tot beter avancee, als sy naer vermogen ende nyt crachte van de middelen van het voorschreven octroy hebben connen furnieren, mits de oneosten van dien; waertoe het getal van acht gevryde persoonen, onder ootmoedighe correctie, niet wel genoechsaem ean wesen om te continueren ende persevereren tot dese soo seer loffelycke erectie. Soodat sy supplianten wel wenschten ende seer ootmoedelyken versoecken, nyt oorsaecken voorschreven, dat Syne Majesteyt, die in de voetstappen ende milde liberaelheyt van hooghloffelycker ende zaliger gedachtenissen syns heere vaders niet min en heeft gevolght, voor eene liberale gifte tot soo eereelyck werck, ende continueren van 't selve noch tot de voorgaende gevryde persoonen te voegen ende vergunnen andere acht, oft soo veele als Syne Majesteyt sonde gelieven ende oorboirlyck oordeelen met egale bevrydinghe van de ordinaire borgelycke chargier als de eerste, ende daer over te verleenen brieven *in forma*. Dit doende, etc. »

« 2. Provisionele lyste van de meesters, als schilders, beltsnyders en de plaetsnyders, dewelke tot Roomen, Parys ende andere conineckrycken de prin-

cipaelste syn in de voorscheve konsten, ende in de coninecklyke academie van t'Antwerpen geleert ende opgebrocht, ende oock van Antwerpen gebortich, te weten :

Tot Roomen residerende :

David de Koninck, van Antwerpen geboortich ende geleert.

<i>Pceter van Blommen,</i>	} schilders.
. . . . <i>Westerhout,</i>	
. . . . <i>Steenlant,</i>	
. . . . <i>Blondeau,</i>	

Tot Parys residerende :

Pceter la Viron, van Antwerpen gebortich, ende geleert belthouder, twee jaeren metten eersten prys van den koninck van Vranckeryek, op 's koninx borse na Roomen gesonden ende daerna weder ontboden.

<i>François la Chisiere,</i>	} schilders, gebortich van Antwerpen, ende geleert.
<i>Ferdinando Voet,</i>	
. . . . <i>Watele,</i>	
<i>Geerard Edelinez</i> , uytnemende plaetsnyder.	
. . . . <i>Rottiers</i> , yswersnyder.	

Tot Weenen :

Antoni Schoonjans, schilder van den keyser, gebortich van Antwerpen, ende geleert.

Tot Madrid :

Pceter Van Kessel, schilder van den koninck, gebortich van Antwerpen, ende geleert.

By den tegenwoordigen koninck van Engellant :

Joan-Baptista Van Kessel.

By den koninck van Denemercken :

Thomas Quellinus.

By den koninck van Sweden :

. . . . *Mullick*, belthouder.

By den hertogh van Brandenborgh :

Franchois Castels.

Alle van Antwerpen, ende aldaer in de Academie geleert.

Sonder die in particuliere hoven ende palleyen van hertogen ende prinsessyn, waervan men soo aenstonts geene nominatie can doen, ende de geheele weirelt door gedispergeert, die in dese academie oft universiteyt opgequeect ende geleert syn.

Daertoe voegende alle de andere meesters binnen dese stadt Antwerpen residierende, soo van schilders, beltsnyders, plaetsnyders, dewelcke, sonder verwaentheyte, aen die vant Roomen oft Parys tegenwoordich niet wycken moeten.

Behalvens dat tegenwoordich noch 7 oft 8 discipulen in de academie syn, dewelcke binnen dry a vier jaeren bequaem sullen wesen omme hun voor koningen ende princeen te presenteren. »

5. « Monseigneur, nous avons receu avec toute sorte de respect la lettre qu'il a pleu à Vostre Altesse Électorale de nous faire escrire au regard de la requeste présentée par les doyens de la confrérie des peintres dans cette ville, supplians de pouvoir obtenir encore huit places pour affranchir des personnes des charges bourgeoises, outre les huit autres qu'ils ont obtenu de Sa Majesté, le 6 de juillet 1663, pour l'érection et pour l'entretien de l'académie royale de peinture icy. Nous y aurions avec plus de promptitude servi de nostre advis, selon les commandements de Vostre Altesse Électorale, ne fût que nostre devoir nous obligea d'ouïr premièrement les six confréries des guldens et capitaines de la bourgeoisie de cette ville, à cause de l'intérêt qu'ils y avoient. Les premiers nous ont donné à connoître que leur corps estoient extrêmement endebtez, et qu'ils se trouvoient dans l'impossibilité à pouvoir satisfaire aux charges annuelles et indispensables qu'ils devoient soutenir, et que si l'on accorderoit aux supplians les huit places demandées, que cela causeroit que leurs lettres d'affranchissement se rabatteroient en prix, et par conséquent on leur ôteroit une partie du soutien de leur corps; ils alléguoient aussi que les supplians pouvoient assez entretenir laditte académie, comme elle estoit présentement avec les revenus des huit places qu'ils avoient obtenu auparavant, puisqu'ils avoient aussi 75 petites franchises à distribuer pour l'entretien de leur théâtre et des comédies qu'ils estoient obligez de faire représenter annuellement. Les seconds, à sçavoir les capitaines, ont aussi allégué leur impuissance pour pouvoir maintenir leurs drapeaux et compagnies, et que leur corps, comme servans nuit et jour à garder la ville des insultes de l'ennemy, estoit plus considérable que celui des peintres, et que par les huit franchises demandées, ils viendroient à perdre huit des principaux bourgeois, qui, par leur contribution, pouvoient aussi contribuer à l'entretien des compagnies et au paiement du grand nombre des éleuz dont ils estoient composées.

(1) Voy. BAERT, dans ses *Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*, pp. 43 et 88.

Nous avons d'une part sérieusement pesé les susdites raisons et les avons trouvé apparentes et plausibles, mais considérant aussi de l'autre costé le lustre que laditte académie roïale apportoit à cette ville, combien elle estoit avantageuse à un grand nombre des familles, et que les rejettons qui en sortoient pousoient des fruits excellens et se firent distinguer dans la plus grande partie des plus célèbres cours et villes d'Europe; de plus, que lesdits supliants nous ont assuré qu'ils augmenteroient l'académie par une, où on désigneroit après des figures et des antiques de plâtre, et où l'on apprendrait l'art de la perspective, à l'exemple des académies de Rome et de Paris. Nous dirons pour nostre advis, avec la même soumission comme nous avons commencé cette, qu'on pourroit accorder aux supliants encor quatre lettres de franchise, par-dessus les huites qu'ils ont obtenues l'an 1665, et cela à condition expresse qu'ils n'en pourront pas disposer sans la connoissance et consentement des ceux du magistrat, quel consentement ne leur pourra estre accordé que dans chacun consulat ou année une place, ne fût que dans une desdittes années viendroit à vaquer une des premières, quand ils ne pourront disposer d'une des quatre places qu'ils demandent présentement, de sorte que tout demeureroit à la direction du magistrat, qu'y saira (*sic*) de tems en tems, et qui prendra soin que les deniers en provenans soient effectivement employez à l'augmentation de laditte académie de plâtre et de la perspective, sans permettre que ledit argent soit diverti ou employé ailleurs. Avec quoy nous croyons fermement que par là on pourra ôter la jalousie et inconveniens qui pourroient devenir entre les trois corps surnommez, et aussy les supliants auront de la satisfaction et des moïens suffisans pour l'augmentation de laditte académie, et Vostre Altesse Électorale pourra pareillement estre assurée des fruits effectifs et avantageux qui en résulteront. Nous remettons néanmoins en tout ce qu'il plaira à Vostre Altesse Électorale d'y statuer, à quoy nous nous conformerons avec tout respect, Monseigneur, de Vostre Altesse Électorale, les très-humbles et très-obeïssans serviteurs,

» Bourgemaistres, eschevins et conseil de la ville d'Anvers,

» DE VALCKENISSE (1). »

(1) Ces trois pièces existent dans le *Registre aux consultes du conseil de Brabant de 1695*, aux Archives du royaume.

§ 89. Inventaires de tableaux, orfèvreries, bijoux, etc.

Sommaire : Inventaire des joyaux, orfèvreries et tapisseries de l'empereur Maximilien I^{er}, en 1519. — M. Berghere et J. Haller, orfèvres, à Augsbourg. — Inventaire des tableaux existant au château de Nyon, en Franche-Comté, en 1577. — Inventaire des tableaux et tapisseries de l'hôtel de Nassau, à Bruxelles, en 1618. — Tableaux de Hugues Van der Goes.

INVENTAIRE DES JOYAUX, ORFÈVRERIES ET TAPISSERIES DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN I^{er}, EN 1519. — Le document dont nous ne publions ici que les principaux articles, est l'inventaire des objets précieux qui furent trouvés dans le palais d'Inspruck, en 1519, après la mort de l'empereur Maximilien I^{er}. On y lit que le tout fut partagé entre ses petits-fils, Charles-Quint et Ferdinand, à une époque où le premier avait déjà été élevé à la dignité impériale. Néanmoins l'inventaire nous paraît dater des premières années du règne de ce prince. La plus grande partie des objets fut estimée par Michel Berghere et Jean Haller, marchands orfèvres et joailliers, à Augsbourg. C'est à l'aide de documents du même genre que M^r le comte de Laborde a composé son curieux *Glossaire* : les archéologues trouveront dans l'inventaire qui suit des renseignements utiles sur les joyaux et bijoux d'une époque déjà bien éloignée de nous.

« *Inventoire des baghes et joïaulx d'or et de pierries quy ont esté trouvées à Ysbrouck, délaissées par feu l'empereur Maximilien (que Dieu absoille), ensemble la priserie et value d'iceulx* (1).

1. Une croix d'or, où il y a dedans de la vraye croix, ung crusefix à ung couster [côté], garnye de troys rubis, une spinelle [épine] et quatre poinctes de dyamant, avecq v assez grosses et bonnes perles y pendant; prisyé v^e florins de Rin d'or, à xxvij s.

2. Une baghe d'or à ung gros balais, une table de dyamant dessus, avec une grosse perle poyre y pendant; prisée iiij^m florins d'or.

(1) Copie du temps, aux Archives du royaume.

3. Une croix [d'or] à quatre croix et une au milieu de dyamant, faictes de xx pièces à trois perles poyres y pendant, et derrière esmallyé d'un saint sépulcre au milieu, et quatre croix de dyverses coulleurs à l'entour; prisié xij^e fl. d'or.

4. Une autre semblable croix [d'or] et dyamant, aussy de xx pièces et iij perles poires y pendans, et derrière ouvraigé de Paris sans esmailure; prisyé xix^e xx fl. d'or.

5. Une baghe d'or faicte de liiij pièches de dyamant, dont les ix sont pointes, faicte en manière de Jhésus, à iij perles poyres y pendans, et derrière esmaillié d'une Nostre-Damme-de-Pitié, et dedans icelle y a quelque reliques; prisié iiij^e l fl. d'or.

6. Une croix [d'or] de viij pièches de dyamans, les iiij à fache avec iij petites perles poyres y pendant, esmallyé derrière de iiij fleurs bleues et une rouge, prisyé iiij^e xxx fl. d'or.

7. Une baghe [d'or], en facion d'un colyer à une couronne dessus, garnye au milieu d'une table de esmeraulde, ung grand rubis dessus et ung petit des-soubz, avec une grosse perle poire y pendant, ledit colier à l'entour fait de xx pièces de dyamans, et la couronne par-derrière, et devant, de xx semblables pièces; et derrière ladicte baghe une homme nud en camahieu; prisié ijm viij^e fl. d'or.

8. Une baghe [d'or], en forme d'escouvette, garnye au milieu d'un rubis long, eslevé ou milieu; dessus ledit rubis une turquoise faicte en forme de cœur à losange; dessoubz ledit rubis deux petites esmerauldes, et environnez de ix pièches de dyamans longhes à v perles rondes y pendant, et esmaillier à l'entour d'esmaillure blanches, où est escript en lettres d'or : *Merito et tempore* : et derrière, ou milieu, garnye d'yne **M** de ij pièces de dyamant; en hault ung cœur de rubis, et en bas esmailliée d'asur, à ung escripteaulx des-soubz; prisié v^e lxx fl. d'or.

9. Une autre baghe [d'or] quarée, garnye d'une table de dyamants grande à losange, deux pointes de dyamant à deux coustez et une spynette desoubz en forme de cœur, à une grosse poire perle y pendant, esmaillée par-derrière de foulage vert, et au milieu une flourette rouge; prisié ijm fl. d'or.

10. Une autre baghe d'or, garnye d'une grande table de esmeraulde, et dessus d'un rubis table avec deux grosses perles en pommes y pendant, esmailliée derrière d'une fleur d'or à quehue [queue] rouge, blanche, bleu et verde; prisié iijm v^e fl. d'or.

11. Une autre baghe [d'or], garnye au milieu d'une grande table de grenat de ij pointes de dyamant à ij coustez dessus; dessoubz ung lion d'or à ung chapeaul d'esmaillure tenant ung baston à deux seaux y pendans, et derrière

esmailliée d'une teste de morianne [maure]; à icelle baghe pendant iij perles, les ij pommes et celle du millieu poire; et prisé xije fl. d'or.

12. Ung saint Sébastiaen d'or, le corps et bras de mère de perle, et les jambes d'esmailure, garny de v petits grains de rubis; prisé l fl. d'or.

13. Une grande baghe d'Almaigne, faicte en feuillage d'or, garnye ou milieu d'une dame esmaillié de blanc, tout au-dessus, une fleur de lys de v dyamans, etc.

14. Une baghe d'or à ung pélicquam dessus, esmaillié de blanc, ayant à la poitrine j petit rubis, dessoubz icelluy une table de dyamant, ou milieu une pière de amatiste belle, dessoubz à ij constez ij esmerauldes longhestes et estroites, et tout desoubz une louppe de perle avec iij petis enfans d'esmailure blanche; prisé vjxx iij fl. d'or.

15. Ung grant colier d'or garny de v cherniers, garnies chascune d'icelles d'un beau balaix, dont les ij sont cailloux, et de iiij dyamans dont les vj sont à pointes, avec les ij grosses perles rondes dessus et dessoubz; *item*, vj autres cherniers en forme de roches esmailliés de vert, avec une devise blanche : *Mit sait*, garnyes ou milieu chascune d'une esmeraulde, celle de dessoubz avec ij perles rondes, et xij autres chernières esmailliés, garnyes aussy chascune de iij perles moyennes; prisé xxjm ije v fl. d'or (1).

16. Une baghe d'Almaigne d'un homme esmaillié de blanc, ayant sur la teste ung chappeaul; à icelluy ung petit rubis caillou tenant devant luy ung grant saffirs; prisee lx fl. d'or.

17. Une verge d'or avec ung camahieu blanc, ladicte verge esmaillié de noir atout [avec] des lettres; prisé v fl. d'or.

18. Une ensengne d'or à ung Saint-Sébastien esmaillié.

Vaselle d'argent toute dorée.

19. Une grande coupe couverte, eslevée partout de croix Saint-Andrieu, entremeslées de fleurs d'encollies, armoyés dedans au cul des armes d'Escochte, pesant, à poix de Noremberghe, ix^m demi iij loetz, dont les xvj loet font ung marc; pour ce : ix 1/2^m iij loet.

20. Une autre coupe couverte à deux boullons, ayant sur le feretelet une Nostre-Damme et ung saint, avec ij escuchons aux armes d'Austrice et de Zasse; *item*, sur la manche à ung chastelet, à une sainte Anne, à ung saint Sébastien avec ung eschuchon; ladicte coupe assize sur trois pietz à trois branches, où il y aueunes fauces pierres, pesans, poix que dessus : vij^m vij loet.

(1) On lit à la marge : « Monseigneur l'a pris lécs luy. »

21. Ung drageoir ayant par-dedans ou milieu ung eschueon aux armes d'Austrice et Bavière, sur le pyet esmaillié de trois flourettes bleues, et ouvré dessus d'une chasse de diverses bestes; pesant iiij^m demi.

22. Une sallière toute esmaillié de plusieurs coulleurs, ouvrant par-dessus, et ou milieu environné d'une branche de vigne avec les roisins, à ung esmail de armes de Ravesbourg y pendant; pesant j^m ix 1/2 loet.

Vaisselle d'argent à demy-dorée.

23. Ung grand bachin boulongné et gondronné, quasy tout doré par-dedans et les borts; ausdits borts figuré d'estrainges bestes eslevées [en relief], et ou milieu ung eschueon armoyé des armes de l'Empire; pesant iiij^{xx} iiij fl. d'or xxxix ruex.

24. Une boytellette à pouldre pour escrire avec le couverete lyée de trois cercles dorez.

Autres joïaulx et vaisselle tant de pierre fine, cristal que autrement.

25. Ung eschequière de cristal entremeslé d'argent doré, et le fons voiet reslé (*sic*) d'argent à demy doré, le jeu de meismes; prisié, en disant que l'on en feroyt point ung tel pour ij ou iij florins, seullement à elij fl. d'or.

26. Une trompe grande de chasse, faiete par bndes d'argent tout doré, garnye d'une sainture de velours rouge.

Riches espées.

27. Une grande espée papale, la gaingne, manche et croisure tout d'argent; doré, armoyé des armes du pape Alixandre, VI^e de ce nom; la sainture large de drap d'or à ung morgeant bloncque, et tout autour plusieurs cloux aussy d'argent dorez.

28. Une autre semblable espée plus large, armoyé du pape Pye le Second.

Images et reliquaires d'argent dorez.

29. Une imaigne de saint Thibaut d'argent tout doré.

30. Ung sant Estienne quy avoit esté roy de Hongrye, aussy d'argent doré.

31. Une ymaigne de sainte Apolonne, d'argent doré.

32. Ung autre reliquaie, le dessus fayt en manière de cœur, devant ayant six ystoires esmailées, sur le piet quatre soy-ouvrant à deux feulletz par-derrrière, et dessus lesdictes six histoires à ung angle tenant ung brevès escript des cinq vocales [voyelles].

33. Une paix d'église d'argent doré, esmaillié dedans du mistère de la Passion, ouquel a enloz plusieurs reliqués.

Ymaiges et aourncmens d'église, tant de draps d'or, de soye que de bordure, garnyz de pieries, perles et autrement.

34. Une belle ymage de Nostre-Dame assize entre le souleil et la lune, eslevée de brodure toute de petites perles, la bordure du manteaul garnyes de moyennes bonnes perles, etc.; prisié, sans y comprendre la fachon qui est grande, à la somme de xvje fl. d'or.

35. Ung crucefix, croix, saint Jehan, Nostre-Dame, la Madelaine et trois anges, faiz de fil d'or, les dyadème, escripteaulx, le drapelet du milieu et lesdictes ymaiges et anges garnyz de petites perles; prisié xl fl. d'or.

36. Ung saint Christoffe et saint George, eslevée de brodure, le fons de fil d'or, garnys de petites perles, et dessus un ange tout couvert de perles, tenant deux escuz, l'un aux armes de l'Empire, et l'autre de Millan; — *Item*, une autre pièche des ymaiges de Nostre-Damme, sainte Barbe et sainte Catherine avec deux anges dessus, tenans une couronne garnyes comme dessus, ce servant avec l'autre pièche, pour les deux faire une croix à mettre sur chasuble; prisiés toutes deux ensemble à ije 1 fl. d'or.

37. Ung Dieu en croix de semblable bordure, aussy servant pour une chasuble, ou milieu de laquelle a ung saint Maximilian garnys à la poitrine d'un balais et de deux saffirs, et sur le timbre de l'armet, ung balaix moyen, le tout eslevé et couvert de perles; prisié à iiije fl. d'or.

38. Ung autre crucefix aussy eslevée de brodure et tout couvert de perles entrelassez en tortinant en manière de bâtons; [prisié] à ije fl. d'or.

39. Deux petites ymaiges de Nostre-Dame estant entre le souleil et la lune, de brodure eslevée, toutes couvertes de perles, et les cheveux de fil d'or trant (?); ès couronnes et bordures desquelles avoit lv assez moyennes perles; prisié les deux ensemble iije fl. d'or.

40. Une chasuble de velours cramoisy rouge, garnye partout de petites paillettes d'argent doré, et derrière ung crusefix de brodure eslevé sur drap d'or, avec Nostre-Damme, saint Jehan et la Madelainne, garniz en aucuns lieux de petites semences de perles.

Tappisserye.

41. Ung grand tapis de velours cramoisy rouge, ouvré de brodure de plusieurs bestes, et ou millieu ung arbre doré, et desoubz une homme et une femme appartenans à l'*Histoire de Jason*.

42. Ung autre semblable tapis qu'il a ou millieu une haye d'or avec bestes et pastoureaulx d'or.

43-47. Cinq pièches de tappis de satin bleu, plain de brodures de dragons, avec en chascune ou millieu les armes de Hongrye et Thyrol, et ès quatre cornetz [coins] ausy.

48-52. Cinq grande pièches de bonne tapisserie de l'*Histoire de Hercules*, assez large, pour la plus grant salle d'lsbroucq.

53. Autre pièche de l'*Istoire de Alixandre*, mais non sy grande à la moictyé que les autres.

54-55. Deux pièches de tapisserie de damas blancq à fleur d'or et de soye.

56. Une grande pièche à fons rouge, plain et ouvré de fleurs, oyseaulx, lyons et choses d'or, doublé de thoille bleu.

57. Une pièche de la *Résurection du Lasare portant une croix*.

58. Une autre pièche de l'*Histoire de Salomon et Saba*, pour ung portal.

59. Une pièche comme pour couverture à mode de drap d'or, de l'*Histoire saint George*.

60. Une grande pièche de tapisserie de l'*Histoire de la verge de Jessé*. »

TABLEAUX EXISTANT AU CHATEAU DE MYON, EN BOURGOGNE, EN 1557. — D'un volume intitulé sur la couverture (1) : *Coppie du besogné du conseiller Laborey au fait de l'ano-tation et main-mise des biens des seigneurs d'Avrech, Antoine Mouchet et Claude Devers* (2), confiscation qui eut lieu au mois de novembre 1577, nous avons extrait la liste des tableaux existant au château de Myon, dans la Franche-Conté, lequel appartenait alors à Antoine Mouchet. Ce seigneur mourut au mois de septembre 1575 : il était fils de Gui, qui avait été bailli et gouverneur du Charolais, et d'Étiennette de Perrenot, de la famille du cardinal de Granvelle. Après les tableaux qui suivent, et dont plusieurs furent rendus à cette dame, l'inventaire renseigne « sept pièces de tapissemens à personnages, fort usez », estimés 50 francs, et « dix-neuf pièces de tapisserie faictes » en laine, de groz feillage », dont la valeur fut fixée à 250 francs. Voici les tableaux :

(1) Archives du grand conseil de Malines, aux Archives du royaume.

(2) Fo vijxx xliij ro.

« 1-2. Deux tableaux de bois, l'un desquelz est la généralosie de la maison d'Autriche, et l'autre l'*Encouronnement de l'empereur Charles V^e*.

3-7. Cinq peintures de paysages, enchassées en bois.

8. La pourtraicture du fut [feu] seigneur de Chastel-Roillauld (1).

9-10. Deux tableaux, l'ung de la *Nativité de Nostre-Seigneur*, et l'autre de *Nostre-Dame-de-Pitié*.

11. Ung aultre où est l'effigie du fut seigneur de Grandvelle.

12-14. Trois aultres dont l'une est la *Prinse de Pavie*, et les deux aultres des personnages.

15-17. Trois painctures enchassées en bois, l'une de la guerre de Dure, l'autre de la situation et conférance de la ville de Maline, et l'autre celle d'Anvers.

18-21. Quatre petitz tableaux de plusieurs effigies.

22-23. Deux painctures, l'une du seigneur de Grandvelle et l'autre du cardinal de Grandvelle (2).

24-25. Deux tableaux, l'ung de crucifix et l'autre de saint Jhérosme.

26. Ung grand tableau où est une paincture de l'effigie Nostre-Dame-de-Pitié.

27. Une aultre platte paincture et une aultre petite effigie du crucifix, enchassée en bois.

28-29. Deux painctures de toille, enchassée en bois, l'ung de la guerre d'Ingoistat (*sic*) et l'autre de personnage.

30. Une paincture de fut messire Jhérosme Parrenot, seigneur de Champaigny.

31. Ung tableau où est ung crucifix.

32-33. Deux painctures et une aultre où est rappourtée l'effigie du seigneur cardinal de Grandvelle. »

INVENTAIRE DES TABLEAUX ET TAPISSERIES DE L'HÔTEL DE NASSAU, A BRUXELLES, EN 1618. — Tout le monde sait que Philippe-Guillaume, le fils aîné de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, à son retour d'Espagne, où il avait été envoyé par le duc d'Albe, vint habiter à Bruxelles l'ancien hôtel de Nassau, que l'on avait confisqué sur son père,

(1) Pierre Mouchet en était également seigneur.

(2) La galerie du Belvédère, à Vienne, possède un beau portrait de ce prélat, peint par Antoine de Moor.

en 1568. A sa mort, arrivée en février 1618, Louis-François Verreycken, seigneur du Sart, audiencier et premier secrétaire des archiducs Albert et Isabelle, et Augustin de Gottignies, secrétaire ordinaire du conseil privé, furent chargés par les exécuteurs testamentaires du prince, de dresser un inventaire détaillé de tout ce qui se trouvait à l'hôtel. Ce document forme un cahier très-volumineux (1) : nous en avons copié la liste des tableaux et des tapisseries. L'estimation qui est jointe à quelques-unes de ces peintures, peut donner une idée de leur valeur artistique. En comparant cet inventaire avec la petite liste des tableaux que l'on avait trouvés à l'hôtel de Nassau, en 1568, et que nous avons publiée au § 30, on voit que plusieurs d'entre eux y sont également désignés : le *Jugement de Paris* (n° 9), œuvre de valeur, puisqu'elle est estimée 250 livres; *Sainte Anne*, accompagnée d'autres figures (n° 21), et les tableaux représentant *les Sept sacrements* (nos 44-50). Ces derniers ornaient la chapelle : l'inventaire de 1568 parle de « quatre » grandz tableaux », et celui de 1618 en mentionne sept, qu'il qualifie « d'ouvrage ancien ». Ce sont là, croyons-nous, les peintures de Hugues Van der Goes, que Albert Dürer cite dans son Journal de voyage (2). Espérons que l'indication du sujet fera un jour retrouver l'œuvre du grand artiste.

Inventaire des biens meubles trouvez en l'hostel de Nassau, en ceste ville de Bruxelles; maison mortuaire de feu monsieur le prince d'Oranges, etc.

1. Premièrement, une grande peinture antique, à huile, aussi large que le cabinet, représentant une dédicasse de village, iiii^e livres.

2. Item, une petite peinture, représentant une mande [panier] à fleurs, ayant le bord doré, j^e xx livres.

(1) Il se trouve dans la collection des procès du conseil privé, layette XIII, n° 21, aux Archives du royaume.

(2) Voy. CANPE, *Reliquien von Albrecht Dürer*; Nuremberg, 1829, p. 90.

3. Une petite peinture ayant les bordz d'ébenne, représentant *le Jugement*, xc livres.

4-5. Deux aultres painctures à bordz d'ébenne, l'une un peu plus grand que l'autre, représentans ambodeux quelques histoires du viel Testament, ijje livres.

6-7. Deux aultres peintures à bordz d'ébenne dorez, l'une représentant *Adam et Eva au paradis terrestre*, et l'autre *la déesse Flora*, vje livres.

8. Une aultre petite peinture antique, à bordz d'ébenne, avecq des bis-seaux d'argent, représentant *Adam et Eva*, xxiiij livres.

9. Une aultre grande, à bords d'ébenne, représentant *le Jugement de Pâris*, ij^e l livres.

10. Une aultre petite peinture, à bordz d'ébenne, représentant *le Jugement de Pâris*, xxiij livres.

11. Une aultre peinture grande, à bordz d'ébenne, représentant *la Bou-ticle d'un peintre*, avecq ung petit miroir enchassé, je lx livres.

12. Une aultre, à bordz d'ébenne, représentant un liyver, je l livres.

13. Une aultre, à bordz d'ébenne dorez, représentant un paysage et bos-caige, je x livres.

14-15. Deux aultres pièces, à bordz de bois doré, contenant foules de sol-datz au villaige, je xx livres.

16. Une à bordz d'ébenne, contenant aussy quelque combat entre soldatz et paysans, xc livres.

En la chambre du conseil.

17-20. Quatre peintures, représentans *les Quatre elemens*, peinctes à l'huile, en toile, avec les moulures de bois blancq, je livres.

21. Un tableau ancien, peinct à l'huile, en bois, représentant *la Descente de sainte Anne*, je lxx livres.

22. Le pourtraict à l'huile d'une sultane, x livres.

23. Le pourtraict de Son Excellence [Philippe-Guillaume, prince d'Orange], à la longueur, peinct à l'huile, sur toile.

24. Le pourtraict de Madame [Éléonore, princesse de Bourbon], peinct à l'huile, sur toile.

25. Un tableau représentant *Nostre-Dame*, peinct à l'huile, sur bois, à deux fenestres [volets], je lxxx livres.

26. Le pourtraict du père de Son Excellence, peinct à l'huile, sur toile.

27. Le pourtraict de *la Dédication d'Hoboque*, peinct à l'huile, sur toile, xxxij livres.

A la sale dessus la galerie.

28. Une grande peinture de plusieurs navires, peinct à l'huile, sur toile, ijm l.

29-30. Deux pourtraictz de feuz les prince et princesse d'Oranges [Guillaume le Taciturne et Anne d'Egmont], pères de Son Excellence, peinct à l'huile, sur toile.

A la chambre où souloit loger le sieur Cools.

31. Le pourtraict de messire Engelbert de Nassau, peinct à huile, sur bois.

32. Un pourtraict de Son Excellence, peinct à l'huile, sur toile.

33. La généalogie de l'illustre famille de Nassau, peinct à l'eau, sur papier et toile.

34. Une aultre généalogie plus grande, avecq des pourtraictz des villes.

A la chambre de Son Excellence.

35-40. Six pièces de tapisserie du roy Cyrus (1).

41. Un cabinet d'ébène avecq la représentation de *la Résurrection de Nostre-Seigneur* au-dessus, peincte à l'huile.

42. Une peinture du *Crucifement de Nostre-Seigneur*, peinct à l'huile, sur cuivre, avecq les moulures d'ébène.

43. La peinture d'*Actéon*, avecq la molure de bois d'oré (2).

A la chapelle.

44-50. Sept peintures représentant *les Sept sacrements d'Église*, ouvrage ancien.

51. Une crucifix, du mesme.

52. Une grande peinture en broderie, représentant *la Sainte Trinité*, iij^e livres.

53. Ung aultre tableau représentant *Nostre-Dame avecq son filz Jésus*, peinct à l'huile sur bois, à l'antique, xij livres.

54. Une aultre peinture représentant *la Pérégrination de Nostre-Seigneur à Emaüs*, faicte à huile, sur toile.

55. Une aultre crucifix, peinct sur toile, à huile, xij livres.

56. Une peinture de *Nostre-Dame*, peincte à l'huile, sur toile.

A la sale du bal.

57-58. Deux pourtraictz, à la longue [en pied], de Leurs Excellences Monsieur et Madame.

(1) Note marginale : « En ces six pièces de tapisserie sont j^e lxx aulnes, à raison de ix livres l'aulne, monte à j^m iij^e iijxx v livres. »

(2) Note marginale : « Elle a esté portée à Breda le 26 de juing (1618) pour mettre au cabinet. »

§ 90. *Miniaturistes, enlumineurs et écrivains de livres.*

Sommaire : Enlumineurs et calligraphes employés par Jeanne, duchesse de Brabant : Henri, — J. Nicaise, — Pierre, — J. Van Woluwe. — Vers composés par J. de Malines. — J. de Pestinien ou de Pestivien, enlumineur. — Dreux Jehan, enlumineur. — J. le Tavernier, enlumineur, à Audenarde. — G. de Tavernier, peintre. — J. Pilavaine, enlumineur et calligraphe. — Manuscrits de Charles de Croy, comte de Chimai. — J. Van Roest, scribe. — Écrivains et enlumineurs de livres du XV^e siècle, à Arras : F. Coqueri, — F. des Masures, — S. de Lannoy, — J. Carré. — Jean Burgensis, scribe et relieur. — Écrivains de livres à gages à l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer : M. le Cras et P. Douillet. — J. de Mollem, calligraphe et relieur, moine à l'abbaye de Nizelles. — Antiphonaire de l'abbaye de Flines. — D. Van Onele, scribe. — Enlumineurs et calligraphes de Valenciennes : H. Cailleau, enlumineur, — M. de Hurpy, calligraphe, — A. Cordreau, enlumineur, — J. de Roever, enlumineur. — Manuscrits exécutés pour l'abbaye de Marchiennes. — G. Van der Haydum, peintre en miniature. — Miniatures envoyées au duc de Stettin, par Albert et Isabelle.

ENLUMINEURS ET CALLIGRAPHERS EMPLOYÉS PAR JEANNE, DUCHESSE DE BRABANT, etc. — HENRI. — NICAISE (Jean). — PIERRE. — VAN WOLUWE (Jean). — Le premier enlumineur que les documents nous font connaître comme ayant été employé par la duchesse Jeanne, avait nom Henri : il était tout à la fois calligraphe, miniaturiste et relieur. Jeanne lui fit enluminer, en 1369, différents rouleaux en parchemin (1), et, en 1373, il reçut une somme de 211 1/2 moutons, pour avoir peint les images et doré les lettrines d'un livre renfermant les heures de la Vierge et diverses prières (2);

(1) « Cuidam scriptori, nomine Henrico, de illuminacione ejusdam rotuli, jussu domine ducisse, circa mensem augusti : ij mutonos. »

» Præfato scriptori, circa Omnium Sanctorum, de duobus aliis rotulis : » v mut. » (Registre n° 17144.)

(2) « Fecit domina ducissa fieri unum librum horarum beate Virginis et de aliis orationibus, de quo quidem scriptor, nomine Petrus, habuit de scriptura : v pet. val. vij 1/2 mut.

» Magister Henricus, illuminator, qui fecit ymages et litteras aureas, » habuit eum licopio, computato in hac summa : exlj pet. valent cexj 1/2 mut.

» Item habuit de dicto libro Godefridus Bloc qui eum ligavit : ij pet. val. » iij mut. » (Registre n° 17144 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

en 1376, il enrichit d'enluminures et relia un autre volume (1). Ces deux manuscrits étaient dus à la plume d'un calligraphe nommé Pierre (2). C'est probablement ce nouveau scribe dont parlent les comptes, à propos de l'achat de parchemin pour la confection d'un livre qu'il avait commencé d'écrire pour la duchesse, en 1377 (3).

Jean Nicaise, Français de naissance, est un deuxième enlumineur qui fut favorisé de travaux par la souveraine du Brabant. Après l'avoir employé à relier plusieurs volumes, en 1369 (4) et en 1372 (5), elle lui confia, en 1375 ou 1376, les enluminures d'un exemplaire du roman de *Lancelot du Lac* (6).

L'artiste brabançon le plus remarquable de ces temps comme peintre, et qui, sans contredit, mérite ce titre, si l'on tient compte de la variété et du nombre des œuvres qu'il a exécutées pour Wenceslas et pour Jeanne, est Jean Van Woluwe, qui est qualifié de clerc (*clericus*) (7). Dans

(1) « Magistro Petro, scriptori, qui parvum librum domine ducisse scrip-
sit, j scutatam antiquum val. j mut. xvij gr. Fland.

« Henrico, illuminatori, qui eundem parvum librum illuminavit et ligavit :
» xliij 1/2 pet. val. xxj 1/2 mut. vj 1/2 gr. Fl.

« Feci fieri unam vaginam dietam *foreel* pro magno libro domine ducisse,
» pro uno pet. » (Registre n° 17144.)

(2) Voy. les deux notes qui précèdent.

(3) « Pro percamento ad scribendum novum librum domine ducisse quem
» incepit quidam novus scriptor scribere, qui jam recessit, viij die
» marcii. » (Reg. n° 17144.)

(4) « Cuidam magistro Johanni qui ligaverat, ex commissione domine
» ducisse, unum librum gallicum, de mercede sua : vj mut. » (*Ibidem.*)

(5) « De ligamine unius libri de camera domine ducisse cuidam magistro
» Johanni, Gallico : ij mut. » (*Ibidem.*)

(6) Magistro Johanni Nicholasii, Gallico, de illuminatione ejusdam libri
» dicti *Lancelot*, jussu domine ducisse, et de quo scit Colinus, clericus cappelle :
» ij pet. val. iij mut. » (*Ibidem.*)

(7) « Johanni Van Woluwe, clerico, qui illuminaverat duos libros novos pro
» domina : xlvij fr. fac. lxxj mut. xvj gr. Fl. » (*Ibidem.*)

Dans un livre censal de Bruxelles, de la fin du XIV^e siècle, qui fait partie des archives des hospices de cette ville, figure *Johannes, illuminator, clericus*, qui ne peut être autre que Jean Van Woluwe.

les premiers mois de l'année 1378, la duchesse lui confie deux livres pour les orner d'enluminures (1). Ce travail l'occupe jusque dans le courant de l'année 1380. Jeanne fut tellement satisfaite de lui pour le grand nombre de miniatures dont il avait enrichi ces volumes, qu'au lieu de lui faire payer 100 francs, prix qu'il avait demandé, elle lui en fit donner 150 (2), et y ajouta une paire de souliers pour gratification (3). Il peignit encore, en 1380, les enluminures d'un livre des Sept psaumes (4), et en 1381, une image de la Vierge sur un rouleau où se trouvaient écrites des stances sur l'*Ave Maria* (5), d'un poète du nom de Jean de Malines, dont nous avons parlé ailleurs (6). Jean Van Woluwe entreprit, en 1381 ou 1382, de faire les

(1) « Prina julii (1378), de mandato domine ducisse, Johanni Van Woluwe, » illuminatori librorum, qui illuminaturus est et facturus de novo duos libros » pro domini qui custare debebunt, e francos Fr. [de] quibus recepit xij fr. » (Registre n° 17144).

(2) « Primo, circa v julii mcccclxxx, de mandato domine ducisse, Johanni Van » Woluwe, illuminatori, de duobus novis libris quos pro domina ducissa » scribi fecit, quos ipsemet illuminavit, super quibus dictus Johannes a Petro » Braeu, in defalcationem cxxx francorum quos dicti libri custare deberent, » receperat, prima julii anno lxxxvii^o : xij fr.; item, iiij octobris a^o lxxix : » xlvij fr., sicut in computationibus dicti Petri de dictis annis patet, solvit » Petrus eidem Johanni, quibus mediantibus fuit persolutus pro dictis libris : » lxx fr. val. xevij mut. iij gr. Fl. — Et est sciendum quod quamvis in com- » putationibus de annis lxxvii^o et lxxix^o fit mencio quod dicti libri domine » deberent custare e fr., dictus Johannes, illuminator, habuit inde cxxx fr. » quia fecit satis plures ymagines in dictis libris quam promiserat. » (*Ibidem.*)

(3) « Pro Johanne Van Woluwe, illuminatore, qui illuminavit duos novos » libros pro domina, ex gratia, j par caliginum : j flor. vel xix lib. » (*Ibidem*)

(4) « Gegeven Janne Van Woelwe, van Mynrevrouwen boeken te verlich- » tene, ende van den vij ghetiden, ende van enen boec ghemaect : xxxvij pet. » xxxiiij gr. Vl. » (Registre n° 2565.)

(5) « Solvit Petrus Braeu Johanni Van Woluwe, illuminatori, de una yma- » gine Virginis Marie, quam fecit in uno rotulo quem Johannes de Mach- » linea dictaverat super *Ave Maria* et dedicaverat domine ducisse : j pet. » fac. 1 1/2 mut. » (Registre n° 17144.)

(6) *Voy. la Revue trimestrielle*, t. XIII, p. 40, et le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. XII.

illustrations d'un magnifique manuscrit (à en juger d'après la somme dépensée), contenant les vigiles des morts et autres prières (1), qu'il ne termina que l'année suivante, et qui lui valut 240 patacons (2). En 1584, il enrichit d'ornements peints, une horloge portative à l'usage de la duchesse (3).

D'autres renseignements nous attestent que Van Woluwe n'était pas seulement un enlumineur de mérite. Dans cette même année 1584, Jeanne lui fit peindre un diptyque ou tableau à deux volets, destiné à la décoration de sa petite chapelle ou oratoire, et pour lequel il reçut 25 francs représentant 35 moutons 5 gros de Flandre (4). Au mois de mars 1586, il lui fut encore payé une somme de 14 francs, pour les images ou peintures qu'il avait exécutées dans le corridor conduisant de la cour à la chapelle du palais de Bruxelles (5). On lit dans un registre de la confrérie de Saint-Jacques, dont faisait partie la majeure partie des notables de la ville et grand nombre d'artistes, qu'un Jean

(1) « Item, jussit domina ducissa fieri unum novum librum continentem » Vigilia pro mortuis et alias orationes plures, quem scribi fecit et illuminavit » Johannes Van Woluwe, cui Petrus Braeu ignorans quantum ex toto inde » habere deberet, quia dictus liber nondum fuit perfectus, in diversis particulis » sibi solutis : lx pet. fac. xc mott. » (Registre n° 17144.)

(2) « Johanni Van Woluwe, illuminatori librorum domine, quos eidem » domina ducissa debebat adhuc ultra lx pet. eidem Johanni in solutione et in » computatione Petri de Braeu computatis, pro uno libro integraliter facto, » incipienti Vigilia mortuorum : c pet. fac. el mut. » (*Ibidem.*)

(3) « Gegeven Johan Van Woluwe, den verlichter, van eenen orloy te ver- » liehtene, dat men Mynvrouwen na pleecht te vueren : iiij pet. » (Registre n° 2569, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

(4) « Circa xx julii (1584), de mandato domine ducisse, Johanni de Woluwe, » illuminatori, pro una tabuleta cum duobus foliis facta, pendente in parva » camera domine : xxv franc. fac. xxxv mut. v gr. Fl. » (Registre n° 17144.)

(5) « xxx marci (1586, n. st.), ex parte domine ducisse, relatione recep- » toris Brabantie, Johanni de Woluwe, pictori, pro ymaginibus in curia factis » in via qua de aula itur ad capellam : xiiij franc. » (*Ibidem.*)

Van Woluwe, peintre (*scildere*) y fut admis en l'an 1400 (*Voy.* § 69); c'est à n'en pas douter le nôtre (1).

DE PESTINIEN (Jean), ou DE PESTIVIEN — fut « varlet de » chambre et enlumineur de monseigneur » Philippe, duc de Bourgogne. Son nom est mentionné pour la première fois dans un compte de 1441, à propos de différents travaux qu'il avait exécutés dans divers livres à l'usage de ce prince. Ces détails ont été publiés par M. le comte de Laborde (2); nous reproduisons ci-après les mêmes extraits d'une manière plus correcte. Cet enlumineur reçut du duc, par mandement daté de Dijon, le 25 octobre 1442, une somme de 13 livres 9 sous de Flandre, de 40 gros, la livre « pour certains ouvraiges à qu'il fait de son mestier pour » icellui seigneur (3). » Philippe le Bon lui accorda 72 livres de Flandre, de gages annuels, par lettres patentes données à Lille, le 8 septembre 1444 (4). On trouve les paiements de ses gages renseignés dans les comptes jusqu'au 31 décembre 1446 (5).

1. « A Jehan de Pestinien [ou de Pestivien], varlet de chambre et enlumineur de Monseigneur, la somme de xix livres iiij sols, que deue lui estoit, c'est assavoir : pour avoir fait pluseurs lettres d'or et d'azur, qui estoient fauses, et avoir

(1) MM. HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 131, ont confondu cet artiste avec Jean Van Woluwe, recteur de l'église de Saint-Nicolas, en 1370. A la même époque vivait encore : Jean Van Woluwe, abbé d'Afflighem, curé de Merchten, lequel partagea, en 1384, avec Siger et Catherine, ses frère et sœur, l'héritage de Siger, leur père, et de Catherine Langoroës, leur mère. (*Selecta* de Henri PREVOST DE LE VAL, t. III, manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne.)

(2) *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. 1^{er}, p. 381, nos 1549 à 1553.

(3) Registre n° F. 137, fol. vijxxiiij v^o, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° F. 159, fol. xliiij r^o, *ibidem*. — *Voy.* DE LABORDE, *loc. cit.*, p. 388, n° 1574.

(5) *Voy.* registres n° F. 140, fol. lviiij r^o, et n° F. 344, fo liiiij r^o, *ibidem*. — En 1861, on a placé au dos du premier de ces volumes le n° F. 156, qui ne correspond pas avec l'ancien inventaire.

fait ung kalendrier au petit saultier de Monditseigneur : iiii livres xvj sols. — *Item*, pour avoir fait deux ystoires aux grandes heures de Monditseigneur, et y avoir aussi fait plusieurs lettres d'or et d'azur : vj livres. — *Item*, pour avoir osté les armes du roy d'Angleterre qui estoient ou livre de Monditseigneur que l'on appelle le *Livre du trésor*, y avoir mis en ce lieu les armes de Monditseigneur et madame la duchesse, et y avoir figuré les personnaiges de mesditsseigneur et dame ou lieu de celles du roy et de madame de Hollande : lxxij sols. — *Item*, pour avoir enluminé, doré et livré le parchemin, et relié ung livre de dévotion pour Monditseigneur : xlvij sols; — et pour avoir relié, doré et nec-toié ung saultier pour monseigneur le conte de Charrolois : xlvij sols (1). »

2. « A Jehan de Pestinien, varlet de chambre et enlumineur de monseigneur le duc de Bourgoingne, la somme de xij livres, à cause de vj livres que Monseigneur lui a ordonné prendre et avoir de lui de gaiges par mois, comme il puet apparoir par vidimus des lettres patentes de Monditseigneur, données à Lille, le viij^{me} jour de septembre l'an mil iiij^e xliiij; et ce pour les mois de septembre et octobre (2). »

JEHAN (Dreux). — Depuis l'impression des notes que nous avons publiées aux §§ 16 et 73, sur l'enlumineur Dreux Jehan, nous avons rectifié et complété à Lille, sur les registres eux-mêmes, les extraits de M. le comte de Laborde. Parmi les textes que nous imprimons ci-après, l'un d'eux nous apprend que Philippe le Bon lui accorda verbalement des gages journaliers à partir du 30 mars 1449 (n. st.) (3) : les lettres patentes ne lui en furent octroyées que le 13 octobre suivant (4). Les comptes de la recette générale des finances constatent que le duc lui fit successivement donner diverses gratifications, variant de 20 à 24 livres de Flandre, par lettres patentes des 4 juin et 2 août 1448, et par autres

(1) Registre n° F. 156, fo ije ix v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 159 de l'ancien inventaire, fo xliiij r°, *ibidem*.

(3) Ses gages sont renseignés, pour les années 1449, 1451, 1453, 1454, dans les registres n° F. 146, fol. c r°; n° F. 147, fol. iiijxx vj r°; n° F. 148, fol. vjxx vj v°; n° F. 149, fol. ev r°; n° F. 150, fol. viijxx ix r°.

(4) DE LABORDE, *les Dues de Bourgogne*, Preuves, t. 1^{er}, p. 400, n° 1429.

lettres datées les unes de Bruges, le 9 juillet 1449, et les autres de Bruxelles, le 11 février 1449 suivant (1).

1. « A maistre Dreux Jehan, enlumineur, la somme de xx livres que le receveur général lui a payé par l'ordonnance de Monseigneur, pour lui aider à vivre et s'entretenir à son service, comme par les lectres patentes de Monditseigneur, données le iij^{me} jour de juing mil cccc xlvij, pent plus à plein apparoir (2). »

2. « A maistre Drieu Jehan, enlumineur, la somme de xx livres, pour don à luy fait pour une fois, pour luy aidier à vivre et le entretenir en son service par aucun temps, pour cependant besongner, enluminer et ystorier aucuns livres de Monditseigneur, et mettre à point, comme plus à plain est contenu ès lettres de Monditseigneur, données à Hesdin, le ij^{me} jour d'aoust derrenier passé [1448] (3). »

3. « A maistre Drieux Jehan, enlumineur, la somme de xxj livres xij solz, pour reste de ses gaiges de xij gros, monnoie diete, que Monditseigneur lui a ordonné de bouche prendre et avoir de lui de gaiges par jour, depuis le pénultime jour de mars l'an mil iiij^e xlvij jusques au xij^e jour d'octobre ensuivant (4). »

LE TAVERNIER (Jean). — M. le comte de Laborde a publié dans son ouvrage intitulé : *Les ducs de Bourgogne* (5), une pièce par laquelle Jean le Doulx, conseiller et maître de la chambre des comptes, à Lille, déclare avoir été remboursé de la somme qu'il avait payée à Jean le Tavernier, peintre et enlumineur, à Audenarde, pour les miniatures et grisailles, exécutées par cet artiste, en 1455, dans des livres d'heures, dans le roman de Godefroid de Bouillon (6), etc.,

(1) Registre n° F. 143, fol. ix^{xx} x v^o, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 143, fol. vj^{xx} ix v^o, *ibidem*. — DE LABORDE, *Les Ducs de Bourgogne*; Preuves, t. 1^{er}, p. 392, n° 1591.

(3) Registre n° F. 144, fol. vj^{xx} iiij r^o, *ibidem*; — DE LABORDE, *loc. cit.*, p. 593, n° 1595.

(4) Registre n° F. 143, fol. lxxij r^o, *ibidem*.

(5) Preuves, t. II, p. 217, n° 4021.

(6) *Voy. sur les différents manuscrits existants de cet ouvrage, l'Introduction du baron DE REIFFENBERG au Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon*, t. 1^{er}, pp. CXLII et suiv.

appartenant à Philippe le Bon. Nous avons retrouvé aux Archives du département du Nord, d'où l'éminent écrivain français a extrait ce curieux document, l'original de l'ordonnance de paiement du duc, enjoignant au garde de son épargne de solder cette dépense. Quoique cette pièce fasse en quelque sorte double emploi avec la première, nous avons jugé de quelque utilité de la publier. Jean le Tavernier y est ici qualifié d'*historieur et enlumineur*.

Le baron de Reiffenberg a publié à la suite du *Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon* (1), un écrit de Bertrand de la Broiequière, daté du 23 mai 1457 (2). C'est l'opinion qu'il fut chargé d'émettre par ordre de Philippe le Bon, sur un avis que ce prince avait reçu d'un serviteur de l'empereur de Constantinople à propos de la croisade projetée par le duc contre les Turcs.

Dans le livre que nous avons cité plus haut (3), parmi les artistes qui furent employés aux fêtes de Lille, en 1454, figure le nom de Jean Fauconnier, peintre, qui travailla avec son valet pendant seize jours. En collationnant les textes publiés par M. de Laborde, nous avons constaté qu'il faut lire : Tavernier. Le même auteur mentionne (4), d'après une communication du chanoine Carton, un Jean Tavernier, maître peintre, à Bruges, vers 1450 (5). Un Gérard de Tavernier, également peintre, fut employé dans cette ville, à l'occasion des fêtes du mariage de Charles le Téméraire, en 1468, et c'est peut-être le même qui vécut à Audenarde

(1) BARON DE REIFFENBERG, *le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon*, t. II, pp. 544-549.

(2) Il y a une faute d'impression dans la publication du baron DE REIFFENBERG; on y lit : *mil iijs lvij*.

(3) *Preuves*, t. 1^{er}, p. 424, n° 1549.

(4) *Voy.* la table du t. 1^{er}.

(5) Il figure dans l'obituaire de la confrérie de Saint-Luc, à Bruges, qui a été publié dans le t. XII, 2^e série, des *Annales de la Société d'émulation*; Bruges, 1865.

de 1444 à 1475, et que les documents qualifient de doreur et enlumineur; il avait la garde de l'horloge de la ville (1). A Audenarde vivait aussi, en 1436, le peintre Gilles de Tavernier (2).

Le livre aux inscriptions de la corporation des peintres, enlumineurs et verriers de Tournai, contient, au chapitre des maîtres, la mention suivante : « Jehan Tavernier receu » à le franchise de enluminer, le xiiij^e jour de septembre » l'an mil cccc xxxiiij; » et plus loin, parmi les apprentis, on rencontre cette autre annotation : « Haquinot [Jean] le » Franc, commencha son apresure avec Jehan Tavernier, » enlumineur; le septième jour de février l'an dessus- » dit [1440, n. st.]. » Ce Tavernier vivait donc encore à cette époque. A-t-il quelque rapport avec l'enlumineur audenardais, cela n'est nullement invraisemblable.

« PHÉLIPPE, etc., maistre Gautier de la Mandre, nostre conseiller et garde de nostre espargne, nous voulons et vous mandons que des deniers de nostre-dicte espargne, vous payez et délivrez à maistre Jehan le Doulx, aussi nostre conseiller et maistre de noz comptes, à Lille, la somme de xv escuz d'or et 44 (sic) gros de nostre monnoie de Flandres, au pris chascun escu de xlvij gros, pour remboursement de semblable somme par lui païée pour nous et à nostre commandement et ordonnance à Johannes le Tavernier, historieur et enlumineur, demourant en nostre ville d'Audenarde, à cuy icelle somme seroit due pour reste de la somme de cent vint-et-ung escuz et 44 gros, du pris et monnoie que dessus, qui lui estoit due par marchié fait pour plusieurs parties de histoires et enluminures de livres qu'il a fait pour nous cy-après déclarées, c'est assavoir : pour en certaines noz heures avoir fait et paint de plusieurs couleurs le mont de Calvaire, et sur icellui Nostre-Seigneur crucifié, et à l'environ plusieurs personnages à cheval, avec deux vingnettes à l'entour; pour ce, ij escuz et demi; — *item*, fait semblablement en icelles noz heures une ymage et représentation de la vierge Marie et de son benoit filz : ung escu et demi; — *item*, en trois parqués de pappier, 3 histoires de Troyes;

(1) D.-C. VAN DER MEERSCH, *Kronyk der rederykkamers van Audenaerde*, Gand, 1844, p. 48. — DE LABORDE, *loc. cit.*, t. II, p. 596.

(2) *Ibidem*.

pour ce, ung escu; — *item*, en ung autre parquet avoir fait et point une dame plourant et faisant dueil : ung escu; — *item*, en nostre livre de *Goddeffroy de Buillon*, avoir fait cinquante lettres d'or et autres choses de son mestier y nécessaires : xvj gros; — *item*, avoir fait de blanc et de noir deux cens trente histoires, tant grandes comme petites, servans à plusieurs suffrages et oroisons, que de nouvel avons fait escrire pour mettre et adjoindre en nosdictes heures, ou pris de demi-escu, la pièce, l'une parmi l'autre, valent exv escuz; — *item*, avoir fait ausdictes suffrages lettres de la grandeur de deux points, pour ce : xl gros; et pour sèze cens autres petites lettres : xx gros; montant ensemble toutes lesdictes parties à ladiete somme; sur quoi ledit Johannes a receu et que lui avons fait baillier, assavoir : par Jehan Coustain, nostre sommelier de corps, xvj escuz; *item*, par Jehan Martin, nostre varlet de chambre, à deux fois, xx escuz, et par maistre Jehan Miélot, aussi nostre varlet de chambre, x escuz; sont ces 3 parties xlvj escus : ainsi lui restoit à payer ladiete somme de lxxv escuz, etc. Donné en nostre ville de Bruges, le iij^e jour d'avril l'an de grâce mil cccc cinquante-quatre, avant Pasques [1455, n st.]. »

PILAVAIN (Jacques). — Au § 52, nous avons décrit plusieurs volumes conservés à la Bibliothèque de Bourgogne, qui ont été calligraphiés et enluminés par Jacques Pilavaine (1). Ce riche dépôt possède encore (2) de lui un petit in-folio, en parchemin, intitulé : *La Vie de Jhésu-Crist*. Ce manuscrit est exécuté avec soin et renferme 150 feuillets; le texte est divisé en deux colonnes, de trente-deux lignes à la page. L'écriture n'est pas aussi grande que celle des *Histoires Martiniennes*, dont nous avons parlé. A la fin du volume on lit : **Explicit Vita Christi cest la vie de ihesucrist escripte par moy iacquemart pilavaine demourat a mons en Haynaut et natif de perone en vermandoïs.** Plus bas, d'une autre main contemporaine, se trouve cette annotation : **Cest le livre de la passion et vie de nre**

(1) Nous avons trouvé un Nicaise Pillavaine, cité en 1450 dans un registre des Archives communales de Tournai, et qui est qualifié, en 1441, de sergent du roi.

(2) N^o 9531.

seigneur ou il y a xliij histoires le quel est a mons⁹ Charles de Croy comte de Chimay. (Signé) Charles. Ce livre a donc appartenu au même propriétaire que les autres dus à la plume de Jacques Pilavaine, et décrits au § 52 : il est de la même époque. On retrouve également les armoiries des Croy et la devise *Moy seul* dans plusieurs lettres initiales, et dans la plupart des vignettes qui ornent le volume.

La Vie de Jhésu-Crist contient sept parties, qui sont toutes divisées en un certain nombre de chapitres. Les trois premiers feuillets de l'ouvrage sont remplis par la table. Le texte est parsemé de citations latines, écrites en rouge, et de nombreuses initiales, rehaussées d'or ou d'azur.

Les quarante-deux miniatures du manuscrit en question sont très-médiocres, comme toutes celles que nous connaissons de Pilavaine ; c'était en somme un bien pauvre enlumineur. La première (f^o 4), est assez grande; on y voit Dieu assis sur un trône; et plus bas, quatre femmes qui personnifient la Paix, la Miséricorde, la Justice, la Vérité : cette vignette est entourée d'un encadrement formé d'oiseaux, de fleurs et d'arabesques. Les autres miniatures ont la forme lozangée.

Les documents que nous publierons, en parlant de Jean Wauquelin et de ses œuvres, prouvent que Jacques (1) Pilavaine fut employé à Mons, en 1450, par ce célèbre traducteur, pour compte de Philippe le Bon.

VAN ROEST (Jean). — Dans la riche bibliothèque du duc Engelbert d'Arenberg, existe un manuscrit in-4^o, qui a conservé sa reliure primitive, et dont voici le titre : *Hier beghint sente Franciscus leven alsoe alst die eer-*

(1) Ce prénom se traduisait indifféremment au XVI^e siècle, par *Jacotin*, *Jacquemart*, *Jacmon*, etc.

sameghe Bonaventura vergadert hevet. Cette vie de saint François d'Assises est écrite avec soin sur papier et sur parchemin, à deux colonnes, de trente-deux lignes chacune, avec rubriques. Ce volume est intéressant pour nous, parce que le scribe s'y fait connaître dans l'explicit, dont nous remplissons les abréviations : *Dit boec heeft ghescreven broeder Jan Van Roest, priester ende minister der bruederen van Marien-huus, bi Hugarden, der derder ordenen sancti Francisci, in den iaer Ons Heren m. cccc. ende lix, op den iiij dach van mey.* Nous traduisons : « Ce livre fut écrit par Jean Van Roest, prêtre et ministre du couvent de Marie, près de Hougærde, du tiers ordre de Saint-François, le 4 mai de l'an de Notre-Seigneur 1459. »

Ce manuscrit a appartenu à un amateur anversoïis, et fut acheté par lui en vente publique chez le libraire Heussner, à Bruxelles.

ÉCRIVAINS DE LIVRES ET ENLUMINEURS DU XV^e SIÈCLE, A ARRAS. — Nous avons recueilli, en faisant d'autres recherches dans les archives de la ville d'Arras, quatre noms d'écrivains de livres, — c'est aïnsi du moins que nous croyons pouvoir traduire la qualification qui leur est donnée, — et qui tous appartiennent au XV^e siècle. Ce sont :

François Coqueri « escriptvain et enlumineur », admis à la bourgeoisie en 1446 ou 1447.

Firmin (*Fremïn*) des Masures « escriptven », admis à la bourgeoisie en 1474 ou 1475.

Simon de Lannoy « escriptvent », admis à la bourgeoisie en 1475 ou 1476.

Jean Carré « escriptvain », admis à la bourgeoisie en 1477 ou 1478 (1).

(1) Ces noms sont extraits des registres aux bourgeois, commençant à l'année 1422, et qui nous ont été communiqués par M. le professeur GUESNON.

BURGENSIS (Jean). — A la fin (f^o 142 r^o) d'une belle copie, petit in-folio, sur vélin, à deux colonnes, du traité *Bonum universale de apibus*, de Thomas de Cantimpré, appartenant à la Bibliothèque de Douai (1), on lit : *Iste liber fuit completus et ligatus per me fratrem Johannem Burgensis, conventus duacensis, anno Domini 1489^o, mensis novembris die 14; qui etiam scripsi tabulam super librum Vincentii historialis, necnon ligavi plura volumina librorum in libraria ejusdem conventus existentium in alibi. Qui eos legerit ex caritate oret pro me, si placet.* Jean Burgensis, — car il nous semble que c'est là son nom de famille, — était donc religieux dans un couvent de Douai, pour lequel il a écrit divers autres volumes. Il fut à la fois relieur et calligraphe. Le manuscrit de Douai est orné d'initiales en couleur et d'une exécution soignée.

ÉCRIVAINS DE LIVRES A GAGES DE L'ABBAYE DE SAINT-BERTIN, A SAINT-OMER. — La riche bibliothèque de cet illustre monastère, dont on ne voit plus aujourd'hui que les importantes ruines du chœur de l'église, a été sauvée en grande partie. La Bibliothèque de Saint-Omer possède 534 manuscrits de cette provenance, et l'on en trouve 79 à la Bibliothèque de Boulogne (2). Les archives de l'abbaye sont conservées à Arras, au dépôt des Archives départementales; mais elles sont loin d'être complètes. En parcourant les plus vieux comptes (ils ne remontent pas au-delà de 1467) qui ont échappé à la destruction, nous avons noté les noms de deux écrivains de livres que le monastère entretenait à ses gages : Michel le Cras, de 1506 à 1508, et Pasquier Douillet, en 1542 et 1543; ce dernier recevait 18 livres par an. L'abbaye a fourni plusieurs religieux qui se sont occu-

(1) N^o 414.

(2) H. PIERS, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Omer, concernant l'histoire de France*, p. 86.

pès de la transcription des livres dans le XV^e et XVI^e siècles; nous citerons entre autres : Pierre Bourgois, en 1405; Jacques Avesart, en 1437; Clément Descamps; Jean Pacoul, en 1544, etc. (1).

« A Miequiel le Cras, escripvain, pour avoir livré et acheté plusieurs choses nécessaires pour faire le grand graduel et aultres livres en l'église : 22 livres 9 sous 4 deniers. » (Compte de la Saint-Jean-Baptiste 1506 à pareil jour 1507.)

« A Miequelot le Cras, pour ses gaiges d'un an, à cause d'avoir reffaict et escript pluseurs livres par l'ordonnance de Monseigneur [l'abbé] : 12 livres. » (Compte de la Saint-Jean-Baptiste 1507 à pareil jour 1508.)

« A Pacquet Doulet, escripvain, pour ses gages depuis le 1^{er} mars dernier, à 18 livres par an. » (Compte de la Saint-Jean-Baptiste 1542 à pareil jour 1543.)

DE MOLLEM, dit DACHE (Jean). — Mr A. Wauters, dans ce magnifique ouvrage, intitulé : *Geographie et histoire des communes belges* (2), qu'il a entrepris en collaboration avec Mr J. Tarlier, a raconté l'histoire de l'abbaye de Nizelles, fondée, en 1459, sur le territoire du village d'Ohain, dans le Brabant wallon. On s'y occupait encore au commencement du XVI^e siècle de la transcription et de la reliure des livres, comme le prouve l'annotation suivante qui se lit au premier feuillet du tome I^{er} d'un antiphonaire provenant de l'abbaye de Flines, près d'Orchies, et dont la Bibliothèque de Douai a hérité (3) : *Cheste antiphonier appartient à l'église de l'honnuer Noustre-Dame lès-Flines, et fut escript et lyet l'an de l'incarnation Jhésu-Crist mille v^e et xvi, du temps medame dame Jehanne Bobaix, que fut abbesse de temps de réformation : et fut escript et lyet par*

(1) H. PIERS, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Omer, concernant l'histoire de France*, pp. 70, 71 et 84.

(2) Canton de Nivelles, p. 58.

(3) N^o 195.

frerre Jean de Mollem, alias Dache, religieux et profès à l'abbaye de Nostre-Dame de Nizielle, en Brabant. Deo gratias. Jhesus. Maria. Iohannes (1). Cette note est reproduite dans le tome II.

L'antiphonaire de Flines se compose de deux volumes, in-folio maximo, sur vélin, à longues lignes, et d'une exécution fort soignée, avec de belles majuscules et des initiales en couleur. La reliure en est gauffrée et fort curieuse, mais elle a perdu ses riches fermoirs. Sur le plat de la couverture de l'un des deux volumes, on lit, en caractères imprimés dans le cuir et qui se rapprochent des majuscules usitées au commencement du XIV^e siècle, cette inscription qui confirme la précédente, et dont chaque mot est séparé par une petite fleur de lis : INCEPTVS. ET. ERECTVS. PER. FRATREM. IOHANNEM. DE. MOLLEM. DEO. GRATIAS. Les gauffres des couvertures se composent d'oiseaux, de fleurs de lis et de dragons.

VAN ONCLE (Dominique), — est qualifié de « escrip- » vain de tous les livres », dans une lettre du 14 septembre 1544 (2). Il y est dit qu'il fut arrêté à Roosendaal, près de Breda, et amené à Anvers, où il se suicida en se coupant la gorge.

CAILLEAU (Hubert). — DE HURPY (Mathieu). — COR-
DREAU (Alard). — DE ROEVER (Jacques). — M. de la Fons-
Mélécocq s'est livré à de grandes recherches sur les artistes
du nord de la France et du midi de la Belgique, dans les

(1) Le texte diffère de celui que M. Duthillœul a donné dans son *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Douai* : nous l'avons soigneusement copié et fidèlement reproduit d'après l'original.

(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

archives et les bibliothèques. Il déclare n'avoir rencontré que deux noms d'enlumineurs de Valenciennes dans le cours de ses investigations (1), savoir : Alard Cordreau, cité en 1506, et Jacques de Roever, en 1509 (2).

Hubert Cailleau, qui fut également enlumineur à Valenciennes, naquit vers les années 1520 à 1525, d'après son propre témoignage; il travaillait encore en 1576. Ces dates ressortent des inscriptions qui se lisent sur huit manuscrits provenant de l'abbaye de Marchiennes, près de Douai, dont il exécuta les miniatures et les lettrines, dans les années 1544 à 1576; ces volumes font aujourd'hui partie de la Bibliothèque publique de Douai. Le résultat de l'examen que nous en avons fait est que l'auteur des vignettes dont ils sont ornés n'était qu'un artiste d'un médiocre talent : il y a cependant du goût et de l'imagination dans les arrangements. Nous avons remarqué que le sujet de l'échelle de Jacob se trouve reproduit dans la plupart de ces manuscrits, dont voici une description succincte :

(N° 179.) *Graduale romanum*, avec chant; deux volumes in-folio maximo, sur vélin. Le premier est orné de dix, et le second de sept grandes vignettes, avec sujets bibliques, richement encadrées dans des bordures d'or et de couleur; les majuscules et les initiales sont également peintes et dorées. Les vignettes du second volume ont été mutilées. Sur le recto du premier feuillet qui suit le calendrier se trouve une inscription latine d'où il ressort que ces

(1) *Revue universelle des arts*, t. XI, p. 49.

(2) *Ibidem*, t. X, p. 252, et t. XI, p. 49. D'un côté le nom est écrit de *Toener*, de l'autre de *Roener*; nous croyons que de Roever est la véritable lecture. Nous rappellerons à ce propos les enlumineurs Jean de Roovere, cité en 1526 et 1527, et Jérôme de Roovere, mentionné en 1559, sur lesquels nous avons publié quelques notes dans nos *Archives des arts, sciences et lettres*, t. 1^{er}, § 5, et t. II, § 52.

manuscripts ont été exécutés par ordre de Jacques de Groot, abbé de Marchiennes, dont la prélature commença à la fin de l'année 1542 et qui mourut en 1548. Dans la partie supérieure de la deuxième vignette, on lit sur une banderolle ce qui suit :

Ce livre fut illuminer en la ville de valtechiñes par moy hubert cailleau au penulti^e an de mō adolescēce 1544.

(N° 181.) *Graduale romanum*; volume in-folio maximo, sur vélin, enrichi de belles majuscules et de dix grandes miniatures, avec de fort jolis encadrements dorés et coloriés. Au fol. 57, sur une banderolle peinte dans la bordure de la vignette, on lit cette inscription :

Ce libre que fit faire dom iacques le grandt abbe de cheens fut illumine en valenchienes par moi hubert cailleau au dernier an de mō adolescēce a° dñi 1546.

Le nom de l'abbé de Marchiennes (de Groot) est ici traduit en français (le Grand). A ce prélat succéda Arnould de le Cambe, dit Ganthois : de même que son prédécesseur, il enrichit le chœur et la bibliothèque du couvent de riches manuscrits, dont les miniatures et les lettrines furent exécutées par Hubert Cailleau. La Bibliothèque de Douai en conserve plusieurs qui remontent à cette époque, et sur lesquels l'artiste valenciennois a apposé son nom; nous avons reconnu sa manière dans d'autres volumes provenant de la même origine, et nous ne craignons pas de les lui attribuer.

(N° 187.) *Proprium sanctorum*, avec chant; volume in-folio, sur vélin, avec initiales en couleur, qui sont évidemment de la main de Cailleau. Au fol. 56 r°, qui est le dernier du manuscrit, on lit cette annotation : *Hic liber*

cura reverendissimi in Christo patris domini Arnoldi de le Cambe, dit Ganthois, abbatis Marchiannensis, conscriptus est anno a Christo passo millesimo quingentesimo septuagesimo primo (1571). L'écriture de ce volume nous paraît être celle de Mathieu de Hurpy, qui fut le calligraphe du manuscrit n° 189.

(N° 188.) *Proprium sanctorum*, avec chant; volume in-folio, sur vélin, orné de six grandes et de quatre petites miniatures, qui sont entourées d'un encadrement de couleur. Au haut du premier feuillet, sur une banderolle, se trouve la signature de l'artiste : *Hubertus* (nom de famille effacé) *depingebat*, et au fol. cix r°, on lit encore son nom sur une banderolle : *Hubertus Caillav*, suivi de quelques mots également effacés. Dans l'encadrement sont peintes les armes de l'abbaye de Marchiennes, surmontées du millésime 1567, et celles de l'abbé Ganthois. Ces écussons se voyent aussi au premier feuillet du volume.

(N° 189.) *Proprium sanctorum*; volume in-folio, sur vélin, provenant de l'église de Saint-Pierre, de Douai, mais qui, à en juger par l'inscription suivante placée à la fin du fol. 518, fut d'abord la propriété de l'abbaye de Marchiennes : *Dom. Arnould Ganthois abbé de Marchiennes, fist escrire ce livre par Mathieu de Hurpy, et fut enluminé par Hubert Cailliau [sic]. A° 1570.* Cette inscription n'a pas été faite par Cailleau. Le volume est orné de vingt miniatures, entourées de bordures dorées et enluminées, avec les titres et les majuscules en rouge, et les initiales richement coloriées. En tête du livre, au bas du premier feuillet, est une autre inscription peinte, qui renferme la date de 1576.

(N° 190.) *Proprium sanctorum*, volume in-folio, sur vélin, enrichi de quinze vignettes, avec encadrements d'or et de couleurs. M. Duthillœul, dans son *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Douai*,

est d'avis que ce manuscrit est l'œuvre collective de Mathieu de Hurpy et de Hubert Cailleau; nous partageons la même opinion. Cet écrivain ignore la provenance de ce volume, mais nous avons constaté qu'au recto du fol. 166, se trouvent les armes de l'abbaye de Marchiennes dans la bordure.

A.-J. Potier, dans son *Livret historique des peintures, sculptures, etc.*, du *Musée de Valenciennes* (1), mentionne encore un manuscrit avec miniatures de Cailleau, que possédait un amateur de Douai; on y voit la représentation de la *Passion de Jésus-Christ*, qui fut jouée à Valenciennes, en 1547. L'artiste avait rempli un dans ce mystère. Le manuscrit porte son nom et sa devise : *Point ne mord, mort Cailleau*.

VAN DER HAYDUM (Guillaume). — Nous avons reproduit au § 50 une description des trente-huit dessins et miniatures, dont se composait, en 1612, l'album de Philippe II, duc de Stettin et de Poméranie, et qui étaient accompagnés des armes et des signatures de leurs donateurs. En 1614, les archiducs Albert et Isabelle lui envoyèrent aussi leur cadeau, qui consistait en deux miniatures ou aquarelles dues au pinceau de Guillaume Van der Heydum, et représentant la *Circoncision* et la *Résurrection du Christ*. Le prince allemand s'était adressé, à cet effet, au mois de mai 1613, aux archiducs, et probablement à tous ceux qui concoururent à former sa petite collection; c'est ainsi que l'on peut s'expliquer la présence dans nos archives de la liste que nous avons publiée.

Voici la teneur des lettres qui furent écrites, en allemand, et adressées par les archiducs, en août 1613 (2), pour répondre à la demande que le duc de Stettin leur avait

(1) 1841; p. 176.

(2) Les minutes des réponses, telles que nous les publions, existent dans la collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

faite, et le 10 mai 1614 (1), en lui expédiant les deux des-
sins dont nous venons de parler.

1. « Au ducq Philippe de Stettin et Pomméranie, de la part de nostre sérénissime princesse. — Mon bon cousin, par une vostre du xve de may dernier passé, ay-je volontiers entendu ce qu'il vous a pleu m'y faire entendre de vos bonnes volontez envers moy, et du desseing et intention qu'avez de faire réduire en un volume les armoiries et seings manuelz d'aulcuns potentats et princes voz amys, et les miennes entre aultres, ce que m'ayant semblé louable, je ne laisseray de au plus tost vous y complaire et gratifier, aussy bien qu'en toute aultre chose que j'entendray vous debvoir estre agréable, de mesme volonté, de laquelle pour fin de ceste, je prie Dieu de vous conserver, mon bon cousin, en bonne santé à longues années. A Bruxelles, le xxij^e (sic) aoust 1613. »

2. « Le duc Philippe de Stetin et Poméranie, par lettres du 13^e (?) de may dernier, escript à la sérénissime infante qu'il seroit d'intention de faire un livre auquel il prétend d'assembler les armoiries et seingz manuelz des empereur, roye, électeurs, princes et potentatz à présent régnans, accompagnez de quelque figure d'histoire de la vie de Nostre-Seigneur; requiert partant Son Altèze qu'ainsy comme desjà plusieurs aultres princes en auraient faict, icelle luy veuille en ce aussy complaire de ses seing manuel, armoiries et quelque figure comme dessus.

» Ayant ledict seigneur ducq demandé le mesme par lettres de ladiete date à Son Altèze l'archiducq, nostre souverain seigneur et prince, luy est respondu que tenant son desseing pour louable, Son Altèze Sérénissime ne lairrat de luy gratifier en ce à la première commodité, ainsy comme en toute aultre chose de sa possibilité.

(Eu marge) : « Despesché le xxiiij (sic) aoust 1613. »

3. « Mon cousin, ensuite de vostre réquisition, je vous envoie quand et (2) ceste mes seing manuel, armoiries et symbole, ensemble une peinture de la *Circumcision de Nostre-Saulveur*, faicte de la main de maistre Guillaume Van der Haydum, vous priant d'accepter le tout en gré, et de la volonté dont j'ay

(1) Les minutes des deux lettres se trouvent dans ladite collection des papiers d'État et de l'audience. La traduction allemande de la seconde est transcrite dans le volume intitulé : *Registre de la correspondance de l'archiduc Albert, de 1614*, f° 49 v°, de la secrétairerie d'État allemande, au même dépôt des Archives du royaume.

(2) *Quand et*, pour *quant et*, c'est-à-dire *avec*.

désiré vous y complaire, ainsy que le feray à quantes fois j'en auray le moyen, et en ceste attente, je prie Dieu de vous avoir, mon bon cousin, en sa saincte garde. A Bruxelles, le x may 1614. »

4. « Par lettres du 5^e du présent mois d'apvril 1614 escripte, Son Altèze Sérénissime au due de Poméranie, suyvant sa précédente du 4^e d'aougst 1613, sur une autre que lediet dueq avoit escript à Sadiete Altèze, envoye quant et cestes son signe manuel, armes et symbole ou enseignes avec *la Résurrection de Nostre-Seigneur*, faiete et peinte par Guillaume Van der Haydum, requérant Sa Dilection la vouloir prendre en grée, et le garder pour une souvenance et mémoire, et estre assuré qu'en tout autre subject Son Altèze Sérénissime serat prest de luy rendre service. »

(En marge) : « Despesché le x may 1614. »

Les lettres que le duc de Stettin adressa aux Archiducs pour les remercier de ces envois ne sont datées que du 17 et du 18 avril 1617 : l'une d'elles est déjà insérée au § 50; nous avons retrouvé depuis celle qui fut écrite en allemand à Albert (1). Toutes deux renferment des actions de grâce et des excuses pour le retard apporté dans la réponse, et expriment l'espoir que les archiducs voudront bien envoyer leurs portraits, selon des proportions indiquées, pour en orner une galerie au nouveau palais de Stettin alors en construction.

Au § 75, nous avons publié quelques détails sur un artiste du nom de Guillaume Van Deynen ou Van Deynum, qui fut nommé enlumineur des archiducs, en mai 1614. Il ne peut y avoir de doute sur l'identité de ce dernier avec l'auteur des miniatures envoyées à cette même époque au duc de Stettin. Nous attendrons pour nous prononcer sur l'orthographe du nom, la découverte de nouveaux documents; il est bon, toutefois, de remarquer que l'ouvrage de C. de Bie (2) renferme le portrait de Jean-Baptiste Van Deynum, peintre et enlumineur, né à Anvers en 1620.

(1) Archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

(2) *Het Gulden cabinet*, p. 407.

§ 91. Verriers et verrières.

Sommaire : Verriers : J. Gontier, à Mons. — H. Van Pede, J. Van Puersse ou Van Puerssele et G. Van Puendersse, à Bruxelles. — A. Janszoen, à Dordrecht. — N. Mertens, à Bruxelles. — C. de Roovere, à Berg-op-Zoom. — Verrières : à la chapelle de Saint-Antoine, près de Mons, — au couvent des Augustins, à Louvain, — à l'hôpital de Saint-Jean, à Bruxelles, — à l'abbaye de Gembloux, — à la chapelle de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, — à l'église de Wassenaar, près de La Haye, — à l'église de Saint-Rombaut, à Malines, — aux couvents des Augustins, de la même ville et des Carmes, à Schoonhoven, en Hollande; — à l'église de Notre-Dame et au château, à Vilvorde, — au couvent des Célestins, à Héverlé, — à l'église de Berg-op-Zoom, — aux couvents des Récollets, à Nivelles, et de Saint-Antoine, à Ruremonde.

GONTIER (Jacques). — VERRIÈRE A LA CHAPELLE DE SAINT-ANTOINE, PRÈS DE MONS. — Au § 70, il est question d'un portrait de Marguerite de Bourgogne, veuve de Guillaume IV, comte de Hainaut, lequel fut exécuté, en 1417 ou 1418, par un peintre appelé Pierre, pour être placé dans la chapelle de Saint-Antoine en Barbefosse (1). Ce petit édifice se composait d'un chœur et d'une nef, et très-probablement de deux petites chapelles latérales, dont l'une était dédiée à Notre-Dame. La comtesse Marguerite fit orner cette dernière, en 1419 ou 1420, d'une belle verrière divisée en trois compartiments, et représentant le Christ en croix avec sa mère et saint Jean; plus bas se trouvaient saint Antoine, la Vierge et sainte Marguerite, et devant celle-ci la figure agenouillée de Marguerite de Bourgogne, avec un écu à ses armes aux pieds. Dans le champ et dans les meneaux on voyait des anges. Une somme de 32 livres 13 sous fut payée à Jacques Gontier, verrier à Mons, pour la livraison de ce vitrail, qui mesurait cinquante pieds, à 12 sous le pied de verre peint.

(1) Voy. sur cette chapelle la notice que M. HACHEZ a consacrée aux *Fêtes populaires à Mons*, dans le *Messager des sciences historiques*, 1848, p. 164.

La chapelle de Saint-Antoine n'était pas encore achevée à l'époque dont nous parlons, et quoiqu'elle n'eût pas de grandes proportions, il est à noter que le document suivant la qualifie d'église.

« A Jakemart Gontier, verier, demorant à Mons, pour une verière par lui faite au command de Madame en l'église de Saint-Anthoinne à Barbefosse, en le capielle Nostre-Damme, ycelle verière contenant iij veuves; en laquelle verière sont figurées l'imaige Nostre-Damme, l'imaige saint Anthonne et l'imaige de sainte Margheritte, qui présente ma très-redoubtée damme, armoyé de ses armes à l'imaige Nostre-Damme, avoeq plusieurs angèles semeis en le campaignè, lediete verière aournée de iij arkes servans as fourmoieries de lediete verière u li crucefis, Nostre-Damme et saint Jehans sont en pointure, avoeq iiij goucees et une trauline u il a iiij engèles et une rose, laquelle verière tint en mesure mesuret par maistre Willaume du Mortiers ou mois de février de ce compte, présent le recepveur, lj piet j tierch et j poch d'ouvraige point et armoyet, à xij solz le piet par accort fait à lui, sont xxx livres xvj s., et pour ix piés j quart de blancque verière, à iiij s. dou piet, sont xxxvij s.; montent ces parties : xxxij livres xij s. (1). »

VAN PEDE (Henri). — **VERRIÈRE AU COUVENT DES AUGUSTINS, A LOUVAIN.** — Philippe le Bon fit exécuter, au mois de juin 1454, pour être placé dans l'église des augustins, à Louvain, par Henri Van Pede, verrier, à Bruxelles, un grand et magnifique vitrail, à en juger par la description qu'un document contemporain nous en a conservée. Il était divisé en six compartiments, et mesurait en totalité 414 pieds de Louvain. Ce vitrail représentait d'un côté saint Philippe, saint André et saint Augustin, de l'autre la sainte Vierge, sainte Élisabeth et saint Antoine de Padoue. Sous

(1) Registre n° 8656 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. Ce volume fait partie de la série des comptes du domaine de Baudour, qui dépendait du douaire de la comtesse Marguerite. Sous le n° H. 91 de la chambre des comptes, on conserve à Lille un compte des revenus dont cette princesse jouissait au même titre en Hainaut, et on y lit entre autres qu'au mois d'octobre 1439, elle habitait Bavai « là où pour lors elle se tenoit pour » le mortalité. »

ces figures, qui étaient toutes surmontées de dais richement ornés, se trouvaient celles du duc de Bourgogne et d'Isabelle de Portugal, sa femme, avec leurs armes et devises, et les écussons des pays faisant partie de leurs États. L'artiste reçut, pour prix de son travail, ensuite de lettres patentes du 16 mai 1436, la somme de 260 1/2 *clinckarts* de Louvain, c'est-à-dire 3 florins par 5 pieds mesure de cette ville.

« Der kerken ende godshuyse van den augustinen, te Loeven, voir ene gelasene venstere die myn genedige here die hertoge aldair gegeven heeft puerlic om Gods wille ende in aelmoessene, ende gedaen maken by Henrick Van Pede, gelaesmakere, te Bruessele, in de maent van junio xiiij^e xxxiiij, al van nuwen dobbelen wercke; ende bestaidt te setten in den ghevel van den westeynde van den kerken van den augustinen voirschreven, houdende vj opgaende lichte, ende ele licht van xj panden opgaende totten harnassche, mit vj beelden dairinne staende, ele mit zynre tabernaelen opgaende totten voirschreven harnassche, te weten : aen d'een syde, de beelden van sinte Philippus, sinte Andriessse ende van sinte Augustine, ende daironder Myns genedigis Heren figure, mit zynre divisien ende wapenen van viij zynre lande gedeylet in d'ouderste pande; ende aen d'andere zyde, de beelde van Onser-Liever-Vrouwen, van sinte Lysbeten ende van sinte Anthonys van Pado; ende daironder die figure van mynre genedige vrouwen der hertoginne, mit huerre divisien ende wapenen; welke voirschreven venstere mit hueren harnassche houdt tsamen iiij^e xiiij voete gelas Loevenen maten, al dobbel werck, die maken in Bruesselsche maten xx Loevenen voete voir xxj Bruessel voete, gerekent xiiij^e xxxiiij 1/2 voet Bruessel maeten; dairvoir hem geloest was mit voirwairden voir elke v voete gelas dobbel werck voirschreven der voirschreven Bruessel maten iij guldenen penninge, die comen ter sommen van iij^e lx 1/2 Loevenen clinckaerts; als 't blyet by Mynsheren openen brieven gegeven xvj dage in mey xiiij^e xxxvj (1). »

VAN PUERSSE OU VAN PUERSELE (Jean). — VERRIÈRES A L'HÔPITAL SAINT-JEAN, A BRUXELLES. — (*Voy.* § 12). — Vers 1436, Philippe le Bon confia à Jean Van Puerse ou

(1) Registre n° 2410, 2^e, f° iiijxx xix v^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Van Puersele, verrier, à Bruxelles, l'exécution d'un vitrail mesurant 106 pieds de surface, qui fut placé dans le nouveau bâtiment destiné aux malades que l'on avait construit à l'hôpital de Saint-Jean, à Bruxelles. Cette verrière, dont le patron avait été soumis au duc, représentait au milieu la montagne du Calvaire avec le Christ en croix, et dans les compartiments latéraux les figures agënouillées du prince et de sa femme. Leurs armes et devises, ainsi que les écussons des pays de leur domination, étaient disséminées dans les vides. Par lettres patentes du 16 mai 1436, Jean Van Puersse reçut 50 *ridders* pour son salaire.

Le duc de Bourgogne semble avoir porté beaucoup d'intérêt à l'ornementation de l'hôpital de Saint-Jean, car nous avons trouvé des lettres patentes, datées du 23 mars 1448, après Pâques (*sic*) (1), par lesquelles il accorde une somme de 50 écus d'or, de 48 gros de Flandre, la pièce, pour une verrière, en laquelle, dit-il, « seront prises » et peintes noz armes en l'une des formes de l'ouvrage » dudit hospital où les voirrières sont de présent à faire. » Cette somme, équivalant à 56 livres de Flandre, est la même que celle qui figure dans un extrait de compte publié par M. le comte de Laborde (2), et qui mentionne une semblable particularité. S'agit-il de la même dépense; il est permis d'en douter, car après vérification dans le registre (3) qui a été mis à profit par cet érudit, nous avons constaté que la dernière somme a été payée par lettres patentes, en date de Bruxelles, le 14 février 1449 (1450, n. st.).

« Den gasthuse van Sinte-Jans in de stat van Bruessel, dair myn genedige here de hertoge heeft gedaen maken by Janne Van Puersele, gelaesmakere, in

(1) Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) *Les ducs de Bourgogne*; preuves; t. 1^{er}, p. 393, n° 1405.

(3) Registre n° F. 144, f° ixv v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

de vorschreven stat, een gelasen veynstere houdende c ende vj voete, binnen den nuwen ziechuyse in 't vorsehreven gasthuys, gemaiet ende verdinet jegen denselven gelaesmakere om 1 nuwe penninge philippus geheeten *ryders*, in welker veynster Mynsheren ende mervrouwen der hertoginne beelden staen ende huerliedder wapene alomme gestoffeert mit huerer beider devisen, ende dairtoe die wapenen van allén Mynsheren lande; ende in midden van der vorschreven veynsteren een cruycefix op eene berech, gelyc 't patroen dairaf gemaiet clerliker begrypt, als 't blyet by Mynsheren openen brieven, gegeven xvj dage in meye xiiij^e xxxvj (1). »

VERRIÈRES A L'ABBAYE DE GEMBOUX. — Dans le compte d'Évrard de Recompret, religieux de cette abbaye, de la recette des grains, etc., de la Saint-André 1470 à pareil jour 1473 (2), on lit qu'à cette époque furent placées de nouvelles verrières ornées d'ouvrages de peinture dans le réfectoire de la corporation.

« Pour faire iij noesves vairrières ou réfectoire, assavoir les iij deseure le tauble Monseigneur, èsquelles y a l'une parmy l'autre xxxvij piés et demy d'ouvrage de peinture, monte chascun piet iij s. et le résidut desdictes iij fenestres monte liij piés de simple ouvrage, au pris de xvij deniers le piet. »

VAN PUEDERSSE (George). — **VERRIÈRE A LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU SABLON, A BRUXELLES.** — En 1482, l'archiduc Maximilien d'Autriche fit placer à ses frais, dans la partie septentrionale du transept de la chapelle de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, un beau vitrail dont le dessin avait été arrêté par la chambre des comptes, entre l'artiste George Van Puerdsse (3) et les maîtres des pauvres, par acte du 1^{er} juin de l'année susdite. Une somme de 115 livres de Flandre fut payée au peintre verrier.

« Meesteren Joryse Van Puerdsse, gelaesmackere, voere synen loon van te hebben gemaict eene gelaesenveynstere, staende in 't cruyswerck van

(1) Registre n^o 2410, 5^o, fo lxxxix v^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Archives de l'État, à Namur

(3) C'est le même nom de famille, sous une autre forme que Van Puerdsse ou Van Puersele, cité plus haut.

Onsen Lieve Vrouwen cappelle opten Savel, te Bruessel, noortweert, die de voirscreven Jorys, ten bevel Mynsheeren heeft gemaict ende aldaer gesedt, navolgende den patroone daeraf beworpen ende geadviseert alsoe men daeraf in der presentien van den aelmoessenier in der reekencameren mitten voirscreven meesteren Joryse was overcomen, als 't blyet by eenre acten gescreven prima junii a^o (xiiij^e) lxxxij : cxlij livres (1). »

JANSZOEN (Ambroise). — VITRAIL A L'ÉGLISE DE WASSENAAR.
— L'archiduc Maximilien d'Autriche, alors roi des Romains, donna, en mémoire de la naissance de son fils Philippe, une verrière à l'église de Wassenaar, près de La Haye. Elle fut exécutée par un artiste de Dordrecht, nommé Ambroise Janszoen, pour le prix de 50 livres, de 40 gros de Flandre. Sa quittance est datée du 21 août 1487.

« Ambrosius Janszoen, die glaemaker, wonende binnen der stede van Dordrecht, gegeven ende betaelt de somme van l ponden, van xl grooten Vl, 't pout, over zynen aerheit van een glaesveinster die hy gemaict ende gestelt heeft in der kercke tot Wassenaar; 't welke mynen genadigen heere den roomsch conynck aldair gegunt ende gegeven heeft ter eeren Gods ende van der goeder tydinge hun op die tyt gebrocht van eenen jongen zoene by myne genadige vrouwe ter weereit gebrocht wesende (2). »

VITRAIL A L'ÉGLISE DE SAINT-ROMBAUT, A MALINES. — Voici une quittance qui nous apprend que le magistrat de Malines reçut du roi Charles, en 1516, une somme de 210 livres, de 40 gros, pour la part de ce prince dans l'exécution d'un grand vitrail destiné à l'une des fenêtres de l'église de Saint-Rombaut. Pareille somme devait être payée par l'empereur Maximilien, et le magistrat s'était engagé à supporter le reste de la dépense. Les armes de ce prince et celles de Philippe le Beau et de Charles figuraient sur cette verrière.

« Nous les communmaistres, eschevins et conseil de la ville de Malines, confessons avoir receu de Jehan Micault, conseiller et receveur général de

(1) Registre n^o 2425, 2^o, f^o cxix v^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Compte de la recette générale de la Hollande septentrionale pour l'année 1487, f^o lxxxvj v^o, aux Archives du royaume, à La Haye.

toutes les finances du roy de Castille, etc., la somme de ije x livres, du prix de xl groz, monnoye de Flandres, la livre, que icelluy seigneur roy, par ses lettres patentes données en sa ville de Bruxelles, le xje jour d'avril derrenier passé, nous a ordonnée, octroïée et accordée prendre et avoir de luy de grâce especial, pour une foiz, pour employer en une grande verrière armoyée des armes de l'empereur, du feu roy de Castille (que Dieu absoille) et de luy, laquelle sera mise en l'une des grandes fenestres de la croisée de l'esglise de Saint-Rombout, audit Malines, dont ledit seigneur empereur doit paier semblable somme de ije x livres, et du surplus que coustera icelle verrière nous le furnirons et payerons, etc. Le xxje jour de juing l'an mil ve et xvj (1). »

VERRIÈRE AU COUVENT DES AUGUSTINS, A MALINES. — Ces religieux obtinrent une somme de 100 livres de Flandre, que leur accorda Marguerite de Parme, pour une verrière avec la représentation et les armes de Philippe II, à placer au chœur de leur église, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 31 octobre 1562 (2).

VERRIÈRE AU COUVENT DES CARMES, A SCHOONHOVEN. — La même princesse fit délivrer, le 24 juillet 1563, des lettres patentes aux carmes de Schoonhoven, en Hollande, par lesquelles il leur était accordé aussi une somme de 100 livres pour une verrière à l'effigie ou aux armes du roi d'Espagne, dont ils avaient l'intention d'orner le chœur de leur église (3).

DE ROOVERE (Corneille), — était peintre verrier (*gelues-scryver*) à Berg-op-Zoom vers la fin du XVII^e siècle. C'est lui qui fit aux frais de la ville un vitrail pour la fenêtre au-dessus du portail septentrional de l'église principale, et dont le prix ne lui fut entièrement payé qu'en septembre 1589. Il adressa au magistrat de la ville, en 1595, une requête tendant à pouvoir emporter les meubles et les

(1) Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2 et 3) *Registre de lettres patentes et mandements de 1559 à 1565 servant de formulaire*, collection des Papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

livres relatifs à l'art du verrier, que son père avait abandonnés à l'hôpital où celui-ci avait séjourné quelque temps. On retrouve le nom de Corneille de Roovere dans un compte communal de 1604 : il reçut alors 13 florins 7 sous pour le déplacement des vitraux de l'église du temps de la peste, précaution prise par le magistrat afin d'établir dans le temple une grande circulation d'air.

« Op het schriftelyck aengeven van Cornelis de Roovere, gelaesscryver, tenderende tot ordonnantie van betalinge van een reste van vyfflich karolus eens, over het maken ende leveren van den stoffe tot het gelas boven de noirtdoire in der hooftkercke alhier, hem van der stadtswegen doen maken, es den rentmeester geordonneert hem deselve vyfflich karolus te betalen. — Actum in collegio, xvjen septembris 1589. »

« Opte remonstrantie van Cornelis de Roovere, gelaesmaecker, hoedat zyn vader, opten xxen deser, in 't gasthuys, daer hy hem metter wone eeneghen tyt geleden hadde vertrocken, die van den gasthuyse nae hen willen behouden alle 't ghene hy daerinne gebracht hadde, ende sunderlinghe zekere wercken ende consten den ambacht van den gelaesmaeckers rakeude, ende eenige meubelen, ende dat hy die teghens den gasthuyse hadde begeert te redmeren voor zekere penninghen ende betalende zyns vaders schult, daerinne hy anderssins nyet gehouden en waere, versoeckende dat myne heeren belieffde hem de voorschreve wercken ende meubelen te laten volghen opte voorschreve presentatie; is daerop geappostillcert aldus : myne heeren gesien hebbende het innehouden deser requeste, hebben den suppliant vergundt de voorschreven wercken ende meublen alhier vermelt te moghen naer hem nemen, mits hy hem betalende zyns vaders schult ende oock 't gene hy van den huysarmen heeft genoten restituerende, ende daerenboven tot behoeff van de oudemans in 't gasthuys te verlyden een rente van dertich stuyvers erfelyck te lossen den penningh xvj; orderende den voorschreven rentmeesters van den gasthuyse hen hiernaec te reguleren. Actum in collegio, den xxiiijen january 1595. »

« Betaelt Cornelis de Roover, over het vuytnemen van de glasen in de kercke ten tyde van de peste ende deselve daernaer wederom verloot ende ingestelt : xij carolus vij stuivers (1). »

(1) Ces divers documents sont extraits des Archives communales de Berg-op-Zoom : nous en devons la communication à l'obligeance de M. CUYPERS-VAN VELTHOVEN.

MERTENS (Nicolas). — VERRIÈRES A L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME ET AU CHATEAU, A VILVORDE, ET AU COUVENT DES CÉLESTINS, A HÉVERLÉ. — Le document dont nous faisons suivre ici le texte en partie, renferme des détails intéressants sur des verrières qui furent exécutées, en 1603, par Nicolas Mertens, de Bruxelles, et données par les archiducs à l'église de Notre-Dame, à Vilvorde, et à la chapelle du château de cette ville; il contient en outre quelques renseignements sur les vitraux de l'église des célestins, à Héverlé, près de Louvain.

« ALBERT et ISABEL, etc. A noz très-chiers et féaulx les chief, trésorier général et commis de noz demayne et finances, salut. Nous, eu sur ce vostre advis, voulons et vous mandons par ces présentes que ès comptes que nostre amé et féal conseiller et receveur général de nosdictes finances, Christophe Godin, rendra, etc., vous consentez et faictes passer et allouer en la despence et rabattre des deniers de sa recepte la somme de vje iiijxx xv livres xj solz, de xl gros, pour semblable somme que de vostre seeu il a payé comptant aux personnes et pour causes cy-après exprimées, assçavoir : v^e l livres vj solz à Nicolas Mertens, maistre voirier, demeurant en nostre ville de Bruxelles, pour avoir faict et livré les verrierres cy-après spécifiées, si comme iij^e liiij livres pour une grande verrierre portant la représentation de noz personnes, armoyées de noz armes, mise en l'église de Nostre-Dame en nostre ville de Vilvoirde, contenant ije xev pieds, à xxiiij solz le pied; *item*, xc livres pour v verrierres blanches, mises en la chappelle au chasteau de Vilvoirde, contenant v^e lx pieds, à l'advenant de v solz le pied; *item*, xxxij livres pour v escussons portants noz armoiries au mitant de chascune desdictes verrierres, au pris de v livres chascun escusson, y compris xl patars, pour iij grandes pièces de voire, contenant l'inscription et dates de l'année et aultre escripture; *item*, ix livres vj solz, à quoy porte le ferraille, batte-laiqe et transport desdictes verrierres doiz nostredicte ville de Bruxelles audict Vilvoirde; *item*, lxxv livres, pour avoir refaict, corrigé et amendé en l'église du cloistre de Héverlé, lez nostre ville de Louvain, les représentation de noz personnes et armoiries en la verrierre que passé trois à quatre ans avons donné en ladicte église, laquelle fenestre at esté faicte par ung verrurier (*sic*) dudict Louvain, etc. Donné en nostredicte ville de Bruxelles, le xvije jour du mois de septembre l'an de grâce mil vje et iij (1). »

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

VERRIÈRES AU COUVENT DES RÉCOLLETS, A NIVELLES. — L'église de ce monastère fut rétablie sous le règne de Charles-Quint, pendant le gouvernement de Marguerite d'Autriche (1). Elle était décorée « de quatre grandes et » belles verriers aornées des effigies et armoiries de Sa » Majesté Impériale et de la maison d'Autriche invincible, » mais, dit le document d'où cette phrase est tirée, » la rage des infidelz et rebelles hugenotz les at mist bas et » totalement ruineez. » Elles ont donc péri à l'époque des troubles religieux. Le gardien des récollets s'adressa, en 1611, aux archiducs Albert et Isabelle, pour avoir au moins une autre verrière à leurs armes. Une somme de 300 livres de Flandre lui fut en effet accordée par lettres patentes datées de Bruxelles, le 23 septembre 1611 (2).

VERRIÈRE AU COUVENT DE SAINT-ANTOINE, A RUREMONDE. — En janvier 1667, le gouvernement accorde aux religieuses de ce monastère une subvention de 120 livres de Flandre, pour concourir au rétablissement de la verrière principale de leur nouvelle église qui était ornée d'armoiries. Un terrible incendie avait, deux années auparavant, réduit en cendres la plupart des maisons, des églises et des couvents de la ville (3).

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) TARLIER et WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges* : ville de Nivelles, p. 146.

(3) Archives du conseil des finances, aux Archives du royaume.

§ 92. Relieurs et reliures.

Sommaire : Livres reliés pour l'abbaye de Ghislenghien, au XV^e siècle. — A. Fierlin, M. Pollet et Ja. Poulle, relieurs de Tournai. — Reliure de divers livres du chapitre de Saint-Pierre, à Liège, au XV^e siècle. — Jean Bruyninck, relieur à Bruxelles. — Atelier de reliure à l'abbaye de Notre-Dame des Prés lez-Tournai. — Jacques Gaver, relieur du XVI^e siècle. — N. Van Bode, relieur, à Louvain. — Reliure d'un livre de Marc Laurin, seigneur de Watervliet. — Liste des relieurs inscrits dans la gilde de Saint-Luc, à Anvers, de 1453 à 1585.

LIVRES RELIÉS POUR L'ABBAYE DE GHISLENGHIEN AU XV^e SIÈCLE. — Nous avons extrait des comptes de l'abbaye de Ghislenghien, en Hainaut, conservés aux Archives du royaume, quelques dépenses pour la reliure d'un rituel, en 1446, par Jean le Guistreneur d'Ath; pour celle d'un psautier, par Jean Logart, en 1477 ou 1478, et pour les fermoirs de ce volume et d'autres servant aux offices de l'église. Un livre de statuts avait été acheté, en 1446 ou 1447, d'un religieux de l'abbaye de Gembloux, au prix de 50 sous.

[1446.] « A Jehan le Guistreneur d'Ath, pour avoir reloyet j livre de l'église que on appelle *le rieule*, environ le Noël [xiiij^e xlvj], fu payet : iiij s. »

[1446 ou 1447.] « A j religieux de Gembloux, pour j livre de estatus de l'église accatet à lui, fu payet par le command de madame l'abbesse : l s. »

[1477 ou 1478.] « A demoiselle de Souvet (?), pour des cloans [clous] qu'elle avoit fait faire à pluisseurs livres de ladiete église : xij s. vj d.

» A Mathieu Hanekart, pour les cloans [fermoirs] et claux du sautier : x s.

» A Jehan Logart, pour le loyaige dudit sautier : xxvj s. iiij d. »

FIERLIN (A.). — est assurément le nom d'un relieur de Tournai : nous l'avons trouvé imprimé sur les plats de la reliure en cuir d'un manuscrit du *Roman de Jourdain de Blaye* (n° CII), qui est un grand in-folio, d'une écriture du XV^e siècle. La reliure paraît du même temps.

POLLET (M.). — Plusieurs registres des archives de la

ville de Tournai portent sur les plats de leurs couvertures en cuir ornées de quelques petits dessins gaufrés, et qui datent du XV^e siècle, le nom de M. Pollet, lequel ne peut être que celui du relieur. Nous citerons entre autres le registre de la loi des années 1402-1411.

POULLE (JA.). — Ce nom se voit quatre fois répété en lettres gothiques sur les plats de la couverture gaufrée en cuir noir du manuscrit n° CXXXII de la Bibliothèque communale de Tournai, qui est intitulé : *Historia Trojana*, etc. Cette reliure semble appartenir à la seconde moitié du XV^e siècle.

RELIURE DE DIVERS LIVRES DU CHAPITRE DE SAINT-PIERRE, A LIÈGE, AU XV^e SIÈCLE. — Les comptes de ce chapitre des années 1448 et 1461, qui existent aux Archives de l'État, à Liège, renferment diverses dépenses relatives aux reliures des livres servant aux offices. Nous les avons groupées ici : en 1448, 21 livres sont payés pour la réparation du psautier appartenant au côté gauche du chœur; — en 1450, 6 livres 6 sous pour relier et recouvrir un processional; — en 1452, 31 livres 10 sous pour les fermoirs des antiphonaires; 44 livres 6 sous 6 deniers pour l'achat d'un grand processional, et 8 livres pour sa reliure; 24 livres pour la reliure du nouveau collectaire du côté gauche du chœur, et 6 livres 12 sous pour celle du collectaire du côté droit; 145 livres pour l'écriture et le parchemin des parties du missel d'Ans qui ont été réparées, et 21 livres pour la reliure du même volume; — en 1453, 8 livres pour la reliure des deux offices des fêtes de la Visitation et de sainte Barbe, et 8 livres 10 sous payés à Jean Rubion pour mettre les signets du graduel du côté droit du chœur; — en 1454, pour la restauration du psautier du côté droit du chœur, 5 livres; pour la reliure d'un livre servant à la fête de la Quadragésime, 5 livres 10 sous; pour celle de deux

antiphonaires et d'un petit psautier; 44 livres 12 sous 6 deniers; et pour la réparation du psautier du côté gauche du chœur, 8 livres 8 sous; — en 1459, 52 livres 4 sous pour la reliure de l'antiphonaire d'hiver du côté gauche, et celle du livre des Évangiles et des cahiers contenant la légende du Saint-Sacrement; 8 livres 12 sous pour la reliure et la couverture d'un processional et pour l'écriture de quatre autres livres pareils; 31 livres 10 sous pour la copie, la reliure et la couverture du psautier du côté gauche; — en 1461, 21 sous pour faire enchaîner deux livres du chœur; et enfin 15 livres 15 sous, payés à Guillaume le Ronde, pour la reliure d'un registre censal, y compris l'écriture et le papier.

[1448.] « Pro reparatione psalterii ad latus sinistrum necnon pro pluribus corrigiis : xxj lib. » .

[1450.] « Pro religatione et coopertura unius processionalis : vj lib. vj s. »

[1452.] « Pro signatione antiphonariorum per Sigerum facta : xxxj lib. x s. »

« Pro uno magno processionali trium quaternarum : xliij lib. vj s. vj d. — Pro ligatione ejusdem : viij lib. »

« Pro religatione collectarii novi sinistri lateris : xxviiij lib. »

« Pro religatione collectarii antiqui et dextri lateris : vj lib. xij s. »

« Pro transcriptione (?) missalis de Ans, pro scriptore et pergamenis : vijxx v lib. — Pro ligatura ejusdem : xxj lib. »

[1455.] « Pro ligatura duorum festorum videlicet Visitacionis beate Marie et sancte Barbare in libris ebdomadariarum : viij lib. »

« Pro signatione gradualis dextri lateris per Johannem Rubion facta : viiiij lib. x s. »

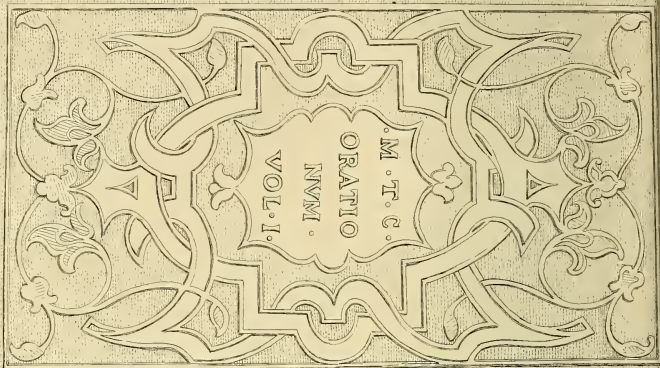
[1454.] « Pro refectione psalterii dextri lateris : iij lib. »

« Pro religatione libri in quo legitur ad collacionem in Quadragesima : v lib. x s. »

« Pro religatione duorum antiphonariorum, necnon pro religatione unius psalterii antiqui parvi et dextri lateris : xliij lib. xij s. vj d. »

« Pro refectione psalterii sinistri lateris : viij lib. viij s. »

[1459.] « Pro religatione antiphonarii hiemalis lateris sinistri cum etiam religatione certarum sexternarum de legenda Sacramenti et etiam in ewangeliorum libro, simul : xxxij lib. iij s. »



M. LAVRINI ET AMICORVM.

Alex. Buchart delin^t 1801



C. Orduena Sculp^t

« Pro religatione et coopertura unius processionalis necnon pro seratura quatuor processionalium : viij lib. xij s.

« Pro transcriptione, religatione et coopertura psalterii sinistri lateris : xxxj lib. x s. »

[1461.] « Pro catenacione duorum librorum in choro existentium : xxj lib. »

« Wilhelmo le Ronde, pro ligatura registri censuum, caponum et terrarum de Crotteur, unacum scriptura et papiro, simul : xv lib. xv s. »

ATELIER DE RELIURE A L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DES PRÉS, LEZ-TOURNAI, AU XV^e SIÈCLE. — Les Archives du royaume possèdent quelques comptes (1) de l'abbaye de Notre-Dame des Prés, dite les Prés-Porciens, près de Tournai : nous y avons rencontré les articles suivants qui constatent que les religieuses de ce monastère écrivirent et relièrent elles-mêmes leurs livres dans les années 1459 à 1465.

[1459-1460.] « Pour vj donseines de vellin de Gand, pour livres escriepre du chuer : xvij livres. »

[1462-1465.] « Pour les hostieux [outils] pour loyer livres : lx gros. »

« Pour les cloans des livres de l'église ; xxxj gros. »

[1464-1465.] « Pour du quir pour loyer les livres et pour les cloans pour les livres : xxxv gros. »

BRUYNINCK (Jean), — relieur, à Bruxelles, fut chargé, en 1506 ou 1507, de relier à nouveau deux registres sous lesquels étaient transcrits les privilèges de la ville, et qui sont encore aujourd'hui connus sous les dénominations contenues dans le texte qui suit :

« Janne Bruyninck, boeckbindere van den *boecke metten hare* ende 't *privilegeboeck metten taetsen* van der stadt te herbindene achter ende voere, nuwe franchyn ende stoffe dairinne te settene ende te leverene, betaelt : xvij s. ix d gr. (2) »

GAVER (Jacques). — Nous avons vu, en septembre 1862,

(1) Les comptes commencent à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin).

(2) Registre n° 30576, fol. cxxxv r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

chez M. le libraire Van Trigt, un manuscrit de la seconde moitié du XV^e siècle, intitulé : *Pupilla oculi*, gros volume in-quarto, partie sur parchemin et partie sur papier, à deux colonnes. Il appartenait au siècle dernier à l'abbaye de Tongerlo. Les plats du livre ont conservé leur ancienne reliure en veau gauffré, qui est en fort mauvais état. Nous sommes parvenu avec beaucoup de peine à en reproduire le dessin. Il est curieux et représente, ainsi qu'on peut en juger par la gravure de M. Onghena, une série de douze petits cercles remplis par des fleurs de lis, des aigles biceps, des oiseaux et des dragons, et entourés d'un encadrement formé de triangles, ornés chacun d'un animal fantastique. Au milieu se lit le nom du relieur : **Jacobus. Gaver. me. ligavit.** Nous ne croyons pas cette reliure antérieure au commencement du XVI^e siècle. Jacques Gaver appartient très-probablement à cette famille de relieurs de Bruges et de Gand, dont nous avons parlé aux §§ 10 et 34.

VAN BODE (Nicolas), — relieur, à Louvain. En 1551, sa femme Alix Mantels obtint des lettres de grâce pour quelques méchants propos qu'elle avait proférés contre le magistrat de la ville, à l'époque dite « de l'émeute des méchantes femmes. »

« Van Aleyden Mantels, huysvrouwe van Clase de Rode, boeckbindere, woonende te Lovene, diewelcke vercregen hadde van onsen heere den keyser brieven van pardoene van zekeren mesuse ende quaden woirden die zy gesproken hadde op die wethouderen van Lovene doen die commotie van den quaden vrouwen aldair was, etc. (1). »

RELIURE D'UN LIVRE DE MARC LAURIN, SEIGNEUR DE WATER-VLIET. — M^r Éd. Fournier vient de publier (2) un livre

(1) Registre n^o 21719, compte de 1520-1521, fol. iij^{ro}, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Paris, 1864; p. 235.

fort intéressant ayant pour titre : *L'art de la reliure en France aux derniers siècles*. Il consacre quelques mots à des relieurs flamands, rappelle le nom de Louis Bloc, inscrit sur le plat d'une reliure de la Bibliothèque de Tournai (1); celui de George de Gavere (2), de Gand, dont le nom se lit sur un livre de la bibliothèque Bodléienne, à Londres, le même dont nous avons parlé au § 54, — et celui de Pierre de Keysere, imprimeur flamand établi à Paris, qui florissait de 1473 à 1479 (3). Ailleurs il mentionne plusieurs volumes provenant du riche et puissant amateur de Bruges, Marc Laurin, seigneur de Watervliet. C'est la reliure d'un livre qui lui a également appartenu que nous reproduisons ici en gravure : elle est ornée d'incrustations de cuir de plusieurs couleurs. Nous en devons la communication à M. le libraire Olivier, à Bruxelles. Peut-être est-ce le même volume des *Orationes* de Cicéron que cite aussi M. Fournier.

Marc Laurin était fils de Mathieu. Gui, son frère aîné, hérita de la belle seigneurie de Watervliet, et en fit relief le 12 novembre 1582. Il mourut sans alliance, et le fief que nous venons de nommer passa en la possession de Marc, qui le releva le 12 juin 1589. Ce dernier décéda aussi sans avoir été marié, en 1609, et sa succession passa à sa sœur Françoise, laquelle était veuve de seigneur de Backelroo, gouverneur de Weert (4). Les frères Laurin possédaient une riche collection de monnaies anciennes formée par les soins de Hubert Goltzius, dont ils avaient su

(1) Nous ajouterons que c'est un album de musique du XIV^e siècle, qui porte le n^o xciv des manuscrits.

(2) Ce nom est mal reproduit par M. FOURNIER, qui a lu : *Gaitère*.

(3) Voy. la notice que M^r P.-C. VANDERMEERSCH a publiée sur cet imprimeur dans le *Messenger des Sciences historiques* de 1846.

(4) Ces renseignements sur les reliefs de la seigneurie de Watervliet sont extraits du registre n^o 17342 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

apprécier les connaissances, et qu'ils attirèrent à Bruges. Ce savant artiste utilisa considérablement cette collection pour ses ouvrages numismatiques (1).

Les livres reliés pour Marc Laurin portent ou la devise : *Virtus in arduo*, ou ces mots : *M. Laurini et amicorum*. Ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'examen de la gravure des *Orationes Ciceronis*, ils sont remarquables par leur goût et leur élégance, et rappellent les riches reliures de la bibliothèque du célèbre Étienne Grolier, gentilhomme au service de Louis XII, roi de France, mort en 1565. — M. Fournier a établi un fait curieux, ce sont les rapports d'amitié qui ont existé entre l'amateur français et le seigneur flamand.

RELIEURS INSCRITS DANS LA GILDE DE SAINT-LUC D'ANVERS, DE 1433 A 1585. — Le baron de Reiffenberg a publié, d'après des extraits fort incorrects du *ligger* ou registre aux inscriptions de la gilde de Saint-Luc d'Anvers, une liste des relieurs qui ont été admis en qualité de maîtres dans cette corporation. Nous l'avons rectifiée et complétée d'après la publication de MM. Th. Van Lerijs et Rombouts, qui ont entrepris de mettre en lumière les archives de la gilde, si précieuses pour l'histoire des arts. Les dates placées en tête sont celles de l'inscription dans le registre.

1453. Jean Van Wouwe. Il était aussi écrivain de livres; vivait encore en février 1490 et mourut avant le mois d'octobre 1493. Régent de la gilde en 1460, 1467, 1470, 1479.

1492. Gossuin (*Ghoosen*). Il relia, en 1525, quatre livres

(1) On conserve dans la Bibliothèque de la ville de Tournai, un manuscrit (n° cxxxii) où se retrouvent les noms des frères Laurin; c'est le brouillon du manuscrit d'Olivier de Wree ou Vredius, dans lequel cet auteur a décrit la collection de médailles romaines recueillies par les deux seigneurs brugeois.

appartenant au chœur de l'église de Notre-Dame, à Anvers.

1493. Godefroid (*Goyvaert*) Back. Il était aussi imprimeur. En novembre 1492, il épouse Catherine Van der Meren, veuve de l'imprimeur Mathieu Van der Goes. Mort en 1517.

1505. Josse Van Lee, doreur de livres, qualification qui doit équivaloir à celle de relieur.

1506. Jean Gast. Il est qualifié de doreur de livres et relieur; vivait encore en 1536. Doyen et régent de la gilde en 1515.

1532. Nicolas (*Claus*) Van Duermale.

1535. Henri Dries.
Jean Wynex.

1539. Gérard (*Gheert*) de Potter.

1547. Jean Dielis.

1557. Jean de Caerdon.

Jacques Van Delft. En 1563, il relie quelques livres pour le chapitre de l'église de Notre-Dame, à Anvers (1).

Antoine Caerdy.

François Vervrasens.

1558. Mathieu (*Matys*) Miermans.

Pierre Vermeulen. Il vivait encore en 1574.

Remi de la Mote, ou la Motte. Il vivait encore en 1588.

George Van Dormael, fils de maître (Nicolas, probablement.)

1559. Gommaire Van Divelt.

Jean du Melyn.

(1) C'est sans doute de lui qu'il s'agit dans la note suivante :

[1561.] « A Jacques Verdelft, lyeur de livres, pour ung grand livre qu'il » a lyé pour la registration des pris escheuz en la lotherye, etc. » (Registre n° 24952, fol. xvj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

Antoine Versperck.

Pierre Wiltz.

Sébastien Walsschaert.

Jean Van Opdenberghe. C'est probablement le même qui est cité, en 1574, comme maître de Pierre Van Houte sous le nom de Jean Van den Berge, et, dans le compte de 1588-1589, sous celui de Jean Van den Bergh.

Jean Erlinx, ou Eerlinx. Il vivait encore en 1574.

Adrien Peeters.

1560. Laurent Cecly.

1561. Guillaume Silvius. Il est aussi qualifié de relieur et libraire.

Nicolas Van den Wouwere.

1564. Jean (*Hans*) Peemans ou Pyman. Il vivait encore en 1588.

1570. Guillaume Placquet, Plaket ou Placet. Il était aussi libraire et vivait encore en 1588.

Josse de Haen. Il vivait encore en 1588.

1571. Henri Koyser.

Jean Machielsen.

Jean (*Hans*) Bacx.

1572. Simon de Clerck.

Jean (*Hans*) Van Wynsborch.

1573. Jean (*Hans*) Pluym.

1574. Léonard Verschuren ou Verschueren. Il vivait encore en 1588.

Michel Pyman.

Martin Gilis, fils de maître.

Nicolas (*Claes*) Verdelft, fils de maître (Jacques Van Delft, probablement).

Hubert Roctus, inscrit comme apprenti chez Pierre Vermeulen.

Henri de Clerck, inscrit comme apprenti chez Simon

de Clerck, cité comme libraire en 1585 et comme relieur en 1588.

Pierre Van Houte, inscrit comme apprenti chez Jean Van Opdenberghe ou Van den Berge.

Jean Van Dessel, cité comme maître.

Jean Vissaert, inscrit comme apprenti chez Jean Eerlinck.

Josse Wissaert, inscrit comme apprenti chez Jean Van Dessel.

Charles Pissaert, inscrit comme apprenti chez Jean Pyman.

1575. Pierre de Moor. Il est aussi qualifié d'imprimeur. Mort avant 1589.

Thomas Brye, inscrit comme apprenti chez Léonard Verschuren.

1576. Vincent Tornay, ou Tournay, fils de Pasquier, natif de Louvain. Il fut admis à la bourgeoisie d'Anvers le 16 mai 1578.

1577. Abraham Van Dormale.

1579. Barthélemi Van Rosendale, inscrit comme apprenti.

1580. Hubert Huybrechts, ou Huybrechtsen. Il mourut en avril 1614.

Henri Pyman, de Maestricht. Il était aussi libraire et vivait encore en 1585.

Augustin Malioens. Il était aussi brodeur, et vivait encore en 1588.

1581. Philippe de Hase. Il avait été inscrit comme apprenti chez Jean Molyns, imprimeur, en 1574.

Antoine de Merre.

§ 93. *Ménestrels, musiciens, fabricants d'orgues et de trompes, écoles de musique, etc.*

Sommaire : Écoles de musique aux Pays-Bas (Cambrai, Malines, Valenciennes et Ypres) et en Allemagne, aux XV^e et XVI^e siècles. — Faiseurs de trompes, à Tournai, aux XV^e et XVI^e siècles. — Vers du XV^e siècle, relatifs à la musique, par M. Franc. — Notes biographiques sur G. Binchois et G. du Fay. — Ménestrels aveugles de la cour de Bourgogne. — Harpistes célèbres de la cour de Philippe le Bon : P. Thierry, — Jean d'Arras, — et Jean de la Court. — Harpes données à Charles, comte de Charolais. — Sceaux de J. Van Helen et de J. Hanelet, ménestrels du XIV^e et du XV^e siècle. — Ad. Van Helen, fabricant d'orgues. — Orgue dans la chapelle des Clercs, à Louvain. — J. Van Steenren, dit Van Aren ou Van der Aren, fabricant d'orgues, à Arschot. — Rob. Morton. — Maximilien, archiduc d'Autriche, amateur de musique. — Notes sur divers musiciens de sa chapelle : P. Bourse, Q. de Crane, A. Busnois, P. de la Rue, etc. — Musiciens de l'église de N.-D., à Anvers. — J. Barbireau. — A. Van Hove. — Chr. de Vos. — Adrien Piètre, facteur d'orgues, à Tournai. — Jér. de Clibano. — Ph. de Boemingen. — J. de Gruyter. — Hellin de la Croix. — Gil. Reyngot. — P. Lescornet. — P. de Paix, organiste du comte de Roggendorff. — A. Turschaens. — Maître de chant de Max. de Bourgogne, marquis de Terveere. — P. Moseno. — Roland de Lassus. — Rodolphe de Lassus. — Montano. — G. de la Hèle. — Jean, Gér. et Dan. Turnhout. — Dan. Van Roy. — P. Ruymonte. — Den. Guissano. — G.-A. Teniers. — Recrutement de chanteurs aux Pays-Bas, pour les chapelles du vice-roi de Naples, de Charles-Quint, de Maximilien I^{er}, roi de Bohême, et d'Albert III, duc de Bavière.

ÉCOLES DE MUSIQUE AUX PAYS-BAS ET EN ALLEMAGNE, AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES. — Notre pays est la patrie des troubadours : on peut assurer que dans les derniers siècles du moyen âge ce fut aussi le pays de production par excellence des ménestrels ou joueurs d'instruments de toute espèce. On les voit figurer dans toutes les fêtes et cérémonies publiques, telles que tournois, concours, cortèges, processions, noces, etc. Les souverains, les grands seigneurs, les évêques, et même beaucoup de nos villes en avaient à leurs gages, et ils en portaient les couleurs ou les armoiries. Ils s'imposaient en quelque sorte à tout le monde, et c'est ainsi que

l'on peut s'expliquer pourquoi la keure faite par le magistrat d'Ypres, le 18 mars 1295 (n. st.) (1), dans le but de régler les dépenses des mariages, qui étaient devenues trop onéreuses, contient plusieurs dispositions qui regardent les ménestrels. En voici quelques-unes : Les ménestrels qui veulent participer au repas de noces doivent payer leur écot. — Ils ne peuvent s'avancer vers les gens de la noce en jouant de leur instrument que jusqu'à la cour (*âtrie*). — Les mariés ne doivent donner aux ménestrels venant du dehors, à cheval que 2 sous, et 12 deniers à ceux venus à pied. — Deux ménestrels seulement, hommes ou femmes demeurant dans le territoire de l'échevinage d'Ypres, peuvent assister au repas des fiançailles. Chaque contravention était passible d'une amende. Lors de l'arrivée à Bruges de la princesse Isabelle de Portugal, la nouvelle épouse de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, — c'était le 8 janvier 1430, — une relation contemporaine s'exprime en ces termes (2) : « Aussi ne fait à demander s'il y avoit hé-
» raulx, trompettes et ménestrelz, car tant y en avoit que
» longtemps avant n'en avoient tant esté ensemble, et y ot
» trompettes d'argent bien vj^{xx} ou plus, et d'autres trom-
» pettes, ménestrels, joueurs d'orgues, de harpes et d'autres
» instrumens sans nombre, que de force de jouer faisoient
» tel noise [bruit] que toute la ville en résonoit. »

Des écoles s'étaient formées ça et là dans différentes localités du Nord de la France et des Pays-Bas, pour l'instruction de ces ménestrels, aux XIV^e et XV^e siècles : c'étaient les conservatoires de musique du temps. Nous avons groupé ici quelques notes concernant les écoles de

(1) GHELDOLF, *Histoire de la Flandre et de ses institutions*, t. V, pièces justificatives, p. 411.

(2) GACHARD, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. II, p. 84.

Cambrai, de Malines, de Valenciennes et d'Ypres, et d'autres qui prouvent que les ménestrels du duc de Bourgogne s'en allèrent, en 1378, aux écoles en Allemagne.

On trouve dans le chapitre : *Poëtes et musiciens* de notre notice ayant pour titre : *la Cour de Jeanne et de Wenceslas, et les arts à la cour de Brabant au XV^e siècle*, des notes constatant que ces princes et d'autres illustres seigneurs de leur temps envoyaient leurs ménestrels aux écoles.

Quoique cette expression d'écoles semble assez positive, nous croyons devoir émettre ici le doute qui nous est venu sur le véritable sens de ce mot dans les documents où on le rencontre : ne signifierait-il pas plutôt des réunions de musiciens qui se tenaient tantôt dans une localité, tantôt dans une autre ?

Malines. — Les comptes de cette ville (1) font mention d'une école de joueurs de viole qui y existait déjà en 1328 et dont il est encore question en 1365 (2).

« *Item, dat men den vedeleren gaf te hulpe te haere scoele doen hi de vedelerscoele was.* » (Compte de 1328-1329.)

« *Item, allen den vedeleren in hovescheiden doe si te Mechelen hore scole quamen houde* » (Compte de 1365-1366.)

Ypres. — Dans les comptes communaux d'Ypres de 1429 et de 1432, on trouve des présents de vins offerts par le magistrat aux ménestrels qui avaient une école dans cette ville.

« *Den menestreulen houdende hare scole hier binnen der stede : viij kennen.* »

« *Den menestreulen hier binnen der steide huerlieden scoole houdende : iiii kennen* (3). »

Valenciennes. — D'après un compte de cette localité,

(1) Archives communales de Malines.

(2) *Voy. la Revue trimestrielle*, t. XIII (1857).

(3) Comptes de la ville d'Ypres, aux Archives du royaume.

cité par Pierre Baudry, dans ses *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, il y avait à Valenciennes, en 1432, une école célèbre de ménestrels (1).

Cambrai. — M. de la Fons-Mélicocq, dans son article intitulé : *les Ménestrels de Lille*, etc., qui a été imprimé dans les *Archives du Nord de la France* (2), nous apprend qu'en 1436 ou 1437, le magistrat fit donner quelque gratification « à aucuns ménestrelz de Lille, pour aider à sus- » porter leurs despens en allant aux escolles à Cambray, » pour apprendre des nouvelles chanchons. » Il a rappelé à ce propos que M. Brun-Lavaine a publié dans la *Revue du Nord de la France*, t. III, un document d'où il résulte que les échevins de Douai accordèrent, en 1390, 40 sous au gardien du beffroi de cette ville « et à plusieurs autres » compagnons ménestrels, » pour les aider à supporter les frais qu'ils devaient faire « à aller à Beauvais à escole. »

Écoles d'Allemagne. — Les extraits qui suivent sont relatifs à deux gratifications, de 100 francs chacune, faite par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à ses ménestrels, pour se rendre aux écoles en Allemagne, en 1378.

« Aux ménestriers de Monseigneur, pour don fait à eulx par Monseigneur ceste foiz, de grâce espécial, pour aler de Gand en Allemaine aux escolles, et retourner dever Monseigneur, et pour supporter les frez et missions que il feront oudit voiaige, par mandement de Monseigneur donné à Paris, vj de mars m ccc lxxvij [1378, n. st.] : c frans. »

« Aux ménestriers de Monseigneur, pour don à eulx par Monseigneur ceste foiz, de grâce espécial, pour aler aux escolles, par mandement de Monseigneur, donné xxv mars m ccc lxxvij [1378, n. st.] : c fr. (3). »

FAISEURS DE TROMPES, A TOURNAI ET A BRUXELLES. — NOUS

(1) DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. VIII, p. 561.

(2) T. V, p. 57, 3^e série.

(3) Registre n° B. 1452, fol. lxxv r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

avons recueilli dans les archives communales de Tournai les noms suivants de personnes qui exerçaient la profession de faiseurs de trompes (de vènerie).

Henri (*Hayne*) Ricque, cité dans des actes des mois de novembre 1459 et de septembre 1460.

Gui Compains, cité dans un acte du mois d'avril 1480.

Jean Hellebault, natif de Tournai, fils de feu Adrien, admis à la bourgeoisie, le 24 janvier 1504 (n. st.).

Jean Hellebault, fils de Jean, admis à la bourgeoisie, le 26 avril 1537 (1).

Dans un compte de la recette générale des finances de l'année 1444 (2) figure Jean de Thouraine, facteur de trompes, à Bruxelles.

VERS DU XV^e SIÈCLE RELATIFS A LA MUSIQUE. — NOTES BIOGRAPHIQUES SUR G. BINCHOIS ET G. DU FAY. — MÉNESTRELS AVEUGLES DE LA COUR DE BOURGOGNE. — Les strophes qui suivent ont été bien des fois citées et reproduites en partie par divers auteurs : elles l'ont toujours été d'une manière incorrecte. Nous les avons copiées sur l'exemplaire du livre d'où elles sont extraites, lequel existe à la Bibliothèque impériale, à Paris, sous le n° Y. 4588. Il fut imprimé pour la première fois en France dans les dernières années du XV^e siècle, et a pour titre : *le Champion des Dames*. Martin Franc, qui en est l'auteur, et que l'on croit natif d'Arras, l'a dédié à Philippe le Bon, duc de Bourgogne : il s'y qualifie de « indigne secrétaire de nostre-sainct père le pape » Félix cinquième, » c'est-à-dire d'Amédée VIII, duc de Savoie, élu au mois de novembre 1439, et qui renonça au pontificat en avril 1449. Il était déjà au service de ce prince

(1) Les deux premiers noms sont extraits des journaux des prévôts, et les deux autres des registres à loi.

(2) Registre n° F. 159, fol. ijc xiiij r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

en 1436. Dans l'*Estrif de fortune*, autre ouvrage de Martin Franc, également dédié au duc de Bourgogne, on lit qu'il était alors prévôt de Lausanne et secrétaire du pape Nicolas V, mort en 1455 : ce livre a été aussi publié en France vers la fin du XV^e siècle (1).

Les vers que nous imprimons se trouvent dans le chapitre où « le champion œuvre et desclaire que la légiereté » des engins de maintenant argue [démontre] la fin du » monde, et sur ce parle de la perfection des ars présentes. »

« Pour le temps du mauvais Caïn
Quant Iubal trouva la pratique
En escoutant Tubalcaïn
Accorder les sons de musique,
L'art ne fut pas si auctentique
Qu'elle est au temps de maintenant;
Aussi ne fust la réthorique
Ne le parler si advenant.

» Tapissier, Carmen, Cesaris,
N'a pas long temps (si?) bien chantèrent
Qu'ilz esbahirent tout Paris
Et tous ceulx qui les fréquentèrent
Mais oncques jour ne deschantèrent
En mélodie de tel choïs
(Ce m'ont dit qui les escoutèrent)
Que Guillaume du Fay et Binchois.

» Car il ont nouvelle pratique
De faire frisque (2) concordance
En haulte et en basse musique,
En fainte, en pause et en muance,
Et ont pris de la contenance
Angloise, et ensuivy Dunstable;
Pour quoy merveilleuse plaissance
Rend leur chant joyeux et notable.

» Des bas et des haulx instrumens
On a joué le temps passé,
Doubter n'en fault très-doucement
Chescun selon son pourpensé;
Mais jamais on n'a compassé
N'en doulseine n'en flajolet,
Ce q'ung naguères trespasé
Faisoit, appelé Verdelet.

» Ne face-on mencion d'Orphée
Dont les poëtes tant descripvent,
Ce n'est q'une droicte faffée (3)
Au regard des harpeurs qui vivent,
Que si parfaitement avivent
Leurs accors et leurs armonies,
Qu'il semble de fait qu'ilz escripvent
Aux angéliques mélodies.

» Tu as bien les Anglois ouy
Jouer à la court de Bourgongne
N'a pas? Certainement ouy.
Fu-il jamais telle besongne?
J'ay veu Binchois avoir vergongne
Et soy taire emprès leurs rebelles (4),
Et du Fay despité et frongne
Qu'il n'a mélodie si belle.

(1) BRUNET, *Manuel du libraire*, au mot *Franc*.

(2) Agréable. — (3) Bagatelle. — (4) Pour : rebecs.

» Se tu parles d'art de paintrie,	» On a croniqué haultement
D'istoriens, d'enlumineurs,	De prouesse chevalereuse,
D'entailleurs, par leur grant mestrie	Et lit-on qu'anciennement
En fut-il oncques de meilleurs?	Estoit chose moult merveilleuse,
Va veoir Arras ou ailleurs	Mais par la Vierge glorieuse
L'ouvrage de tapisserie,	Oncques ne fut si dure guerre,
Puis laisse parler les tailleurs	Si aspre ne si furieuse
De l'ancienne pèleterie.	Qu'elle est ores par toute terre.

Voici les noms des musiciens cités dans les strophes qui précèdent : Tapissier, Carmen, Cesaris, Guillaume du Fay, Binchois, Dunstable et Verdelet. Les trois premiers sont restés inconnus, dit M^r Fétis, à tous les historiens de la musique. Le dernier ne l'est pas davantage très-probablement, puisqu'il n'a pas d'article dans la *Biographie universelle des Musiciens*, qui parle longuement des trois autres.

Si nous n'avons pas été assez heureux pour recueillir quelques renseignements nouveaux sur J. Dunstable, nos recherches ont été couronnées de succès à l'égard de Gilles Binchois et G. du Fay. Nous pouvons ajouter considérablement à ce que nous avons découvert sur le premier de ces musiciens lorsque M. Fétis a publié, en 1860, le t. I^{er} de la nouvelle édition de son remarquable ouvrage, travail colossal dont l'entreprise effrayerait bien des gens au début de la carrière et dans la force de l'âge. Dans la plupart des pièces où figure le nom du grand musicien du XV^e siècle, il est appelé Gilles de Bins, dit Binchois, et cette double appellation ne peut laisser aucun doute sur la localité qui lui a donné naissance. Dans les documents du XIV^e et du XV^e siècle on trouve le nom de Bins, au lieu de Binche, fréquemment employé pour désigner cette petite ville du Hainaut. Nous avons relevé dans les comptes les noms de Galehault de Bins, chevaucheur d'écurie, en 1428 (1);

(1) Registre n^o F. 120, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

Jean de Bins, changeur, à Bruges, en 1441 (1); Jean Claubaut, dit Binchoiz, archer de corps et artilleur de Philippe le Bon, en 1442 (2), etc.

La plus ancienne mention de Gilles Binchois se rencontre dans deux curieux documents qui viennent devoir récemment le jour (3), et dont nous n'avons pas à nous occuper davantage ici : il suffit de dire qu'ils existent en original à Lille, et datent de 1427. Nous sommes à l'époque de la régence du duc de Bedford, alors que la plus grande partie de la France était occupée par les Anglais. On y apprend que Guillaume Poole, comte de Suffolk, au retour des fêtes de joûte que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avait données à Saint-Pol, en Artois, au mois de novembre 1424, fit une chute qui le retint à Paris, pendant quelque temps, et que, pour le distraire, Guillaume Benoit, son intendant, lui lisait les œuvres du poète de Garençières et autres *dits amoureux*. « Pour alégier son dueil, — écrit » Benoit, car c'est lui l'auteur des documents en question, » — je lui fey venir Binchoiz, qui, par son command, fist » ce rondel : *Ainsi que à la foiz m'y souvient*, et ot ledit » Binchoiz, pour ce, ij^e aunes d'écarlate que je lui délivray. » On lit ailleurs, dans une pièce qui se rapporte à un événement arrivé vers le mois d'avril 1425, au temps où le comte de Suffolk se rendait en Hainaut, sous le prétexte d'arranger la querelle entre le duc de Gloucester et sa femme Jacqueline de Bavière, d'une part, Philippe le Bon et Jean IV, duc de Brabant, de l'autre. « Et en ce voyage, » — dit Benoit, — eurent des Normans nommez Desquay,

(1) Registre n° F. 136, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° 137, fol. lj v°, *ibidem*.

(3) A. DESPLANQUE, *Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais* (1424-1426), p. 70, mémoire qui est imprimé dans le t. XXXIII des *Mémoires couronnés*, etc., de l'Académie royale de Belgique, et qui a paru à la fin de janvier 1867.

» frères, très-grans débaz avecques Binchoiz, pour le fait de
» la guerre de Monseigneur de Bourgoingne et de Gloxes-
» tre, car lesdits Normans, serviteurs dudit Suffolk, par-
» loient contre monseigneur de Bourgoingne, et Binchoiz le
» portoit, » c'est-à-dire qu'il soutenait ce dernier prince.
Cette révélation d'un contemporain nous semble confirmer
à la fois ce que nous apprend un document découvert par
M^r Morelot, à la Bibliothèque de Dijon (1), que Binchois
« fut soudart en sa jeunesse, » et entra ensuite dans les
ordres, et qu'il était natif du Hainaut, puisqu'à propos de
la guerre qui désolait ce pays, il prend la défense de Phi-
lippe le Bon, lequel s'opposait à l'invasion des étrangers
venus à la suite du duc de Gloucester, et il s'emporte contre
les Normands qui parlent mal du duc de Bourgogne. Quoi
qu'il en soit de notre interprétation, une particularité im-
portante pour la biographie de Gilles Binchois reste néan-
moins acquise, c'est qu'en 1424 et 1425, il était au service
du comte de Suffolk, peut-être en qualité d'archer de corps,
et que ce célèbre capitaine connaissait le talent musical de
Binchois.

D'après un état des gages dus aux vingt-quatre person-
nes qui faisaient partie de la chapelle de Philippe le Bon à
la date du 1^{er} mars 1436, nous voyons que Gilles Binchois
y figure en cinquième ligne, comme chapelain. Il était le
quatrième en 1441; le troisième en 1445 et le deuxième
en 1449. Si Binchois ne parvint pas aux fonctions de con-
seiller et de premier chapelain, c'est que Nicaise Dupuis,
qui occupait alors cette charge, lui survécut. La date du
décès de Binchois nous est maintenant connue : il mourut à
la fin de septembre ou au commencement d'octobre 1460 (2).

(1) *De la musique au XV^e siècle. Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de Dijon*; Paris, 1856, p. 20.

(2) « Obiit en la fin de septembre ou au commencement d'octobre [m] cccc
» lx. » Annotation marginale du registre n^o F. 152, de la chambre des comp-
tes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

Le compte de la recette générale des finances de 1438 (1) renferme une note relative aux travaux du célèbre musicien; elle est ainsi conçue, et en en mettant le texte sous les yeux de ceux qui s'occupent plus spécialement que nous de l'histoire de la musique, elle donnera peut-être lieu à quelque découverte :

« A Gilles de Bins, dit Binchois, chappellain de la chappelle de Monseigneur, la somme de xxiiij livres, de xl gros de Flandres, pour ung livre qu'il avoit fait et composé par l'ordonnance de Monditseigneur, des *Passions*, en nouvelle manière, et icellui mis en ladicte chappelle; pour ce, par mandement de icellui seigneur sur ce fait et donné en sa ville de Douay, le xxix^e jour de may l'an mil iiij^e trente-huit (1). »

C'est, croyons-nous, entre les années 1438 et 1440, que Binchois fut nommé secrétaire aux honneurs, et reçut une des prébendes qui étaient à la collation du duc de Bourgogne dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons, ainsi que le témoigne la pièce suivante que nous reproduisons :

« Maistre Jehan Hibert ou son clerc, délivrez à Binchois, nostre chappellain, une retenue de secrétaire aux honneurs et une lettre de la prébende de Sainte-Wauldrut de Mons, que lui avons nouvellement donné, sanz de tout ce prendre droit de séel (2). »

Nous avons dit plus haut que Binchois s'en alla à Mons, en 1449, en compagnie de G. du Fay et autres chanoines non résidents, pour décider l'emplacement de la nouvelle église de Sainte-Waudru.

Passons à Guillaume du Fay. La personnalité de cet artiste est restée inconnue jusqu'ici, malgré les recherches de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de la musique. Son épitaphe a été publiée, en 1866, dans le *Bulletin de*

(1) Aux Archives du royaume, fol. ij^e xlix^o. C'est le double du registre n^o F. 150, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille : il provient de ce dernier dépôt.

(2) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

la Commission historique du département du Nord (1). Elle est gravée au bas d'une pierre tumulaire mesurant quatre-vingts centimètres de hauteur sur quatre-vingt-dix de largeur, et représentant, à droite, la *Résurrection du Christ*, et, à gauche, le défunt agenouillé, en costume de chanoine, avec l'aumuse sur le bras; derrière lui on voit sainte Waudru et ses deux filles. Aux angles de la pierre sont quatre écussons, sur lesquels se lit en rébus le nom de G. du Fay (2). Ce petit monument commémoratif se trouvait anciennement placé dans la métropole de Cambrai, sous le portail de Saint-Gangulphe, non loin de la sépulture du défunt : il appartient aujourd'hui à M^r V. Delattre, amateur cambraisien, qui possède chez lui un véritable musée, dont il nous fit les honneurs avec la plus grande courtoisie, en 1862, lors de notre voyage en compagnie de M. Alphonse Wauters. M. Delattre a joint au dessin de la pierre tumulaire quelques réflexions sur la biographie de l'artiste à laquelle elle est consacrée, à l'aide de documents imprimés qui nous étaient aussi connus. Voici les nôtres.

Nous croyons d'abord utile de reproduire ici l'épithaphe :

Hic inferius jacet venerabilis vir m^r guillemus Dufay
music⁹, baccalarius in decretis olim hu⁹ ecclesie choralis
deinde canonic⁹ et fr^r Waldevtrudis monten^r qui obiit anno
Dñi millesimo quadringentesimo 66^{to}. Die. xxvij^a mensis nobembris.

L'état de dégradation du monument ne permet plus de lire l'année de la mort. Il ressort de cette inscription que le musicien G. du Fay était bachelier en droit canon, qu'il fut d'abord enfant de chœur et devint ensuite chanoine de l'église cathédrale de Cambrai, et qu'il jouissait en outre

(1) T. IX, p. 349.

(2) Ce rébus a fait l'objet d'une notice que M^r LEFEBVRE a insérée dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXVI, 1^{re} partie, p. 381. Il se compose d'un  dans lequel on lit : Du (la note fa) et y.

d'une prébende à l'église de Sainte-Waudru, à Mons. Ces renseignements se complètent par un extrait des registres aux actes capitulaires du chapitre de Notre-Dame, à Cambrai, conservés à la bibliothèque de cette ville, qu'a publié M^r Lefebvre, en 1859, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* (1), et qui nous fait connaître que G. du Fay fut admis chanoine en remplacement de Jean Vivien, évêque de Nevers, le 12 novembre 1436 (2). N'ayant pas trouvé son nom dans les registres aux promotions de l'université de Louvain, qui remontent aux premières années de la fondation de cet établissement (1428), on peut supposer qu'il alla achever ses études théologiques à Paris.

M^r L. Devillers a eu l'obligeance de nous envoyer la copie du passage inédit d'un registre aux résolutions du chapitre, que nous reproduisons plus bas, lequel constate qu'à la suite d'une convocation, divers chanoines non résidents et qui se trouvaient alors à Bruxelles, arrivèrent à Mons, le 3 mars 1449 (n. st.), afin de participer à la décision que l'on devait prendre sur l'emplacement où allait être construite cette magnifique église de Sainte-Waudru que l'on voit aujourd'hui (3). Parmi eux figurent Gilles de Binche ou Binchois et Guillaume du Fay, et cette rencontre des deux noms ne peut laisser aucun doute qu'il ne s'agisse ici du grand musicien. Les vers de Martin Franc confirment cette assertion, puisque l'époque de 1449 se rapproche de celle où il écrivait. Nous mettrons la note de M. Devillers sous les yeux des lecteurs :

« Premiers, pour les despens de messires Henry de Jauche, prebtre, et

(1) T. XXVI, 1^{re} partie.

(2) « Receptus, 12 novembris 1436, per resignationem Joannis Viviani, » episcopi Nivernensis. »

(3) M^r DEVILLERS avait déjà cité le fait dans son intéressant *Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru*; Mons, 1857, p. 14.

Jehan, le messagier, envoyez à Broussellez pour convocquer une grande partie de chanoinez d'icelle église là estans, pour venir à Mons à visiter le place et avoir avis de le manière de réédification, comme il fissent. En quoi faisant il misent depuis le xix^e jour de febvrier jusque au xxv^e jour d'icelluy mois [xiiij^e xlviiij], c'est pour le terme de vij jours, despendirent xj livres vj solz vj deniers.

» Le lundy ensuivant, qui fu le iij^e jour de march, vinrent à ladiete convocation maistre Franchois de Gand, maistre Émond Musiner, Gilles de Binch et maistre Guillaume du Fay, lesquelz despendirent de bouche avec leurs serveurs ce lundy et mardy : xiiij livres. »

Nous avons en vain compulsé les comptes de la recette générale des finances pour découvrir la date précise où notre poète vint à la cour de Bourgogne et nous assurer s'il ne fut pas chargé d'une mission quelconque auprès de Philippe le Bon par les papes Félix V ou Nicolas V.

G. du Fay était donc à Bruxelles en 1449. En quelle qualité, c'est ce que nous avons cherché à savoir. Avait-il alors quitté sa résidence de Cambrai? Comme il n'a jamais fait partie de la chapelle ducale, notre première pensée fut de porter nos investigations dans les archives du chapitre de Sainte-Gudule, qui existent tant aux Archives du royaume qu'à l'église elle-même. Nous y avons acquis la certitude qu'il n'y occupa aucune fonction et n'était attaché à aucune des églises ou chapelles de Bruxelles. Cette particularité que du Fay était chanoine de Sainte-Waudru nous fit alors supposer qu'il était peut-être au service de Jean de Croy, seigneur de Tour-sur-Marne et de Chimai (1), lequel occupait la charge de grand bailli de Hainaut, et que ce pouvait bien avoir été à l'influence de ce personnage important que du Fay avait obtenu un bénéfice à Mons, d'autant plus que Chimai paraît être la patrie de notre musicien (2). Cepen-

(1) J. de Croy avait acheté la seigneurie de Chimai en 1418. *Voy. HAGEMANS, Histoire du pays de Chimay*, t. Ier, p. 183.

(2) FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*, t. III, p. 71.

dant en réfléchissant qu'il avait été enfant de chœur à l'église cathédrale de Cambrai, et que selon l'usage adopté dans les chapitres, les choraux qui embrassaient la prêtrise étaient généralement élus de préférence aux prébendes vacantes, et en tenant compte de documents constatant le décès de la mère de du Fay à Cambrai en 1444, et sa présence dans cette ville en 1445 (1) et 1451, nous nous sommes arrêté à cette idée qu'il ne se trouvait à Bruxelles, au mois de mars 1449, qu'accidentellement, et qu'il y avait été appelé par son évêque, Jean de Bourgogne. On sait que ce prélat, au lieu de demeurer dans sa ville épiscopale, préférait jouir des plaisirs que lui offrait la cour de Philippe le Bon (2).

D'autre part, le nombre considérable d'œuvres musicales du grand maître du XV^e siècle trouvées par M. de Coussemacker dans la Bibliothèque de Cambrai et provenant de l'église de Notre-Dame (3), prouve surabondamment que le chanoine du Fay y a vécu fort longtemps : son épitaphe apprend qu'il y mourut. Il y a même grande apparence qu'il y dirigeait la musique de la métropole; c'est pour avoir doté l'église de ses compositions, et, de plus, à cause de ses qualités ainsi que de ses mérites, que ses confrères lui votèrent une gratification de 60 écus, le 21 avril 1451 (4), au lieu des revenus ordinaires de sa prébende, pour l'année suivante.

(1) Voy. la notice de M^r LEFEBVRE, citée.

(2) A. LE GLAY, *Cameracum christianum*, p. XLIV.

(3) Notice sur les collections musicales de la Bibliothèque de Cambrai; 1843.

(4) « Domini mei, propter qualitates et merita magistri Guillelmi du Fay, » canonici, qui nostram ecclesiam cantibus musici decoravit, dant sibi (sic), » loco fructuum grossorum præbendæ suæ, pro anno futuro, 60 scuta quæ » accepit idem magister Guillelmus. » Voy. la notice de M^r LEFEBVRE. Ce texte est tiré des registres aux *Acta capitularia* que possède la Bibliothèque de cette ville, comme nous l'avons dit, et qui sont décrits par A. LE GLAY dans son *Catalogue des manuscrits* de ce dépôt, nos 944-987.

Une autre preuve pour nous que G. du Fay habitait Cambrai, c'est que sa mère y décéda le 23 avril 1444. L'épithaphe de celle-ci, qui se trouvait aussi sous le portail de Saint-Gangulphe à la cathédrale, a été conservée; elle est ainsi conçue, et semble, par la forme de sa rédaction, dire que son fils était un enfant naturel :

Chi debant gist demiselle Marie Dufay, mere de m^e Guillaume Dufay, canone de ceens, laquelle trepassa lan mil iiii^e et xliiii^e le jour de s^t George. Priez Dieu pour lame.

Près de cette inscription, on en voyait encore une où le nom de ce musicien est également cité; elle était consacrée au souvenir d'Alexandre Bouillart, lequel y est qualifié de chapelain de Guillaume du Fay (1). La voici :

Chi gist sire Alexandre Bouillart pretre natif de Beaubais chapelain de leglise et de m^e Guillaume Dufay canonne de Cambrai et trepassa lan mil cccc. lxxiii^e. le xx jour daoust. Dieu en ait les amez.

La forme du pluriel employée ici semblerait indiquer que du Fay avait précédé dans la tombe son chapelain, c'est-à-dire le coadjuteur qui lui aura été donné pour le remplacer aux offices, à cause de son grand âge. Et cependant s'il faut se rapporter à une note consignée dans un manuscrit de la Bibliothèque de Cambrai (2), intitulé : *Index copiosus omnium dignitariorum et canonicorum ecclesie Cameracensis*, Guillaume du Fay serait mort le 28 novembre 1474, et aurait reçu la sépulture dans la chapelle de Saint-Étienne (3). Il y a donc un jour de différence avec l'épithaphe. Ceci est peu important, mais si l'on veut attacher

(1) Ces deux inscriptions funéraires ont été publiées, en 1825, par A. LE GLAY, dans ses *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, pp. 199 et 200, d'après le recueil de l'abbé FR.-D. TRANCHANT, qui porte le n^o 941 de la Bibliothèque de Cambrai.

(2) N^o 958.

(3) « Obiit 28 novembris 1474; jacet in capellania (sic) sancti Stephani. »

quelque valeur à l'emploi du pluriel dans l'invocation finale de l'inscription du chapelain Bouillart qui a été copiée par l'abbé Tranchant au siècle dernier, il est évident qu'il y a une erreur d'un côté ou de l'autre. Faut-il lire ici 1473, ou bien admettre que ce savant investigateur a commis quelque méprise en transcrivant la date du décès de du Fay d'après les registres du chapitre qu'il a eus à sa disposition, et faut-il changer le dernier chiffre du millésime qu'il rapporte? Quoi qu'il en soit, il est toujours constaté que le célèbre musicien est mort en 1473 ou 1474, et qu'il n'a par conséquent aucun rapport avec le chantre du nom de du Fay qui fut attaché à la chapelle papale depuis 1380 jusqu'en 1432.

Dans un autre endroit de son poème du *Champion des Dames*, Martin Franc consacre encore une strophe à célébrer le talent de certains instrumentistes aveugles qu'il avait entendus jouer à la cour de Bourgogne, et qui y firent grande sensation. Le nom de Binchois est encore cité dans ces vers que voici :

« Tu as les aveugles ouy
Jouer à la court de Bourgogne ;
N'a pas certainement ouy
Qu'il fust jamais telle besongne.
J'ay veu Binchois avoir vergongne
Et soy taire emprez leur rebelle,
Et du Fay despité et frongne
Qu'il n'a mélodie si belle. »

Quels étaient ces aveugles qui émerveillèrent Binchois et du Fay à la cour de Bourgogne? Nous sommes à même de pouvoir citer leurs noms : ils s'appelaient Jean de Cordonval et Jean Ferrandès. Les comptes les désignent tantôt comme joueurs de vielles, tantôt comme joueurs de « bas » instruments. » Ils étaient au service d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, et Philippe le Bon leur avait accordé en cette qualité, un franc, de 32 gros, à chacun, de

gages journaliers, par lettres patentes du 3 janvier 1433 (n. st.). La forme de ces noms nous fait croire qu'ils étaient originaires d'au-delà des Pyrénées (1).

« A Jehan Ferrandès et Jehan de Cordonval, aveugles, joueurs de vielles, lesquelz Monseigneur, par ses lettres patentes, données en sa ville de Dijon, le iij^e jour de janvier l'an mil iij^e xxxiiij, a retenus pour servir devers madame la ducesse, et par icelles lettres leur a ordonné prendre et avoir de luy ung franc, de xxxij gros, de gaiges par jour, etc. (2). »

« A Jehan de Cordonval et Jehan Ferrandès joueurs de vielles, servans d'iceulx instrumens devers madame la duchesse de Bourgoingne, pour leurs gaiges, etc. (3). »

Dans un autre article nous donnerons la liste des ménestrels des ducs de Bourgogne, c'est-à-dire de ces joueurs de hauts et de bas instruments, ainsi que les appelle Martin Franc, depuis le XIV^e siècle jusqu'à la fin du XV^e, liste que nous avons dressée d'après une foule de documents existant à Lille, à Dijon et à Bruxelles.

Nous consignerons ici quelques renseignements relatifs à ces *harpeurs* qui vivaient au temps où écrivait notre poète (entre 1440 et 1449), et dont il fait un si brillant éloge. Voici les noms de ceux que nous avons recueillis dans les comptes des ducs de Bourgogne existant à Bruxelles, à Lille et à Dijon, et auxquels l'auteur du *Champion des Dames* a pu faire allusion.

Pierre (*Perenet, Perrin*) Thierry, harpiste de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et de Charles, son fils. Il est mentionné plusieurs fois dans un compte de l'année 1439, d'abord avec la simple qualification de *harpeur*, puis sous les appellations suivantes : *varlet de chambre et joueur de*

(1) Voy. aussi DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*; preuves, t. 1^{er}, p. 355, n^o 1206, et p. 470, n^{os} 1819 et 1820.

(2) Registre n^o F. 128, fol. lxxij r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n^o F. 133, fol. lxxviiij r^o, *ibidem*.

*harpe de Monseigneur le duc de Bourgogne, ou varlet de chambre et harpeur de Monseigneur, à l'occasion de différentes gratifications qu'il reçut de son souverain, l'une au mois d'août « pour baillier à sa femme estant en Bourgogne, pour vivre elle et ses enfans durant et pendant » ce qu'il est au service de monseigneur de Charrolois, » l'autre, au mois de novembre, « pour les bons et agréables » services qu'il a faiz devers monseigneur le comte de Charrolois, par l'espace de sept mois, et pour luy aidier » à porter ses fraiz audit service, et pourveoir au vivre et » nécessité de lui, sa femme et son mesnaige, » etc. (1). Au mois de décembre de la même année, Pierre Thierry reçoit encore 30 francs du duc : il est alors qualifié de *harpeur de monseigneur de Charrolois* (2). Il était donc passé au service de ce jeune prince, qui, selon le témoignage d'un chroniqueur du temps, « apprit l'art de musique » si parfaitement qu'il mectoit sus chansons et motets, et » avoit l'art parfaitement en soi (3). »*

Jean (*Jehannin*) d'Arras, harpiste d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Philippe le Bon lui donne, en 1435, 6 livres de Flandre pour acheter une harpe (4). Une note du mois de juin 1437 est conçue ainsi : « A Jehan d'Arras,

(1) Registres n° F. 133, fol. ije ij v° et ije xviii r°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. Voy. aussi DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*; preuves, t. 1er, p. 338, n° 1231, et p. 361, n° 1230.

(2) Registre n° B. 1673, fol. xl v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

Il est encore mentionné en la même qualité dans un compte de 1440 (registre n° F. 133, fol. ije lv, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille) : « A Perrenet Thierry, harpeur de monseigneur de Charrolois, que Monseigneur [le duc] a ordonné luy estre baillié pour soy » deffraier et aler aux nopces de Thiébault monseigneur à Tournay en la compagnie de monseigneur de Clèves : 1 s. »

(3) O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, p. 408; éd. de Bruxelles, 1616.

(4) Registre n° F. 125, fol. vjxx viij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

» harpeur de madame la duchesse, pour don à lui fait par
» Monseigneur pour soy aidier à garir de certaine maladie
» qui lui est nagaires survenue : lx s. (1). » Il est encore cité
dans un compte de l'année 1442, en ces termes : « à Jehan-
» nin, le harpeur, pour une petit harpe par luy vendue et
» délivrée pour monseigneur le conte de Charroloiz (2). »

Jean (*Jehan*) de la Court, harpiste de Catherine de France, comtesse de Charolais. Cette princesse lui acheta, en 1441, une harpe qu'elle donna à son mari « pour soy
» jouer et prendre son esbatement. » L'instrument coûta 12 francs, et c'est le duc de Bourgogne qui paya cette dépense (3).

Ces deux mentions démontrent que la harpe était l'instrument favori du comte de Charolais.

Nous devons borner nos citations aux contemporains de Martin Franc que l'on peut supposer avoir acquis quelque célébrité, puisqu'ils occupèrent un emploi à la cour de Bourgogne à la suite de laquelle ils voyageaient, par conséquent l'écrivain a pu avoir l'occasion de constater leur talent. A cette même époque vivait Jean Hanelet, qui avait été au service de Guillaume IV, père de Jacqueline de Bavière, mort en 1417. Ce prince lui avait fait une pension annuelle de 50 couronnes d'or de France, pour « la
» sustension de son povre vivre en ses anciens jours durant
» le cours de sa vie. » C'est bien de lui, croyons-nous, qu'il est question dans des lettres patentes de Jacqueline, datées du 22 février 1421 (n. st.) (4), où il est dit : « Nous avons
» donné à nostre amé Johannes, nostre harpeur, en récom-

(1) Registre n° F. 128, fol. vijxx viij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 157, fol. ije ix r°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

(3) DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne; preuves*, t. I^{er}, p. 580, n° 1344.

(4) Ces lettres patentes ont été publiées dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. VIII, p. 352.

» pensation des agréables services qu'il nous puet avoir fait,
» la somme de douze couronnes d'or, pour faire un voyage
» vers Saint-Jaque, en Galisse. » Jean Hanelet se qualifie,
dans une quittance de l'année 1424, de *roi des ménestreaux*
dou pays de Haynnau, et, dans une autre, postérieure de
deux ans, de *ménestreaux à monseigneur le duc de Brabant* :
on sait que Jacqueline était alors l'épouse de Jean IV, sou-
verain de ce dernier pays. Lorsque le duc de Bourgogne
se fut mis en possession du comté de Hainaut, il continua
à faire payer la pension de Hanelet, qui mourut en 1444 (1).
Dans les comptes, il figure sous le nom de Jean Hannelet
ou Hannelez, mais sur son sceau, qui est attaché à plu-
sieurs quittances existant aux Archives de l'État, à Mons,
on lit : *jehan. hanelet*. Le sceau représente trois canettes
ou hanaps, dont deux sans anse, et une à deux anses, dis-
posées deux et une. Hanelet est probablement le diminutif
de *hanas* ou *hanap* (2).



VAN HALEN (Jean). — A côté du sceau de J. Hanelet nous
avons dessiné celui d'un joueur de viole flamand du XIV^e

(1) En marge du registre n° H. 288, fol. liij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille, on lit à propos de la pension de Hanelet, cette annotation : « Ne soit plus mis en compte pour ce qu'il est » depuis trespasé. » On trouve les paiements de cette pension dans les comptes de la recette générale de Hainaut qui sont conservés au dépôt de Lille et aux Archives du royaume.

(2) M^r LACROIX nous a communiqué une empreinte originale de ce sceau pour en faire le dessin.

siècle, à en juger par l'inscription qu'il porte : s. IAN VAN HALEN DE VEDELLEER. Il représente une viole et une flûte. La matrice de ce sceau existe au Musée royal d'antiquités, à Bruxelles.

VAN HELEN (Adam). — Le 23 février 1446 (n. st.), entre les marguilliers et proviseurs de la chapelle des Clercs, à Louvain, et maître Adam Van Helen, fabricant d'orgues, fut passé un contrat pour la livraison d'un nouvel orgue. Le texte de cet acte nous a été conservé; nous en rapporterons les principales dispositions.

Le tuyau principal devait avoir quatre pieds de longueur, avec doubles principaux derrière et devant. Ces derniers devaient être en étain fin, et non en plomb. Sur la première clé, qui sera en *bfabemi*, il y aura au moins cinq tuyaux, dont deux principaux et trois autres au milieu. Le reste sera réglé d'après cela. Van Helen promet de livrer l'orgue entièrement achevé à Louvain avant le 31 août suivant, et s'engagea à en répondre pendant douze ans. Il ne peut faire audit orgue plus de travaux qu'il ne convient à un instrument de ce genre à trois soufflets. Il prend l'engagement, lorsque le nouvel orgue sera placé, de réparer et d'accorder l'ancien qui se trouve dans l'église. Si quelque chose vient à manquer à l'instrument qu'il doit livrer, Van Helen promet d'y pourvoir à ses frais. Toutefois, dans le cas où une détérioration quelconque arrive, et que ce ne soit pas de sa faute, la réparation sera à la charge des marguilliers et proviseurs de la chapelle. Ceux-ci, de leur côté, promettent de payer pour le nouvel orgue à Van Helen 38 florins du Rhin, et de le solder intégralement dès que la livraison en aura été faite.

Parmi les témoins de ce contrat figure Pierre Ysebeeke, organiste de l'église de Saint-Pierre, à Louvain.

La chapelle des Clercs, qui avait été fondée au XIV^e

siècle par les étudiants en théologie, fut, après la fondation de l'université de Louvain, attribuée à la faculté des arts. L'édifice actuel ne remonte qu'au XVI^e siècle : il sert aujourd'hui de chapelle pour le culte anglican. En 1539, on lui donna le nom de chapelle de Saint-Antoine : la place où il est situé en a retenu le nom.

La faculté des arts accorda pour la construction de l'orgue par Adrien Van Helen un subside de 100 griffons (1).

« In 't jaer der gheboerten Ons Heeren dusent cccc^o vive ende viertich, den xxii^{en} dach in februario, in die sacristie der Clercken capellen, te Lovenne, soe hebben ghemaect voorwaerden ende composicien [de] monboers ende provisors der voirschreve capellen met meester Adam Van Helen, orgelmaker, ende verdinet een nyuwe orgel te makene, in deser naevolghende maniren :

Item, in den eersten, soe heeft meester Adam aenghenomen ende gheloeft te makene een neywe orgele die staen sal in die voorschreve capelle, dats te wettene dat die principael ende eerste pipe sal lanc wesen iiij voete, ende met dobbelen principalen, voere ende achter, ende die principalen voere selen wesen van finen tinne ende niet van loe. Ende op dien eersten slotel die wesen sal *bfabemy* sal hy setten te minsten vyf pipen, twe principalen ende drie in midden; ende alzo voort opgaende sal hyt ghetrouwelic wt maken na den eysch van den werke, ende heeft voort gheloeft die selve meester Adam dat hi dese voerschreve orghele leveren sal te Lovenne al volmaect binnen den laetsten dach van augusto naesttoecomende ende als't volmaect is, soe sal hise houwen staende xij jaer. Ende meester Adam en sal niet meer aen die orghele maken dan dat die substancien des orghelen toebehoort met drie blaesbalghen, ende als hi dese nyeuwe orgele volghemaect heeft ende gheset, als daer toebehoort, soe sal hie die ouwe orghele die nu in die voerschreve capelle staet van gracien reformeren ende accorderen op sinen cost, ende waer dat zake nae dat die orghele volmaect ware ende dat daer naemaels yet aen ghebrake ende dat dan alzule ghebreet toequame bi sculden of verswimenisse meester Adams, soe heeft hi gheloeft dat te harmakene op sinen cost : maer grebreke yet aen die orghele ende dat ghebreet niet toe en comt by meester Adam seult,

(1) On lit sur un des feuillets où le contrat est transcrit l'annotation suivante : « Facultas subsidium dedit eis centos griffones penes receptorem » exeuntes qui recepti erant ex illis qui non determinaverant tempore debito, » et cum hoc, tantum ut fieret, medietas pretii quod constarent dicta organa. »

soe sal hise make op die cost van der voorschreve capellen ende die capelle-meesters selen hem gheven van twe daghen sinen loen die sal syn eenen nyewen gulden. Oc voort soe hebben dese voorschreve capelle-meesters, provisoers ende monboren gheloeft voor die orghele den voorschreven meester Adam te ghevenne xxxviiij rynsche guldene als't volmaect is, behouwelic dat si binnen drie dagen in vermindernisse der voorschreven summe v rynsche gulden ende voort soe hebben si gheloeft meesteren Adam vorschreven terstont als hi die orgele volmaect heeft, als't voorschreven is, syn gelt te ghevenne, sonder stoet of kalaenghe. Ende waert dat meester Adam storve eer hi dit werc volmake, soe heeft gheloest Pieter Ysebeele dese vorschreven v rynsche gulden weder te ghevenne den voorschreven capelle-meesters dese voorwaerden ende composicien waren ghemaect alst voorschreven is. Ende daer waren over: meester Jan Van Hasselt, licenciaet in *legibus*, ende meester Jan de le Loghe, van Berghen, in Hengouwen, ende Pieter Ysebeele, organist te Sinte-Pieters in Lovene, als ghetughen, ende in presencien myn meester Jan Van Wemeldeinghen als notarius hierover gheropen (1). »

VAN STEENREN, dit VAN AREN ou VAN DER AREN (Jean), — était maître des orgues de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Ce prince lui assigna sur la recette générale du Brabant, par lettres patentes, datées de Bruges, le 28 mars 1458 (n. st.), une pension annuelle de 50 florins du Rhin, qui lui fut payée jusqu'au 2 avril 1467 (2). Dans ces lettres il est qualifié de « maître des orgues qui se » jouent d'elles-mêmes. » La pension lui fut accordée pour les services qu'il avait rendus au duc, et qu'il était appelé à lui rendre, avec cette restriction importante que s'il venait à confectionner quelque ouvrage, orgue ou autre, qui pût faire plaisir au prince, il devait lui en donner connaissance, afin que celui-ci eût la faculté de le garder si bon lui semblait.

« Janne Van Steenreen, geheeten Van Aren, meester van orgelen spelende by henselven, denwelken myn genedige heere die hertoge, om die goede

(1) *Liber actorum* (facultatis artium) *ab anno 1441 ad annum 1447*, fol. 98 v°, archives de l'université de Louvain, aux Archives du royaume.

(2) « Dairom hier zyn peusie van eenen geheele jaire eyndende den ij^{en} dach » van aprilie xiiij^e lxxij jair, na Paesschen. » (Registre n° 2422, 3°, *ibidem*.)

ende geneme diensten die hy hem gedaen heeft, hopende dat hy noch in toecomenden tyden doen sal, ende soe verre hem ennige wercken gebuerden te maken het waeren orgele oft andere, dairynne myn voirschreven genedigen heere gennechte nemen mochte, dairaf sal hy denselven mynen genedigen heere d'yerste kennisse laten hebben, om die te behouden also verre alst hem belieft van sunderlinger gracen gegeven ende verleent heeft jairliex van te hebbende die somme van l Rynsschen guldenen, te xl grooten Vlems, 't stuck, etc., alst van alles meer in 't lange verclairt staet in myns voirschreven genedichs heeren openen besegelden brieven gegeven in den stad van Brugge, xxvij dage in merte anno xiiij^e lvij, voere Paesschen (1). »

Dans les comptes suivants, où figure le payement de sa pension, son nom est toujours écrit : Van Steenren, dit Van Aren. Un compte d'une autre catégorie de l'année 1459, qui existe à Lille, l'appelle Jean Van der Aren, et dit qu'il habitait la petite ville d'Arschot. En cette année, l'artiste fut envoyé de Bruxelles à Bruges pour surveiller l'embarquement des orgues qu'il avait faites pour le duc de Bourgogne, et offertes en don à son souverain. Ces orgues furent amenées à Bruxelles, et de là conduites à Dijon sous la surveillance de Jean Van Aren et d'un de ses ouvriers.

« A Jehan Van der Aren, faiseur d'orgues, demeurant à Arscot, pour les causes qui s'ensuit, c'est assavoir : pour xiiij jours entiers, commenceans le viij^e et finissans le xxj^e jour d'avril derrainement passé, lesquelz jours incluz il a vacqué estre alé de la ville de Bruxelles par le commandement et ordonnance de monseigneur le duc de Bourgogne en la ville de Bruges, et illec fait chargier et amener par-devers Monditseigneur audit Bruxelles unes orgues qu'il a nagaires faictes et icelles présentées en don à Monditseigneur, qui, au pris de xij solz, de ij gros, monnoie de Flandres, le solt, que Monditseigneur lui a tauxé et ordonné prandre de luy par jour pour ses salaires et despens de bouche, ensemble d'un sien serviteur qui lui a aidié à conduire lesdictes orgues par lesdis xiiij jours entiers, valent : viij livres viij solz, et qu'il a païé pour faire mener lesdictes orgues de l'ostel de Monditseigneur audit Bruges, où elles estoient mises en garde jusques ou havre de ladiete ville, pour illec

(1) Registre n° 2419, 2^o, fol. lij r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

estre chargeez et mises dedeans le batteau pour les amener audit Bruxelles : x solz. *Item*, pour les avoir fait mener tant par eue comme par terre dudit havre jusques au havre de ladiete ville de Brouxelles : vj livres. Et si a encore payé pour faire deschargier lesdictes orgues hors du batteau de devant ledit havre de Bruxelles, et les mener jusques dedeans l'ostel d'ung nommé Laucement, demeurant en icelle ville, pour par luy estre menées et conduites par charroy jusques en la ville de Dijon, auquel lieu Monditseigneur les a ordonnée d'estre mises et assises : xij solz. Toutes lesquelles parties montent : xv livres x solz, du pris de xl gros, monnoie de Flandres, la livre, sur quoy lui fut fait paiement au commencement de son voiage de vj livres; restent icy par sa quittance et affirmation d'avoir païées les parties dessusdictes du ije jour dudit mois de may oudit an lix : ix livres x solz, de xl gros. »

« Audit Jean Van der Aren, pour, le ije jour de may, de ladiete ville de Brouxelles aler lui et ung sien serviteur, ouvrier de son mestier, jusques en la ville de Dijon, auquel lieu Monditseigneur a envoié les orgues dessusdictes affin de les conduire seurement et sans rompre, et pour son retour et de son dit varlet, par quittance dudit jour : xxiiij livres, de xl gros (1). »

MORTON (Robert). — Les renseignements qui suivent, relatifs à ce musicien, complètent et rectifient ceux que nous avons communiqués à M. Fétis, pour la nouvelle *Biographie universelle des musiciens*.

Un passage du compte de la recette générale des finances de l'année 1457 nous apprend que Robert Morton était un chapelain anglais : il reçut du duc Philippe le Bon, au service duquel il entra vers cette époque, 72 livres de Flandre pour se « monter et habillier, et pour soy entretenir » avec les chantres de la chappelle de Monseigneur, » somme qui lui fut payée entre les mois d'août et de novembre de l'année citée. Morton ne faisait pas encore cependant partie de la chapelle ducale à cette date, car son nom ne figure point dans le personnel de 1457. Nous l'avons rencontré pour la première fois dans le compte du 1^{er} octobre 1460 au 30 septembre 1461 : il y est mentionné

(1) Registre n^o F. 546, fol. vjxxj vo, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

comme cinquième clerc. Nous dirons, pour être compris, que la chapelle du duc de Bourgogne se composait de chapelains, de clercs, de sommeliers dont le nombre a varié, et d'un fourrier. En 1466, Morton était deuxième clerc, et ce n'est que postérieurement à 1470 qu'il fut élevé à la dignité de chapelain. Dans le tableau du personnel de 1474, Morton occupe le sixième rang parmi ceux qui étaient revêtus de ces dernières fonctions. Il est certain que ce musicien, qui fut célèbre de son temps, vivait encore au mois d'août 1474 et qu'il n'était plus en charge au commencement d'avril 1475, ce qui nous porte à croire qu'il mourut entre ces deux dates. Un document nous confirme qu'il décéda vers cette époque, c'est l'état des dettes de Charles le Téméraire, dans lequel on lit qu'il était dû à Morton le quart environ de son traitement annuel de l'année 1475.

Ce n'est que momentanément, de juin à novembre 1463, que Philippe le Bon autorisa Robert Morton à servir le comte de Charolais, son fils (1).

La nationalité de ce musicien était restée inconnue jusqu'ici, voici le texte qui la prouve :

« A Robert Morton, chappellain angloix, la somme de lxxij livres, pour don à lui fait par Monseigneur, pour soy aidier à monter et habillier à son dernier partement de ladiete ville de Bruxelles, et pour soy entretenir avec les chantres de la chappelle de Monditseigneur (2). »

MAXIMILIEN, ARCHIDUC D'AUTRICHE, AMATEUR DE MUSIQUE. —
NOTES SUR DIVERS MUSICIENS DE SA CHAPELLE : P. BEURSE,
G. DE CRANE, A. BUSNOIS, P. DE LA RUE, ETC. — J. BARBI-
REAU. — Les comptes de la recette générale des finances

(1) Registre n° 1922, fol. cxxx r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 132, fol. iij^e lix v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

des années 1480 à 1482 renferment bon nombre de témoignages qui prouvent combien l'archiduc Maximilien, le jeune époux de l'héritière des ducs de Bourgogne, était amateur de musique. Nous les avons réunis afin d'établir le fait d'une manière irréfragable.

Au printemps de l'année 1480, ce prince fut pendant assez longtemps malade à La Haye. Le personnel qui composait la chapelle archiducale avait suivi la cour et se trouvait avec elle en Hollande. Pour se distraire Maximilien avait souvent recours aux chantrés qui en faisaient partie, parmi lesquels nous citerons en première ligne le célèbre Antoine Busnois, dont ses contemporains font l'éloge (1); Philippe du Passage, ténoriste, selon l'expression du temps, auquel l'archiduc accorda de fréquentes gratifications (2); Jean Cordier (3) et Martin Colin (4), autres ténoristes; Pierre Bazin (5), Jean Sampain (6), Pierre Duwez (7), qui tous se ressentirent de la générosité de leur souverain. C'est ainsi que ceux qui avaient le titre de chapelain s'en vinrent, le 24 du mois d'avril, « par » son commandement et ordonnance, chanter devant lui » à sa plaisanche en sa chambre (8). » Mais il aimait particulièrement à entendre Pierre Beurse, l'organiste de la chapelle, déjà sous le règne de Charles le Téméraire, auquel M. Fétis a consacré quelques lignes dans sa seconde édition de la *Biographie universelle des musiciens*, d'après

(1) Voy. Fétis, *Biographie universelle des musiciens* (nouvelle édition), t. II.

(2) Registre n° F. 348 (compte de 1480), *passim*, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 348, cité, et registre n° F. 172 (compte de 1482), fol. ijc xxiiij v°, *ibidem*.

(4) Registre n° F. 348, cité, fol. iijc iiijxx xij ro.

(5) *Ibidem*, fol. iijc iiijxx xv ro.

(6) Registre n° F. 172, cité.

(7) *Ibidem*.

les notes que nous lui avons communiquées. Les détails qui suivent compléteront les renseignements déjà publiés par cet éminent écrivain. Vers l'époque dont nous parlons, Beurse apprenait à Marie de Bourgogne à jouer du clavicorde (1). Il avait un talent varié : pour amuser son maître pendant sa maladie, il jouait tantôt de l'orgue, tantôt de la flûte, tantôt du luth, etc. (2). En 1482, Maximilien lui donna une somme de 24 livres de Flandre, pour s'être désisté de sa charge de clerc de Ziericzee, en Zélande (3), bénéfice que le prince lui avait accordé, et pour l'obtention duquel il figure déjà sur un rôle des dignités et bénéfices à la collation du duc, dont la rédaction nous paraît remonter aux dernières années du règne de Philippe le Bon. Sur ce rôle, qui est des plus curieux, et que nous publierons dans notre *Histoire de la chapelle musicale des souverains et des gouverneurs généraux des Pays-Bas*, se trouve en différents endroits le nom de Busnois.

David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, qui, au dire

(1) [Décembre]. « A Piètre Beurse, organiste de la chappelle domesticque de Monseigneur, la somme de x livres que icellui seigneur lui a de sa grâce donnée pour une fois, à la requeste de madame la duchesse, sa compaigne, en faveur des grans et continuelz services qu'il fait journellement en apprenant icelle dame à jouer du clavicordion et ce outre et par-dessus la somme de xx libvres que icellui seigneur lui a aussi nagaires paravant donné ou mois de juillet oudit an iiij xx. » (Registre n° F. 548, cité, fol. iiij^e xxxvij v°).

(2) [Juillet]. « A Piettre Buerse, organiste de la chappelle domesticque de Monseigneur, la somme de x livres, que icellui seigneur lui a de sa grâce especial donnée pour une fois en considération des bons et agréables services qu'il lui a faiz quant durant sa maladie il a par ploiseurs fois et par son ordonnance esté devers lui en sa chambre joner tant des orghes comme des flentes, du leut et autrement, à sa plaissance. » (*Ibidem*, iij^e iiijxx xiiij r°.)

(3) « A maître Pierre Buersse, organiste de la chappelle domesticque de Monseigneur, la somme de xxiiij livres que icellui seigneur lui a de sa grâce especial donnée, en considération des bons et agréables services qu'il lui avoit faiz et faisoit journellement, mesmement de ce qu'il estoit désisté et déporté de la cousterie de Zierickée que icellui seigneur lui avoit antresfois donnée, et affin qu'il eust de tant mieulx de quoy s'entretenir audit service. » (Registre n° F. 172, cité, fol. ij^e xx v°).

d'un chroniqueur, entretenait une centaine de musiciens à ses gages (1), sachant le plaisir que l'archiduc d'Autriche prenait à entendre de la musique, envoya à La Haye les deux meilleurs chantres de sa chapelle domestique, Jean Keysere et Pasquier Blideman. Le prince les retint du 1^{er} au 18 mai (1480), et il les renvoya en les gratifiant chacun de 12 livres (2).

Au mois de mai de l'année suivante, Maximilien tint un chapitre de l'ordre de la Toison d'or dans l'église de Saint-Jean l'Évangéliste, à Bois-le-Duc. A cette occasion, trois chantres de l'église de Notre-Dame, à Anvers, vinrent prêter le concours de leur talent musical aux chantres de la chapelle archiducal (3). Trois musiciens attachés à la même église, savoir : Jean Cappron, Jean du Passage et Arnould (*Noulet*) Comitis, reçurent 10 livres du prince amateur « en considération de ce que par pluseurs foiz ilz ont » chanté devant lui audit lieu [d'Anvers] pour sa plaisir » sance (4). » Deux autres musiciens étrangers à la chapelle sont cités vers le même temps : l'un, Adrien Van Hove, qualifié de « chantre de musique, » auquel l'archiduc donne

(1) HEDA, *Historia episcopatus Trajectensis*, édit. de 1592, p. 593.

(2) « A messire Jehan Keysere, prebste, et Pasquin Blideman, chantres de » la chappelle dommesticque de révérend père en Dieu l'évêque d'Utrecht, la » somme de xxiiij livres, pour don que icellui seigneur leur en a fait pour » une foiz, en considération de ce que par l'ordonnance dudit évesque d'U- » trecht, leur maistre, ilz sont venuz par-devers Monditseigneur en son hostel » à La Haye, pour, durant sa maladie et tant qu'il lui plairoit, séjourner par- » devers lui; pour chanter de musique à son plaisir et autrement le resjoir, » en quoy faisant ilz ont séjourné devers lui xviiij. jours entiers finissans le » xviiij^e jour du mois de may [xiiij^e lxxx]. » (Registre n° F. 548, cité, fol. iij^e iiij^{xx} xv v^o.)

(3) « A trois chantres de l'église de Nostre-Dame, en Anvers, la somme de » vj livres, pour don à eulx fait par Monseigneur, en considération de ce » qu'ilz ont chanté avec les autres chantres de sa chappelle à la feste de son » ordre de la Thoison d'or, tenue en sa ville de Bois-le-Duc, le vje jour du » mois de may [xiiij^e lxxxj. » (Registre n° F. 171, fol. ij^e vj r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(4) Registre n° F. 172, cité, fol. ij^e xiiij r^o.

6 livres « quant, le ix^e jour du mois de mars [1481] il » a chanté de musique avec sa femme et deux ses filles » devant lui à son disner pour sa plaisance (1); » l'autre, Chrétien de Vos, ténoriste de l'église de Notre-Dame, à Louvain, qui, par ordre du prince, en 1482, « a chanté » en sa chapelle domestique en sadicte ville de Louvain, » durant le temps que Cordier, thénoriste d'icelle cha- » pelle a esté malade (2). »

Maximilien prit grand soin de pourvoir la chapelle de bons musiciens. En 1480, il engage Quentin de Crane, qui avait une position à Dunkerque, à abandonner cette ville avec sa famille, pour entrer comme chantre à son service (3). Une perte bien sensible fut celle d'Antoine Busnois, qui mourut la même année que Marie de Bourgogne, et postérieurement à cette princesse, attendu qu'il en porta le deuil (4). Peu de temps après, puisqu'il figure déjà dans un état de la chapelle du 2 avril 1483, fut admis Pierre de la Rue, qui fut aussi un des plus célèbres compositeurs de son temps (5). Un peu plus tard, on lit dans un compte de l'année 1488, que Maximilien, devenu roi des Romains, payait de ses deniers la pension d'un enfant naturel

(1) Registre n° 172, cité, fol. c iiij^{xx} xvj^{ro}.

(2) *Ibidem*, fol. ij^e xxv^{vo}.

(3) « A Quentin Crane, chantre de la chappelle domestique de Monseigneur, » la somme de xix livres iiij solz, pour et en considération de ce que puis » naguères, par son commandement et ordonnance il est venu par-devers lui » pour le servir en sadicte chappelle en habandonnant et délaissant l'estat qu'il » avoit en sa ville de Dunkerke, ensemble ses femme et enfans, meismement » afin qu'il ait tant mieulx de quoy soy de tant plus honnestement entretenir » en sondict service. » (Registre n° F. 348, cité, fol. iij^e iiij^{xx} xvij^{vo}.)

(4) Registre n° F. 172, cité, fol. iij^e xliij^{vo}. Nous avons trouvé ce renseignement depuis la publication de l'article de M^r FÉTIS, où l'auteur de la *Biographie universelle des musiciens* a utilisé les quelques notes que nous avons pu recueillir alors.

(5) *Voy FÉTIS, Biographie universelle des musiciens* (2^e édition), t. V, p. 200.

d'un de ses serviteurs décédés, qu'il avait placé pour faire son éducation musicale auprès de Jacques Barbireau, maître de chant et des enfants de chœur de l'église de Notre-Dame, à Anvers (1), et l'un des musiciens les plus renommés du XV^e siècle, lequel mourut en 1491 (2).

Nous bornerons là nos citations.

PIÈTRE (Adrien), — facteur d'orgues, à Tournai, fut consulté, en 1472, à propos de la réparation des orgues de l'église de Saint-Pierre, à Lille. Nous avons trouvé ce nom mentionné par Du Cange, dans son *Glossarium*, au mot *organifex*.

CLIBANO (Jérôme de). — La *Biographie universelle des musiciens* (3) consacre un article à ce musicien, dont il existe un motet dans un recueil publié à Venise, en 1503. Dans le compte communal de Bruges du 2 septembre 1493 au 2 septembre 1494 (4), on trouve le nom de ce Jérôme

(1) Voici le texte fidèlement reproduit, qui mentionne cette curieuse particularité :

« A maistres Jaques Barbireau, maistre du chant et des enfans de coir de » l'église [*sic*] en la ville d'Anvers, la somme de lxx livres, de lx gros, que le » roy, par ses lettres patentes, données le xxiiij^e jour de janvier [xiiij^e] » iiij^{xx} et sept [1488, n. st.], lui a ordonné prendre et avoir de lui pour une » fois pour la despence, nourriture, table, vivres et entretenement de Guil- » lamme de Ternay, filz naturel de feu Guillaume de Ternay, en son vivant » escuier d'escuierie du roy, pour deux ans entiers, commençant tantost » après le trespas dudit feu Guillaume de Ternay, pendant lequel temps il a » continuëlement entretenu et nourry en sa maison, et endoctriné comme les » autres josnes enfans qu'il nourrit journëlement. » (Registre n^o 1926, fol. cxviiij v^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

Le scribe, auquel M. FÉRIS aura donné cette note à transcrire d'après notre manuscrit, a dû la tronquer et l'a mal copiée; il a été ainsi cause des erreurs qui se trouvent dans l'article que le savant académicien a consacré à Jacques Barbireau, dans la seconde édition de la *Biographie universelle des musiciens*, t. 1^{er}, p. 243.

(2) Voy. l'article de M^r L. DE BURBURE, dans la *Biographie nationale*.

(3) 2^e édit., t. II, p. 324.

(4) Fol. clxxj v^o. Ce compte existe aux Archives du royaume.

de Clibano, avec la qualification de maître de chant des enfants de chœur de l'église de Saint-Donatien (*meester van der kynderen succentor*). Il reçoit 20 livres de Flandre pour avoir, dans cette église, avec les enfants dont il avait la direction et d'autres musiciens, et cela par ordre du magistrat de la ville, chanté tous les soirs des motets en l'honneur de la vierge Marie, pendant le cours d'une année expirée le 31 mai 1494. Les comptes antérieurs et ceux qui suivent ne contiennent plus de pareille mention.

J. de Clibano était prêtre : il figure au nombre des musiciens qui devaient faire partie de la chapelle de Philippe le Beau, et dont la liste fut dressée au mois de novembre 1501, au moment où ce prince se préparait à partir pour l'Espagne avec tout le personnel de sa cour. C'est alors qu'il entra au service de l'archiduc. Comme nous n'avons pas rencontré son nom dans d'autres états de la chapelle postérieurs à cette date, nous avons tout lieu de croire que le *magister Hieronymus de Clybano, musicus antverpiensis*, qui se trouve inscrit dans le registre des membres de la confrérie de Notre-Dame de Bois-le-Duc, avec la date de 1501 (1), comme étant celle de sa mort, est le même que l'artiste qui nous occupe. Nous croyons devoir faire remarquer toutefois que la date de 1501 doit s'appliquer aux premiers mois de l'année suivante, en tenant compte de la note citée plus haut, et de la manière de commencer l'année à Bois-le-Duc, au jour des Pâques.

Le véritable nom de Jérôme de Clibano pourrait bien être Van den Hove, qui en est la traduction flamande.

« Betaelt Jeronimus de Clibano, meester van der kynderen succentor van Sinte-Donaes in Brugghe, ter causen van der love ende selve met zinen kynderen ende ghezellen ghezongen binnen der voorschreven keerke, ter eeren

(1) Des extraits de ce registre ont été publiés à Bois-le-Duc, en 1841, par M^r C.-R. HERMANS, dans son *Geschiedkundig mengelwerk over de provincie Noord-Brabant*, t. II.

van der glorieuser maghet Maryen , alle avonde, ende dit by ordonnantie ende wetene van mynen heeren van der wet, hooftmannen ende dekenen van der stede, hierin begrepen 't oorghele, 't luden ende eluminaris, ende dit van 't jaer gheexpireirdt ende ghevallen, den laetsten dach van meye anno [xliije] xciiij : xx liv. »

BOEMINGEN (Ph. DE). — GRUYTER (J. DE). — Dans le registre de la confrérie de Notre-Dame de Bois-le-Duc, dont il vient d'être question, figurent encore les noms de deux des organistes de cette association, savoir : Philippe de Boemingen, mort en 1455, et Jean de Gruyter, décédé en 1539. La confrérie, qui était fort importante, avait sa chapelle dans l'église collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste.

« Dominus Philippus de Boemingen, notarius capellæ et organista confraternitatis. »

DE LA CROIX (Hellin). — Charles de Lannoy, qui, en 1521, fut nommé vice-roi de Naples, chargea alors Hellin de la Croix, un de ses chantres, de conduire à Naples divers musiciens pour le service de sa chapelle. C'est ce que prouve la pièce suivante dans laquelle H. de la Croix déclare avoir reçu de l'argent de Charles de Clercq, commissaire général du roi Charles dans les royaumes de Naples et de Sicile.

« Le 8 d'aoust 1521 je Hellin de la Croix, natif de la chastelerie de Lille, en Flandres, et chantre du illustrissime seigneur le vice-roy de Naples, confesse avoir rechenpt du très-noble seigneur messire Charles de Clercq la somme de cinquante ducas d'or, lesquelz m'a presté pour conduire aucuns chantres à Naples, pour [*sic*, au lieu de : par] le commandement faict à moy par lediet seigneur vice-roy; lesquelz cinquante ducas promès faire rendre audit seigneur messire Charles, moy estre arivé à Naples, ou à celuy qui me rendra ceste police; et en mémoire de che ay faict cest oblige de ma propre main. Tesmoing mon signe manuel chi-dessoubz mys. **HELLIN DE LA CROIX (1).** »

(1) L'original de cette pièce nous a été communiqué par M. le baron Jules DE SAINT-GENOIS.

REYNGOT (Gilles), — musicien, dont M. Fétis, dans sa *Biographie universelle*, signale une composition, imprimée en 1503, fit, en 1526 ou 1527, un voyage à Rome dont le motif ne nous est pas connu : il était à cette époque chantre de la chapelle domestique de Charles-Quint. En 1529 et 1530, il lui fut payé diverses sommes pour avoir parcouru la Flandre, l'Artois, le Hainaut et le Brabant, à la recherche de chantres destinés à la chapelle impériale, et qu'il envoya en Espagne et en Allemagne. Ces particularités sont constatées par les extraits suivants :

« A maistre Gilles Reyngot, chantre de la chappelle domestique de l'empereur, pour par l'espace de xviii mois avoir sollicité à Anvers, Bruxelles, Malines et Louvain les instructions servans sur ung voyaige qu'il debvoit faire à Rome : lxxv livres. »

« A luy, en prest, pour le xx^e de septembre (*sic*) aller en Flandres, Artois, Haynnan et Brabant cherchier chantres pour envoyer en Espagne : xxv livres.

» A luy, pour la parpaye dudict voyage : xxv livres ij solz.

» A luy, pour la parpaye de plussieurs voiaiges par luy faiz pour les causes dessusdictes : xxv livres.

» A luy, en prest, le x^e de mars xxix, pour aller cherchier chantres pour l'empereur : liijxx xix livres.

» A luy, en prest, pour envoyer trois chantres vers l'empereur en Allemagne par-dessus lesdicts liijxx xix livres : vjxx livres (1). »

LESCORNET (Pierre). — Nous avons décrit, dans le § 42, un recueil de chansons publié à Anvers, en 1556, par Tylman de Susato, et qui renferme un morceau de la composition de Pierre Lescornet. La note suivante nous apprend que ce musicien était, en 1526, maitre de chant de l'église collégiale de Saint-Amé, à Douai.

« A messire Henry Brunel, pour plusieurs livres, x quaiers de musicque, comme plusieurs messes et motès : xij livres.

» A messire Sohie le Grou, pour plusieurs aultres livres de musicque, comme messes : vj livres.

(1) Volume intitulé : *Revenus et dépenses de Charles-Quint, de 1520 à 1530*, fol. iiij^e xxxviii v^o, et dans la copie, fol. i^e xlj v^e, aux Archives du royaume.

» A maistre Pierre Lescornet, maistre de chant, pour avoir faict relier lesdicts quayers et livres de musicques, avecque ce pour avoir livré plusieurs mains, x quayers de papier riglé : vj livres v solz vj deniers (1). »

Les deux noms mentionnés dans les textes qui précèdent, Henri Brunel et Sohier le Grou, ne peuvent qu'indiquer deux chanoines de la collégiale de Saint-Amé, ce que prouve la qualification de *messire* employée dans ce sens au siècle où ils vivaient, et peut-être deux compositeurs de musique restés inconnus jusqu'ici.

DE PAIX (Pierre), — était l'organiste de Christophe, comte de Roggendorff et Gunderstorff, seigneur de Condé, Renaix, etc., capitaine de la garde des hallesbardiers allemands de Charles-Quint, et recevait annuellement 12 ducats de gages par an. Il fit à la suite de ce puissant seigneur divers voyages en Allemagne et en Italie, en 1541 et années suivantes, notamment en 1544, à Vienne, Spire, Nuremberg, Passau, Gunderstorff, etc. Dans les papiers (2) dont nous avons extrait ces détails, on cite le nom d'une basse-contre, du nom d'Arnould Turschaens, qui fut, avant l'année 1548, au service du comte de Roggendorff, et qui était à cette époque attaché à la chapelle de madame de Berghes (Jacqueline de Croy, veuve d'Antoine, marquis de Berg-op-Zoom).

Ce Pierre de Paix ne serait-il pas le même que le Pierre Paix, organiste de l'église de Sainte-Anne, à Augsbourg, mort en 1557, qui fut le père de Jacques, musicien distingué, auquel M. Fétis a consacré un long article dans sa *Biographie universelle des musiciens* (3)?

(1) Compte de l'église de Saint-Amé, de la Saint-Jean-Baptiste 1526-1527, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Comptes des deniers payés et reçus par la comtesse de Roggendorff, pour les dettes de son mari, aux Archives du royaume (chambre des comptes).

(3) 2^e édit., t. VI, p. 426.

En 1472, un Louis de Paix était au service de Marguerite d'York, duchesse de Bourgogne, veuve de Charles le Téméraire (1).

MAÎTRE DE CHANT DE MAXIMILIEN DE BOURGOGNE, MARQUIS DE TERVEERE. — Dans le codicile de ce seigneur, qui est daté du 1^{er} juin 1558, on lit le passage suivant dans lequel il est question du maître de chant de sa chapelle : « *Item,*
» Monseigneur veult que madame la marquise gardera la
» chappelle de Haudembourg, si elle veult avoir la maison,
» et que pour l'entretènement d'icelle, elle donnera à maistre
» Jehan, maistre des chants, xij livres de gros par an de
» pension, à condition que ledict maistre Jehan n'aban-
» donnera la maison (2). »

MOSENO (Pierre). — En 1553, Maximilien I^{er}, roi de Bohême, chargea Pierre Moseno, son maître de chapelle, d'aller aux Pays-Bas à la recherche de quelques chantres, et l'adressa à sa sœur Marie, reine douairière de Hongrie, et gouvernante générale de nos provinces. Ces faits nous sont attestés par une lettre (3) que cette princesse écrivit, le 9 avril, à Marie, femme de Maximilien, son neveu. Six jours après, la reine de Hongrie annonce à ce prince qu'elle a envoyé Pierre Moseno dans les localités où il y a le plus de chantres, et qu'il a réussi à s'y procurer les musiciens nécessaires pour monter une chapelle entière.

1. « Madame, ayant par ce porteur le maistre de la chapelle du roy mon seigneur et frère receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre, je luy ay incontinent fait donner adresse affin qu'il puist recouvrer les chantres qu'il sçavoit estre propices pour le service et au désir dudit seigneur roy, chose en quoy me suis très-voulentiers employée pour l'entière affection que j'ay de luy

(1) Archives du royaume.

(2) Archives du grand conseil de Malines, *ibidem*.

(3) La minute existe aux Archives du royaume.

pouvoir faire service, et à vous, Madame, tout plesir et amytié, à quoy vous prie estre certaine que me trouverez tousjours preste continuer en tout ce dont il vous plaira m'avertir et de très-bon cueur, comme congnoist le Créateur, auquel je prie, Madame, qu'il vous doint bonne vie et longue. Cest de Bruxelles, le ix^e d'avril 1555. »

2. « Wir MARIA, etc. unuser Lieb unnd Freunndtschafft zuvor; durchleich-tige, hochgebornner Furst, besunder geliebter Vetter, E. L. schreiben, unns unlanngst bey römischer zu Hungern unnd Behaim künigliche Wirde, etc., unnsers freundlichen liebsten Herrn und Brueders Cappelmaister Petro Moseno, von wegen Befurderung etlicher Singer zu Aufrichtung einer Cappeln, ubergeschicht haben wir inhalts freundlich vernomen; unnd darauf E. L. zu freundlicher Wilfarung derselben Begern nach ermellten Mosenum an die Ennde unnd Orte da furnemblich die Singer diser Zeit zu bekhumen gewest, mit beharlichen bevelichs Brieven unnd sonnst aller Notturfft dermassen befurdert unnd Anlaitung geben, das er volgenndt durch sein selbst Abhandlung unnd furgewenndten Vleis ain gannze Cappeln mit Personen unnd Stimen zimblicher Massen versehen, seinem habennden Bevelich nach aufgebrocht, bestellt unnd dieselbigen albereit E. L. zuegefertigt; soliches wollten wir E. L. zu freundlicher Wideranndtwurt nicht verhallten mit dem Erbieten worinnen wir E. L. sonnst weitter angenehme Freundschaft zu erzai-gen wusten, sollen unss E. L. aller Gebur unnd Mugliehkeit ieder Zeit zu derselben besten berait unnd willig haben. Geben zu Brussel, in Brabanndt, dem 15^{en} Tag Aprilis anno [15]55 (1). »

DE LASSUS (Roland). — Le document qui suit est un des plus curieux que nous ayons rencontré dans les archives pour l'histoire de la musique. C'est une lettre écrite par la duchesse de Parme à Roland de Lassus, ou comme le porte la suscription, « à Orlando, maistre de la chapelle » du duc de Bavière. » Ce prince avait chargé de Lassus d'aller aux Pays-Bas à la recherche de quelques chantres et enfants de chœur dont il avait besoin pour sa chapelle. La missive de la gouvernante des Pays-Bas, qui est datée du 8 avril 1560, nous apprend que le grand artiste était

(1) Volume de correspondance de 1550-1555, fol. 295^{vo}, de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

venu dans nos provinces, où il s'occupait de la mission que le duc Albert III, son maître, lui avait confiée. Marguerite enjoint à Roland de suspendre ses démarches parce qu'on faisait à la même époque, par ordre de Philippe II, des enrôlements pour fournir de chanteurs la chapelle royale en Espagne.

La date de ce voyage de R. de Lassus aux Pays-Bas est importante pour sa biographie, en ce qu'elle permet de reculer à l'année 1560, très-probablement, l'époque de sa nomination comme maître de chapelle du duc de Bavière, que Samuel Van Quickelberg, le plus ancien biographe de l'artiste, fixe à l'année 1562 (1).

« MARGUERITE, etc. Très-chier et bien aimé, nous avons entendu que monseigneur le duc de Bavière, vostre maistre, vous auroit donné charge et commission de lever es pays de par-deçà aucuns chantres et enfans de coeur pour faire chapelle. Et pour ce que le roy mon seigneur, a aussi naguaires enchargé à aucuns de par-deçà de, pour furnir la sienne en Espaigne, chercher quelques-uns desdis chantres et enfans, nous vous en avons bien voulu donner cestuy advertissement, vous requérant et de par Sa Majesté ordonnant, que, qu'il est bien juste et raisonnable que Sadicte Majesté soit servye la première, vous avez à surceoir vostre charge jusques à ce qu'icelle Sadicte Majesté sera servye en ceste endroit; que lors vous serons volontiers donné toute assistance, à l'effect de vostre commission, et n'y voulez faire faulte. Atant, etc. De Bruxelles, le viije de avril 1560, après Pasques (2). »

Tout ce qui rappelle un nom aussi célèbre que celui de Roland de Lassus nous semble devoir être recueilli avec soin. C'est à ce titre que nous publions des documents originaux, tirés des archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume, et relatifs à son fils Rodolphe, qui servait alors Maximilien I^{er}, duc de Bavière, en qualité de maître de chapelle. La première est une lettre

(1) Voy. FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*, t. V, p. 209.

(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

de Rodolphe de Lasso écrite au duc, dans laquelle il lui annonce qu'il est décidé à envoyer au plus tôt son fils Maximilien à Bruxelles, pour lui faire acquérir plus d'expérience, et il le prie de recommander le jeune homme par une missive particulière à l'archiduc Albert, au service duquel il le verrait volontiers attaché en quelque qualité que ce fût. « Que Votre Altesse daigne m'accorder cette grâce, ajoute-il, au nom des services que mon très-aimé père, Roland de Lasso, et moi, avons rendus pendant tant d'années à l'illustre maison de Bavière. » Le duc Maximilien accueillit cette requête avec la plus grande bienveillance; et envoya, le 29 mars 1612, peu de temps après l'avoir reçue, une lettre à l'archiduc Albert pour lui demander d'accorder sa protection au fils de son musicien de cour et organiste (*Hof-Musico unnd Organisten*). « Nous n'avons pu lui refuser notre intervention, — écrivait-il au souverain des Pays-Bas, — et nous insistons fortement auprès de vous comme étant votre ami et votre bon cousin. »

1. « Durchleuchtigster Furst, genedigister Herr, ich bin gentzlich entschlossen meinen geliebten Sohn Maximilianum de Lasso etc., umb mehrer Erfahrnheit sonnderlich aber umb der Ursach willen damit Eur ertzher Durchlaucht, etc., er ins Khenßlig ein unndertheinigister tauglieher Diennner abgeben möge an frembde Ort hervorab naher Prüssel ins Niederlanndt, alda er sich ain zeitlanng ufhalten solle eheistens zu verschiekhen; so ich aber vorders gern sehe das er alda bey dem auch durchleuchtigsten Fursten unnd Herr, Herrn Albreechten Erzherzogen zue OEssterreich, Herzogen zue Burgündien, meinen genedigisten Herrn mit solchen Diennsten, dar zue er qualificiert, genedigisten, befördert, unnd angenommen wurde : alsz gelanggt an eur ertz. Dlt. mein gaantz unnderthenigistes Bitten sie wolten mir umb meiner selbs unnd zuvorders meines in Gott rhüenden geliebten Vatters Orlando de Lasso den hochloblichen Hauss Bayrn so vil Jahr unndertheinigisten thren gelaisten Dienst willen die Gnad erzaigen unnd zue Erlangung gedachts meines Sohns Intent an obhechsternannte Ire ertz. Dlt. Erzherzog Albreechten etc., genedigistes wolmainendes Intercession schreiben erthailten dass will umb eur ertzherztz. Dlt. unnd alle dero angehörige ich die Zeit meines

Lebens unnderthenigist zuverdiennen beflissen sein. Eur forstliche Durchlaucht, unndertheinigister unnd gehorsambister Diennner,

» Rudolphus de Lasso. »

2. « Unnser freundlich willig Dienst, auch was wir liebs und guets vermögen zuvor; durchleuchtiger Fürst, freundlicher lieber Vetter, Aus dem Einschlus gerhuen E. L. unbeschwerdt mit mehrerm zu vernemmen, welicher Gestalt wir von unnserm Hof-Musico unnd Organisten, Rudolphen de Lasso, umb unnser Intercession an E. L. underthenigist gebetten worden. Wann wir ime dann umb angezogner Ursachen willen gnedigst wol vergonnten, da bey E. L. sein Sohn mit solchen Diensten dauzue er qualificeirt, gnedigst befördert unnd angenommen wurde. Also haben wir ime die gebettne Fürschriff mit mögen verwaigern, besynnen daruf an E. L. freund-vetterlich, sie wollten ine derselben auch von unnserntwegen, sovil sein khan im Werekh selbs empfindtlich geniessen lassen. Daran erweisen unns E. L. sonderbares angenehmes Gefallen, unndt wir seindt derselben hingegen in dergleichen unnd anderm zue freundt-vetterlicher beliebender Diensterzaigung vorders genaigt. Datum in unnser Statt München, den 29 Martii 1612 (1).

» MAXIMILIEN. »

Cette autre lettre de Rodolphe de Lassus à l'archiduc Albert, que nous reproduisons également, ne porte pas de date. Il envoie à ce prince les œuvres posthumes de son père, dont il lui fait hommage pour des motifs exprimés dans l'épître dédicatoire. Il s'excuse de ne pas avoir entrepris, pour les lui offrir en personne, le voyage des Pays-Bas, qui présente de grands dangers en ces temps de guerre. Cette phrase nous dit assez que la date de la lettre de R. de Lassus doit se rapprocher de celle des documents qui précèdent.

3. « Durchleuchtigister Ertzhertzog, allergenedigister Fürst, unnd Herr, was Ewer Hochfürstlichen Durchlaucht neben Dero geliebsten Fraw Gemachel dise gegenwertige *Postuma parentis* underthenigist zu *Dedicieren* mich fürnemlich verursacht, werden, dieselben *ex epistola dedicatoria* allergnedigist zu Genuegen khönnen abnemmen mit disem underthenigistem *Remiss*, will

(1) Ces deux lettres se trouvent dans le volume intitulé : « *Correspondance de Maximilien I^{er}, duc de Bavière, avec l'archiduc Albert, 1596-1619.* »

alein, das bey E. H. D. ich mich mit disem wenigem *offerto* persohnlich nit eingestellt, unnd dero durchleuchtigste Füess gekhust mich gehorsamist entschuldiget haben, den E. H. D. allernedigist leichtich zu crachten, dasz ich ohn sondere Leibs, und Lebensgefar, bey disen schweren Khrüegslauffen mir nit getrauet hinunder zu khommen, langt dem nach an E. H. D. wie auch dero geliebsten Fraw Gemachel, mein underthenigist gehorsamist Anlangen die geruehen disz gegenwertige gleich woll gegen der Grossmechtikheit geringfuegige *Opus*, mit allen Gnaden an unnd auf zu nemmen. E. H. D. sambt dero geliebsten Fraw Gemachel zu beharlichen H. Gn. mich unnd die meinigen underthenigist befelhendt. E. H. Fl. Dlt. Underthenigist gehorsamister

» Rudolphus DE LASSO. »

MONTANO. — Une lettre qui fait partie des archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume, nous apprend qu'un maître de chant, nommé Montano, fut chargé par Ferdinand I^{er} de recruter aux Pays-Bas des chantres pour la chapelle impériale, et qu'après en avoir engagé un certain nombre, ils furent dirigés sur l'Allemagne. Cette lettre est datée de Bruxelles, le 10 février 1566 (n. st.) : elle est écrite par l'hôtelier du *Casque rouge*, où furent hébergés et nourris pendant quelques jours ceux qui allaient s'expatrier pour des années. A cette date, notre aubergiste n'était pas encore payé de son hospitalité, malgré plusieurs réclamations : il attribue ce retard en partie au départ de Montano pour l'Espagne, où il était entré au service de Philippe II.

Jusqu'à ce jour nous ne savons rien de plus de ce musicien.

DE LA HÈLE (George). — (*Voy.* § 77.) — Ce célèbre musicien entra dans la chapelle de Philippe II, en Espagne, en 1560, en qualité d'enfant de chœur : il y resta pendant une dizaine d'années, et revint aux Pays-Bas vers la fin de 1569 ou au commencement de janvier 1570.

G. de la Hèle demanda, au mois d'octobre 1579, à être nommé à la place de Jean de Rosa, archidiaacre d'Ostrevant

et chanoine d'Anderlecht, qui jouissait également du bénéfice de la chapelle castrale de Lens, en Artois. Cette faveur lui fut accordée par Alexandre Farnese, duc de Parme, qui apostilla sa requête le 29 mars 1580. George de la Hèle occupait alors les fonctions de maître de chant à l'église cathédrale de Tournai. C'est à peu près vers cette époque qu'il fut appelé à remplir celles de maître de chapelle de Philippe II, en Espagne. Six ans plus tard, son tour de rôle étant arrivé pour la jouissance d'une prébende de l'église de Notre-Dame, à Courtrai, il parvint à y faire nommer un de ses neveux, le 5 juillet 1586.

Aux deux documents d'où sont extraits les détails qui précèdent, nous avons joint une lettre du duc de Parme écrite au gouverneur d'Anvers, pour lui donner l'ordre d'exempter de logement militaire la maison qu'habitaient dans cette ville, rue du Vieux-Lombard, la mère et les sœurs de G. de la Hèle, où elles tenaient une école de jeunes filles : cette lettre est datée du 5 février 1588. Une autre adressée par Philippe II au duc de Parme, fait connaître le nom de la mère du musicien qui nous occupe, et établit la date du décès en Espagne de ce dernier, que l'on peut fixer au commencement de l'année 1589. Le roi recommande à son lieutenant, dans les termes les plus chaleureux, de pourvoir aux nécessités de la pauvre femme, appelée Anne Van Schut-teput, à qui la mort de son fils avait enlevé tout soutien.

1. « Au roy, remonstre en toute humilité George de la Hèle, maistre du chant de l'église cathédrale de Tournay, que passé dix-neuf ou vingt ans il at esté enfant de la chapelle de Vostre Majesté en Espagne par l'espace de dix ans ou environ, en contemplation de quoy il auroit pleu à Vostre Majesté le colloquer sur le rolle sur les chapelles d'Artoys estantz à la disposition de Vostre Majesté, et comme ainsy soit que la chapelle castrale de Lens, en Artois, est présentement vacante par le trespas de feu maistre Jan de Rosa, archidiaere d'Ostrevent et chanoine d'Arras, etc. (1). »

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

2. « A monseigneur le président, etc., Michiel de Bocq, pensionnaire de Sa Majesté et comme commis de maistre George de le Hèle, maistre de la chapelle de Sa Majesté, remontre bien humblement qu'estant lediet de le Hèle premier en tour sur le nouveau rolle aux prébendes de l'église collégiale Nostre-Dame, en Courtray, luy est dévolue par la mort de feu maistre Jean Codt la prébende que lediet défunct possessoit auparavant en ladicte église, à laquelle prébende lediet de le Hèle a dénommé Pierre Bruynseels, son nepveu, ainsy qu'il appert par l'instrument notarial aussy signé dudict de le Hèle icy-joint, etc. (1). »

3. « Monsieur de Champaigney. Je n'ay peu laisser à l'instance et recommandation que m'en a esté faite de la part de maistre George de la Hèle, maistre de la chappelle du roy en Espagne, de vous réquerir vouloir, en faveur de l'actuel service qu'il rend par-delà à Sa Majesté, faire affranchir et exempter de logemens de soldatz la maison où demeurent ses mère et soeur tenans escolle de jeusnes filles en la ville d'Anvers, en la rue dite *de Oude-Lombarde strate*; si avant que le temps et la nécessité le permet, et l'auray pour agréable, etc. De Bruxelles, le 1^{er} de février 1588 (2). »

4. « Mon bon nepveu, je vous ay escript le 4^e de mars passé, de pourvueoir à la pauvreté et nécessité de Anne Van Schutteput, mère de feu George de la Hèle, en son vivant maistre des chantres de ma chappelle. Et comme je suis informée qu'elle est réduite à bien pouvre estat par deffault de secours qu'elle avoit de sondict filz, je tiendray pour service pieux et de charité que vous la faietes assister et soulaiger de quelque aulmosne, selon que mieulx trouverez convenir, et me sera agréable ce que pour elle sera fait audict regard. Atant, etc. De Saint-Laurent, le 15^e de septembre 1589 (3). »

DE TURNHOUT (Jean, Gérard et Daniel). — La parenté de ces musiciens est parfaitement établie par les trois lettres des années 1595 et 1596 que nous publions, et qui concernent l'augmentation des gages de Jean de Turnhout, maitre de chant de la chapelle de la cour, à Bruxelles, et l'entretien de Daniel, son fils, pendant quatre ans, aux frais de Philippe II, dans le collège du roi, à Douai. Deux de ces lettres sont adressées par ce prince au cardinal Albert, gou-

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem*.

(3) Archives du royaume.

verneur général des Pays-Bas ; la deuxième est écrite par celui-ci au roi pour lui recommander le jeune Daniel, en considération des services rendus par son père et par Gérard, son oncle, lequel avait été maître de la chapelle de Philippe II.

Déjà à la fin de l'année 1593, Jean de Turnhout avait adressé au comte de Mansfelt, gouverneur général des Pays-Bas intérimaire, une requête dans laquelle il représentait combien son traitement était peu élevé (il ne touchait que 6 patards par jour), et combien il lui était difficile de vivre dans un temps où tout était excessivement cher, avec la charge de l'entretien de six enfants de chœur. Ce document nous apprend que Jean de Turnhout occupait alors les fonctions de maître de chapelle de la cour, à Bruxelles, depuis huit ans. Par apostille du 7 janvier 1594, le comte de Mansfelt lui accorda une gratification de 100 livres, de 40 gros, la livre (1). Gérard et Jean de Turnhout ont leur article dans la *Biographie universelle des Musiciens*.

1. « A Son Excellence, remonstre très-humblement le maistre de la chappelle de Vostre Excellence Jehan Turnhout, comme desjà l'espace de huict ans il a déservy ledict estat avecq la charge de six enfans de chœur, et ce sur vj patards. chacun par jour, qu'est ung bien petit traictement au respect du cher temps passé et qui court encores, cause qu'il se trouve fort engaigé et endebté, ne luy estant possible plus longuement se pouvoir maintenir sans la faveur et assistance de Vostre Excellence, par où se retire vers icelle, etc. »

Apostille : « Son Excellence ayant oy rapport de ceste requeste et désirant aulcunement subvenir à l'entretènement des enfans cy-mentionnez, accorde en don à l'effect que dessus la somme de cent livres, de xl gros, la livre, etc. Faict à Bruxelles, le vije de janvier xve nonante-quatre. MANSFELT (2). »

2. « Mon bon frère, neveu et cousin. Par Jehan de Turnhout, maistre du

(1) M^e E. VANDERSTRAETEN a publié, dans le *Messenger des Sciences historiques* de 1866, § XXXVIII (*la Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*), deux documents du même genre qui se rapportent à une autre gratification accordée, en 1596, à Jean de Turnhout, pour les mêmes motifs.

(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

chant de la chappelle en ma court, à Bruxelles, m'est faicte la supplication que contient sa requeste cy-jointe, pour luy estre augmenté son traictement de xiiij pattars par jour, comme aussy que à son fils Daniel de Turnhout soit accordé l'estude en mon collége à Douay, pour l'espace de quatre années en la mesme manière que y sont entretenuz les enfans et aultres de ma chappelle par-deçà, comme le tout est reprins par la mesme requeste que j'ay trouvé bon de vous remettre à ce que me rendez vostre advis sur les deux poinetz, afin que, après l'avoir entendu, je y prègne la résolution que trouveray convenir. Atant, etc. De Madrid, le xxix^e de décembre 1595. »

5. « Monseigneur, Jehan Turnhout, maistre du chant en la chappelle de la court de Vostre Majesté en ceste ville, m'a exhibé les lettres, lesquelles icelle me renvoie sa requeste présentée à Vostre Majesté pour augmentation de son traictement de xiiij pattars par jour, et afin que à son fils Daniel seroit accordé l'estude en son collége de Douay pour quatre années; sur laquelle requeste aiant consulté ceulx des finances, et entendu d'iceulx que le traictement dudit maistre seroit à ma charge, j'ay prins à moy d'y pourveoir, mais dépendant le second poinet et la nourriture de sondiet filz aux estudes de la libéralité de Vostredicte Majesté, j'ay bien voulu dire à icelle que je tiens que tel bénéfice seroit bien collocqué à sondiet filz, tant en respect des services de son père que ceulx de son oncle Gérard de Turnhout, maistre de la chappelle de Vostre Majesté, et, renvoiant partant à Vostre Majesté la requeste dudit suppliant, prieray le Créateur, Monseigneur, octroier à Vostre Majesté en santé longue et heureuse vie, etc. De Bruxelles, le xxviii^e de mars 1596. »

4. « Mon bon frère, nepveu et cousin, comme suis adverty par une de voz lettres du xxviii^e de mars que le bénéfice de faire nourrir aux estudes par-delà Daniel Turnhout, filz de Jehan Turnhout, maistre de chant en ma chappelle à Bruxelles, sera bien colloqué tant en considération des services d'icelluy que de son oncle Gérard de Turnhout, en son vivant maistre du chant de ma chappelle par-deçà, me sera agréable que donnez ordre que ledict Daniel soit receu et entretenu en mon collége à Douay pour le temps de quatre années, comme faict a esté pour aultres enfans, et que ordonnez à tel effect à ceulx de mes finances de respondre de l'escollaige dont sera convenu, y pourvoiant de sorte que ledict enfant ne soit constrainct de laisser l'estude par défaut de paiement, comme est advenu aultresfoiz; et pour ce que votre susdicte lettre contient que par advis de ceulx de mes finances prenez à vostre charge le traictement dudit maistre Jehan Turnhout, je n'en diray aultre chose. Atant, etc. De Toledo, le x^e de juillet 1596 (1). »

(1) Copies du temps, aux Archives du royaume.

VAN ROY (Daniel). — Dans une requête au duc de Parme, Daniel Van Roy déclare qu'il a été enfant de la chapelle royale, sans nous dire si c'est aux Pays-Bas ou en Espagne. et demande que Henri Wibault, autre chantre de ladite chapelle, soit pourvu à sa place de la prébende de Saint-Michel à l'église de Sainte-Waudru, à Mons : celui-ci y fut effectivement nommé le 11 octobre 1586. Un acte notarié qui accompagne cette requête, constate que Van Roy habitait alors cette ville (1).

Un autre document, qui émane également de Van Roy, fournit pour sa biographie des données précieuses. C'est une lettre qu'il adresse à Ferdinand, archiduc de Gratz; elle n'est pas datée. On y lit qu'il fit partie de la chapelle du roi Philippe II pendant sept ans; puis il se rendit en Allemagne, où il fut admis, comme musicien de chambre, par l'archiduc Ferdinand, comte de Tyrol, qui mourut en 1595. Il passa ensuite au service du duc de Bavière. Étant à Gratz et en chemin pour retourner en Flandre, D. Van Roy voulut faire hommage à l'archiduc d'un recueil de monuments divers de la ville de Rome. Ayant appris, dit-il, que les Pays-Bas allaient être cédés en toute propriété à l'archiduc Albert et à l'infante Isabelle, et dans l'espoir de trouver quelque emploi à la cour, il demande à l'archiduc Ferdinand une lettre de recommandation pour son cousin, afin qu'il puisse être attaché au service de ce dernier, soit comme musicien, soit en toute autre qualité, car il sait les langues espagnole, italienne, française et allemande, et connaît quelques mots d'autres langues. Van Roy fait en même temps hommage au prince dont il invoque la protection, d'un recueil, accompagné d'un texte, dans lequel il a réuni les vues des temples et des obélisques, ainsi que d'autres

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

monuments remarquables de Rome, avec les noms de ceux qui les ont fait élever.

L'archiduc de Gratz accueillit favorablement la requête de Van Roy, et envoya, le 8 février 1599, la lettre même qu'il avait reçue du pétitionnaire avec quelques mots de recommandation. N'omettons pas de faire remarquer que Van Roy se déclare natif de la ville d'Anvers.

« Serenissimo principe. La tanta benignità et clemenza che ho inteso regnar in Vostra Alteza Serenissima mi ha dato campo di ricorrer alli piedi di Vostra Alteza Serenissima con ogni humiltà a farli intender qualmente sono stato putto di cappella del rey Philippe buona memoria, per espatio di cette anni, et poi partito con buona licentia e satisfatione della detta Magestà sono venuto in Germania, dove fu ricevuto del serenissimo arteiduca Ferdinando, buona memoria, per musico di camera, cioè falcetto, et poi del duca di Baviera. come ne saranno testimonianza alcuni musici di Vostra Alteza Serenissima, Et essendo quà di passaggio per ritornar alla patria in Fiandra, ho voluto far presente a Vostra Alteza Serenissima questo libretto, insieme con questo dialogo, dove si vede tutti li templi et guglie, e chi l'a fatto fabricare, insieme con altre cose sancte e notabile dell' alma città di Roma, suplicando che Vostra Alteza Serenissima voglia pigliare questo picciolo dono in buona parte.

« Serenissimo principe, vedendo che il serenissimo arteiduca Alberto ha di hereditar con la infanta di Spagna, in Paes-Basso, per patron assoluto, et io come di sopra detto, havendo servito a Sua Magestà Catholica, come si sa molto bene in quella corte, supplico a Vostra Alteza Serenissima humilmente mi faccia tanta grazia d'una litera buona di ricomandacione al detto principe, accioch' io posso con il favore et gratia di Vostra Alteza Serenissima ritrovar servitio in quella corte, non per musico sinon per quelc' altro servitio honesto, la causa vedendo che io so la lengua spagnuola, italiana, franceza, germana et qualche parole di altre lengue, assicurato dunque della grandezza di Vostra Alteza Serenissima starò aspettando grata risposta, dove poi ne restarò io obligatissimo, pregar Nostro Signor Iddio per il suo felice successo, et alla grandezza sua humilmente faccio riverenza, pregando il Signore Iddio conservi a Vostra Alteza Serenissima in sanità longo tempo e felice. Di Vostra Alteza Serenissima humilissimo servitor.

« Daniel VAN ROY,

» della città d'Anversa (1). »

(1) Original, dans les archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

RUymonte (Pierre). — D'après un ouvrage publié par lui à Anvers, en 1614, et dont le titre a été donné par M. Fétis, ce musicien était espagnol de naissance. Peut-être sera-t-il venu aux Pays-Bas avec l'infante Isabelle, en 1598. On le qualifie de maître de chapelle dans des lettres patentes datées de Bruxelles, le 18 septembre 1603, par lesquelles les archiducs lui accordèrent 100 livres de Flandre de pension annuelle, à titre d'indemnité pour son logement, pendant tout le temps qu'il aurait occupé ses fonctions. Les comptes où figurent cette dépense (1), nous apprennent que lors de l'échéance de l'année commençant au 19 juin 1605, cette somme fut payée à Géri de Gerssem (2), qui avait remplacé P. Ruymonte en qualité de maître de chapelle. Celui-ci avait été nommé maître de la musique de chambre des archiducs (*maestro musico de cámara*), et il figure avec ce titre dans l'état du personnel de leur chapelle.

« Nous avons donné et accordé à Pedro Rimonte, maistre de nostre chapelle, c livres, du pris de xl gros, monnoie de Flandre, la livre, de pension, par chascun an, à commencer avoir cours doiz ce jour d'hui, et à en estre payé de demy an en demy an, par les mains de Émanuel Van den Hecke, receveur des biens annotez au quartier de ceste ville, tant qu'il nous servira en icelle charge, affin qu'il aye tout meilleur moyen pour louer maison convenable et proche de nostre palais pour luy et les enfans de nostrediete chapelle, etc. Faict à Brnxelles, le xvij^e de septembre xv^e trois (3). »

Ruymonte obtint encore des archiducs une gratification de 1,000 livres de Flandre, par lettres patentes du 17 septembre 1611, et une somme de 1,500 livres, par d'autres lettres du 18 mars 1614, « pour retourner à son pays. »

(1) Registre n° 18420, fol. iiij^{xx} ix r°, et n° 18421, fol. iiij^{xx} iiij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. Le nom y est écrit : *Remonti* ou *Rimonti*.

(2) Registre n° 18422, fol. iiij^{xx} iiij r°, *ibidem*.

(3) Collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

Voici l'ordre donné à l'audiencier de délivrer ces dernières. Nous ferons suivre ce document d'une lettre du confesseur de l'infante à l'audiencier Verreycken, qui s'y rapporte et dans laquelle il est question du vif désir que Ruymonte avait de retourner en Espagne.

1. « Audiencier, nous avons par advis de ceulx de noz finances accordé et accordons de grâce espécialle par cestes à Pedro Ruimonte la somme de x^{ve} livres, du prix de xl groz, nostre monnoye de Flandres, la livre, en don et *adjuda de costa* pour une foiz, mesmes pour retourner à son pays, à en estre payé par les mains de Christophre Godin, conseiller et receveur général de nosdictes finances, vous ordonnans en dépescher lettres patentes. Faict à Bruxelles, le xvije de mars xvje xiiij (1). »

2. « Ruymonte, maestro de música de la cámara de Sus Altezas, me ha dicho que esto en manos de Vmd. un negocio que tiene, pidiendome suplique á Vmd. le despache con brevedad, por que no querría dilatar su jornada á España. Jo se lo suplico á Vmd. á quien Nuestro Señor muchos años como desseo. Brusselas, 14 de marzo.

» Fray Inigo DE BRISUELA. »

GUISSANO (Denis). — En 1620, ce musicien avait été appelé de Milan pour faire partie de la chapelle des archiducs. Il fut pourvu, par lettres patentes d'Isabelle, datées de Bruxelles, le 9 septembre 1624, d'un canonicat dans l'église de Saint-Vincent, à Soignies, vacant alors par le décès de Gérard Alebay, chapelain de l'infante. Voici un extrait de la requête qu'il adressa à la gouvernante pour obtenir ce bénéfice.

« Serenissima señora, Dionisio Guissano, musico de la real capilla de Vuestra Alteza Serenissima, dice que ban por quattros años, que le llamaron de Milan por servir á Vuestra Alteza, y en todo esse tiempo á siempre accudido con mucha pontualidad en su servicio, etc. »

TENIERS (G.-A.), — adressa une requête au gouvernement, le 1^{er} octobre 1791, pour obtenir une place vacante

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, *ibidem*.

alors de musicien à la cour (1). Il s'exprime en ces termes :
« Guillaume-Albert Teniers, né à Louvain, arrière-petit-fils
» du célèbre peintre David Teniers [deuxième de ce nom],
» expose avec le plus profond respect, qu'après avoir voyagé
» pendant plusieurs années en Hollande, en Angleterre et
» en France pour se perfectionner dans l'art de musique, il
» vient de se fixer dans sa patrie, où il est placé en qualité
» de premier violon, dirigeant l'orchestre du théâtre de
» Bruxelles, etc. » Teniers n'a jamais fait partie de la chapelle des archiducs gouverneurs, Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche, et Albert-Casimir, duc de Saxe-Teschen.

§ 94. Peintres.

Sommaire : Jean d'Arbois, — et Jean d'Orléans, peintres français du XIV^e siècle. — Tableaux de ce dernier. — P. Henne. — Portraits des comtes et comtesses de Hainaut peints par lui. — Antoine, de Liège. — Oeuvres diverses de cet artiste. — Ph. Truffin, de Tournai. — Tableaux qu'il a peints pour des églises. — Peintres admis comme bourgeois de Malines, de 1475 à 1525. — Jac. Van Lathem. — Renseignements généalogiques sur la famille Van Orley. — J. Van Steyvoert, dit Van de Velde. — M. Van Coxeyen. — Cl. Dorisy. — L. Van Nevele. — A. Mor. — O. Van Veen. — W. Cobergher. — Curieux détails biographiques sur cet artiste. — M. Mitnacht. — F. de Vuerchoven. — D. Teniers, le Vieux. — J. Jordaens. — Gér. Zegers. — Détails divers relatifs à P.-P. Rubens. — Gér. Ysebrant. — C. Schut. — Dan. Zeghers. — Ant. Goubau. — Les Damery, peintres liégeois. — E.-H. Van der Neer. — Peintres en titre de l'église de Saint-Lambert, à Liège. — Ch. de Cnodder. — G. Birochon. — B. Hütter. — J.-A.-D. Cardinael. — Restauration des tableaux au XVIII^e siècle. — P.-M. Goddyn. — État des arts à Liège, en 1785.

D'ARBOIS (Jean), ou D'ARBOIZ. — Le nom de cet artiste est cité ici pour la première fois. Il y a tout lieu de croire qu'il était natif de la petite ville d'Arbois, en Franche-

(1) Archives du royaume.

Comté, située entre Salins et Poligny, et par conséquent dans les états de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui l'attacha à son service par lettres patentes du 21 juin 1373. Le prince lui ordonna d'aller habiter la ville de Paris, pour y exécuter les travaux qu'il lui avait commandés. Jean d'Arbois devait recevoir 8 sous de gros de gages journaliers, pour lui, ses valets et l'entretien de deux chevaux. A partir du mois de mars 1375 (n. st.), ses gages furent payés sur les écroues de l'hôtel du duc.

Grâce aux recherches auxquelles on se livre partout, les artistes du XIV^e siècle formeront bientôt dans toutes les branches une pléiade nombreuse. Il y a peu d'années encore, c'était à peine si l'on pouvait grouper quelques noms. Aussi est-il utile de livrer à la publicité le plus tôt possible le résultat de ces investigations, puisque l'on appelle par ce moyen l'attention de tous les chercheurs sur un nom qui peut aisément échapper lorsqu'il n'est accompagné d'aucun qualificatif artistique. Une autre considération à faire valoir, c'est que l'on est souvent devancé par quelque personne peu délicate, qui dans la conversation ou autrement s'empare des fruits de vos labeurs, et se hâte de les faire imprimer, pour vous ravir la satisfaction de les publier vous-même.

« Maistre Jehan d'Arboiz, peintre de Monseigneur, ordonné par Monseigneur à demorer à Paris, pour illec ouvrer et faire de son mestier certaines chouses que Monditseigneur li a enchargié; et vult Monseigneur que pour chascun jour que ledit maistre Jehan demorra à Paris pour la cause dessusdicte jusques au retour de Monditseigneur de la chevauchée où il aloit ès guerres du roy mesire, l'en li paie viij groz par jour pour les despens de lui, ses varlez et ij chevaux, sicomme toutes ces choses sont plux à plain contenues ès lettres de Monditseigneur qui furent données le xx^e de juing m ccc lxxiij (1). »

« A lui, pour sesdiz gages du ix^e jour de décembre m ccc lxxiij jusques au v^e jour de mars m ccc lxxiiij, tout excluz, que l'en li commença à compter

(1) Registre n^o B. 1441, fol. xxv r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du département de la Côte d'Or, à Dijon.

ses gages par les escroues de la despense de l'ostel de Monseigneur : iije francs (1). »

ORLÉANS (Jean d'), — fut peintre et valet de chambre de Charles V et Charles VI, rois de France. Plusieurs documents qui le concernent, des années 1364 à 1389, ont été publiés dans ces dernières années. M. Paul Lacroix les a rappelés dans la *Revue universelle des Arts* (2), à propos d'une découverte de grande importance, qui énumère différents « ouvrages de peinture » faits, en 1389, par cet artiste pour le roi Charles VI, et entre autres deux tableaux représentant *la Vierge*, et un dyptique, où l'on voyait, d'un côté, *la Vierge et sainte Catherine*, et, de l'autre, *saint Jean-Baptiste et saint George*.

En faisant des recherches dans les Archives du département de la Côte d'Or, à Dijon, où, grâce à l'obligeance de M^r Garnier, nous avons recueilli, en 1865, pour l'histoire de l'art flamand des renseignements précieux, nous avons rencontré deux fois le nom de Jean d'Orléans. La première mention était déjà connue : elle est relative au paiement, qui fut fait, le 8 août 1371, d'une somme de 96 francs (3), prix de la façon « d'un biers [berceau] pour Jehan mon- » seigneur, » fils et successeur de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (4). La seconde mention est autrement intéressante, puisqu'elle parle d'œuvres artistiques. Elle nous apprend que ce dernier prince acheta au peintre, en 1383, pour le prix de 50 francs, deux tableaux ronds qu'il avait exécutés « le mieulx qu'il avoit peu, » et qui représentaient, l'un, *le Christ au sépulcre soutenu par un ange*, et l'autre, *la Vierge des Douleurs soutenue par saint Jean l'Évangéliste*. Sur l'extérieur des panneaux l'artiste avait peint

(1) Registre n^o B. 1444, fol. xxiiij v^o, de la collection citée.

(2) T. II, p. 287.

(3) Et non 86 francs.

(4) Registre n^o B. 1435, fol. lxxiiij r^o, de la collection citée.

saint Christophe, d'une part, et l'*Agnus Dei*, de l'autre. Ces tableaux étaient munis d'une fermeture avec charnière d'argent, et placés dans un étui garni de feutre aux armes du duc de Bourgogne. Cette particularité, si précieuse pour l'histoire de l'art, permet de classer Jean d'Orléans parmi les peintres distingués de son temps.

« A Jehan d'Orliens, peintre du roy, qui deuz lui estoient pour uns (1) tableaux rons qu'il bailla piéca et vendi à Monseigneur, en l'un desquelz avoit une ymaige de *Nostre-Seigneur* dedens le sépulcre et j angle qui le soustenoit, et en l'autre avoit une ymaige de *Nostre-Dame*, et un ymaige de *saint Jehan l'Euvangeliste* qui la soustenoit, et au-dos desdis tableaux avoit un ymaige de *saint Christofle*, et en l'autre avoit un aigneau en figure de *Agnus Dei*; lesquelz tableaux ledit Jehan a fait le mieulx qu'il a peu, et estoient garniz de fermeure et charnières d'argent mis à un estui garni de feutre et armoïé des armes de Monditseigneur; fait sur ce et quiettance dudit Jehan donné iij de juillet [m] ccc iiij^{xx} et iij : l franz (2). »

HENNE (Pierre). — Au commencement du § 70, on lit que Marguerite de Bourgogne, comtesse douairière de Hainaut, fit faire son portrait, en 1417 ou 1418, pour être placé dans la chapelle de Saint-Antoine, en Barbefosse, à Havré, par un peintre nommé Pierre, et que ce portrait fut payé 10 écus d'or de Hollande, somme fort considérable. Nous possédons aujourd'hui quelques détails de plus sur cet artiste. Il s'appelait Pierre Henne, et l'on peut hardiment le classer parmi les peintres en réputation dans les premières années du XV^e siècle : les notes qui suivent le prouvent.

Son nom se rencontre dans le compte annuel de la ville du Rœulx, commençant à la Saint-Remi 1393; il peignit à cette époque un pennon ou bannière par ordre du magis-

(1) Ce mot est évidemment une erreur de copiste, puisque la suite du texte parle de deux tableaux.

(2) Registre n° B 1461, fol. lxxvij v°, de la collection citée.

trat (1). Dans un autre compte de la même localité de la Saint-Remi 1412 à pareil jour 1413, on lit que Pierre Henne, peintre, demeurant à Mons, fut invité par le bailli et les échevins du Rœulx à se rendre dans cette ville, pour examiner et très-probablement estimer le nouveau rétable de l'église (2) qui avait été construite peu de temps auparavant, car jusque-là l'église abbatiale de Saint-Feuillien avait servi de paroisse. Il est cité comme ayant fait des pennonneaux pour le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, en 1401 ou 1402, à l'occasion de la guerre que ce prince avait entreprise contre les Frisons (3). Enfin, dans une ordonnance de Jean IV, duc de Brabant et de Limbourg, l'époux de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., et datée du 20 mars 1422 (1423, n. st.), on lit que le receveur général de ce dernier pays a payé au couvent de Saint-Antoine, en Barbefosse, où étaient établis les chevaliers de cet ordre, une somme de 100 écus de Dordrecht, pour son entrée dans l'ordre, et 14 livres de Hainaut à la veuve de Pierre Henne, pour le portrait du duc avec ses armes, qui fut à cette occasion placé dans la chapelle du couvent (4).

(1) « A Jehan Huriaul, de Mons, pour v quartiers de noir boucquerant à » faire j pegnon pour le ville.

» A Piérart Henne, pour poindre chedit peingnon : xxix s. vj den. »

(2) « Payet à Piérars Hene, poindeur, demorans à Mons, liquels fu au » Ruelx le jour Saint-Jean-Baptiste, au commant de monseigneur le bailliu » dou Ruelx et des eskevins, pour visetter et rewarder l'ouvraige de le tauwe » de l'église dou Ruelx, laquelle estoit reprinse toute noefve, pour ses des- » pens et solaire : xvj s. vj d. »

Les comptes du Rœulx qui sont cités ici, existent aux Archives du royaume.

(3) « A Pierart Henne, peintre, pour des pennonneaux que Monseigneur le » duc avoit fait faire pour les porter en Frise : xlij escus de Hainaut, de » xxiv s. » (Compte de la recette générale de Hainaut, du 1^{er} septembre 1401 au 31 octobre 1402; aux Archives du département du Nord, à Lille. *Voy. De Laborde, les Ducs de Bourgogne; Preuves, t. I^{er}, p. Iv.*)

(4) « JEHAN, etc... c'est assavoir : au couvent de l'église Saint-Anthoine, en » Barbefosse, pour nostre entrée en l'ordre dudit saint, cent escus de Dor-

ANTOINE, DE LIÈGE. — Au § 70, on lit d'intéressants détails relatifs à un tableau que fit, en 1476, ce peintre pour la salle des séances du conseil de Namur à l'église de Saint-Aubain, à Namur. Nous avons retrouvé le nom de cet artiste dans les comptes du chapitre de Saint-Pierre, à Liège. En 1454, il peint les bâtons servant à porter le tabernacle où l'on plaçait le Saint-Sacrement (1); en 1458, il reçoit le prix de la peinture d'une image de *sainte Apolline*, sur toile, qui lui fut payée 96 livres 12 sous (2); deux ans plus tard, on lui paye 9 livres 12 sous pour la restauration d'un *saint Christophe* placé dans l'église (3). Le peintre Antoine travailla également pour le chapitre de Saint-Martin, à Liège. Le compte de l'année 1478 constate qu'il lui fut compté une somme de 84 livres pour la peinture d'une *Assomption* et d'une *Purification de la Vierge* (4).

TRUFFIN (Philippe), — peintre, natif de Tournai, est

» drecht, qui monte, au pris de xxxij solz, la pièce, clxx livres de ladiete
» monnoie; *item*, à la vefve de feu Piérart Henne, pointre, demourant en
» nostre ville de Mons, païé pour ung tableau de nostre personnage et ar-
» moyé de noz armes, mis en ladiete église de Saint-Anthoine : xiiij livres de
» ladiete monnoye.... » (Collection des acquits de la recette générale de Hainaut, aux Archives de l'État, à Mons.)

(1) « Anthonio, pictori, pro pictura sex baculorum cum quibus portatur
» tabernaculum Sacramenti : xxij lib. xj s. vj d. » (Compte général de la fabrique du chapitre, pour l'année 1454, aux Archives de l'État, à Liège.)

(2) « Pro septem ulnis tele pro ymagine sancte Appollonie : xvij lib. viij s.
» vj d.

» Solvi Anthonio, pictori, pro factura predictae ymaginis : iiijxx xvj lib.
» xij s. » (Compte général de la fabrique dudit chapitre pour l'année 1458.)

(3) « Solvi Anthonio, pictori, qui purgavit ymaginem sancti Cristoferi pro-
» pinatam ecclesie per dominum nostrum decanum, etiam in aliquibus locis
» deauratam : ix lib. xij s. » (Compte général de la fabrique dudit chapitre pour l'année 1460.)

(4) « Solvi, eadem die [xiiij junij], Anthonio, pictori, pro factura Assump-
» tionis et Purificacionis beate Marie Virginis : iiijxx iiij lib. » (Compte général du chapitre de Saint-Martin pour l'année 1478, aux Archives de l'État, à Liège.)

inscrit sous la date du 5 juin 1457, dans le registre de la gilde de Saint-Luc de cette ville, comme élève de Louis le Duc. Le 12 juillet 1461, il fut admis à la maîtrise. Nous croyons pouvoir assurer qu'après Roger de la Pasture ou Van der Weyden, c'est de tous les peintres de l'école tournaïsiennne du XV^e siècle celui qui eut le plus de réputation. Cette opinion est basée sur le grand nombre d'apprentis ou d'élèves qui furent admis chez lui : le registre aux inscriptions du métier en mentionne treize. Parmi eux figurent quelques étrangers, savoir : Gui de Wete, de Gand, en 1470; Philippe Barbesan, d'Utrecht, en 1485; Jacques Englebert, de Haarlem, en 1493; et Nicolas Dierix, aussi natif de la même ville, en 1493 (1). Nous avons conservé l'orthographe des noms telle que la donne le registre, mais il est facile de rétablir la véritable forme des deux derniers, qui doit être Enghelbrechsone et Dierixsone. Philippe Truffin fut élu juré et receveur de la corporation en 1463, 1473 et 1477, et doyen en 1479 et 1504 : les élections avaient lieu à la Saint-Luc, et la durée du mandat était annuelle. Il remplit très-probablement de semblables fonctions à d'autres époques, mais il ne nous est parvenu qu'un très-petit nombre de comptes du métier. L'artiste doit être mort dans les derniers mois de l'année 1506 ou dans le courant de l'année suivante, car on lit dans le compte de l'exercice de 1506-1507, et commençant au 18 octobre, l'annotation suivante : « Des exécuteurs de feu Phelippes » Truffin, pour aulcunes debtes deues à son vivant audit » mestier, receu : xxviiij solz. »

Le nom de Philippe Truffin figure parmi les artistes qui s'en allèrent travailler à Bruges, en 1468, à l'occasion des noces de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et de

(1) Ces deux noms ne sont pas cités dans l'excellent ouvrage que vient de publier (octobre 1866) M. le docteur VAN DER WILLINGEN, sous le titre de : *Geschiedkundige aantekeningen over Haarlemsche schilders*.

Marguerite d'York (1) : il fut payé à raison de dix-huit sous par jour, sans sa dépense, tandis que le fameux Hugues Van der Goes n'en reçut que quatorze.

En faisant nos recherches sur Roger Van der Weyden aux Archives communales de Tournai, nous y avons trouvé une note relative à Philippe Truffin d'un grand intérêt, qui nous donne des détails sur ses travaux. C'est un contrat passé devant les prévôts, le 22 décembre 1474 (2). L'artiste déclare avoir entrepris d'exécuter un rétable pour le grand autel de l'église de Warchin, près de Tournai, et d'y représenter à l'intérieur deux sujets de la passion du Christ, et sur les deux volets quatre figures au choix des paroissiens. Ce rétable devait avoir les dimensions de celui qui ornait alors l'autel du serment des canonniers dans l'église de Sainte-Catherine, à Tournai, où se voyait l'*Histoire de saint Antoine*, vraisemblablement du même maître. Truffin s'engageait à n'employer que de la dorure et des couleurs d'aussi bonne qualité que dans ce dernier tableau, et à livrer une œuvre qui ne serait pas inférieure en mérite au rétable désigné. Le prix convenu était 7 livres de gros. L'église de Sainte-Catherine fut détruite en 1671.

Un autre acte, également transcrit dans le volume d'où nous avons extrait celui qui précède, nous apprend que le peintre Truffin n'exécuta pas loyalement les conditions du contrat, et que les habitants du village de Warchin furent obligés de l'attirer devant les prévôts, où l'on convint de part et d'autre, le 24 mai 1476, de s'en remettre à l'arbitrage des peintres Enguérand de Hostelz et Lambert le Fèvre, et de deux autres personnes. Le jugement de ceux-ci n'est pas copié dans le registre.

1. « Phelippe Truffin, peintre, a confessé avoir marchandé et emprins de

(1) Comte de Laborde, *les Ducs de Bourgogne*; Preuves, t. II, p. 353, n^o 4446.

(2) Journal des prévôts, de 1475 à 1483.

faire aux curé et paroisiens de l'église et paroisse de Warchin, sur le pouvoir de cestedicte ville [de Tournai], une table d'autel contenant la grandeur de l'autel de ladicte église, et pour asseir et servir à icellui autel, avec deux coulombes et deux anges, laquelle table doit estre et telle semblable et non moins, tant de taille, de dorure et estoffure comme de pourtraiture, autrement que celle appartenant aux canonniers de ladicte ville estant en l'église Sainte-Catherine d'icelle ville, excepté que ès huisseries per-dedens seront faictes deux ystoires de la passion de Nostre-Seigneur, et par-dehors quatre ymaiges telz que lesdis paroisiens voudront, ou lieu de l'*Ystore saint Antonne* qui est en ladicte table des canonniers; à livrer ladicte table, coulombes et anges tout parfait et achevé en cestedicte cité en-dedens le jour de Pentecouste prouchain venant, pour et moyennant le pris et somme de vij livres de gros, que lesdis curé et paroisiens en donnent et ont païé audit Philippe, et dont desjà ilz luy ont baillié et délivré la somme de iij livres de gros, dont il se tient content, et le surplus se doit payer est assavoir : à la livraison de ladicte table, ij livres de gros, et dedens ung an prouchain après, les ij aultres livres de gros; et à tout ledit marchié furnir et à emplir par la manière dicte ledit Philippe s'est obligié en corps et biens, etc., sur v solz tournois de peine. »

2. « Piérart de Blaton et Fremin Descamps, ou nom et comme gliseurs [marquilliers] de l'église et paroisse de Warchin, et des paroisiens d'icelle paroisse, d'une part, et Phelippes Truffin, peintre, d'autre, pour de toute le altercacion et différend estant entre eulx à l'occasion d'une table d'autel que ledit Phelippes doit et a promis faire et lever ausdis gliseurs et paroisiens pour servir au grant autel de ladicte église. Lesdis paroisiens maintiennent non estre telle ne si bonne que faire le devoit par les devises dudit marchié, et de tous intérêts et despens que à ceste cause ilz povoient demander à l'encontre des circonstances et dépendences, se sont soumis et rapportez, submellent et rapportent sur Enghérand de Hostelz, Lambert le Fèvre, Jehan Bacus et Gérard Haltées, esleus par lesdictes parties conjointement ensemble pour en faire visitacion et en appointier et ordonner du tout à leur discrécion, ordre de droit garder ou non, endedens le jour de Pentecouste prouchain venant, etc. »

PEINTRES DE MALINES. — Aux Archives de cette ville existe un registre contenant les noms des personnes qui ont acheté le droit de bourgeoisie, depuis 1445 à 1654 : nous en avons dépouillé une partie, et voici les noms des

peintres qui y sont inscrits dans les années 1487 à 1525 :

Jean Vortmans, fils de Jean, natif de Lummen. 17 août 1487.

Jean Van der Smessen, fils d'Ambroise, natif de Comines. 19 août 1487.

Antoine Mickaert, fils de (maitre) Gautier, natif d'Anvers. 8 août 1489.

Corneille Van Heemvliet, fils de Gilles, natif de Heemvliet. Août 1489.

Bauduin (*Bouwen*) Bode, fils de Jean, natif de Rumpst. Août (?) 1489.

Jean Van Zennewedde, fils de Thiéri, natif de Termonde. Août (?) 1489.

André Van Leest, fils de Henri, natif de Malines. 13 décembre 1464.

Jean Van Turnhout, fils de Gautier, natif de Poederle (*Poerle*). 6 janvier 1465 (n. st.).

Daniel Dregghe, fils de Jean, natif de Tamise. 28 février 1465 (n. st.).

Arnould Nuwlaet, fils de Gautier, natif d'Eppeghem. 29 septembre 1473.

Jacques Van Abeel, fils de Jacques, natif de Mourcourt, en Hainaut. 29 avril 1477.

Guillaume de Herde, fils de Jean, natif d'Anvers. 25 juin 1487.

Corneille Van den Dyck, fils de Jean, natif d'Anvers. 5 août 1496.

Arnould (*Aerdt*) Godefaert, fils de Jean d'Yetegem. 5 août 1496.

Jean Mol, fils de Pierre, natif de Bruges. 5 août 1496.

Adrien de Keersmekere, fils de Gautier, natif de Moortzeele. 5 août 1496.

Corneille der Moeyen, fils de Daniel, natif d'Anvers. 5 août 1496.

Godefroid Uselyns, fils d'Adrien, natif de Bruxelles.
8 août 1496.

Gérard (*Gheret*) Van Beynem, fils de Roger (*Rutgheer*),
natif d'Arnhem, en Gueldre. 19 avril 1501.

André Thys, fils de Guillaume, natif d'Anvers. 7 décembre 1515.

Godefroid Van Esele, fils de Jean, natif de Louvain.
28 avril 1525.

VAN LATHEM (Jacques), — fut peintre et valet de chambre en titre de l'archiduc Philippe le Beau. Il resta en office sous la minorité de Charles-Quint, et pendant les premiers années qui suivirent l'avènement de ce prince. Ses gages étaient de 2 sous de gros par jour. Il figure dans l'état de la maison du roi Charles, dressé en 1515. Ce n'est pas à proprement parler un artiste; les renseignements que nous avons sur ses travaux, ne concernent que des décors, tels que blasons, couronnes, bannières, pennons, cottes d'armes pour hérauts, etc. Parmi les mentions que l'on en trouve dans les comptes, on lit qu'il lui fut payé en janvier 1497 (1498 n. st.), 75 livres de Flandre « pour » l'estoffe et façon d'un grant tableau d'or et d'argent où » sont toutes les armes de la maison d'Austrice qu'il a fait » par le commandement de Monseigneur, pour l'envoyer » ès Allemaignes au roy son père (1). » Il reçut, en 1500, 56 livres « pour une riche généalogie par luy faite, vendue » et délivrée, par ordonnance de Monseigneur, plaine des » armes de ses prédécesseurs, peintes d'or et d'argent, fort » richement, et autres couleurs y servans, tant du costé » paternel que maternel, depuis quatre cens ans ença ou » environ; laquelle icelluy seigneur vouloit envoyer cadau

(1) Registre n° F. 185, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

» au roy [Maximilien] son père, pour son très-noble plaisir (1). » Jacques Van Lathem peignit, en 1501, une quantité considérable de bannières pour trompettes, de cottes d'armes pour hérauts, de pennons « et deux grandes » basannes de damas jaulne, rouge et blancq, l'une de xliij » et l'autre de xxxviiij aulnes de long, et de iij damas de » large, où est, assavoir : en l'une, l'ymaige de Nostre » Dame, et en l'autre saint Christoffe, et en chascune une » grande croix Saint-Andrieu avec le fusil et la devise de » Monseigneur, toutes semées de flambes d'or, et deux autres basannes de damas desdictes couleurs, de xx aulnes » de long, atout [avec] les ymaiges de Saint-Philippe et » Saint-Clément, atout la croix Saint-Andrieu et le fuzil » semées comme dessus (2). »

C'est particulièrement à l'occasion des obsèques d'Isabelle, reine d'Aragon et de Castille, et d'Emmanuel, roi de Portugal, célébrées, en janvier 1504 et en janvier 1522, dans les églises de Sainte-Gudule et de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, et de la célébration du chapitre de l'ordre de la Toison d'or, dans l'église des carmes, de la même ville, en 1500, que J. Van Lathem fut employé (3).

Le document qui suit nous apprend que J. Van Lathem fit, en 1517, le voyage d'Espagne avec le roi Charles.

« CHARLES, par la grâce de Dieu, roy des Romains, etc., comme à cause de nostre joyeuse entrée de nostre duchié de Brabant nous appartient et compète de donner et collecter un pain en chascun cloistre et religion situé en nostredit duchié de Brabant; et considérans les bons et agréables services que Jacques de Lathem, nostre peintre et varlet de chambre, nous a fait tant es voïages d'Espagne que aultrement, et espérons que encores fera, nous avons donné et donnons par ces présentes à Annekin de Lathem, fille légi-

(1) Registre n° 1878, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 187, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 190, fol. ij^e xix^o, *ibidem*.

time dudit Jacques, tel pain qu'à nous appartient et avoir à présent en nostre religion de Sainte-Élisabeth, situé en nostre ville de Bruxelles, pour par elle en joyr sa vie durant. Et commandons à nostre chancelier de Brabant en expédier, se mestier est, noz lettres en forme, etc. Donné sous nostre nom, en nostre ville de Wormes, le second jour de décembre l'an XV^e et vingt. CHARLES (1). »

LES VAN ORLEY. — Dans nos additions à la traduction de l'ouvrage anglais de MM. Crowe et Cavalcaselle (*The early flemish painters*), nous avons déjà donné quelques renseignements inédits sur la généalogie de Bernard Van Orley, d'où il résulte que ce grand artiste avait pour père Valentin, peintre comme lui, et qui fut, sans aucun doute, son premier maître. Des pièces du procès que nous avons cité à ce propos, ressortent les faits suivants :

Valentin Van Orley, était bourgeois de Bruxelles; il y naquit en 1468; le prénom de sa femme était Barbe : l'un et l'autre vivaient en 1527. Bernard et Évrard étaient leurs fils.

Bernard avait épousé Anne Segers.

Évrard vit le jour à Bruxelles, en 1489 ou 1490. La femme qu'il avait en 1527 s'appelait Élisabeth, il se remaria en secondes noces avec Barbe Geerts.

D'autres documents nous ont depuis fait connaître les enfants que Bernard eut de ses deux femmes, Anne Segers et Catherine Hellinx. De la première naquirent : Jeanne, épouse de Thiéri de Roovere, Anne, Michel, Jean, Barbe, femme de Jean l'Espinoy, Bernard et Jérôme. Il eut de la seconde : Laurence et Gilles. Tous ces noms sont mentionnés dans un acte du 7 juin 1566, à l'occasion de la vente d'une pièce de terre située à Wolverthem, près de Bruxelles, Nous publions ci-après une grande partie de cette pièce.

Divers actes des années 1563, 1569 et 1574 mentionnent

(1) Correspondance du chancelier de Brabant, aux Archives du royaume.

Mathieu Van Orley, fils de feu Évrard, et Barbe Geerts, sa femme (1).

« Voor ons commen ende gecompareert syn in heuren properen persoene Dierick de Roovere, procureur postulerende in den raide van Brabant, als man ende momboir ende oyck vuyt crachte van procuratie irrevocabel hem totten saicken naebescreven te moeghen doen, sonderlinghe gegeven ende verleent by jouffrouwe Johanna Van Orley, synder huysvrouwe, dochter wylen meestere Bernaerts Van Oerley, dyen hy hadde van wylen jouffrouwe Agneese Segers, synder iersten huysvrouwes, was wesende deselve procuratie van der date den xxix dach der maent van meerte anno xv^e ende vyfften tzigst, *stylo Brabantie*; *item*, Francheis Schavaert, oyck vuyt crachte van procuratie irrevocabel, hem sonderlinghe gegeven ende verleent om de saicke naebescreven te moegen doen by Anna, Machielen, Janne, Berbele ende Bernaert Van Oirley, kinderen des voirscreven meestere Bernaerts, bruedere ende sustere der voirschreven jouffrouwe Johanna Van Oirley; *item*, Laurenty Van Oirley, oyck wettige dochtere des voirscreven wylen meester Bernaert Van Oirley, die hy hadde van wylen jouffrouwe Katherine Hellinex, synder tweedere huysvrouwe was, soe in den naem van heurselven ende oyck in den naem van den kinderen wylen Gielis Van Oirley, soe verre zy oft eenighe van hen die goeden naebescreven hem willen aendragen, diewelcke zy hierinne heeft vervanghen ende heur daervoere sterck maiet; *item*, Jan de l'Espinoye, man ende mamboir der voirschreven Berbele Van Oirley, in den naem ende van wegghen Jeronimus Van Oirley, bruedere der voirschreven jouffrouwe Johanna, Machiels, Jans, Berbele ende Bernaerts Van Oirley, diewelcke hy, indien hy noch leeft, hierinne heeft vervangen ende hem daervoere sterck maeckt, etc. (2). »

VAN STEYVOERT (Jean), *alias* VAN DEN VELDE, — est cité comme peintre dans des actes du 10 octobre 1545 et du 25 juillet 1552, passés devant les échevins de la ville de Diest (3).

(1) Registre aux contrats de la chambre des tonlieux de Bruxelles, de 1564 à 1570, fol. 278 r^o, etc., et registre de 1570 à 1575, fol. 200 v^o, aux Archives du royaume.

(2) Registre de 1564 à 1570 cité, fol. 186 r^o. *Voy.* aussi fol. 108.

(3) *Voy.* les registres aux actes scabinaux, aux Archives communales de Diest.

VAN COXCYEN (Michel). — Cet artiste donne quittance au receveur général des finances, le 21 novembre 1556, d'une somme de lvij livres, de 40 gros, la livre, monnaie de Flandre, qu'il avait reçue, « à cause d'aucuns petiz patrons que » Sa Majesté [Marie, reine douairière de Hongrie], — dit-il, » — m'a ordonné faire pour l'empereur de la victoire de » Saxe (1). » La quittance est signée : *Machiel Van Coxcyen, schilder van der coeninghen* [peintre de la reine], avec le monogramme formé des lettres C H R, tel qu'il est reproduit sur la planche jointe à notre § 48.

Cet artiste fut compromis dans les troubles religieux, et c'est très-probablement à propos de peintures qui avaient été saisies chez lui et dont il demandait la restitution, que se rapporte la pièce suivante, qui date de 1572 :

« Sur la requeste de maistre Michiel Coxsie, sera par appostille miz au marge que le suppliant pour les painctures y mentionnées s'adressera au docteur del Rio, pour l'en informer plus amplement et en estre faict après rapport à Son Excellence [le duc d'Albe]. Et quant à la main levée, qu'il se pourvoye pardevant le conseil commis sur le faict des troubles, pour par eulx en estre faict comme ilz en ont la commission (2). »

DORISY (Claude), — peintre et bourgeois de Malines, adressa une requête, en 1560, à Marguerite de Parme, pour obtenir l'autorisation d'exposer en loterie des tableaux, des objets de sculpture et des miroirs, afin de pouvoir subvenir aux charges que lui imposait une famille nombreuse, composée de seize enfants. Nous avons trouvé le rapport favorable qui fut fait sur cette requête; il est conçu en ces termes :

« Claude Dorisy, painctre et bourgeois de Malines, remonstre que pour le grand et excessif dommaige qu'il a receu en sa boutique, laquelle a esté furtivement robée, et qu'il est enchargé de plusieurs charges et grandes

(1) Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, *ibidem*.

debtes contractées par feu sa compaigne (laquelle luy a laissé seize enfans), l'escoutette luy a permis de pouvoir ériger une lotherie de certaines belles peintures et tableaux d'entretailleure [sculpture] et mirouers, desquelz autrement il ne scauroit recouvrer la juste valeur, à iij solz le lot, qui monteroit jusques à x^e florins, mais il n'oseroit meetre icelle à exécution audiet Malines sans préalable congé de Sa Majesté, par l'advis de ceulx du grand conseil semble que pour les considérations susdictes icelle luy pourroit estre accordé, actendu que jà il a fait la pluspart des fraitz et receu quelque nombre de lotz, mais que pour l'advenir le meilleur seroit de meetre ordre que Sa Majesté par quelque ordonnance nouvelle ou placeart deffendist à tous officiers de s'avancer de d'ores en avant octroyer semblables lotheries, ne fut en-dessoubz de petites sommes comme de cent carolus (1). »

VAN NEVELE (Lucas). — Nous avons déjà parlé de ce peintre aux §§ 46, 70 et 82. On trouve son nom dans la liste des magistrats de Bruxelles, sous l'année 1563, comme conseiller (2). Il est cité dans deux actes, l'un du 3 juillet 1562 et l'autre du 22 décembre de la même année, avec sa femme Catherine Van Dyenen. Par le premier ils achètent une maison située rue du Demi-bonnier (*t Halff bundere*), à Bruxelles, appartenant à Philippe Van der Meeren et Marie Van der Noot, que celle-ci avait eue de son père; par le second, ils revendent ce bien. Ces actes et celui dont nous avons déjà parlé au § 82, prouvent que Lucas Van Nevele eut deux femmes, et qu'il était fils de Charles.

1. « tot behoeff van meester Lucas Van den Nevelle onfaende in den naem ende tot behoeff van hemselfen, ende oick in den naem ende tot behoeff van jouffrouwen Katheryna Van Dienen, zynder huysvrouwe.... (3). »

2. « gecompareert zyn geweest in properen persooone meester Lucas Van den Evel, schildere, zoen wilen Kaerlen Van den Nevelle, met jouffrouwe Katheryne Van Dyenen, zyne huysvrouwe.... (4). »

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II.

(3) Registre aux contrats de la chambre des tonlieux de Bruxelles, de 1553 à 1564, fol. 236 v^o, aux Archives du royaume.

(4) *Ibidem*, fol. 262 r^o.

Lucas Van Nevele avait acheté, le 14 août 1552, une rente héréditaire de 6 florins carolus, hypothéquée sur les domaines de Tervueren et Vilvorde (1). Il en toucha l'échéance au mois d'août 1568 : ce sont ses héritiers qui reçurent l'échéance de l'année suivante (2). C'est donc vers cette époque que ce peintre est décédé.

Mor (Antoine). — C'est là, à en juger d'après sa signature écrite et les signatures de quelques-uns de ses tableaux, la véritable forme du nom de cet artiste. Un certificat donné à un de ses élèves porte : *Antonius Mor*. C'est ainsi que sont signés trois portraits datés, l'un, de 1549, au Musée de Vienne (3); le deuxième, de 1563, au Musée du Louvre, et l'autre, de 1568 (4), qui fait partie du cabinet du vicomte Dillon (5). Ces arguments ont de la valeur.

Il résulte d'un document authentique, dont nous ferons plus amplement usage ailleurs, qu'Antoine Mor se trouvait à Bruxelles, en 1549, l'année de l'arrivée aux Pays-Bas de Philippe, l'héritier de Charles-Quint; qu'il peignit alors le portrait de son futur souverain et celui d'Éléonore, veuve de François I^{er}, roi de France; qu'il travailla à la même époque, aidé de son élève Conrad Schot, pour Charles-

(1) Registre n° 4793, 1^{er} compte, fol. lxx v^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 4796, *ibidem*.

(3) DE MEHEL, *Catalogue des tableaux de la galerie impériale de Vienne* (1784), p. 166; — KRAFFT, *Verzeichniß der Gemälde Gallerie im Belvedere zu Wien* (1843), p. 227.

(4) VEUILLOT, *Notice des tableaux des écoles allemande, flamande et hollandaise* (1835), n° 178.

(5) *Catalogue of the art treasures of the united Kingdom collected at Manchester in 1857*, n° 500. Il y est dit que ce portrait est celui de Fr. Drake. Voy. aussi W. BURGER, *Trésors d'art exposés à Manchester*, p. 175. M. WAAGEN, dans ses *Treasures of art in Great Britain*, t. III, p. 154, avait déjà, en 1854, pensé que la date de 1568 s'opposait à cette attribution du personnage représenté.

Quint; Antoine Perrenot, évêque d'Arras (1); les seigneurs de Berghes, de Molembais et bien d'autres (2). Cette même pièce nous apprend que c'est en 1550 que l'empereur envoya l'artiste en Portugal, pour y faire le portrait de son beau-frère, le roi Jean III, celui de sa sœur la reine Élisabeth d'Autriche, et ceux de leurs enfants (3). Ce n'est donc pas à l'occasion du mariage du prince d'Espagne avec sa cousine l'infante Marie de Portugal, en 1543, que ce voyage eut lieu, ainsi que le croit M. Siret (4), d'après le témoignage de Van Mander (5), du reste. On sait que cette princesse était morte au mois de juillet 1543, en mettant au monde l'infortuné don Carlos. D'après nous, c'est en revenant du Portugal, que Mor traversa l'Espagne et s'arrêta à Madrid, où il fit quelque séjour.

Ainsi s'explique l'affirmation de Van Mander, qui parle d'un voyage que Mor aurait fait en Espagne, en l'an 1552, après avoir d'abord été envoyé par l'empereur à la cour de

(1) « wesende altyt deselve van goeden naeme ende fame, ende da-
» gelyx converserende met my Anthoni voergenoemde, in 't hof van den
» Keiserlycke Majesteyt op de camere van de prince van Spaengien, ende op
» de camere van mynheere van Atrecht..... »

Le portrait de Granvelle existe au musée de Vienne; c'est celui dont il est parlé plus haut, qui porte la date de 1568.

(2) « dieselve dagelyx frequenteerde op die camere van mynheere
» van Atrecht, ende op de camere van den prince van Spaegnien, heeft den
» voirschreven met synen meestere verkeert soe lange als den prince te
» Brussel hier es geweest, die denselve meester Anthon geconterfeyt
» den prince van Spaegnien..... Ende verkeerde oick op die camere van den
» coninginne van Vrankeryc, in 't huys van Bergen, in 't huys van Mol-
» lenbeys ende op 't hof van den Keyserlycke Majesteyt, ende in die beste
» hussen van der stadt van Brusselen. »

(3) « ende scheyde van meester Anthoni midts dien hy moeste een
» reyse doen voer den Keyserlycke Majesteyt in Portegaele, om aldaer den
» coninck ende coninginne van Portegael te conterfeyten met die kinderen
» van Portegael, en dat voer den Keyserlycke Majesteyt.... »

(4) *Dictionnaire historique des peintres*, p. 625.

(5) *Het Schilder-boeck*, éd. de 1618, fol. 151.

Portugal, où l'artiste reçut beaucoup d'honneurs. En puisant dans les auteurs qui ont suivi et, comme toujours, altéré le texte du vieil historien de la peinture flamande, Cean Bermudez (1) s'est écarté davantage encore de la vérité.

Cherchons maintenant à fixer l'époque du voyage d'Antoine Mor en Angleterre. Simon Renard, l'ambassadeur de Charles-Quint auprès de la reine Marie Tudor, avait habilement négocié le mariage de cette princesse avec Philippe, prince d'Espagne. Au mois de novembre 1553, la reine Marie de Hongrie envoya à sa future nièce le portrait de son neveu, peint pour elle par Tiziano Vecelli, en 1550, et qui « estoit jugé par tous fort ressemblant » : elle y mit pour condition de le ravoir lorsque le mariage serait conclu (2), ce qui n'eut lieu qu'au mois de juillet 1554. Si la date de 1555 des portraits de Henri Sidney et de Marie Dudley, qui font partie de la collection du colonel Wyndham, comte d'Egremont, à Petworth, et leur attribution à Antoine Mor, sont vraies (3), ce qui paraît assez incontestable, ces œuvres d'art serviraient à prouver que Mor alla en Angleterre pour y peindre le portrait de la reine. C'était dans les usages,

(1) *Diccionario de las bellas artes en España*, t. III, p. 202.

(2) « Et vous lui direz dadvantaige, — écrit la reine Marie à l'ambassadeur » Renard, le 19 novembre 1553, — qu'ayant entendu, par ce que escripvez à » l'évesque d'Arras, le désir qu'elle avoit de veoir la pourtraicture dudiet » sieur prince, que nous vous en envoyons, avec ceste, une faicte de la main » de Titiano il y a trois ans, jugée par tous, selon qu'il estoit lors, fort naturelle. Vray est que la poincture s'est un peu gastée par le temps et en » l'apportant dois Ausbourg ici; si est-ce qu'elle verra assez par icelle sa ressemblance, la voyant à son jour et de loing, comme sont toutes poinctures » dudiet Titian que de près ne se reconnoissent, et jugera assez que ce n'est » chose faicte à la main, pour estre la poincture faicte de si longtemps. Et si » pourra, de ce qu'estoit lors, conjecturer le progrez qu'il aura faict par » l'adjonction de trois ans dadvantaige d'eâge; et lui présenterez ladiete poincture de nostre part avec une seule condition, qu'est de ravoir icelle comme » chose morte, lorsqu'elle aura le personnage vif en sa présence. » (WEISS, *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 150.)

(3) WAAGEN, *The treasures of art in Great Britain*, t. III, p. 41.

et il n'y a là rien qui puisse nous faire hésiter. Quoi qu'il en soit, il paraît hors de doute, d'après la date de plusieurs portraits de seigneurs anglais qui sont attribués à Mor, que cet artiste a séjourné dans la Grande-Bretagne, en 1554 (1), et peut-être jusqu'en 1556 (2), car l'acte d'achat qu'il fait d'une maison à Utrecht, le 4 janvier 1554, qu'il faut traduire par 1553, nouveau style, et que M. Kraam a cité, ne dit pas que Mor se trouvait alors dans cette ville (3).

Argote de Molina, dans un rarissime ouvrage qu'il a publié à Séville, en 1582 (4), nous a conservé la description du palais de Pardo, situé près de Madrid. Il décrit les œuvres d'art qui s'y trouvaient et en donne la liste, avec les noms des artistes qui les ont exécutées. Parmi elles les dix portraits suivants sont renseignés comme étant dus au pinceau d'Antoine Mor : Maximilien d'Autriche, successeur de son père Ferdinand I^{er}, empereur; — Marie (5), sa femme, fille de Charles-Quint, qui se maria en 1548; — Jean, infant de Portugal, cinquième fils du roi Jean III, mort le 2 janvier 1554; — Louis, infant de Portugal, duc de Beja, deuxième fils d'Emmanuel, roi de Portugal, mort en 1555; — Marie, infante de Portugal, fille du roi Jean III (6), première femme de Philippe, prince d'Espagne, morte en 1545; — Jeanne Dormer, fille de Guillaume, seigneur de Tamery, en Angleterre, femme de Gomez Suarez de Figueroa, comte puis duc de Feria (7); — Marie, reine douairière

(1) Voy. VIRTUE, *Anecdotes of painting in England*, éd. de Londres, 1862, t. I^{er}, p. 143; notes de J. DALLAWAY.

(2) *Ibidem*.

(3) *De Levens en werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders*, etc., t. IV, p. 1137.

(4) *Libro de la Montería*.

(5) Argote DE MOLINA lui donne par erreur le nom de Catherine.

(6) Et non pas fille du roi Emmanuel, comme le dit Argote DE MOLINA.

(7) MORERI, *le grand Dictionnaire historique*; éd. de 1740, t. III, p. 625.

de Hongrie (1); — Léonore, reine douairière de France; — une dame anglaise, appelée Marguerite; — enfin le duc d'*Olfolch*, fils du roi de Danemark, appellation évidemment vicieuse (2), et sous laquelle nous croyons qu'il faut voir Jean, fils de Frédéric I^{er}, roi de Danemark, né en 1521 et mort en 1580. La date que nous avons assignée au voyage d'Antoine Mor en Portugal, pourra aider au classement chronologique de plusieurs des œuvres mentionnées par Argote de Molina, dont quelques-unes sont aujourd'hui conservées au Musée royal, à Madrid (3).

VAN VEEN (Othon ou Octave). — (*Voy.* § 70.) — La meilleure biographie de cet artiste se trouve dans le *Catalogue du Musée d'Anvers* (2^e édition, p. 135). M. Th. Van Lerijs y fixe la date de sa naissance à l'année 1558 : elle est reculée de deux ans dans les annotations des *Liggeren* (4) de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, que publie cet écrivain avec la collaboration de M. Rombouts.

Voici quelques documents qui concernent ce peintre :

1. Lettre des archiducs Albert et Isabelle au magistrat d'Anvers, du 14 juin 1607, pour faire obtenir à « Octavio » Veen [*sic*], ingénieur et entretenu au chasteau d'Anvers, » exemption de maltôtes, gabelles et impositions, quoiqu'il ne résidât point au château (5).

2. « A Octavio Veen, peintre, la somme de vj^e livres, » que Leurs Altézes [les Archiducs] luy ont accordé en » recognoissance de tout ce qu'il a peinct et travaillé pour

(1) Argote DE MOLINA la déclare veuve de Ladislas, tandis qu'elle avait épousé Louis II.

(2) Elle est reproduite par CEAN BERMUDEZ.

(3) *Voy.* DE MADRAZO, *Catálogo de los cuadros del real Musco de pintura y escultura de S. M.*; éd. de 1845; nos 1241, 1258, 1376, 1792 et 1803.

(4) T. I^{er}, p. 375.

(5) Cette pièce a été publiée dans la *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. III, page 95.

» icelles jusques au jour de ceste ordonnance [12 octobre 1608] (1). »

3. Lettres patentes d'Albert et Isabelle, datées de Bruxelles, le 30 avril 1612, accordant à O. Van Veen la charge de garde ou waradin de la monnaie de Bruxelles (2).

4. Dans le préambule de lettres patentes, datées de Bruxelles, le 9 octobre 1613, par lesquelles les Archiducs accordent à O. Van Veen une gratification ou *aiuda da costa* de 250 livres de Flandre, on trouve sur lui de curieux détails : on sait que d'ordinaire le préambule des lettres patentes est la reproduction à-peu-près textuelle de la requête qui les a motivées :

« ALBERT ET ISABELLE, etc. Receu avons l'humble supplication de nostre bien amé Octavio Veen, garde et wardain de noz monnoyes en ceste nostre ville de Bruxelles, contenant que pour monstrier le zèle et affection qu'il a toujours eu au service de Sa Majesté et le nostre, il auroit laissé condition et services honorables, se contentant de son entretènement ordinaire, sans nous demander quatre cens escuz de pension par chascun an que le roy de France et aultres princes luy ont offert et pareillement de l'employer en œuvres grandes, au moyen de quoy il auroit peu laisser en brief ses femme et enfans très-bien pourvenz; et comme puis nagaires on luy a osté ung tiers de sondit entretènement, nous luy aurions promiz quelque office du pays selon sa qualité, mais voyant que les affaires alloient à la longue, auroit traité avec nostre amé et féal Melchior Wyntgis, conseiller et maistre extraordinaire de nostre chambre des comptes à Bruxelles pour les affaires de nostre pays et ducé de Luxembourg, sur ce qu'il luy asseuroit d'avoir puissance de conférer de par nous les offices de nostre monnoye de Bruxelles; et quant il fust pourveu de celui qu'il désert maintenant, lediet Wyntgis disant qu'il en estoit le seul aucteur, luy auroit causé beaucoup de dommages, fascheries et procès, et comme lediet office ne luy vault que septante-deux philippes par ans, sans autres émolumens, avec une petite maison en laquelle il fait présentement sa demeure pour obéyr au commandement que luy a esté faict de servir lediet office en personne ou de le résigner en noz mains; c'est

(1) Registre n° 18309, fol. 61 v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 366, fol. cvj v°, *ibidem*.

pourquoy il nous a très-humblement supplié qu'en esgard aux raisons que dessus, et que ces années passées ne s'est offert occasion d'aucune œuvre de peinture, s'ayant cependant empesché à mettre en lumière à ses fraiz et sans auleun prouffiet quelques livres pour nostre contentement et pour monstrier que nous avons vassaulx entenduz ès antiquitez et curiositez, il nous pleust luy augmenter sesdicts gaiges, et n'y ayant commodité luy accorder quelque *ayuda de costa* sur nostredicte monnoye, afin de pouvoir assister à sondict office avec plus de commodité, et sur ce luy faire dépescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes, etc. »

5. « Le 15 mai 1615, — dit M. Gachard (1), — l'infante Isabelle avait abattu, d'un coup d'arbalète, le *papegay* dressé sur la tour de l'église de Notre-Dame au Sablon : en souvenir de cet événement, elle avait accordé à la grande confrérie des arbalétriers une pension annuelle de 500 livres pendant son vivant, et une rente perpétuelle de 250 livres après sa mort. Elle voulut encore faire cadeau à la confrérie d'un tableau représentant *saint George*, avec deux volets où elle était peinte, ainsi que le prince son époux, et ce fut à Otto Venius qu'elle confia l'exécution de son ouvrage, qui lui fut payé à raison de 1,200 livres. »

Nous reproduisons ci-après deux pièces relatives à l'exécution de ces tableaux.

« Je soussigné, ayant visité d'ordre de monseigneur de Marles, chef des finances de Leurs Altèzes Sérénissimes, une pièce de peinture, avec deux portes, quy est posé en la chambre du Broothuys en ceste ville de Bruxelles, y estant despeint au milieu d'icelle l'histoire de saint George à chevaël, avec la pucelle et dragon, et à l'une desdittes portes y est dépeinte la procession quy se faict tout les ans sortant de l'église du Sablon, et en l'autre les pourtraicts de Leurs Altèzes Sérénissimes en genoux, le tout bien considéré et examiné, joint aussy la dorrure de l'ornement de ladicte peinture, me semble soubz correction de valoir mil et deux cent florins; en tesmoignage de quoy j'ay signé ceste le 2 de décembre 1617.

» WENSEL COBERGER. »

« Receveur général de noz demaines et finances, Ambroise Van Oncle, nous vous ordonnons bailler et délivrer à Octavio Vecn, painctre, la somme de

(1) *Trésor national*, t. 1^{er}, p. 180, note.

xij^e l livres, du pris de xl groz nostre monnoie de Flandres la livre, que luy avons tauxé et accordé par ceste, pour la paincture que par nostre ordre il at faict de certain tableau avecq les deux feuilles qu'avons faict faire à l'honneur de monsieur saint George, et faict mectre sur la chambre de la confrérie, où ceulx de la grande gulde des arbalestriers en ceste ville de Bruxelles, avecq les effigies de noz personnes, lequel tableau avons faict visiter et examiner par nostre architecte Wensel Cobberger qui l'at estimé valoir xij^e livres, parmy la dorrure des moulures, néantmoins avons tauxé audict Octavio Veen, par-dessus lesdictes xij^e livres, pour la dorure, l livres, etc. Faict audict Bruxelles, le xij^e de décembre xvj^e xvij.

» ALBERT. »

6. Lettres patentes d'Albert et Isabelle, datées de Ter-vueren, le 31 octobre 1616, accordant à O. Van Veen, garde de la monnaie de Bruxelles, un subside de 200 livres. Dans sa requête, qui est analysée au préambule de ces lettres, il dit « qu'il s'est employé entièrement au devoir de son office, et ce aux gaiges y appartenans, lesquelz ne sont que » de ciiij^{xx} florins par an, qui soubz très-humble correction sont si sobres qu'il est impossible que ung homme de » bien s'en puissé entretenir selon sa qualité et charge (1). » Il représenta une semblable requête, en 1619, et obtint une nouvelle gratification de 150 livres, le 11 avril.

7. Requête d'O. Van Veen, afin de demander qu'il lui soit payé 1,000 florins, prix de deux tableaux qu'il avait exécutés pour l'hermitage de Marlagne. Il reçut en effet cette somme le 25 juin 1621. La requête est ainsi conçue :

« A Son Altèze Sérénissime, remonstre en toute humilité Octavio Van Veen, comme il a faict par ordre de Vostre Altèze deux tables d'autel pour mectre à l'hermitage prez de Namur, pour lesquelz deux tableaux Vostre Altèze avoit ordonné 600 florins; et ven que le suppliant pour son honneur les a faict en conformité de telz que ordinairement luy sont payez 600 florins, la pièce, supplie que Vostre Altèze soit servie d'ordonner pour chasque pièce 500 florins ou aultant qu'il plaira à la bénignité de Vostre Altèze (2). »

(1) Les requêtes et les minutes des lettres patentes existent dans la collection des Papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits de la recette générale des finances, *ibidem*.

8. Lettres patentes au nom de Philippe IV, datées de Bruxelles, le 20 septembre 1622, qui accordent à O. Van Veen un subside de 250 livres, en considération de ce que ses fonctions de waradin de la monnaie de Bruxelles, dont il espérait pouvoir vivre, ne rapporte plus que 180 florins annuellement (1). Cette somme lui fut payée le 31 octobre. Il reçut pareil supplément de traitement les années suivantes.

O. Van Veen fut nommé waradin (2) de la monnaie de Bruxelles, par lettres patentes datées du 30 avril 1612 : il prêta serment le 21 mai suivant. Son fils Ernest obtint la survivance de ses fonctions par lettres patentes du 13 mai 1617 (3). La date du décès d'O. Van Veen (6 mai 1629), telle que M. Th. Van Leries l'a donnée dans la deuxième édition du *Catalogue du Musée d'Anvers*, est confirmée par cet extrait du volume où sont enregistrés les derniers paiements de ses gages :

« Noch betaelt aen den voorschreven Octavio Van Veen de somme van xlv ponden voor drie maenden synder gagien verschenen den vjen may 1629, dat hy deser werelt overleden is (4). »

COBERGHER (Wenceslas). — (*Voy.* §§ 41 et 46.) — Au § 41 nous avons publié un document qui émane de cet artiste, et qui fait à la fois connaître les noms de ses parents et la date de sa naissance, 1561. D'après un acte analysé par MM. Th. Van Leries et Rombouts dans leur publication des *Liggeren* de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, Cobergher serait né en ou vers 1556 : cette annotation est placée sous l'année 1573, date de l'inscription de l'artiste comme ap-

(1) Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Et non pas *intendant*, comme le disent plusieurs biographes.

(3) Registre n° 566, fol. cvj v° et ij° iij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) Registre n° 18010, fol. xix r°, *ibidem*.

prenti chez le peintre Martin de Vos. La pièce insérée plus loin tranche, nous paraît-il, la question, car elle déclare que Cobergher est âgé d'environ quarante ans, et la pièce doit avoir été écrite en 1600. Les renseignements qu'elle renferme sont précieux pour la biographie de l'artiste. Il habitait alors Rome depuis assez longtemps, et avait séjourné à Naples. Cobergher avait pris une seconde alliance dans la première de ces villes, avec la fille d'un Bruxellois qui y demeurait. Plusieurs églises principales de Rome et de Naples étaient ornées de ses tableaux, et dans ces deux localités il avait été chargé de la construction de plusieurs palais, châteaux, forteresses, etc. Cobergher jouissait d'une grande estime auprès des cardinaux Cinthio et Pierre Aldobrandini, tous deux neveux du pape régnant Clément VIII, de Jacques Buoncompagno, duc de Sora, fils naturel d'un des prédécesseurs de ce pontife; du duc de Sessa, puissant seigneur napolitain, et auprès de beaucoup d'autres. Cobergher, dit encore la note, s'était beaucoup occupé de recueillir les monnaies grecques et romaines, et il passait pour très-versé dans l'étude de la numismatique ancienne et des antiquités. Il avait formé un recueil de monnaies et de médailles dessinées par lui à la plume, et quoique les langues anciennes lui fussent inconnues, il y avait ajouté l'explication des légendes et inscriptions en langue italienne. Les archiducs Albert et Isabelle, à qui ces renseignements avaient été communiqués pour leur faire connaître le mérite de Cobergher, les envoyèrent à Philippe de Mortau, leur résident près la cour de Rome, pour en contrôler la véracité; ils lui écrivirent qu'ils avaient l'intention de prendre l'artiste à leur service, et qu'il eut à le sonder pour savoir s'il voulait revenir aux Pays-Bas, et à quelles conditions. Nous avons dit que ce n'est qu'en 1605 que Cobergher fut nommé architecte des Archiducs.

Dans une lettre écrite de Rome à l'archiduc Albert par

Henri Bureau, le 15 septembre 1601 (1), on lit à propos de Cobergher le passage suivant, dans lequel il est encore question d'événements qui intéressent cet artiste... « Regrettant » infiniment la disgrâce advenue au sieur Venceslao Cobergher par la visite que Dieu a faict en sa maison depuis son partement, l'ayant privé en un mesme temps de son beau-père et belle-mère, lesquelz deux jours l'un depuis l'aulture son [*sic*] passez de ceste à meilleur vie, que pour cela je crains que ses affaires ne luy permèteront de faire le séjour que désirerions pour se faire cognoistre par-delà. »

La veuve de Cobergher avait nom Suzanne Francquart; il en avait eu quatre enfants. Serait-ce là cette jeune personne native de Bruxelles qu'il épousa à Rome? Elle appartenait très-probablement à la famille du peintre et architecte Francquart, mais elle n'en est certainement pas la fille, car celui-ci ne vit le jour qu'en 1577.

1. « Les Archiducqz, chier et féal, l'escript cy-joint vous informera des parties et sciences que l'on nous a icy dit coneurrir en la personne d'ung Vencislaus Van Obbergen, se tenant présentement à Rome. Et désirant estre esclairey si tout cela est véritable, nous avons jugé ne le povoir mieulx sçavoir que par vostre moyen, c'est pourquoy vous enchargeons de vous en informer après, mesme s'il est besoing chercher quelque occasion de vous voire avec luy, et le treuvant tel qu'il est décyffré par ledict escript, sonder dextrement s'il ne vouldroit retourner par-deça pour se mettre en nostre service, et à quelle condition et pension, et de ce que en aurez sceu et tiré nous donner advis au plus tost, pour sur ce attendre nostre ultérieur ordre. Atant, etc. De Bruxelles, le xxix^e de novembre 1600. »

2. « Wencislaus Van Obbergen, ordinairement appelé à Rome : *il signor Vincenzo*, est natif de la ville d'Anvers, ayant servi aultresfoiz à ung paintre fameux nommé de Vos, est eaigé d'environ quarante ans, de bonne représentation, courtois, et lequel se fait bien vouloir de sa nation et des estrangiers. Il est marié pour la seconde fois depuis nagaires avecq une jeusne fille eaigée d'environ quinze à seize ans, natifve de Bruxelles, ayant le père d'elle demeuré

(1) *Négociations de Rome*, t. II, fol. 407, aux Archives du royaume.

à Paris et Rome quatorze ou quinze ans, se tenant encoires présentement audiet Rome. Il parle italien, françois et flameng, et encor qu'il ne parle latin ny grecq, si est-ce toutesfoiz qu'il se sçait si bien ayder desdictes langues s'en sert en son estude de médailles et antiquitez, de telle manière qu'il qu'il peult estre réputé entre les médiocres versez, auquel estude desdictes médailles il surpasse la plus grande partie de ceulx qui sont à Naples ou à Rome, et les at collecté avecq tel soing qu'il n'y at espargné nul argent. Il a réduit les effigies en ung volume beaucoup plus grand que celui de Golzius, mettant l'ung et l'autre costet desdictes médailles, toutes tirées à la plume de sa main propre, avecq l'interprétation des inscriptions et figures en langue italienne, le tout en bon ordre, soit qu'on regarde le livre par luy composé et réduit, ou aussi les médailles qu'il at disposées en son comptoir par layettes, et at ung bon jugement de cognoistre les adultérines ou faulses.

» En la paincture, qu'est sa principale profession, il est très-excellent, et est tenu pour ung des premiers de l'Italie, ayant de ses tableaux abelly les principales églises de Naples et Rome, et y at peu de maistres qui le surpassent; et pour les inventions il est fort habile et heureux : la main est courante, facile et douce.

» En l'architecture il s'est employé plusieurs années soubz la conduyte des principaulx et plus renommez de Naples, et a fait tel progrès qu'à Rome et à Naples il a esté employé aux principaulx bastimens tant des maisons ou palais que des chasteaux ou forteresses, et est fort excellent maistre à conduire les fontaines ou rivières. Il est de fort bonne conversation, comme dit est, et l'ont en singulière affection le signor Jacomo Boncompaigne, duc de Sora, les cardinaux Cinthio et Aldobrandino, aussi le ducq de Sessa, et mesme est visité d'eulx et de tous aultres de la ville de Rome, faisans profession d'antiquitez, painctures ou architectures (1). »

Nous avons retrouvé la quittance des sommes qui furent payées à W. Cobergher pour les tableaux de l'hermitage de Mariemont et de l'église de Tervueren dont il est parlé au § 46; elle est datée du 25 janvier 1617. Ces œuvres d'art ont par conséquent dû être exécutées en 1616.

Dans un registre aux reliefs des fiefs tenus de la chambre légale de Flandre, on lit que, le 14 mai 1633, « Wenceslaus » Cobergher, seigneur de Saint-Anthoine et Groentlandt,

(1) Ces deux pièces se trouvent dans la *Correspondance historique*, t. III, collection des Papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

» conseiller et premier architecte de Sa Majesté et Altèzes
» Sérénissimes, relève la terre et seigneurie de Saint-An-
» thoine et Coberghe, scituées aux moeres de West-
» Flandres (1). »

MITNACHT (Martin). — La lettre dont la teneur suit fut adressée par Maximilien, archiduc d'Autriche, à l'archiduc Albert, son frère, d'Inspruck, le 24 mars 1614, pour le remercier d'avoir accueilli avec faveur Martin Mitnacht, son peintre, qu'il rappelle auprès de lui, et d'avoir généreusement pourvu à son entretien, tant à Anvers qu'à la cour et ailleurs.

« Durchleuchtiger Fürst, freundtlicher lieber Herr Bruder, Eur Liebden sein unnsere freundtbrüederliche willige Dienst, auch wass wür sonst mehr Liebs und Guets vermögen alzeit zuvor. Dieweilen wür unnsern Camermahler unnd gethrewen lieben Marthin Mitnacht, welchen Ewr Liebdt biss anhero von unnserentwegen zu Andtorff, an Irem Hoff, und deren Enden underhalten, widerumber hiehero zu erfordern gedenkhen, Solches aber in Allwegen Eur Liebdt zu wissen machen, unnd das Dieselbe Ine endtlichen biss nach Franckhfurth zufertigen geruheten, freundtbrüederlich ersuechen wollen : alss beschicht solches hiemit. Indeme wür zugleich nit allein hochfleissigen Danekh sagen, dass Eur Liebdt sich seinetwegen so vilfellig bemüehet, auch den Uncossten seiner Underhaltung ertragen, und für Ine Sorg gehabt, sonndern auch Dieselbe freundtbrüederlich ersuechen, dass sy solches alles unnsere zu Iro beharlich tragender freundt- unnd Brüederlich tragender Affection zuemessen, unns herwiderumb, wass durch unns zu Irem freundtlichen Gefallen beschehen kan, auftragen, und ein gleichmessiges Vertrauen erhalten wollen. Indeme wür Deroselben, mit bestendiger Affection yederzeit beygethon verbleiben. Ynsprugg, den 24 Martij anno 1614.

Euer Liebdt dienst-und guetwilliger Brueder,

MAXIMILIAN (2). »

DE VUERCHOVEN OU VERCHOVEN (François), — est un peintre flamand, qui était établi, en 1623, à Nozeroy, petite

(1) Registre n° 17245, fol. 159 r°, aux Archives du royaume.

(2) Archives de la secrétairerie d'État allemande, *ibidem*.

ville de la Franche-Comté. Deux documents en font foi, il est appelé « maistre François de Vuerchoven, peintre de » Noseroy, » et dans l'autre nous trouvons cette phrase : « Pour veoir le peintre Verchouwen à cause qu'il estoit » Flaman (1). »

TENIERS (David), LE VIEUX. — JORDAENS (Jacques). — Ces deux grands artistes eurent quelques démêlés avec la justice d'Anvers, représentée par l'écoutète. Dans le compte que rend cet officier de ce qu'il a reçu pendant les années 1621 à 1623, on trouve le nom de David Teniers, le Vieux, qui fut appréhendé pour avoir créé une rente sur sa maison et avoir laissé ignorer au bailleur de fonds celles qui y étaient déjà hypothéquées : il fut de ce chef condamné à une amende de 30 florins (2). Un autre compte de l'écoutète d'Anvers, de 1646 à 1650, fait foi que Jordaens fut obligé de payer 240 livres pour avoir écrit un scandaleux pamphlet (*van dat den schilder Jordaens eenighe schandaleuse geschriften geschreven hadde*) (3).

ZEGERS (Gérard). — C'est ainsi que les auteurs du *Catalogue du Musée d'Anvers* écrivent, d'après des documents authentiques, le nom de ce peintre célèbre, dont ils ont publié une excellente biographie. Il obtint, le 28 janvier 1630, un octroi pour la publication exclusive de ses tableaux par la gravure.

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) (F^o xxvij r^o). « Van dat David Teniers hem hadde vervoirdert op zyn » huys te verleyden eene rente, ende de voorgaende renten te verswygghen, is » daeromme gheapprehendeert goweest ende naer rappoert van commissaris- » sen is gecondemneert xxx guldens. »

(3) Ces notes sont consignées dans le registre n^o 12909, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

« Van octroy voor Geeraert Segers om platen te snyden van zyne schilderyen met exclusie van andere in date den xxviii^{sten} januarii xvje xxx (1). »

RUBENS (Pierre-Paul). — (*Voy.* § 70). — La durée des brevets est limitée aujourd'hui : celle des octrois l'était aussi anciennement, mais on pouvait obtenir le renouvellement de son privilège, et empêcher ainsi que la chose exploitée, quelle qu'elle fût, ne tombât dans le domaine public. On accordait même parfois cette faveur aux héritiers de l'intéressé. C'est ainsi que la veuve et les enfants de Rubens obtinrent, en 1643, un nouvel octroi pour un autre terme de douze ans, afin de pouvoir, à l'exclusion de toute autre personne, faire graver les œuvres du grand maître et les faire vendre dans tous les pays de la domination de Philippe IV, roi d'Espagne. Rubens l'avait demandé en 1618, et il en avait obtenu le renouvellement en 1630. Voici les preuves de ces faits :

1. « Van een ander octroy voer Petro-Paulo Rubens om te moghen laten affbeelden ende snyden in copere platen sekere stucken schilderyen met interdictie van twelf jaeren (1), etc. »

2. « PHILIPPE, etc. A tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Receu avons l'humble supplication et requeste des vefve et héritiers de feu Pierre-Paul Rubens, contenant qu'il auroit obtenu de nous octroy pour faire tailler en cuivre les tableaux et peintures par luy piéça faites, pour le terme de douze ans; et comme iceulx sont expirez le 15^{me} janvier 1642, ilz ont supplié très-humblement qu'il vous pleust faire renouveler ledict octroy pour autres douze ans, et ce doiz l'expiration d'iceuluy; pour ce est-il que nous, ce que dessus considéré, inelinons favorablement à la supplication et requeste desdicts vefve et héritiers de feu Pierre-Paul Rubens, supplians, leur avons permis, consenty, octroyé et accordé, permettons, consentons, octroyons et accordons, de grâce spéciale, par ces présentes, qu'ilz puissent et pourront faire tailler en cuivre, par telz que bon leur semblera, les tableaux et painctures faites

(1) Registre n° 20803, 1^o, f° 151 r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 20800, f° 87 r°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

par ledict Pierre-Paul Rubens, et icelles vendre et distribuer en et par tous les pays, terres et seigneuries de nostre obéyssance; défendaus bien expressément à tous ceulx que ce peult toucher et regarder de les imiter ou faire imiter en aucune façon, ou, iceux contrefaictz, exposer en vente au desceu et contre le gré des remonstrants, èsdicts pays de nostre obéyssance, et ce pour l'espace de douze ans à commencer avoir cours à l'expiration de l'octroy précédent, à peine de confiscation de tout ce qu'aurat esté contrefait et vendu au contraire, et en outre de xxx florins d'amende païable à nostre profit par celui qui contreviendra à ce que dessus, bien entendu toutesfois qu'avant pouvoir mettre lesdicts tableaux et painctures en lumière lesdicts supplians seront tenus les faire visiter et approuver par le censeur ordinaire ou autre qui sera à ce commis, etc. »

(En marge). « Faict à Bruxelles, le 22 de may 1644 (1). »

M. Gachard a publié le texte jusqu'alors inédit des lettres patentes qui nomment Rubens aux fonctions de secrétaire du conseil privé (2) : voici l'ordre adressé par l'infante Isabelle au chef et président du conseil, pour faire expédier ces lettres :

« Chef-président du conseil privé du roy. Comme nous avons donné et accordé, donnons et accordons au nom de Sa Majesté par ceste à Pierre-Paul Rubens un estat de secrétaire ordinaire du conseil privé de Sa Majesté, aux gaiges, droictz, honneurs, libertez, franchises, prouffietz et émolumens accoustumez, et y appartenans, nous vous ordonnons de luy en faire sceller lettres patentes de commission pertinentes. Faict à Bruxelles, le vingt-septiesme d'apvril, mil six cens vingt-noeuf. »

La lettre suivante fut écrite par le roi Philippe IV, le 6 janvier 1648, à l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur général des Pays-Bas, pour lui donner l'ordre d'envoyer en Espagne les quinze toiles, grandes et petites, peintes à l'huile par Rubens afin de servir de patrons à la série de tentures représentant *le Triomphe de l'Église*, que le Cardinal Infant avait fait exécuter pour les carmélites

(1) Archives du conseil privé, liasse aux patentes dépêchées par Bertj en 1643, aux Archives du royaume.

(2) *Particularités et documents inédits sur Rubens* (TRÉSOR NATIONAL, t. 1^{er}, p. 160).

déchaussées du couvent de l'impératrice, à Madrid; elles étaient restées jusque là roulées dans la galerie dite des Empereurs, au palais de Bruxelles.

« Serenissimo señor archiduque Leopoldo-Guillermo, mi primo, mi governador y capitan general de mis Países-Vajos de Flandes, las pinturas o patronos que se refieren en la memoria indussa, y quedaron de la cassa mortuoria del infante cardinal, mi hermano (que Dio haya) en la parte y forma que se dize en dicha memoria, hazen falta para que estan destinados aquí Vuestra Alteza que se remitan hara en la primera buena ocasion que se offreziera para ello. Nuestro Señor guarde á Vuestra Alteza como desseo. De Madrid, á 6 de enero 1648. Buen primo de Vuestra Alteza,

YO EL REY. »

« Memoria de las pinturas que Su Magestad (Dios le guarde) manda se traygan de Brusselas, que quedaron de la casa mortuoria del señor Infante, que este en el cielo. Quinze pinturas grandes y otras menores de lienzo pintadas al olio por Pedro-Pablo Rubens, que hizo para la tapiceria del *Triunfo de la Iglesia*, historia del santissimo sacramento, que el señor Infante imbió á las descalças reales de la Señora emperatriz en Madrid, que quedaron arrolladas en palacio, en la galeria de los Emperadores, á cargo de Juan de Benero, ayudado guarda-joyas del señor Infante, que este en el cielo (1). »

YSEBRANT (Gérard), — est un peintre flamand, resté inconnu, et dont la pièce qui suit nous révèle l'existence et nous fait connaître les pérégrinations et le retour aux Pays-Bas en 1650. Est-ce un artiste? Le voyage qu'il fit à Venise semble le prouver. De nouvelles découvertes nous en apprendront davantage.

« A Son Altèze Sérénissime remonstre très-humblement Gérard Ysebrant, jeune homme, peintre, qu'il est présentement venu de Venize et arrivé en la ville de Heusden chez un parent qu'il a par-delà, point pour y demeurer, mais pour l'aller visiter; et comme il est de la religion catholique, apostolique, romaine, il désireroit volontiers prendre sa demeure et fixe domicile à Waelwyck; et comme il ne peult aller par-delà sans avoir lettres de réconciliation de Vostre Altèze, à cause qu'il est allé en la ville de Heusden, pays

(1) Copies dans les archives de la secrétairerie d'État espagnole, aux Archives du royaume.

rebelle de Sa Majesté, je supplie très-humblement que Vostre Altèze Sérénissime soit servie de luy accorder lesdictes lettres de réconciliation *in forma* pour demeure [sic] audiet village de Waelwyck, où personne n'est permis de demeurer que ceulx qui sont de la religion apostolique romaine, partant n'est besoing d'attestation. Quoy faisant, etc. (1). »

SCHUT (Corneille). — Un registre trouvé dans les archives du conseil de Brabant, aux Archives du royaume, et qui a été mis au rebut, était intitulé :

Hantbouck van de goederen toebehoorde Guillaume Huymans ende jouffrouwe Elisabeth-Catharina Schut, syne huysvrouwe, wettige dochtere van monsieur Cornelio Schut, constryken schilder, ende van wylen haer moeder jouffrouwe Catharina Geenssens, ende van haer maytkens, te wetten : Marie ende Elisabeth Geenssens saliger, beginnende den eerste jannuer 1653 (Manuel des biens appartenant à Guillaume Huymans et Élisabeth-Catherine Schut, sa femme, fille légitime de Corneille Schut, célèbre peintre, et de feu Catherine Geenssens, et à ses tantes défunes Marie et Élisabeth, commencé au 1^{er} janvier 1653) (2).

ZEGHERS (Daniel). — (Voy. § 70.) — M. Goethals a publié dans ses *Lectures*, t. I^{er}, p. 137-146, une biographie assez détaillée de ce célèbre artiste. Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt la lettre qu'écrivit le jésuite Thomas Dekens, le jour même de la mort du peintre, le 2 novembre 1661, au père Renterghem, provincial de la province de Flandro-Belgique, et qui renferme une esquisse de la vie et des derniers moments de Daniel Zeghers. M. Goethals doit avoir puisé les éléments de sa notice dans une relation faite dans les mêmes circonstances, et peut-être a-t-il eu à sa disposition la copie du curieux document que nous publions d'après l'original.

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Voyez le *Catalogue du Musée d'Anvers*, 2^e édition, p. 215.

« Reverende in Christo pater, pax Christi.

» Frater noster Daniel Segers die 2^{do} novembris, paulo ante meridiem, velut si piarum animarum, quibus eo die viventium sacrificia ac preces e purgatorio carcere egressum impetrarunt, comitari debuisset triumphum, vivens est mortalitatis solutus; unum et 70 natus annos, quorum fere 47 in Societate exegerat, 34 in gradu coadjutoris formati. Natus erat Antverpiæ, anno superioris sæculi 90, die 3 decembris, patre catholico, hæretica matre, ut erat infelicium illorum temporum ratio. Hæc, mortuo marito, amicis qui eodem fascino errorum capti erant, invitantibus, in Hollandiam migravit, adolescentiores liberos, et in his Danielem nostrum secum trahens, ubi cum iis et ipse in hæresi est educatus; eum proveciores qui hic in patria cum paternis amicis subsistere maluerunt, omnes catholicam fidem constanter retinuerint. Dum vero illie ipse adolescit, ad pingendi artem sensim animum adiecit. Evenit dein ut, per belli civilis inducias, mater Antverpiam veniret amicos revisura, unâ cum filio, ejus genio ut obsequeretur, primariorum pictorum adivit officinas. Horum unus fuit Joannes Brugelius, celebris ea ætate florum pictor, ejus opera ubi Daniel conspexit: « Hic, inquit, velim » me, mater, colloces: hæc me præcipue pingendi ratio delectat. » Ita, in catholici et pii hominis domo, ejus ac filiorum exemplis frequentare cæpit conciones, fidemque tandem complexus est, ac demum Societatem adamavit, et Mechliniæ, undecimo decembris anno 1614 eam ingressus est, atque anno 1625, junii 27, in numerum coadjutorum formatorum cooptatus est.

» Antea tamen Romam missus fuerat, ibique annum unum commoratus, ut quam hic multi jam tum mirabantur in eo pingendi industriam, ea ut cæteræ artes solent in illa omnis elegantiae palæstra perficeretur. Probata est illie nostris ejus modestia ac pietas, præcipue à reverendo patre nostro Mutio Vitellesco, generali.

» Quas aliasque virtutes, romanis exemplis informatas, in Belgium reversus ferventius deinceps excoluit. Certe, ne pingendi ardore pietas quidquam detrimenti pateretur, quotidie ante quartam surgebat e strato, ut expleta tempestive meditatione Sacrum audiret, ac spirituales librum legeret; quæ omnia accuratissime obibat. Reliquum tempus ita picturis impendebat, ut ne momentum sibi elabi pateretur, ne per interpellationes quidem nostrorum aut externorum. Nam hos ad se ventitantes ita admittebat, ut nisi fortasse viri principes essent, non tolleret tamen e tabula manum. Aestate, ne, si serius ad opus accederet, præmature sibi flores flaccescerent, plerumque hora tertia surgebat. Ea diligentia artem, quæ in eo erat jam non mediocris, ita perfecit, ut eam periti omnes mirarentur ac prædicarent. Inter cæteros Petrus-Paulus Rubenius, ejus erat longe maximum inter pictores non Belgas

solum, sed et exteros, nomen, Danielem nostrum et visebat frequens, et suspiciebat ejus picturas, nec sine fructu aliquo suo; nam et monebat eum noster quædam non importune, et pietatem etiam persuadebat; illo namque præsertim authore factum creditur ut deiparæ Virginis sodalitatem cui pridem nomen dederat sedulo frequentaret, et ad ædem nostram quotidie quamvis satis ab hac remote habitaret, sacri audiendi causa jam senior veniret.

» Cujus porro industriam quum summus ille pictor tanti faciebat, mirum non est, eandem maximos principes adamasse. Pietas ab eo tabulas, rex catholicus, tresque imperatores, archiducesque aliquot, et summi alii principes ac Belgii gubernatores sibi oblatas lubenter acceperunt et gratum amicum prolixè testati.

» Fredericus Henricus Nassovius, Arausionensium princeps, atque Unitarum Belgii Provinciarum gubernator generalis, una ejusmodi tabula (quod sibi gratum fore demonstrat) donatus, ita eam muneratus est, ut decadem Danieli auream remitteret prægrandibus globulis consortam, crucem quoque auream non exigui ponderis donaret. Amalia dein ejus vidua, cum et ipsi una oblata esset pictura, auream ipsa quoque tabellam misit, forma quali ad sustinendos lævæ manus pollice colores permiscendosque, pictores uti solent, ac bacillum itidem aureum, cui inniti penicillum tenens dextera consuevit, sed et aureos penicillos sex. Bacillo autem Constantinus Hugenius, Zuylechemii toparcha, qui utrique principi a secretis consiliis erat, summa humanitate et ingenio vir, incidi verba hæc ad modum sphaeralis corymbi curavit: *Danieli Segers, florum pictori et pictorum flori; fragilem vitæ splendorem, et huic supervieturam penicilli immortalis gloriam Amalia de Solms, princeps auriaca vidua, hoc auro significatam voluit et hac lauro.* Quid dicemus publici commentus litteras, quas idem princeps Arausionensis Danieli, et sociis sex ab eo eligendis, dedit, ut, durante bello, impune ambulare ac proficisci quo vellent, extra tamen Unitarum Provinciarum præsidia, liceret, vel simul vel seorsim, uti mallent, tot transcriptis earundem litterarum exemplis, ac Zuylechemii manu signatis. Quæ res, cum undique pomæria urbis hujus incursionibus Batavorum paterent, non parum valetudini nostrorum commo-
davit, quibus sic liberum ac purum aërem haurire dabatur. Gratius etiam aliquanto quia sanctius fuit, quod elector Brandenburgicus, ejusdem principis gener, donavit munus reliquiarium pretiosum, antiqui operis, in quo duo digiti sancti Laurentii, martyris, aliorumque sanctorum exuviæ intextæ erant; quod reliquiarium ipse suo chirographo testatus est inter vetera monilia domus Brandenburgicæ fuisse per plura sæcula cum honore asser-
vatum.

» Ad virtutes Danielis redeamus, illo pingendi artificio clariores. Magno

studio allaboravit ut amicos ab heresi revocaret. Quoties ab aliis, quos hæreticos noverat, visitabatur, fere aliquem e patribus nostris rogari curabat, ut ad se quoque veniret, præsertim ejus norat eum ejusmodi hominibus agendi dexteritatem; multis eorum, atque ipsi etiam, de quo diximus, electori accommodatos ad rectam fidem persuadendam libellos offerebat, neque res ea non aliquod sæpe spirituale emolumentum retulit.

» In hoc clarorum hominum favore ac laudatione egregiam animi submissionem declaravit, cum intellecto effigiem suam a quopiam artis admiratore æri incisam publice venalem prostare, non prius quievit, quam a superiore facultatem obtineret ipsius æræ laminæ redimendæ ac confringendæ. Juncta huic humilitati obedientia erat, quæ sæpius enituit, et in omittendis quæ alioquin vehementer cupiebat, et explendis quæcumque imponerentur, adeo ut paratus quoque esset, si ita juberetur, ab omni pingendi artificio in perpetuum abstinere ac villissima quæque ministeria obire.

» Quam vero studiose conabatur hæreticos ad fidem adducere, tam catholicos ad pietatem, et maxime amicos, homines perhonestos, qui eum unice reverebantur; et heri quidem, unice recreari se ostendit, cum sororis suæ neptem, ætate ac fortuna florentem virginem, audiit, abjecto mundo muliebri, Deo se devovisse.

» Laboravit totum fere triennium, molesta et pertinaci diarrhæa, quæ vires paulatim exedebat. Missus fuit, anni superioris autumno, Gandavum, suadente medico aliquam cæli mutationem; ibique singulari cura superiorum, quam per reliquam vitam prædicavit, et cæterorum domesticorum charitate recreatus ille quidem, tota tamen hieme fere lecto affixus jacuit. Sub vernum tempus, magna de sancti Xaverii patrocinio concepta fiducia, votoque ei de superioris sui voluntate nuncupato, paulum sibi restitui visus est, ut reveli donum potuerit. Verum accessit dein ciborum fastidium unde et atrophia, ac demum hydropisis, qua tandem hodie extinctus est, cum mane sacra eucharistia esset reffectus, non tamen per modum viatici, quia periculum certum quidem, sed non adeo propinquum credebatur. Duabus post horis, subito ingravescente malo, ad ultimam luctam inunctus est, e qua non multo post tandem feliciter victor, ut speramus, evasit. Si quid tamen eum ab æternæ felicitatis fruitione tantisper moraretur, ut reverentia vestra consuetis societatis suffragiis ei succurrat rogo, ac me quoque obnixè commendo.

» Antverpiæ, 2^{do} novembris 1661.

» Reverentiæ vestræ servus in Christo,

» THOMAS DEKENS (1). »

(1) Papiers de la province de Flandro-Belgique, carton n° 1003^{bis}, aux Archives du royaume.

C'est au P. Waldaack, qui se livre depuis plusieurs années à des recherches sur l'histoire de la compagnie de Jésus, que nous devons la communication de cette lettre. Il a encore appelé notre attention sur un volume intitulé : *Varia C. litteræ annuæ, status temporum, etc.*, provenant du collège de Notre-Dame, à Anvers. Ce recueil renferme une quinzaine de pièces de vers adressées à Daniel Seghers et dont plusieurs rappellent le pinceau d'or, qui lui fut offert de la part d'Amélie de Solms, la femme de Frédéric-Henri, prince d'Orange. L'une d'entre elles est anonyme et fut composée à l'occasion d'un voyage de l'artiste à Tongres. Parmi les pièces flamandes, il y en a qui portent les signatures de Vondel, le célèbre poète hollandais, de Jean Vos, de P. Caters, de Dominique Bocx, le neveu du peintre, et celle de *Constantier*, pseudonyme sous lequel se cache le nom de Constantin Huyghens. On y trouve aussi deux pièces latines de ce dernier, datée de 1645, et une épigramme française de Florent du Rieu. Nous reproduisons ici trois de ces morceaux :

« *Op de schilderyen van Daniel Seghers.*

De geest van Segers is een by,
 Waerop de Nederlanders roemen.
 En suicht haer honighleekerny
 En geur uit allerhande bloemen.
 Een by quam op zyn schildery
 En geur en kleuren aengevlogen,
 En riep : *Natuur, vergeef het my :*
Dat bloem penseel heeft my bedrogen.

J. V. VONDEL. »

« *In præstantissimi pictoris Segheri, jesuitæ, rosas.*

Ardua naturæ, matri cum patre Seghero
 Lis fuit, utrius cederet, ultra rosæ.
 Succubuit convicta parens, se judice, vivus
 Coram factitio flosculus umbra fuit.

Si quis es cunctæ naris, jam desiit, adde,
Vivus odoratu vivere, pictus olet.
Adde, minor pictore dea est : invenit olivam
Pallas, at hic oleum fecit olere rosam.

Constanter. 1645. »

« Pour cet excellent peintre de la compagnie de Jésus.

Épigramme.

Pater Zeguers, fait naistre tant des fleurs
Par ses peinceaux et ses vives couleurs
Que par son art il dompte la nature.
De ce peintre si rare est la peinture,
Que pour payer un tel trésor,
On change ses peinceaux et sa palette en or.

Son humble serviteur,

FLORENT DU RIEU. 1657. »

Voici encore un document qui se rapporte à D. Seghers. C'est une lettre écrite par Philippe-Guillaume, comte palatin du Rhin, à François Geubels, supérieur de la maison professe des jésuites, à Anvers, à propos de l'envoi d'un tableau du grand peintre de fleurs :

« Reverende pater, redux Antverpia Paulus Boek obtulit mihi litteras reverentiæ vestræ, et unâ floridum sertum ab elegantissima manu vestri pictoris. Munus sane optatissimum et futurum inter res mihi charas perpetuum, vestræ erga me benevolentiae monumentum, etc. Datum Dusseldorpii, 23 julii 1650. »

GOUBAU (Antoine). — La lettre du recteur du collège des jésuites, à Malines, sur les événements qui s'étaient passés, en 1655, dans l'établissement confié à sa direction, lettre adressée au provincial de l'ordre (1), nous fait connaître une particularité inconnue de la biographie du peintre Antoine Goubau, sur lequel la deuxième édition du *Catalogue du musée d'Anvers* publie des détails intéressants et

(1) Copie du temps, aux Archives du royaume.

inédits. On y lit que cet artiste, dont plusieurs tableaux existaient alors dans l'église de la maison professe des jésuites, à Anvers, après avoir parcouru l'Italie et d'autres pays, manifesta l'intention d'entrer dans cet ordre, et après avoir pendant plus d'un an instamment demandé à y être admis, il fut reçu à faire son noviciat au collège de Malines. Mais six semaines s'étaient à peine écoulées, qu'à l'insu de tout le monde et pendant la méditation du matin, il s'enfuit par la porte de l'église. Il déclara plus tard que sa santé ne lui permettait plus de supporter les travaux imposés aux coadjuteurs.

« Omnibus inconstantiae vitium causa deficiendi fuit. Memorabile hoc fuit in Antonio Goubau, pictore, artis suae perquam perito, ut martyrum monumenta in templo domus professae Antverpiae ab eo picta testantur : qui cum matura jam ætate, Italia aliisque ceteris regionibus lustratis, ad societatem Jesu animum applicuisset, in eamque admitti per annum et amplius ferventer postulasset, vix exactis in tirocinio septimanis sex, omnibus ignaris ex intentis meditationi matutinae domesticis, per templi januam fuga se subduxit. Causatus postea est, quod laboribus quos videbat in societate a fratribus coadjutoribus obiri, imparem sibi visam esse valetudinem suam. »

LES DAMERY. — La ville de Liège a donné naissance à trois peintres du nom de Damery. D'abord Simon, dont toute la carrière artistique s'écoula en Italie, où il mourut en 1640 (1). A la même époque vivaient les frères Gautier et Jacques Damery. De même que Simon, ce dernier termina son existence en Italie, où il acquit une grande réputation comme peintre de fleurs, de fruits et de vases. Gautier peignait l'histoire et aussi le paysage; il est mort dans sa patrie, en 1678, à l'âge de soixante-quatre ans (2). La note qui suit ne peut se rapporter à aucun de ces artis-

(1) Comte de BECDELIEVRE, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 8.

(2) *Ibidem*, pp. 279 et 280.

tes, et il ne s'agit très-probablement que d'un décorateur de la même famille peut-être.

(16 juin 1684). « Payé au sieur Damry, peintre, pour avoir peint les armoiries de Son Altesse et des seigneurs bourgmestres pour mettre sur les quatre torches de cire : 16 florins (1). »

VAN DER NEER (Églon-Henri). — M. Van Genechten, président du tribunal de première instance, à Turnhout, possède une fort belle collection d'antiquités en tout genre, qu'il se plaît à montrer à ceux qui désirent la voir. On y trouve l'original des lettres patentes datées du 18 juillet 1687, par lesquelles le titre de peintre de Charles II, roi d'Espagne, est conféré à « Églon-Henry Van der Neer, » et ce, — y est-il dit, — « par la délibération de nostre cher et très- » amé cousin don Francisco-Antonio de Agurto, marquis » de Gastanaga, » qui était alors gouverneur-général des Pays-Bas. L'artiste jouissait de ce chef de quelques immunités, telles qu'exception de guet, de garde, etc.

PEINTRES EN TITRE DE L'ÉGLISE SAINT-LAMBERT, A LIÈGE. — L'office de peintre de l'église de Saint-Lambert était accordé par le chapitre ensuite d'une résolution et par commission spéciale. En parcourant quelques registres provenant de l'ancienne cathédrale, aux Archives de l'État, à Liège, sur les indications de l'honorable M. Schoonbroodt, nous avons noté les noms de Paul Mottès, auquel succéda Jean Bure, par commission du 18 septembre 1695 (2); celui de Jean-François Raele, qui obtint pour son fils François-Bernard, qualifié de « maistre peintre de son art, » la survivance de

(1) Compte du magistrat de 1680-1681, fo 196 vo, dans les archives du conseil privé, aux Archives de l'État, à Liège.

(2) *Registre aux commissions* de 1687-1701, fo 99 vo, dans les archives de la cathédrale, secrétariat.

son emploi, le 2 septembre 1767 (1); et enfin le nom de Jean-Joseph Hanson, dont la commission date du 2 septembre 1776 (2). Ce titre de peintre de l'église Saint-Lambert ne doit pas être appliqué à des artistes, et si nous avons consigné ces détails et d'autres qui précèdent, c'est pour éviter que l'on ne commette quelque méprise.

DE CNODDER (Ch.). — A l'hôpital de Têrmonde se trouvent deux tableaux de fleurs avec bas-reliefs en grisaille au centre, qui portent la signature : CH. DE CNODDER. Ils appartiennent à quelque peintre de l'école flamande de la fin du XVII^e ou du commencement du XVIII^e siècle.

BIROCHON (Guillaume), — est un peintre dont nous n'avons jusqu'ici rencontré le nom mentionné dans aucun livre. Il fut pendant plusieurs années au service de Beretti Landi, marquis de Saint-Philippe, ambassadeur de Philippe V, roi d'Espagne, auprès des États généraux des Provinces-Unies et à la cour de Bruxelles, en qualité de peintre. C'est, paraît-il, dans la première de ces villes qu'il entra en relation avec lui, vers 1721. Ce plénipotentiaire fut chargé par son souverain de le représenter au congrès qui s'était ouvert, à Cambrai, au mois d'avril 1724, pour terminer les différends entre l'Espagne et l'Autriche. Birochon accompagna le marquis et resta avec lui à Cambrai pendant environ une année, jusqu'à la rupture des conférences, et au rappel de son maître, qui se rendit alors à Bruxelles, où il mourut subitement au mois de juin 1726 : son corps fut ramené à Bruxelles et enterré dans l'église des récollets (4).

(1) *Registre aux commissions de 1756-1789*, fo 115 vo, dans les archives de la cathédrale, secrétariat.

(2) *Ibidem*, fo 210 vo.

(3) Archives du grand conseil de Malines, aux Archives du royaume.

(4) *Relations véritables*, 1726, pp. 588 et 404.

Les meubles, tapisseries, tableaux, médailles, etc., du marquis de Saint-Philippe furent vendus, au mois de juillet, dans l'hôtel qu'il habitait à Bruxelles (1). Beaucoup de ces tableaux avaient été restaurés par Birochon, et parmi eux se trouvait le portrait du défunt peint par lui. Celui-ci intenta devant le grand conseil de Malines un procès contre le curateur de la mortuaire, pour se faire payer de ses gages arriérés. C'est dans les pièces de la procédure que se trouvent les détails que nous consignons sur Birochon, et l'un des témoins interrogés dans l'enquête déclare que le plaignant remplissait chez le marquis les fonctions de peintre, « tant en faisant des pièces nouvelles, qu'en raccommodant les vieilles peintures. » Birochon peignit à Cambrai les portraits de plusieurs ambassadeurs envoyés au congrès et de diverses autres personnes; après la mort du marquis de Saint-Philippe, il fut chargé de dresser l'inventaire des tableaux; puis il retourna à La Haye, où habitait sa femme.

HÜTTER (Bernard), — peintre, fit un tableau aux armes de Marie-Thérèse, en 1743. Cette dépense figure dans le compte du droit de soixantième perçu à Arlon (2). La quittance nous fait connaître le nom de celui qui l'a exécuté, et qui vraisemblablement demeurait dans cette ville. Ce n'est là qu'un peintre décorateur.

CARDINAEI (Jean-Auguste-Druon), — fils de Denis-Ignace et de Marie-Magdeleine Cornue, naquit à Tournai. Il fut inscrit le 2 mars 1755, en qualité de maître dans le registre aux admissions de la corporation de Saint-Luc de cette ville. Il s'occupait particulièrement de la restauration des

(1) *Relations véritables*, 1726, pp. 412, 444 et 452.

(2) Registre n° 24293, fol. 34 r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

tableaux, et d'après ce qu'il dit dans la requête que nous publions, et qu'il présenta, le 13 décembre 1766, au prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, il possédait un secret pour « enlever les tableaux de » toilles, bois et cuivre, et les transporter sur toile, bois » et cuivre neuf. » Parmi les œuvres importantes qui lui avaient été confiées, il cite le tableau de Rubens, représentant le *Martyre de saint Étienne*, que possédait l'abbaye de Saint-Amand, située entre Tournai et Valenciennes. Cardinael s'adresse au prince pour obtenir exemption d'impôts sur les quatre objets de consommation comme récompense des sommes qu'il a dépensées afin de parvenir à la connaissance de son secret.

L'œuvre de Rubens existe aujourd'hui au musée de Valenciennes, et il en est la pièce capitale. C'est un triptyque dont voici les sujets : *Lapidation de saint Étienne*, au centre; *Saint Étienne prêchant la nouvelle loi au milieu des docteurs de l'ancienne*, à gauche; *Saint Étienne au tombeau*, à droite. Sur les volets extérieurs se voit l'*Annonciation*. M. le comte L. Clément de Ris ne partage pas l'avis des amateurs du siècle dernier qui admirèrent la restauration des tableaux par Cardinael, car il s'exprime à ce propos en ces termes dans son livre : *les Musées de province*, t. I^{er}, p. 63 : « Bien que cette immense composition ait été déplorablement restaurée en 1764, et surtout » en 1833, et porte les traces malheureusement de cette » ineptie, elle peut encore passer pour une œuvre capitale » du grand maître d'Anvers. » Nous avons vu plusieurs fois ce tableau et ne pouvons que confirmer en tout point l'opinion de l'éminent écrivain français.

Revenons à l'objet de la requête de Cardinael. L'avis du magistrat de Tournai fut demandé. Celui-ci répondit qu'il « ressentait une joie sincère de la découverte de ce secret » digne de distinction dans le rang des Beaux-Arts, parce

» qu'elle fut faite par un de nos citoïens » ; — mais il ajouta que c'était là toute la part que l'économie nécessaire à l'administration de la ville leur permettait de prendre à « cet heureux événement ». Heureusement pour Cardinael que le prince Charles de Lorraine n'en jugea pas de même, puisqu'il lui octroya l'exemption qu'il sollicitait.

« A Son Altesse Royale, Jean-Auguste-Druon Cardinael, natif et inhabitant de la ville de Tournay, a l'honneur d'exposer très-respectueusement à Votre Altesse Royale, qu'ayant acquis à grands frais le secret d'enlever les tableaux de toilles, bois et cuivre, et de les transporter sur toille, bois et cuivre neuf, il désirerait d'obtenir quelque faveur pour se dédommager des sommes qu'il a dû employer pour parvenir à la connoissance de ce secret qu'il possède à un degrés éminent, que personne n'hésite à lui confier les pièces les plus rares et les plus considérables. C'est ce qui vient de se vérifier par la confiance qu'ont eu au remontrant les religieux de l'abbaye de Saint-Amand dans le Hainaut françois, en le chargeant de transporter sur une nouvelle toille le fameux tableau que possède cette abbaye, représentant *le Martyre de saint Étienne*, peint par Rubbens, haut de dix-huit pieds et large de treize, dont l'exécution a été admirée de tous les amateurs qui ont vu cette opération.

» La haute protection dont Votre Altesse Royale daigne honorer les personnes qui se distinguent par quelque art inconnu, et l'attention qu'elle veut bien avoir à les encourager par quelque marque de sa gracieuse bienveillance, laissent au remontrant la respectueuse confiance d'espérer qu'elle daignera également le combler de ses bontés. C'est à ces causes qu'il prend son très-humble recours vers elle, la suppliant en toute soumission que son bon plaisir soit de lui accorder l'exemption des droits qui se perçoivent dans la ville de Tournay sur les quatre espèces de consommation, tant pour encourager le suppliant que pour le défraier des dépenses qu'il a été obligé de faire pour acquérir son secret (1). »

GODDYN (Pierre-Matthias). — Une petite partie des archives de l'abbaye d'Oudenbourg existait aux Archives du royaume : elles ont été renvoyées, au mois d'août 1867,

(1) Archives de la jointe des administrations, carton intitulé : *Tournai*, aux Archives du royaume.

au dépôt des archives de l'État, à Bruges. C'est là que se trouve l'original de la lettre que nous publions, et qui fut écrite au dernier abbé d'Oudenbourg par Pierre Goddyn, peintre brugeois, afin de réclamer une minime somme d'argent que lui devait le prélat pour travaux artistiques : cette lettre est datée de Bruges, le 5 décembre 1795, et montre que Goddyn n'avait pas eu à se louer des procédés de l'abbé à son égard. Huit jours après il fut payé, car la quittance du peintre est écrite au bas de la lettre.

La *Biographie des hommes remarquable de la Flandre occidentale* (1) consacre un article à Goddyn, mais les seuls renseignements exacts ont été publiés par Mr J. Weale, dans son *Catalogue du musée de l'Académie de Bruges*. Il naquit dans cette ville le 25 février 1752 et y mourut le 24 février 1811.

« Monsieur l'abbé, je vois bien que vous m'avez absolument oublié, car depuis le mois d'octobre 1792, vous m'avez donné le moindre idée de votre existence; c'est pour cela que je prend la liberté de vous écrire en vous rappellent votre dette que vous me devez du restant de votre portrait, et le basse-relief qui est sous le maitre-autel. Étant informé que vous avez eut l'indignité de faire déplacé mon portrait pour en placé un autre qu'il ne val pas, pour cela je vous pris de me faire payé le restant qui est 4 louis qui reste à payé sur les portraits, et 4 louis pour le basse-relief sous le maitre-autel; font ensemble 8 louis. J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'abbé,

» P. GODDYN. »

ÉTATS DES ARTS A LIÈGE, EN 1783. — Les Archives du royaume possèdent un manuscrit contenant la *Description du pays et de la ville de Liège, en 1783*. L'auteur est un français, du nom de Jolivet, qui était attaché à M. de Sainte-Croix, résident du roi Louis XVI, auprès de François-Charles, comte de Welbruck, évêque de Liège. Il y parle à la fois de l'aspect physique et minéralogique du

(1) T. 1^{er}, p. 166.

pays, du gouvernement, de son industrie, de son commerce, de son agriculture, etc. Quant à la ville de Liège, la description de Jolivet s'étend considérablement sur les mœurs et le caractère de toutes les classes de la société : elle renferme des détails sur les arts, le commerce et l'industrie particulière de la cité, etc. Cette description est adressée sous forme de lettre à un ami ou un de ses protecteurs, et datée du 18 août 1783. Nous en avons extrait le tableau suivant de l'état des arts à Liège à cette époque.

« Tous les arts mécaniques sont ici en vigueur. Plusieurs des beaux-arts y tiennent aussi une place assez distinguée. La sculpture et la peinture n'y sont pas sans vrai mérite. Cette dernière cependant est cultivée avec moins de succès. Un seul s'y distingue vraiment : il s'appelle Defrance; il travaille particulièrement dans les tableaux de genre, comme Greuse. Il a exposé cette année trois morceaux, ayant pour sujet les affaires du temps, la réforme des moines entre autres, qui ont été fort estimés des connoisseurs. Ils m'ont plu infiniment par leur composition et leur ensemble, de la chaleur, quelquefois un peu de cacophonie, un ton de couleur brillant cependant, mais des masses d'ombre trop fortes feraient peut-être croire qu'il n'entend pas assez la science du clair-obscur. Au reste, je me donnerai garde de juger, je ne m'y connois pas.

» D'autres montrent de l'aptitude aux talents de l'imagination quelquefois, mais nulle entente de composition; pas une idée de dessein même. Des bras d'un homme de six pieds à une jeune nymphe, des épaules de porte-faix à des nayades, etc.

» La sculpture y est cultivée, mais malheureusement ce n'est que sur le bois (1). Il y a peu d'endroits où l'on travaille avec autant de soin et de succès. Ils l'abiment ensuite en le recouvrant de peintures maussades; mal ou point réparé, ils le recouvrent d'or encore plus matte, et le total devient grossier.

» La gravure a aussi ses partisans estimés, mais dès le moment où ils deviennent capables, ils quittent ce pays-ci pour voler à Paris, comme un cercle digne de leur talent. Le fameux Desmarteaux est Liégeois.

(1) On peut consulter sur les sculpteurs en bois qui vivaient en 1783, la notice suivante de MALHERBE, intitulée : *Hommage à la Société d'Émulation ou galerie d'artistes liégeois*; Liège, 1802.

» Le Liégeois industrieux aime à perfectionner les talents, mais il n'a pas le génie très-inventeur. Ils remplissent à Paris toutes les premières places dans les différents ateliers; c'est une gloire dont ils sont ici fort jaloux. On a beau leur dire que s'ils ne fussent point venu à Paris faire fructifier le germe qu'ils possédoient, ils seroient restés obscurs ici, on ne les dissuadera pas que ce que nous avons de meilleur en artistes chez nous est liégeois, et que sans eux nous ne serions pas si avancés. Vous vous imaginez bien qu'ils citent dans l'instant Grétry. Ils ont raison, mais s'il fut resté à Liège, il eut été musicien aussi médiocre qu'ils le sont tous, car ici tout connoît la musique : c'est le seul art qu'ils aiment; cependant pas un musicien de première force. J'en ai entendu cet hiver, qu'on regardoit comme des virtuoses, ne rien exécuter que de très-ordinaire. »

Jolivet ne mentionne que le peintre Léonard Defrance et le graveur Gilles Demarteau, mort à Paris en 1776. Les Liégeois, dit-il, étaient fiers de leurs compatriotes, et à juste titre, car outre ces deux artistes, ils auraient pu citer encore, parmi les vivants, N.-H.-J. De Fassin, peintre; B.-J. Jacoby, graveur de médailles; Fr.-J. Dewandre, sculpteur, qui voyageait alors en Italie; D.-H. Sarton, célèbre horloger-mécanicien, dont le prince Charles de Lorraine s'était montré le protecteur, etc., tous natifs de Liège, et qui illustrèrent leur patrie.

§ 95. — *Sculpteurs et sculptures.*

Sommaire : Stalles de l'abbaye des Prés, lez Tournai. — Jean Vlaenders. — Simon Symonszoen. — Gui de Beaumont. — P. Cornelis. — Fr. Van Taxem. — Fontaine du château de Condé. — L. de Smedt. — Christ sculpté pour l'hôtel-de-ville de Grammont. — Jér. Daret. — J. Jonghelinck. — J. Mone. — Statue de saint Jean-Baptiste au couvent des Carmes chaussés, à Enghien. — Tombeau de J. Drolshagen, à Utrecht. — Jubé de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. — Robert Colyns de Nole. — H. Gerardi. — Ch. Misson. — Sculptures en bois appartenant à Antoine de Folle, à Mons. — Statues de saint André et de saint Philippe, à l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. — J. Van Mildert. — L. Fayd'herbe. — Chapelle de la Tour et Tassis, à l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. — J. Du Quesnoy. — Ouvrages exécutés par lui pour le palais, à Bruxelles. — J. Voorspoel. — Max. Sterck. — Notice sur P.-Fr. Le Roy et ses travaux.

STALLES DE L'ABBAYE DES PRÉS, LEZ TOURNAI. — Cette abbaye, appelée vulgairement des Prés-aux-Nonnains ou des Prés Porciens, était située à peu de distance de la ville, hors la porte des Sept Fontaines. On y mit le feu, en septembre 1513, dans la crainte d'une attaque par l'armée de Henri VIII, roi d'Angleterre, qui s'approchait de Tournai, et après avoir permis au peuple d'emporter les meubles (1). Elle fut saccagée et incendiée de nouveau à l'époque des troubles du mois d'août 1566 (2). C'est dans l'une ou l'autre de ces catastrophes que périrent les belles stalles en bois qui avaient été entreprises en 1459 et achevées en 1460 par un nommé Jean Vlaenders, et qui coûtèrent plus de 800 livres de Flandre. Dans le compte annuel du monastère, commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1459 (3), on trouve les détails relatifs à cette dépense, sous la rubrique

(1) BOZIÈRE, *Tournai ancien et moderne*, p. 442.

(2) Voy. ALEX. PINCHART, *Mémoires de Pasquier de le Barre et de Nicolas Soldoyer*, t. II, p. 259.

(3) Archives du royaume.

intitulée : « S'ensieut les despens et les payemens faictes et » payez par madame [l'abbesse] pour l'achat des gros bos » et de le facion de nous nouvelles fourmes commenchées et » parfaites par Jean Vlaenders l'an lix et lx à Saint-Remy, » compris tout aultres despens faictes à cause d'icellesdictes » fourmes en maintez manières. » A la fin de ce chapitre on lit l'annotation suivante, qui est relative aux paiements faits à l'auteur du travail; nous la transcrivons ici :

« Mémoire que le divise et l'ordinanche faicte entre Jehan Vlaenders et nous de faire les nouvelles fourmes de nostre église des Prez Porchins fu tèle que nous luy livrièmes tout le bos à fourmes nécessaires, exceptés qu'il livroit meismes l'almarch des deux refens deseure les fourmes sur les dossées. Et il aroit de lediete facion, de chascune fourme de hault en bas toute parfaite, xj s. de gr. Fl., et à lxxvj fourmes il monte à xlj livres xvj solz de gr., et ung livre de gros pour le facion du celage et lambrouchement deseure les fourmes de costé de Madame; monte tout à xliij livres de gros, qui font v^e xvj livres Fl. et viij^{xx} xiiij livres xvj s. de l'acat du bos, et pour le minus despens cxvij livres xij s.; sont ensemble somme toute viij^e viij livres viij s.

» Et est assavoir que de ceste somme présente il fault rebatre et déduire iij^e xxvj livres de avantage venans de grâce et aumoine en aide pour payer lesdictes fourmes. Et il fault rebatre xx livres que Jehan l'ouvrier a receupt en blées, ainsi que sa taille le monstroït, lesquelles iij^e xlvj livres madiete dame en a point sacquiet en argent comptant. Ainsi il demuere de viij^e viij livres viij solz, déduit ceste somme, iij^e xlvj livres à le kerke [charge] de Madame, le somme de v^e lxij livres viij s., laquelle somme totale de viij^e viij livres viij solz est toute payé, exceptés que ont doibt èncore à Jehan, l'ouvrier desdictes fourmes, lx livres Fl. — Payés le lx livres le jour du Candelier l'an sixante. »

SYMONSZOEN (Simon), — est cité en qualité de « bourgoiz, » tailleur d'ymaiges, à Hairlem, » dans une information tenue le 26 juin 1473, et dans laquelle il déclare être âgé d'environ trente-neuf ans (1).

(1) Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

DE BEAUGRANT (Gui). — Au § 20 nous avons déclaré ignorer la patrie de ce sculpteur : l'article qui lui est consacré dans la *Biographie nationale* (1), ne nous a rien appris de plus que ce que nos *Archives des arts*, etc., renferment. En signalant la mention de Jean de Beaugrant, bourgeois de Saint-Omer, dans un acte de 1479, nous mettrons peut-être sur la voie de quelque découverte (2).

CORNELIS (Pierre), — est cité comme sculpteur (*belsnjer*) dans des registres aux reliefs des fiefs de la cour de Malines (3). Il possédait à Wavre-Notre-Dame, près de cette ville, un fief consistant en une maison et un demi-bonnier de terre, qu'il releva en 1542.

VAN TAXEM (François), — était sculpteur : il mourut avant 1550. A cette date sa veuve, Françoise Van den Dale, reçut une somme de 180 livres de Flandre : « à elle accordee et à quoy avoit été convenu et appointé avecq elle au lieu de plus grant somme que icelle querelloit estre duee à sondict feu mary pour plusieurs et divers ouvraiges de son mestier, et entre autres une bien belle fontaine, que à l'ordonnance du jadiz conte de Rogendorff il avoit faict pour icelle mettre à Condé, moïennant et à condition qu'elle seroit tenue de parlivrer ladicte fontaine suyvant le marchyé et convention en faicte (4). » Les biens du comte de Rogendorff étaient séquestrés à cette époque, et c'est le conseil de Malines qui en avait la gestion.

(1) T. II, p 49.

(2) Collection des acquits du grand seau, aux Archives du royaume.

(3) N° 48, fol. lvij r°, de la cour féodale de Malines, et n° 17858, de la chambre des comptes, *ibidem*.

(4) Registre n° 21485, fol. ix^{xx}, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

DE SMEDT (Liévin). — Dans le compte annuel de la ville de Grammont commençant au 1^{er} mai 1558 (1), on lit qu'une somme assez minime, 12 sous, fut payée à ce sculpteur, pour l'exécution d'un Christ qui devait servir à l'hôtel-de-ville lors de la prestation des serments.

« Betaelt Lievin de Smedt, bildesnydere, voor 't snyden van eenen Godt op 't cruuse van den seepenhuse, etc »

DARET (Jérôme). — La famille Daret, de Tournai, a produit plusieurs artistes : c'est encore d'un de ses membres qu'il est question dans l'extrait suivant du compte annuel de cette ville commençant au 1^{er} octobre 1561 (2).

« A Jhéronime Daret, tailleur d'images, pour et en récompense du porge qu'il a faict en la noefve chambre de le halle de cesdicte ville : xx livres. »

JONGHELINCK (Jacques). — Marguerite de Parme écrivit au magistrat de Bruxelles, le 22 avril 1567, pour faire jouir le sculpteur Jacques Jonghelinck de la franchise des maltôtes. Cette pièce prouve le séjour de l'artiste dans cette ville (3).

MONE (Jean). — Dans nos *Annotations* à la traduction française de l'ouvrage de MM. Crowe et Cavalcaselle (4) — *the Early flamish painters*, — nous avons publié des renseignements inédits (5) sur cet habile sculpteur lorrain, qui travaillait à Anvers à l'époque où Albert Dürer y séjourna,

(1) Archives du royaume.

(2) *Ibidem*.

(3) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, *Ibidem*.

(4) *Les anciens peintres flamands*, complément du t. II, pp. cccxii-cccxv.

(5) Aux notes qui sont relatives à l'exécution du retable de la chapelle du palais de Brabant et que nous avons imprimées textuellement, on peut ajouter le paiement fait en 1537 d'une somme de 200 livres, à compte sur le travail, laquelle figure dans le registre n° 20430, fol liij^{ro}, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

et dont l'artiste allemand fait l'éloge. Nous y avons cité une sentence du grand conseil de Malines, de l'an 1359, qui attribuait à Mone une riche succession. Ce document est trop curieux pour ne pas être imprimé, au moins en extrait : il mettra d'ailleurs les chercheurs de la Lorraine à même de découvrir d'autres choses.

« CHARLES, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres de sentence verront ou lire orront, salut. Comme Jehan Mone, nostre artiste et varlet de chambre, sur ce qu'il nous auroit donné à congnoistre que messires Nicole et Androwin Routel et Claude de Gournaix, escuyers, comme manbours et exécuteurs du testament de feu messire Jehan de Gournaix, en son temps chevalier, détenoient et occupoient plusieurs biens, terres et seigneuries à luy eschenes par le trespas de deffuncte dame Alizotte de Parpigniant, femme dudict feu messire Jehan de Gournaix, auroit, ou mois de mars de l'an xv^e et trente-six, obtenu noz lettres patentes en forme de commandemens, et en vertu d'icelles et de la clause d'auctorisation y inscrite pour le refus desdicts manbours et exécuteurs, les fait convenir et adjourner par-devant noz amez et féaulx les gouverneur, président et gens de nostre conseil à Luxembourg, à certain jour de plaix piéça passé, et à ce jour servant fait dire et alléguer que ladiete feue dame Alizotte de Perpigniant au jour de son trespas, advenu en la cité de Metz, auroit délaissé plusieurs beaux biens à elle venuz et succédez de divers lez et costez, et entre autres la forte maison, terre et seigneurie de Lutange, ses appartenances et dépendences, de son lez et costé paternel. Apres le trespas de laquelle dame Alizotte, ledict messire Jehan de Gournaix, son mary, auroit quelque temps joy et possédé par forme de usufruit, qu'il prétendoit avoir sur tous les biens par elle délaissiez tant de ladiete terre et seigneurie de Lutange, appartenances et dépendences, dont est présentement question, comme de plusieurs autres. Seroit advenu que ledict de Gournaix seroit aussy terminé vie par mort, ayant dénommé pour exécuteurs de son testament lesdicts adjournez, lesquelz en telle qualité se seroient fourrez en tous lesdicts biens, les détenu et occupé, non-seulement ceulx du costé de ladiete dame Alizotte, mais aussy tous les autres; et ledict Jehan Mone, impétrant, estant lors en ladiete cité de Metz, adverty dudict trespas, et qu'il estoit vray héritier du costé de ladiete dame Alizotte, suyvant la coustume et manière de faire de longtems usée audict Metz (affin d'avoir vision et copie des lettriages et congnoistre les biens de son lez et costé dont il attenoit), auroit fait arrester le corps auparavant l'enterrer; et ledict arrest venu à la congnois-

sance desdiets manbours et exécuteurs, après communication sur ce tenue, auroient promiz luy bailler visa desdiets lettriages; mais au jour à ce désigné se seroient advisez de dire audiet impétrant qu'il monstrast la descence et lignaige dont il prétendoit droit. A ceste cause luy auroit convenu faire sa plainete à la justice des treize de ladiete cité de Metz, requérant comme le plus prouchain parent de ladiete Alizotte avoir visa desdiets lettriages et principalement de ceulx qui touchoient le costé des Haiches et les acquestz, et sy auroient esté en nécessité de poser et vérifier par-devant lesdiets de Metz sa généalogie et descence telle que s'ensieult : assavoir que feu Walrin Hache Lamant eust en léal mariaige entre autres ses enfans Jehan et Ambroisin Hache; lediet Jehan fut alié par mariaige avec Jehnette Brochon et eurent ensemble une fille nommée Idathe Hache, en son vivant femme de Jehan de Perpignant l'ainné; desquelz Jehan et Idathe a esté procréé Jehan de Perpignant, le josne, qui fut alié par mariaige avec Alizotte de Tournay; desdiets Jehan de Perpignant, le josne, et Alizotte de Tournay estoit descendu Gérard de Perpignant, mary de Georgette Roussé ou Roussel, père et mère de ladiete dame Alizotte de Perpignant, de la succession de laquelle est présentement question; et dudiet Ambroisin Hache et de la fille Mathien Goudart, son espouse, seroit issue Martinette Hache, en son vivant femme de Arnoul Mone, et desdiets Martinette et Gérard auroit esté engendré Didier Mone, qui eust à femme Jennette, fille de feu Jehan Coince, et olrent lesdiets deux conjointz entre autres leurs enfans ung filz aussy appelé Didier Mone, qui fut alié par mariaige avec Mathiatte, duquel mariaige est descendu Jehan Mone, mary de Poisante de Bongard, père et mère dudiet Jehan Mone, à présent impétrant. Par laquelle descence et généalogie disoit icelluy impétrant apparoir que Didier Mone l'ainné, ayeul dudiet impétrant, et Jehan de Parpignant, le josne, grant-père de ladiete dame Alizotte, estoient cousins issuz de germains, estant au ve degré selon la computation du droit civil, ou au troisième selon celle du droit canon, au moyen de laquelle déduction et preuve faicte sur ladiete généalogie, lesdiets treize de la cité de Metz auroient déclaré par leur sentence rendue en jugement contradictoire, veu que l'impétrant avoit souffissamment monstré son alignement estre de la ligne des Haches, etc. Donné en nostre ville de Malines le vingte-quatriesme jour de may l'an de grâce mil cinq cent et trente-neuf (1). »

(1) Registre aux sentences du grand conseil de Malines, n° 536, fol. 104 r° à 115 r°, aux Archives du royaume.

STATUES AU COUVENT DES CARNES CHAUSSÉS D'ENGHIEN. — Le nom de Marguerite Van der Beuken, béguine de Bruxelles, est inscrit dans l'obituaire du couvent (1) comme ayant, le 15 juillet 1564, donné 4 1/2 couronnes d'or pour payer la sculpture d'une statue d'un saint Jean-Baptiste en bois, qu'elle fit peindre à ses frais. Il y avait eu cette année des contestations avec la gilde des arbalétriers d'Enghien pour la possession de l'image de ce saint qui existait alors dans le monastère, et d'où ils l'avaient enlevée : ce fut la cause de l'exécution de la nouvelle statue.

TOMBEAU DE JEAN DROLSHAGEN, A UTRECHT. — Jean Drolshagen était protonotaire apostolique, chanoine et écolâtre du chapitre de Notre-Dame à Utrecht, lorsqu'il mourut le 4 août 1581, à l'âge de soixante-sept ans. Dans son codicile, qui est daté du 24 février 1578, il y a quelques lignes appartenant au cercle de nos recherches. « J'ordonne, dit-il, » que l'image d'alebâtre du Christ à la colonne, qui se » trouve dans ma salle à manger, soit, avec le consentement » des doyen et du chapitre de Sainte-Marie, encastrée dans » le pilier proche de ma sépulture, exactement sous la statue de saint Barthélemi, sur un piédestal en pierre, avec » mes armes ornées du chapeau de prothonotaire; et je veux » que l'on place sur un autre piédestal, contre le même pilier et vers l'autel, une statuette de marbre ou autre pierre » dure blanche, de deux ou trois pieds de hauteur, laquelle » me représentera en costume de chanoine, agenouillé avant » le Christ, avec mon épitaphe et mon écusson. » Voici du reste les termes dont se sert J. Drolshagen pour exprimer ses dernières volontés :

« In den iersten, alsoe ick hebbe in myn eet-sael een belt van witte albas-

(1) Collection des cartulaires et manuscrits, aux Archives du royaume.

tere Ousen Heere Jesu presenterende, met die colomne van marmor, begheer ende ordineer dat dieselve, met consent van den heeren deken ende capitle van Sinte-Marien, aen die pilaere naest myn grafstede in't suyden, recht onder sinte Bartholomeus, op een pedestal van herden-steen, met myn wapen ende prothonotariaelhoeft, daer ingehauwen ende afgeset synde, gestelt sal worden; ende westweerts van dieselve pileern naest het autaer, dat een cleyu beelt oock van alabastere, marmor oft andere harde witte-steen, twee oft dry voeten hoech, knylende in een canonicks habyt, myn persoon als Onsen Heer aanbiddende presenterende, oeyck op een pedestal met myn wapen ingehouden ende verciert, als boven geseyt is, gestelt ende gemaect sal worden (1). »

JUBÉ DE L'ÉGLISE SAINTE-GUDULE, A BRUXELLES. — Par patentes datées du 20 août 1597, et délivrées au nom de Philippe II, une somme de 3,000 livres de Flandre fut accordée à la fabrique de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, « pour estre employées à l'érection d'ung doxal » devant le chœur (2). » Les historiens de cette ville disent que ce jubé avait été fait par Abraham Hideux, d'après les dessins de François Floris (3).

COLYNS DE NOLE (Robert). — Nous avons déjà reproduit (§ 80) un extrait des lettres patentes par lesquelles cet artiste est nommé sculpteur de l'hôtel des archiducs : il faut ajouter que c'est sur sa requête que cette nomination eut lieu, et après que le conseil des finances eût donné son avis (4).

(1) Archives de l'université de Louvain, aux Archives du royaume. Communication de M^r Proost.

(2) Registre n^o F. 281, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille, et registre n^o 23569, fol. 152 v^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 271.

(4) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

GERARDI (Hubert). — L'archiduc Maximilien d'Autriche, dont on parle dans la requête suivante, était fils de l'empereur Maximilien II : il était alors grand maître de l'ordre teutonique.

« Sur ce que Hubert Gerardi, statuaire et sculpteur de l'archiducq Maximilien, a faict représenter aux archiducqz, noz princes souverains, que s'estant résolu de quicter le service dudict seigneur archiducq, et venir se rendre à celluy de Leurs Altèzes, par-deçà, il s'efforce tout ce qu'il peult pour s'en despescher au plus tost, soubz espoir que Leursdictes Altèzes le traicteront favorablement et luy accorderont les mesmes franchises et exemptions dont jouyssent et ont accoustumé de jouyr les serviteurs de leur hostel et maison, et de quoy il les en a supplié bien humblement. Leursdictes Altèzes, ce considéré, et se souvenans qu'elles ont faict appeller ledict Hubert Gerardi pour prendre par-deçà fixe résidence, afin de s'employer de temps à aultre en ce qu'elles luy enchargeront; désirans le traicter favorablement, ont reçu et reçoipvent ledict Hubert Gerardi au nombre des serviteurs de leurdict hostel et maison, veullans et ordonnans qu'il soit tenu et réputé pour tel, et que partout où il sera et résidera rièr [sous] leur obéyssance il jouysse des mesmes privilèges, franchises, immunitéz et exemptions dont jouyssent tous aultres leurs serviteurs, domestiques; ordonnans à tous estatz des pays et magistratz des villes de leurdict obéyssance qu'il appartiendra, de en ce ne luy donner auleun obstacle ou empeschement, ains faire et laisser plainement et paisiblement jouyr et user de l'effet desdis privilèges, immunitéz et exemptions, pour estre tel le bon plaisir de Leursdictes Altèzes. Faict à Bruxelles, soubz le nom et cachet secret d'icelles, le premier jour de febvrier l'an 1607 (1). »

Misson (Charles). — (*Voy.* § 28.) — Nous avons trouvé dans les archives du conseil privé (2) une requête de Charles Misson, qui se qualifie de « bourgeois de Namur, de son stil » sculpteur et maistre sermenté des ouvrages de massonne-
» rie au comté de Namur. » Les faits suivans sont extraits de ce document. Le 10 avril 1611, il revenait chez lui d'une

(1) Collection des papiers d'État et d'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Liasses, *ibidem*.

excursion hors ville. Près de sa demeure des jeunes gens chantaient des « chansons deshonnêtes, » et Misson leur enjoignit de se retirer, ce qui amena une dispute entre eux. Marguerite Massin, sa femme, intervint pour le faire rentrer, mais en lui prenant le bras sous lequel son mari portait une petite escopette, elle toucha malheureusement « la » clichette; » le coup partit, et elle reçut la charge dans le bas ventre. La pauvre femme mourut et laissa Misson veuf avec six enfants en bas âge. Dans la requête dont nous parlons, l'auteur de cet homicide involontaire expose les faits et demande grâce. Il l'obtint : le magistrat de Namur, qui fut consulté au préalable, avait donné bon témoignage de la moralité de Charles Misson.

SCULPTURES EN BOIS APPARTENANT A ANTOINE DE FOLLIE, A MONS. — En 1623, Jean de Follie, seigneur de Saintes, présenta requête à la souveraine cour, à Mons, afin d'obtenir qu'elle ordonnât l'estimation par experts des meubles qui avaient été trouvés dans la maison de feu son père, Antoine de Follie, mayeur de Mons. C'est de l'inventaire, accompagné de l'évaluation des objets, que nous avons extrait les articles suivants qui ont trait aux arts :

- « L'effigie de Sampson et Dalila, sur bois, appréciée à xij livres.
 - » L'image de Judiet, en bois, avec molures ; x liv.
 - » L'image de Nostre-Damme, en bois, avec son petit et saint Jean-Baptiste : vij livres.
 - » Une aultre, aussi en bois, contenant Jhésus-Christ mort soustenu par un ange sur le sépulchre : ix liv.
 - » Un aultre de Nostre-Damme, le petit Jhésus et saint Joseph avec plusieurs anges : xij liv.
 - » Un petit tableau de sainte Anne avec une coupe, de bois : xv s.
 - » Un miroir avec l'effigie de Son Altèze et de la sérénissime infante : vj liv.
- x s. (1). »

(1) Archives de l'État, à Mons. Communication de M^r G. GONDRY.

STATUES DE SAINT ANDRÉ ET DE SAINT PHILIPPE, A L'ÉGLISE DE SAINTE-GUDULE, A BRUXELLES. — Les statues des apôtres qui ornent la grande nef de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, sont toutes des dons faits au XVII^e siècle. Celles de saint André et de saint Philippe, qui ont pour auteur Jean Van Mildert (1), sculpteur anversoïs, furent exécutées aux frais du conseil des finances. La dernière le fut à la suite d'une requête que le chapitre adressa au conseil, et que le gouverneur général, François de Mello, apostilla favorablement, le 19 mai 1644, en affectant à cette destination une somme de 200 livres de Flandre, de 40 gros. La requête était conçue en ces termes :

« A messeigneurs les chef, trésorier général et commis des domaines et finances du roy, remonstrent en deue révérence le doyen et chapitre de Saincte-Goudile que, pour donner bon exemple aux zéleux de l'honneur de Dieu qui est glorifié en ses sainets, ils ont fait ériger sur un pilier de leur esglise la statue de l'apostre de sainet André, très-bien élaborée selon le jugement des maistres peintres et statuaires qui l'ont visité, de sorte que l'on juge que ce seroit un notable embellissement pour ladicte église si sur les autres piliers fussent aussy placées les statues des autres apostres selon le rang qu'ils ont es litanies; et d'autant que selon lediet la place de sainet Philippe tomberoit sur le pilier que voz seigneuries ont naguères choisy pour y entendre les sermons et l'ont agencé d'un beau siège, lediet chapitre prie bien humblement que voz seigneuries soyent servies ordonner que sur lediet pilier soit érigée la statue de sainet Philippe, de la mesme grandeur que celle de sainet André (2). »

La statue de saint Philippe donna lieu à un procès. Lorsqu'elle arriva à Bruxelles, — le fait se passe en 1644, — le métier des sculpteurs de cette ville fit arrêter la charette

(1) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 272. La statue de saint André y est erronément attribuée à Fayd'herbe. — BAERT, *Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*, ne cite pas cette statue parmi ses œuvres; il déclare être de lui celle de saint Paul, qui est de Jérôme Du Quesnoy, et qu'il dit plus loin sculptée par ce dernier artiste.

(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

qui l'avait amenée, sous le prétexte qu'eux seuls avaient le droit de placer en ville des ouvrages du ressort de leur art. Ayant appris ces faits, le procureur fiscal exposa le cas au conseil de Brabant. La corporation fut obligée de reconnaître qu'elle avait agi arbitrairement, et qu'elle ignorait que la statue avait été exécutée pour le souverain, représenté par le conseil des finances. Dans le mémoire qu'elle envoya en réponse à l'action que lui avait intentée le procureur fiscal, elle prétend que Van Mildert avait travaillé à Bruxelles, non seulement pour le compte du roi Philippe IV, mais encore pour tous ceux qui le lui avaient demandé (1).

Dans les *Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas* de Ph. Baert, on lit que Jean Van Mildert fut reçu dans la gilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1611; c'est 1610 qu'il faut lire, ainsi que le prouve la publication des *Liggeren* (2) par MM. Rombouts et Van Lerijs.

FAYD'HERBE (Luc). — Le 28 février 1631, par-devant le notaire Laurent Van den Plassche, à Bruxelles, et deux témoins parmi lesquels figure Pierre Mercx, ingénieur et architecte du roi, fut passé un contrat entre Lamoral de la Tour, comte de Tassis, et Luc Fayd'herbe, maître sculpteur, à Malines. Nous en extrayons le passage suivant :

« Icelluy maistre sera tenu et obligé d'orner et couvrir la chappelle ronde ou octogone dudict seigneur comte dans l'église de Nostre-Dame du Sablon en ceste ville, entièrement par-dedans de pierre de touche, depuis le pavement jusques à la couple [sic] ou voulte, estant de la haulteur de vingt-un pieds, saus y comprendre la chappelle quarrée de devant, et ce en la mesme forme et manière comme ladicte chappelle ronde se trouve à présent, avecq ses ornements, corniches et molures, auquel effect il sera tenu de prendre lesdictes

(1) Archives de l'office fiscal de Brabant, aux Archives du royaume. Communication de Mr Louis GALESLoot.

(2) T. I^{er}, p. 461. Les éditeurs ont publié à cette occasion des renseignements curieux sur plusieurs travaux de Jean Van Mildert.

pierres de touche des mélieures carrières de Boutenbanq, Couptalon ou Baudeclou, et sera tenu de livrer la moitié des pierres nécessaires pour lediet ouvrage en ceste ville de Bruxelles, au lieu que luy sera désigné, endéans le terme d'un an à commencer au mois de mars prochain, et à finir au mois de mars 1652, et l'autre moitié encor un an après, et les placer endéans deux mois après, ne soit que lediet seigneur comte seroit servy de vouloir avoir faict lediet ouvrage auparavant, auquel cas lediet maistre sera, après l'expiration de ladiete première année, tenu de parlivrer le tout à la semonce et réquisition dudit seigneur comte, moyennant que l'advertence luy soit faicte deux mois devant, et de placer et achever tout l'ouvrage en bon, deu et parfait estat, endéans autre trois mois après lesdicts deux de la livraison des matériaux. Pour lequel ouvrage lediet seigneur comte sera tenu et obligé, ainsy qu'il s'oblige par cestes, de payer audiet maistre esculpteur la somme de six mille florins, à sçavoir quinze cent florins au mois de mars prochain par anticipation, un aultre quart lorsqu'il aura livré la moitié desdictes pierres, encores un autre après la livraison de l'autre moitié, et le quart restant incontinent après que l'ouvrage sera placé et en estat, etc. (1). »

Ce contrat donna lieu à un procès entre les deux parties, qui se termina par la condamnation volontaire du comte de Tassis, le 15 juin 1653.

Il ressort de ce document que l'architecture et la sculpture de la chapelle des princes de la Tour et Tassis, qui existe encore aujourd'hui dans l'église de Notre-Dame des Victoires, à Bruxelles, est l'œuvre de Fayd'herbe; cette particularité est restée ignorée des auteurs qui nous ont laissé des descriptions de Bruxelles, ainsi que des biographes de l'artiste (2).

Du QUESNOY (Jérôme). — Voici un extrait des lettres patentes délivrées au nom de Philippe IV, et datées de Bruxelles, le 5 juin 1651, par lesquelles l'archiduc Léopold-

(1) Registre aux sentences du conseil de Brabant de l'an 1653, fol. 283 ro, aux Archives du royaume.

(2) Deux biographies, ayant pour titre : *Notice sur la vie et les ouvrages de Lucas Fayd'herbe*, ont été publiées à Malines, l'une, en 1854, par Mr Ad. VANDERPOEL (53 p.), l'autre, en 1858, par Mr Ch. du TRIEU DE TERDONCK (36 p.).

Guillaume nomme ce grand artiste aux fonctions d'architecte, statuaire et sculpteur de la cour, à Bruxelles, aux gages de 800 livres de Flandre par an : il ne prêta serment en cette qualité que le 14 décembre 1632.

« PHILIPPES, etc., à tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Sçavoir faisons, que pour le bon rapport que faict nous a esté de la personne de Hiérosme du Quesnoy, etc., avons icelluy, par la délibération de nostre très-chier et très-amé bon cousin Léopolde-Guillaume, etc., commis, ordonné et estably, commettons, ordonnons et établissons par cesdictes présentes à l'estat et office de nostre architecte, statuaire et sculpteur de nostre cour en ceste nostre ville, pour vacquer et estre employé là-part que par nous ou d'aultre part luy sera commandé, et en oultre faire les desseings et modelles pour les bastimens et aultres que par nous ou de nostre part luy seront ordonnez; et pour les mieulx effectuer il tiendra sa demeure en ceste nostre ville de Bruxelles, tant que bon nous semblera, en donnant audiet Hiérosme du Quesnoy plein pouvoir, auctorité et mandement espécial dudiet estat d'ores en avant tenir, exercer et déservir, et d'y faire bien et deuement toutes et singulières les choses que luy seront ordonnez, et que bon et féal architecte susdict peult et doibt faire, aux gaiges de viije livres, du prix de xl gros, nostre monnoye de Flandres, la livre, par an, etc., à commencer avoir cours doiz la date de cestes, et au surplus aux honneurs, droietz, libertez, franchises et auctoritez y appartenans; sur quoy et de soy bien et deuement acquieter en l'exercice dudiet estat lediet Hiérosme du Quesnoy sera tenu de faire le serment pertinent, etc (1). »

Dans les *Comptes des ouvrages de la cour*, qui existent aux Archives du royaume, nous trouvons les paiements suivans faits à J. du Quesnoy : en 1604, 4 livres 10 escallins d'Artois, pour avoir sculpté trois têtes de séraphins dans la chambre des archiducs; — en 1605, 50 livres, pour certaines réparations à quatre statues de la partie du jardin du palais appelée *le Labyrinthe*; — en 1610, 50 livres, pour avoir travaillé au nettoyage de cartouches sur lesquels sont posés les empereurs d'Autriche; — en 1612, 19 livres, pour la livraison de quelques statues destinées à la grotte du labyrinthe.

(1) Archives du conseil d'État, aux Archives du royaume.

« Aen Jeronimus du Quesnoy, daerop dat beloopen drye hoofden van seraphinen, by hem gesneden ende geleverd op de camere van Hare Hocheyt, 't stuek tot xxx stuivers (1). »

« Aen Jeronimus du Quesnoy, beeltsnydere, de somme van xxx ponden voer sekere reparatien by hem gedaen aen de vier gesneden steenen statuen in den doolhoff (2). »

« Aen Jeronimus de Lennoy [*sic*], de somme van 1 ponden Arthois, waerop dat beloopt 't gene hy verdient heeft in 't hof over 't snyden ende reyningen van thien houten cartoesen daer d'elff keyzers van Oystenryck opstaen (3). »

« Aen Jeronimus du Quesnoy, beeltsnyder, de somme van xix ponden Arthois, voor de leveringe by hem gedaen in den doolhoff van eenige beelden ende figueren dienende om in de groote nieuwe grotte te setten (4). »

VOORSPOEL (Jean). — (*Voy.* § 8.) — La requête que nous publions de cet artiste n'est pas datée, mais il y est question du successeur des archiducs Léopold-Guillaume et Jean d'Autriche au gouvernement général des Pays-Bas, qui fut le marquis de Caracena, comte de Pinto, dans les années 1659 à 1664.

Ce document renferme pour la biographie et sur les travaux de Jean Voorspoel, des renseignements curieux.

« A Son Excellence remonstre très-humblement Jean Voorspoele, schulpteur de son stíl, que la cour royale de tout temps a esté pourveu d'un architecte, statuaire et schulpteur en marbre, alebastre, bois et semblables matières, tenant sa résidence en ceste ville de Bruxelles, et ce pour le plus grand service des gouverneurs et lieutenants généraulx de Sa Majesté; quoy considéré, et qu'à présent il n'y a personne en cestedicte ville qui exerce l'office de schulpteur de ladicte cour, ce que néantmoins le service de Vostre Excellence, aussy bien que la conservation de la cour semblent requérir. Et comme le suppliant, au temps des gouvernements du sérénissime archiduc Léopolde, ensemble de Son Altéze Sérénissime don Juan, a esté employé diverses fois pour faire plusieurs models, tant à leur service particulier que

(1) Registre n° 27505, 1^o, fol. cxi v^o, de la chambre des comptes.

(2) *Ibidem*, 2^o, fol. cxxj v^o.

(3) Registre n° 27507, 2^o, fol. xxviii v^o.

(4) Registre n° 27508, 1^o, fol. clxiiij v^o.

pour l'entrée de la chapelle royale de ladiete cour, de quoy il n'est pas encor satisfait, y joinct qu'icelloy suppliant a fait les figures et les enrichissements du basteau que Vostre Excellence a envoyé à Sa Majesté, en quel employ (comme le suppliant croit) il s'a denement acquité, tellement qu'il ne doit, sans jactance, céder à personne au fait dudict art, en quelque matière que ce soit, l'ayant appris chez les respectiffs schulpteurs des cours royales de Leurs Majestez d'Espagne et de France, il se vient présenter en toute submission à Vostre Excellence, suppliant très-humblement que le bon plaisir d'icelle soit l'honorer dudict estat d'architecte, statuaire et schulpteur de ladiete cour royale, en considération de ses services, quoyque sans gaiges, seulement aux honneurs, droicts, libertez, franchises, exemptions et auctoritez y appartenans, qu'ont jouys ses prédécesseurs, en faisant au suppliant dépescher lettres patentes suivant celles cy-jointes. Quoy faisant, etc. (1). »

STERCX (Maximilien), — sculpteur, à Bruxelles, fut condamné, par sentence du conseil de Brabant, en date du 21 octobre 1711 (2), à payer les frais du procès qu'il avait intenté depuis l'année précédente, au couvent des Briggittines de cette ville, pour obtenir le paiement d'une somme de 60 florins, prix d'un crucifix sculpté que feu la prieure Zety lui avait commandé pour l'église de la communauté. Stercx avait été admis maître en 1683. (*Voy.* § 8.)

LE ROY (Pierre-François), — fut un des meilleurs sculpteurs de la seconde moitié du XVII^e siècle. Il naquit à Namur, le 14 janvier 1737 : il était fils aîné de Hubert-François et d'Anne-Catherine Duchene, et mourut à Bruxelles, le 27 juin 1812. Ces dates sont extraites des registres de l'état-civil.

Le Roy montra de bonne heure des dispositions pour

(1) Archives du conseil d'État, aux Archives du royaume. Les lettres patentes jointes à la requête de J. Voorspoel sont celles de J. du Quesnoy, dont nous avons donné plus haut un extrait.

(2) Registre au sentences du conseil de 1711, fol. 61^{ro}, aux Archives du royaume. Communication de M^r Louis GALESLOOT.

son art, et ce furent les députés des états de Namur qui lui accordèrent les moyens de l'étudier, car ses parents n'étaient pas en position de le faire. Laurent Delvaux était alors un artiste qui jouissait d'une grande réputation : en 1760, les députés des états lui adressèrent leur protégé à Nivelles, où Delvaux travaillait à divers ouvrages pour le compte du chapitre. Ils auraient désiré que le maître se chargeât de l'administration du subside de 200 florins qu'ils accordaient au jeune Le Roy, mais il s'y refusa. A l'époque où celui-ci allait se mettre sous la direction de Delvaux, il avait entrepris la restauration des statues de saint Pierre et de saint Paul pour la façade de l'église des jésuites, à Namur, et l'exécution d'une statue de sainte Anne pour l'église de Saint-Loup, dans la même ville. Ce ne fut qu'après l'achèvement de ces travaux, qu'il se rendit à Nivelles, où il resta pendant environ dix-huit mois. Nous extrayons ces particularités de la correspondance qui s'échangea à cette occasion entre Delvaux et le pensionnaire des états de Namur, et dont nous publions les textes ci-après.

Deux autres documents donnent des détails sur les études et les voyages de Le Roy. Après sa sortie de l'atelier de Delvaux, il alla à Paris, où il fréquenta l'académie pendant les années 1762 à 1766, et tout à la fois l'atelier du sculpteur C.-A. Bridan, avec lequel il partit pour l'Italie. Le Roy s'établit à Carrara, cette petite ville de la principauté de Lucques si renommée pour ses carrières de marbre, et y travailla pendant trois ans. Une lettre qu'il adressa au comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'impératrice Marie-Thérèse à Bruxelles (1), vient corroborer à cet

(1) « Monseigneur, puisque vous l'ordonnez vous serez obéi. J'ai acheté le » bloc de marbre, que j'ai façonné en vestale, trois sans livres, argent de » France. Mon salaire est qu'il vous soit agréable, mais pour entrer dans les » vues de Votre Excellence, je demande pour la façon deux fois la valeur du » marbre. Heureux, Monseigneur, si cet essai de mes travaux peut m'assurer

égard l'un des deux témoignages ou certificats de capacité qui lui furent délivrés par les députés des états du pays de Namur. Le grand intérêt de ces diverses pièces pour la biographie de l'artiste nous fait un devoir de les imprimer à la suite de celles qui sont relatives à son admission dans l'atelier de Delvaux (1). Dans un autre document que nous avons découvert aux Archives du royaume (2), et qui est une longue requête présentée par Le Roy au prince de Stahremberg, ministre plénipotentiaire de l'impératrice aux Pays-Bas, il est question de divers travaux exécutés pour le prince Charles de Lorraine et le comte de Cobenzl. Cette requête est une véritable biographie. Le Roy y parle de ses études, de son séjour à Paris, à Metz et en Italie, et de ce qu'il a fait dans ce dernier pays (un buste de Vestale, un autre de Purificateur, les statues de l'Amour et de Minerve, le tout en marbre). Une pièce d'un intérêt si considérable mérite bien de prendre sa place dans notre recueil.

Les œuvres de Pierre-François Le Roy sont très-rares, par la raison qu'il a travaillé beaucoup pour les églises et les couvents, et que la presque totalité d'entre elles ont été vendues et d'autres détruites pendant les premières années de l'occupation française en Belgique. Dans le *Catalogue des effets précieux* du prince Charles de Lorraine figure de lui un buste de femme en marbre (3). En 1790, le voyageur

» pour toujours votre protection toute-puissante. Le buste partira de Ravine
» pour Marcille par mere. J'ai l'honneur d'être, etc.

» P. F. LE ROY, sculpteur.

» De Carrara, le 13 décembre 1769. »

(Archives de la secrétairerie d'État et de guerre; correspondance de Cobenzl, aux Archives du royaume.)

(1) Ces pièces proviennent des archives de l'État, à Namur : elles m'ont été communiquées par Mr J. BONGNET.

(2) Archives de la secrétairerie d'État et de guerre.

(3) *Catalogue des effets précieux de feu S. A. R. le duc Charles de Lorraine*; 1781, p. 42.

allemand George Forster a vu de Le Roy, qui habitait alors Namur, dans la chapelle du palais des gouverneurs-généraux, à Laeken, une statue en marbre de sainte Christine, dont il fait un grand éloge (1). Nagler (2), le seul qui ait consacré un article à Le Roy, dit qu'il travaillait beaucoup à l'ornementation des édifices de sa ville natale. Nous n'avons pu découvrir sur quoi repose cette allégation.

1. « Monsieur, j'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par le jeune homme que vous me recommandez de la part de Messieurs les députés de l'état, et selon votre demande, j'ay examiné son esquisse de sainte Anne, dans lequel je trouvai assés de bon pour son âge, et de grandes espérances pour la suite; mais comme vous savés que cet art demande du temps pour qu'on puisse parvenir à un certain degrez de perfection, il seroit fort avantageux à ce jeune homme de pouvoir encore étudier quelques années, soit à Paris, soit chez moy, et il est fâcheux qu'un sujet tel que lui soit obligés par la médiocrité de sa fortune de quitter déjà l'étude, pour ne s'adonner qu'à un travail purement mercenaire. Quoyqu'il en soit, les seigneurs députés paraissent, selon votre lettre, assés disposés à favoriser ce jeune homme, pour que vous puissiez lui procurer les môiens de venir chez moy pendant six semaines ou deux mois. J'ay fait voir à ce jeune homme un modèle de sainte Anne que j'ay dans mon atelier, et pendant ce tems là il le pourra copier sous ma direction.

» LAUR. DELVAUX.

» Nivelles, le 19 may 1760. »

2. « Monsieur, j'ai communiqué à Messieurs les députés la réponse obligeante que vous avez faite à la lettre que j'avois eu l'honneur de vous écrire de leur part pour vous recommander le jeune sculpteur Le Roy. Le témoignage que vous rendez de ce jeune homme et les espérances que vous concevez qu'il

(1) «... worin eine mit sehr viel gearbeitete und sehr sorgfältig nach » einem römischen Original vollendete Muse oder Göttin van carrarischem » Marmor, mit Krone und Scepter zu ihren Füßen, unter dem Namen der » heiligen Christina, die Hausgottheit vorstellt. Der Bildhauer Leroy in Namur ist der Urheber dieses schönen Kunstwerks. » (*Ansichten vom Niederrhein, von Brabant, Flandern, etc.*; Leipzig, 1868; t. 1^{er}, p. 209.)

(2) *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, t. XIII, p. 508. PIRON a reproduit l'article de NAGLER dans son ouvrage : *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België*, p. 354.

pourroit utilement profiter de vos instructions ont décidé ces Messieurs par l'estime qu'ils font de votre personne et de la perfection de vos talents, à lui prêter la main pour profiter de la grâce que vous voulez bien lui faire de l'admettre dans votre atelier. Le désir d'avoir de vos élèves les flatte beaucoup, et ils vous prient, Monsieur, de continuer vos bontés à ce jeune homme, puisque vous lui reconnoissez quelques talents. Ils lui accordent une pension de deux cents florins par année pour le terme de deux ans, et je suis chargé, si voulez bien ainsi le permettre, de vous faire parvenir en son temps le montant de cette somme, pour que vous aïez la bonté de l'arranger à votre discrétion pour sa table et ses entretiens, etc.

» PASQUET.

» Namur, le 21 may 1760. »

3. « Monsieur, il m'a fait plaisir d'apprendre que les Messieurs députés avoient gratifié le jeune Le Roy qui, selon les apparences, promet quelque chose, d'une pension pour pouvoir l'aider à se perfectionner. Dès que vous jugerés à propos l'envoier chez moy, mon atelier luy sera libre, et, flatté de l'honneur que les Messieurs députés m'ont bien voulu faire de s'adresser à moy, je lui prêterai tout les secours possible, pour qu'il tâche de remplir l'attente que les Messieurs ont de lui; mais quant à ce que Monsieur me propose de veiller à son économie, c'est à quoy j'ay toujours eu trop de répugnance, et que je n'ay jamais voulu entreprendre pour aucun de mes élèves, et d'ailleurs ce jeune homme m'a paru assez posé pour qu'il puisse s'arranger lui-même. C'est pourquoy vous me ferez un sensible plaisir de m'en dispenser.

» LAUR. DELVAUX.

» Nivelles, le 30 may 1760. »

4. « Monsieur, j'ai tardé quelque temps à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du jeune Le Roy, parce que nos Messieurs étant lors en vacances, j'ai cru devoir attendre leur retour pour la leur communiquer. Ces Messieurs sont très-reconnoissans de ce que vous avez la bonté de recevoir ce jeune élève et d'agréer leur arrangement. Et comme la proposition qu'ils avoient faite de remettre à votre discrétion la pension qu'ils lui accordent n'avoit pour but qu'un point d'arrangement qu'ils croioient meilleur en le supposant de votre agrément, il leur a suffi, Monsieur, qu'il ne fût point de votre goût pour changer de disposition. Le jeune homme, en effet, est posé, et je crois même qu'on peut y prendre confiance. La seule inquiétude que je pourrois prendre est que connoissant ses parens dans le besoin, il ne pût tenir contre l'inclination naturelle et bien louable de les en aider, mais comme la pension que l'état lui donne à une autre destination, on y a paré en me chargeant de faire paier directement sa

pension aux personnes qui lui fourniront la table. Il seroit déjà parti par une suite de l'empressement que nous avons lui et moi de profiter de vos leçons, mais il a dû surseoir un peu de temps pour achever la réparation qu'il avoit entrepris de faire aux statues de saint Pierre et saint Paul qui étoient dans la façade de l'église des jésuites, à Namur. Une autre raison concourre encore à me faire souhaiter son départ, parce que je l'ai chargé de faire une statue de sainte Anne pour l'église de Saint-Loup, et que je souhaiterois qu'elle fût achevée pour le jour de la fête; le temps s'abrège cependant, mais je soutiens mon espoir sur la confiance que vous voudrez bien lui permettre de me faire cette statue sur le modèle que vous en avez dans votre atelier, comme vous m'avez fait la grâce de me le marquer dans votre première, etc.

» PASQUET.

» Namur, le 16 juin 1760. »

5. « Monsieur. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Le jeune Le Roy pourra venir chez moy pour y apprendre à dessiner et à modeler sous mes yeux quand vous trouverez bon me l'envoier. Et quant à ce qui regarde la statue de sainte Anne, il est vrai que je vous ay marqué que j'en avois un modèle dans mon atelier, qu'il pourroit le copier sous ma direction, c'est-à-dire faire un autre modèle en terre sur le mien; mais pour ce qui s'agit de la travailler en bois, il ne pourra nullement le faire dans mon atelier, d'autant [que] je n'y ai rien de propre pour ces sortes d'ouvrages, et que la place me manqueroit pour y introduire tout ce qui est nécessaire pour cela. Le tems que vous fixé est absolument trop court pour faire quelque chose de bon; il en faudroit davantage à un habil homme pour en faire le modèle seul. Pour le reste, disposez de moi, etc.

» LAUR. DELVAUX.

» Nivelles, le 17 juin 1760. »

6. « Nous députés des trois membres de l'état du païs et comté de Namur à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Savoir faisons que Pierre-François Le Roy, maître sculpteur, est né dans la ville de Namur, des parens bourgeois de la même ville, honnêtes mais pauvres, et que ce jeune homme, dès sa première adolescence aiant montré des talens pour la sculpture qu'il ne pouvoit cultiver faute de moïens, nous, par une suite de la protection que nous accordons aux arts et aux artistes, nous l'avons placé à l'étude dans l'atelier du premier sculpteur de ce pays, et nous l'avons ensuite facilité dans les voyages qu'il a entrepris pour Paris et Rome successivement, afin d'atteindre le degré de perfection que son émulation lui représentoit; nous certifions de plus qu'il s'est conduit partout avec sagesse et discrétion, et qu'il

a fait des progrès qu'il justifie par ses ouvrages propres à lui concilier l'estime et la faveur des protecteurs des arts. En foi de quoi nous avons ordonné à notre conseiller pensionnaire et greffier de signer cette et de la munir du cachet ordinaire de l'état. A Namur, le 25 juin 1771. »

7. « Nous députés des trois membres de l'état du pays et comté de Namur certifions et attestons que Pierre-François Le Roy est né à Namur en janvier 1759; qu'à l'âge de quinze ans, montrant des talens décidés pour la sculpture, nous l'avons placé chez le sieur Delvaux, à Nivelles, sculpteur de la cour de Son Altesse Royale, et qu'il y a fréquenté son atelier pendant dix-huit mois; que nous l'avons ensuite secondé pour fréquenter l'académie de Paris, où ayant étudié avec succès pendant cinq ans, il a fréquenté l'atelier de Mr Bridant, sculpteur du roi, où il s'est exercé pendant quatre ans, qu'il l'a accompagné ensuite à faire le tour de l'Italie, à quoi il a employé cinq ans, et qu'étant demeuré seul à Carrara, il y forma un atelier où il a travaillé pendant trois ans, d'où il est revenu au pays en juin dernier, que dans le cours de ses études il s'est marié à Namur (1) où il a famille, sans qu'il y ait encore formé d'atelier, quoiqu'il soit pourvu de toutes choses nécessaires propres à le former. Comme dans le cours de ses études et de ses voyages nous avons eu une correspondance avec lui, il est de notre connaissance qu'il est de bonne mœurs, honnête homme et bon chrétien, et encore qu'il a perfectionné ses talens et qu'il a rempli le but que nous nous étions proposé de nous acquérir un bon artiste dans le genre de la sculpture. En foi de quoi nous avons ordonné à notre conseiller pensionnaire et greffier de signer cette et de la munir du cachet ordinaire de l'état. A Namur, le 14^e août.

8. « A Son Altesse Monseigneur de Starhemberg. Pierre-François Le Roy a l'honneur d'exposer à V. A. en très-profond respect que, suivant le goût décidé qu'il a toujours eu pour la sculpture, il s'y seroit appliqué dès sa jeunesse, et que d'abord secondé par les états de la province de Namur, sa patrie, il auroit étudié sous le fameux sculpteur Delvaux, qu'ensuite il auroit passé à Paris et s'y appliqué au même art sous le sieur Bridant, sculpteur du roi Très-Christien, dont il se concilia l'estime, et au point qu'il lui confia la direction de divers ouvrages en ce genre. Le progrès qu'il fit en cette étude ayant excité le zèle qu'il avoit toujours ressenti de consacrer à S. A. R. les premiers essais de ses talens, il modella en terre cuite bronzée une Minerve qu'il prit la respectueuse liberté de lui présenter par le ministère de S. E. le comte de Cobenzl, et ayant été assez heureux que de mériter son approbation,

(1) Il avait épousé Marie-Catherine-Joseph Briot, qui lui survécut.

elle daigna le gratifier de la somme de 456 livres, en lui témoignant par Sadite Excellence souhaiter qu'il se rendit en Italie pour se perfectionner dans cet art, en ajoutant, par un effet de la protection décidée qu'elle accorde aux arts, qu'elle l'y seconderoit.

» Cette bonté fut un ordre pour l'exposant, et quoiqu'il fût de lui-même destitué de tous moyens de subsister, tant pour lui que pour sa femme et ses enfants, qu'il laissoit au pays à la modique ressource du travail des mains de la mère, il se disposa à gagner l'Italie dès qu'il auroit pu achever les commissions dont il étoit chargé par le sieur Bridan.

» Dans l'entretems, pénétré de la plus vive reconnaissance des bontés de S. A. R., il employa le tems destiné à son délassement à modeller un saint Charles, aussi en terre cuite et bronzé, qu'il vint lui présenter par le même canal et prendre ses ordres pour l'Italie. Il fut encore assez heureux que d'obtenir son approbation avec un ordre réitéré de se rendre en Italie, et de nouvelles assurances de sa haute protection.

» Sous d'aussi heureux auspices, le remontrant partit incontinent (1) et s'arrangea pour faire le voyage avec toute l'économie possible. Il demeura cinq ans et neuf mois consécutifs en Italie. Avant son départ, S. E. le comte de Cobenzl l'avoit chargé de faire en marbre deux bustes, l'un d'une vestale et l'autre d'un sacrificateur. Dès que de l'aveu de ses maîtres il crut pouvoir prendre l'essor, il s'empessa à donner des preuves de son application. V. A. a vu l'un et l'autre buste : ils ont eu le bonheur de mériter son approbation; elle a fait plus : elle a daigné les faire passer sous les yeux de S. M., ce qui étoit la plus grande faveur que le remontrant pût espérer.

» Mais si son zèle, si ses études peuvent être dignes des attentions de V. A., qu'il lui soit aussi permis de lui exposer ses pressants besoins. Avec du goût, de l'application et toute la bonne volonté possible, il se trouve dans un état de nécessité, qui, loin de lui permettre d'élever un atelier et d'attendre tranquillement la fin de ses ouvrages, ne lui laisse pas même de quoi fournir à la subsistance de sa femme et de ses enfants. Le gouvernement a daigné lui accorder différents secours, qui, réunis, font un objet de 6,546 livres, faisant en argent courant de Brabant 3,563 florins 16 sols 8 deniers. Mais il supplie V. A. de lui permettre d'en rendre ici un compte fidèle. Son voyage d'Italie, son retour et son entretien pendant le séjour qu'il y a fait, lui ont coûté

(1) Un passe-port, qui possède encore un de ses petits-fils, est daté de Bruxelles, le 5 novembre 1768, et porte : « Pierre-François Le Roy, sculpteur, natif des Païs-Bas, allant en Italie, nommément à Rome et à Florence, en vue de se perfectionner dans son art. »

1,560 florins, argent courant de Brabant. Il a déboursé effectivement pour l'achat du marbre qui a été employé aux deux bustes susmentionnés, ainsi que pour les bloes des deux vases de deux pieds de France de hauteur, et pour un autre bloc de l'Amour, ainsi que pour les droits de sortie d'Italie et le transport aux Pays-Bas, 2,246 florins 15 sols 5 deniers, aussi argent courant de Brabant. Cette somme réunie aux frais de son voyage d'Italie, fait celle de 3,806 florins 15 sols 5 deniers, et par conséquent 242 florins 14 sols 7 deniers plus qu'il n'a reçu (1). Qu'il lui soit encore permis d'ajouter qu'il a employé six mois et demi à exécuter la Minerve et le saint Charles bronzés, et vingt-huit mois à tailler la Vestale et le Sacrificateur. Ainsi, des secours que le gouvernement a daigné lui accorder, dont quelques uns à titre de gratification, il n'en a rien retiré du tout pour son travail au-dessus de son voyage d'Italie et des frais qu'il a payés, vu même qu'il a encore déboursé au-delà.

» Cet exposé vrai et fidèle convaincra facilement V. A. du besoin dans lequel il doit se trouver et dans lequel il se trouve en effet. Cependant, glorieux que ses premiers essais ont été jugés dignes d'être présentés à S. M., il n'ambitionne rien de plus que de pouvoir lui consacrer son talent et ses ouvrages, en s'abandonnant absolument à sa munificence royale, et de s'illustrer dans une carrière dans laquelle plusieurs fameux sculpteurs l'ont précédé aux Pays-Bas; leur réputation est un aiguillon pour le remontrant, mais ses efforts seront vains et inutiles, si V. A. ne daigne seconder son zèle. Il ose donc recommander sa situation et son sort à sa bienfaisance, en la suppliant avec la plus respectueuse confiance de daigner lui faire ressentir les effets de la protection qu'elle accorde si généreusement aux arts, et de vouloir concourir aux moyens de tirer un artiste de la situation vraiment pitoyable dans laquelle il se trouve avec sa famille. C'est la grâce, etc.

» P. F. LE ROY. »

(1) Pour les sommes reçues par Le Roy, et payées par le prince Charles de Lorraine, on peut consulter, aux Archives du royaume (collection de la secrétairerie d'État et de guerre), les comptes dits des *Gastos secretos* des années 1772, 1773, 1775, 1777, 1778 et 1779. Le seul détail que l'on y trouve à recueillir est la mention d'une somme de 1,960 florins, payée par ordonnance du 11 juillet 1777, « pour un ouvrage en marbre destiné à être » envoyé à Sa Majesté. »

§ 96. Verriers et verrières.

Sommaire : Verriers : J. de Eychuisse, Jacques de Caloo et Barth. Van der Lynde, à Gand. — A. Boulengier, à Mons. — J. de Smet, G. de Brulc, H. Van Rillaert et N. Mertens, à Bruxelles. — Adr. Van den Houte, à Malines. — Romb. Smits et N. Bloemsteen, à Anvers. — J. Gheerlooff. — Verrières : aux châteaux de Ninove et d'Anvers; — aux hôtels du conseil de Flandre, à Gand, et du grand conseil, à Malines; — aux églises de Notre-Dame du Sablon, de Saint-Jacques-sur-Candenberg, du Béguinage et de Sainte-Gudule, à Bruxelles; — aux églises d'Alseberg, — de de Hage, lez-Breda, — d'Esplechin, près de Tournai, — de Tholen, en Zélande, — de Laeken, — d'Estaires, — de Vilvorde, — de Notre-Dame, à Anvers, — de Renswoude, — de Menin, — et à la Nouvelle-Église, à Amsterdam; — aux abbayes de Saint-Denis, en Broqueroie, lez-Mons, — de Notre-Dame de la Cambre, près de Bruxelles, — de Saint-Martin, à Louvain, — et de Cortenberg; — aux couvents des chartreux, près de Bruxelles et de Lierre, — des dominicaines ou de Val-Duchesse, à Auderghem, — des célestins, à Héverlé, — et de Vredenburg, lez-Breda; — au palais de Bruxelles; — aux chapelles de Zande et de Notre-Dame de la Fontaine, au Rœulx.

DE EYCHUISSE (Jean). — **VERRIÈRE DU CHATEAU DE NINOVE.**
— En 1397, le chœur de la chapelle de ce château fut orné d'une verrière représentant le Christ en croix et d'autres figures, avec les armoiries de Philippe le Hardi, de sa femme, et de Jean, comte de Nevers, leur fils. Ce vitrail fut livré par Jean de Eychuisse, verrier de Gand.

« A maistre Jehan de Eychuisse, voirrier, demourant à Gand, pour faire la fenestre ou cuer de la chappelle de Monseigneur le due de Bourgoingne en sa bouch et chastel de Nieneve, doublé de voirre ouvrée d'un crucifix, de plusieurs aultres ymages, des armes de Monseigneur et de Madame, de Monseigneur de Nevers et d'autres ouvrages tout autour, laquelle contient xxxvij piez, à x solz le piet, qui monte : xviij livres x solz. »

« *Item*, donné en courtoisie au varlet dudit voirrier qui apporta les pièces de ladiete verrière de Gand jusques à Nieneve : vj solz. »

« *Item*, à Gille le Vos, maistre machon, pour paver ladiete chapelle, etc. (1). »

(1) Registre n° 7478, compte de la Saint-Jean-Baptiste 1397 à la Saint-Jean-Baptiste 1398, collection de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

CALOO (JACQUES DE). — VERRIÈRES A L'HÔTEL DU CONSEIL DE FLANDRE, A GAND. — Au § 12 nous avons parlé de ce peintre verrier; mais nous avons négligé alors de reproduire le texte relatif aux travaux que s'y trouvent analysés; il mérite cependant d'être imprimé pour les expressions que l'on y rencontre; le voici :

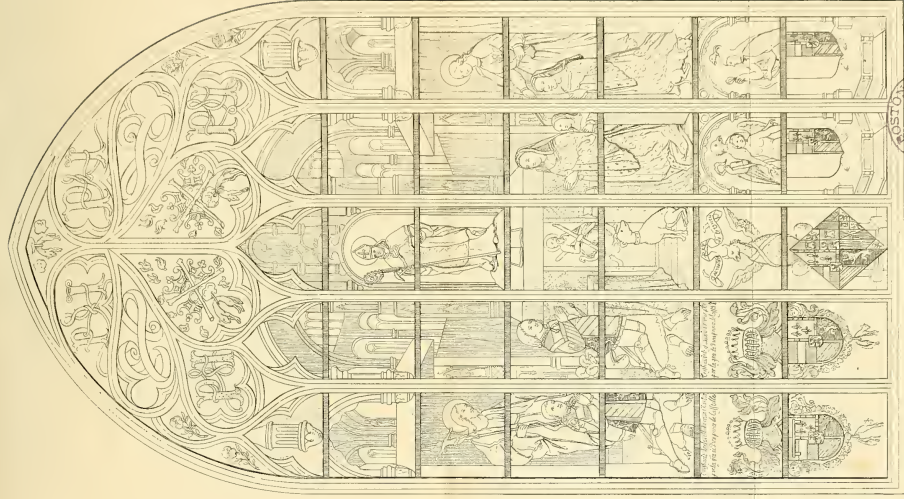
« A Jehan de Caloo, voirier, demourant audit lieu de Gand, pour une fenestre ronde par manière d'un 00 de voire de France, par lui livré et à lui prinse ou mois d'octobre oudiet an mil iiij^e et x, et par le commandement de messeigneurs du conseil mise en la grant salle, armoyez des armes du roy, nostre sire, de monseigneur le duc, de madame sa compaignie, et des armes de Flandres, contenant xlvij piez de voire, compté le voire amaillié de pointure au double, à vj solz parisis le pied, valent : xiiij liv. viij s. (1). »

Le même artiste est mentionné dans un compte de 1419, pour avoir livré seize pieds de « voire de France mis à » ij voireières quarées en la grande fenestre de la chambre » du conseil de Flandre (2). »

J. DE SMET. — VERRIÈRES A L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DU SABLON, A BRUXELLES. — Est-il question dans le document qui suit d'une chapelle de Saint-Antoine, située sur le Sablon, ou de la chapelle dédiée à ce saint dans l'église de ce nom, c'est ce que nous n'oserions décider. Les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* ne parlent pas de la première; il est donc probable qu'il s'agit de la chapelle dans l'église. Par lettres patentes du duc Philippe le Bon, duc de Bourgogne, datées du 8 mai 1455, on paya à Jean de Smet, verrier, à Bruxelles, le prix d'un vitrail représentant la Vierge et l'enfant Jésus, saint Antoine de Padoue, saint Philippe et sainte Élisabeth, ainsi que les figures du duc et de la duchesse de Bourgogne, avec leurs armes et devises.

(1) Registre n° 21795, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 21797, *ibidem*.



« Sente-Anthonys capellē opten Savel, te Bruessel, ghemaect een gelaesen vinstere by Janne den Smet, gelaesmakere, te Bruessel, ter ordinantie ende bevele van mynen genedichs heeren den hertoge, ter eeren Gods ende om die grote devocie die hy draecht totten heyligen sente Anthonys vorsereven; in dewelke vinstere staen iiij beelden, te weten : j van Onser-Vrouwen mit hoeren kynde; j van sente Anthonys van Pado; j van sente Philips, apostel; ende j van sente Lysbetten, ende die beelden van mynen vorsereven heere den hertoge ende mynrevrouwen der hertoginnen, zynre gesellinnen, mit hoerre beyder wapenen ende divisen; welke vinstere te maken verdiniet was aen den vorsereven meester Jan, te weten : van xvij ponden, houdende elken pond iiij voete, zyn lxxij voete, ende die vorme boven, xxj 1/2 voete; syn tsamen xxiij 1/2 voete, elken voet voir viij st. Brabants, maken : xxxvij liv. viij st., te xl gr. Brabants, elc pont; — *item*, noch vj pande van Mynsheeren wapenen ende divise vorsereven; elken pant voir ij gulden peters, zyn xij peters, maken xx der vorsereven ponde; comen tsamen die vorsereven ij peters ter sommen van lvij liv. viij st., munten vorsereven, als 't clairelyc blyet by Mynsheeren openen brieven gegeven te Bruessel, viij dage in meye anno [xiiij^e] xxxiiij (1) »

Mr Hyacinthe De Bruyn a publié, en 1866, une brochure intitulée : *Notice sur les anciennes et les nouvelles verrières de l'église de Notre-Dame, au Sablon*. Il y est question des dégâts considérables causés aux vitraux de de cet édifice par l'épouvantable tempête qui éclata à Bruxelles, le 25 mai 1815, et d'une somme de 150 livres, de 40 gros de Flandre, qui fut accordée par Marguerite d'Autriche au nom de son neveu l'archiduc Charles, par lettres patentes du 24 janvier de l'année suivante. Voici le texte relatif au paiement de cet argent, mais il n'en ressort pas, comme le dit l'auteur cité plus haut, que les trois verrières représentaient les personnages dont les armoiries y étaient reproduites :

« Aux margliseurs et receveur de l'esglise de Nostre-Dame du Sablon, à Bruxelles, la somme de vijxxx livres que Messeigneurs, par lettres patentes

(1) Registre n^o 2409, 2^e, fol. lxxx v^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

données à Bruxelles, le xxiiij janvier xve xiiij, leur ont accordé pour convertir et employer en la façon de iiij verrières que Messeigneurs ont ordonné estre mises au cuer de ladiete esglise, et ou lieu de celles qui ont esté rompues par la tempeste et oraige qui fut en la saison d'esté lors passé, assavoir : l'une ou nom et armoyée des armes de monseigneur l'empereur; la ije ou nom et armoyée des armes de feu le roy de Castille; et la iiije ou nom de monseigneur l'archiduc et de mesdames Lyénor, Ysabeau et Marie d'Austriche, ses sœurs, et aussi armoyée de leurs armes (1). »

En 1617, le comte et la comtesse de Furstenberg obtinrent des marguilliers de l'église de Notre-Dame du Sablon, ainsi que des confrères du grand serment de l'arbalète, les autorisations qui leur étaient nécessaires pour pouvoir, à leurs frais, construire à la fois un oratoire dans le petit chœur dit de Saint-Hubert, à l'effet d'y entendre la messe, et une galerie extérieure sur sommiers pour établir avec cette tribune une communication directe avec leur hôtel. Ils s'engagèrent à donner une somme de 400 florins de Rhin à l'église, à restaurer et même à orner le chœur de Saint-Hubert, où chaque année les personnes faisant partie de la confrérie de ce nom auraient la faculté de célébrer les offices divins, enfin à ne pas aliéner ledit oratoire, auquel les marguilliers auraient toujours accès, et qui devait rester la propriété de l'église. L'oratoire à construire devait cacher la partie inférieure d'un beau vitrail représentant Philippe le Beau et où se trouvaient divers écussons. Le fait étant venu à la connaissance du premier héraut d'armes des archiducs, il s'empressa de faire exécuter un dessin du vitrail et l'envoya à l'archiduc Albert, avec la requête suivante dans laquelle il exprime toute son indignation pour un tel acte de vandalisme :

« A Son Altéze Sérénissime, remonstre en toute humilité le conseiller et premier roy d'armes de Vostre Altéze Sérénissime comment ceulx du grand

(1) Registre n° F. 200, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

gulden (1) de cette ville de Bruxelles ont, pour accommoder la contesse de Furstenberg, moyennant quelque somme d'argent, permis à icelle de faire un oratoire au bout d'une allée sur des somiers passant par-dessus le cecmetière, doiz sa maison jusques et all'encontre de certaine fenestre de l'église de Nostre-Dame de Sablon, par où il serat abolir, ruynier, ou qu'il faudrat otter la verrière que feu l'archidueq Philippe, premier du nom, princee de Castille, et son filz Charles, empereur V^e du nom, ancestres de Vostre Altèze Sérénissime, ont donné en ladite église, en mémoire de ce que feu ledit Charles avoit esté roy dudit gulden, comme en est à présent la sérénissime infante. Ce voyant, le remonstrant, en acquit de son devoir et pour la conservation de ladite mémoire, s'est opposé all'encontre et faict copier ladite verrière, laquelle copie vat icy joinete, et faict entendre ladite opposition aux marguilliers de ladite église et doyens d'iceluy gulden, qui luy ont donné pour responce qu'ilz [les marguilliers] espéroient que ladite contesse obtiendrat bien de Vostre Altèze Sérénissime permission de le faire; cependant passans tousjours avant avec l'ouvrage. Or, comme telle façon de faire est un grand scandal et de grande et mauvaise conséquence, qui pourrat servir d'exemple à beaucoup d'autres, ne peult croire que Vostre Altèze Sérénissime pour accommoder une vassale, permetterat que les verrières et mémoires de telz princes ses prédécesseurs seroient ruynées ou ostées, ains au contraire les voudrat maintenir, comme en ce faict ont fait lesdits archidueqz Philippe et Charles celles de leurs prédécesseurs; car autrement faisant, et estant en pratique ce qu'on tase de faire en ceste occasion, les mémoires de Vostre Altèze Sérénissime et beaucoup d'autres seroient en temps advenir au mesme dangier, et ainsy se perdront les antiquitez et mémoires. Tout ce que dessus le susdit roy d'armes a jugé estre de son devoir le représenter en toute humilité à Vostre Altèze Sérénissime, afin qu'elle soit servie prennant esgard à l'importance du fait, d'y pourveoir de remède. »

Le conseil privé fut saisi de l'opposition et ordonna la suspension des travaux commencés, pour lesquels la comtesse de Furstenberg avait déjà dépensé des sommes assez élevées. Celle-ci de son côté adressa une requête, afin de pouvoir les continuer, mais là s'arrêtent nos informations. La pièce importante pour nous dans le dossier, c'est le dessin du vitrail dont il ne reste plus rien aujourd'hui, et que nous avons fait reproduire par la gravure.

(1) *Gulden*, serment.

VERRIÈRE A L'ÉGLISE DE SAINT-JACQUES-SUR-CAUDENBERG, A BRUXELLES. — Par lettres patentes de Philippe le Bon, datées de Bruxelles, le 25 avril 1450 (après Pâques), il fut accordé aux marguilliers et gouverneurs de la fabrique de cette église une somme de 60 livres, de 40 gros la livre, « pour convertir et emploier en l'ouvrage, facon et achat de » la grant verrière ou grant portail de ladicte église (1). »

VERRIÈRES A LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LA FONTAINE, AU ROEULX. — Cette chapelle, qui avait été fondée, en 1441, par Jacqueline de Croy, fut ornée, en 1459, de trois verrières aux frais du duc Philippe le Bon; c'est ce que constate l'extrait suivant d'un compte de la recette générale de Hainaut (2).

« Par lettre faicte le xxviije jour de mars mil iiije lix, après Pasques, la somme de vjxx salus d'or, de l gros pièce, en deniers paiez aux gouverneurs de la fabrique de la chapelle Nostre-Damme de la Fontaine, scituée en la ville du Roelx, pour emploier et convertir ou paiement de troix vérières que monseigneur le duc y a fait faire. »

BOULENGIER (Alexis). — VERRIÈRES DONNÉES PAR LES ABBÉS DE SAINT-DENIS, EN BROQUEROIE. — Nous avons recueilli dans deux des comptes de ce monastère, qui existent aux Archives de l'État, à Mons, quelques notes sur de petites verrières armoriées données par les abbés : elles font connaître le nom d'Alexis Boulengier, verrier de cette ville.

(Compte de la Saint-Remi 1469-1470.) « A ung verrier demorant à Mons a esté païé pour une verrière que Monseigneur a donné à damp Nicolle du Stoequoit, armoyés de ses armes : lx s. »

(Compte de la Saint-Remi 1489-1490.) « A Alexit Boulengier, verrier, demorant à Mons, pour une verrière que Monseigneur fait mettre en la maison du recepveur armoyées de ses armes : lx s. »

(1) Collection des acquits dits de Lille, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 3196, fol. liij r°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

« A Jehan Fourneau, pour une verrière que Monseigneur lui donna lors et qu'il fist mettre en sa maison, aussi armoyées de ses armes : liij s.

« Au devantdit Alexit, pour une verrière par lui faite par Monseigneur et armoyées de ses armes, ou mois d'avril iiii^{xx} et dix, laquelle il fist mettre à ladiete église (1), en le chambre du bailli : xxx s. »

VAN DER LYNDE (Barthélemi). — VERRIÈRE A L'HÔTEL DU CONSEIL DE FLANDRE, A GAND. — L'extrait qui suit est relatif à la restauration, en 1485 ou 1486, par B. Van der Lynde, verrier, à Gand, d'un vitrail représentant la Vierge, dans la salle aux plaids de l'hôtel occupé par le conseil de Flandre, en cette ville.

« A Berthelmy Van der Lynde, voirier, pour, par ordonnance de messeigneurs du conseil, avoir refait et remis à point une grande voirière de l'ymaige de Nostre-Dame en la salle là où l'on plaide, laquelle voirière le vent l'avoit abatu et rompu; par tauxatiou : lxxij s. par. (2). »

VERRIÈRE AU COUVENT DE VREDENBURG, LEZ-BREDA. —
« Ung verrier de la ville de Brouxelles, » reçoit, en mars 1494, une somme de 40 livres 10 sous de Flandre, au nom de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Philippe, son fils, « pour certaine verrière où sont pourtraictes les figures, armoïées des armes de Messeigneurs, laquelle ilz ont donnée et fait mectre à une des fenestres du cueur du neuf cloistre de Breda, afin qu'ilz soient participans aux prières et oroisons (3). »

VERRIÈRES A L'ÉGLISE DU VILLAGE DIT DE HAGE, PRÈS DE BREDA. — Dans des notes tirées d'anciens comptes (4) des

(1) Le mot *église* est ici employé pour *abbaye*.

(2) Registre n° 21855 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) Registre n° F. 181, fol. vij^{xx} ix r°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Collection des papiers *Havermans*. Communication de M^r PR. CUYPERS-VAN VELTHOVEN.

domaines de la maison de Nassau, on lit que le comte Engelbert II donna, le 12 octobre 1499, aux marguilliers de l'église du village appelé de Hage, situé près de Breda, une somme de 25 florins d'or ou 35 florins du Rhin, pour les vitraux du chœur de l'église qu'ils venaient de bâtir. Il est assez probable que l'un d'eux était orné, selon l'usage, des armoiries du noble bienfaiteur.

« *Item, betaelt, ten bevelen ende scriven van mynen genadigen heeren, opten 12 october [xiiij^e] xcix, den kerckmeesteren van der Hage, die myn genadigen heeren den dorpe van der Hage gegonnen ende gegeven heeft, tot gelase in hunnen koer, die zy nu getimeert hadden : xxv gouden gulden, facit xxxv Rynsgulden. »*

VERRIÈRE A L'ÉGLISE D'ALSEMBERG, PRÈS DE BRUXELLES. — Par lettres patentes, datées de Malines, le 1^{er} juillet 1512, Marguerite d'Autriche accorda une somme de 100 livres, de 40 gros, « pour employer à la façon d'une verrière armoyée » des armes de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Charles, son petit-fils (1).

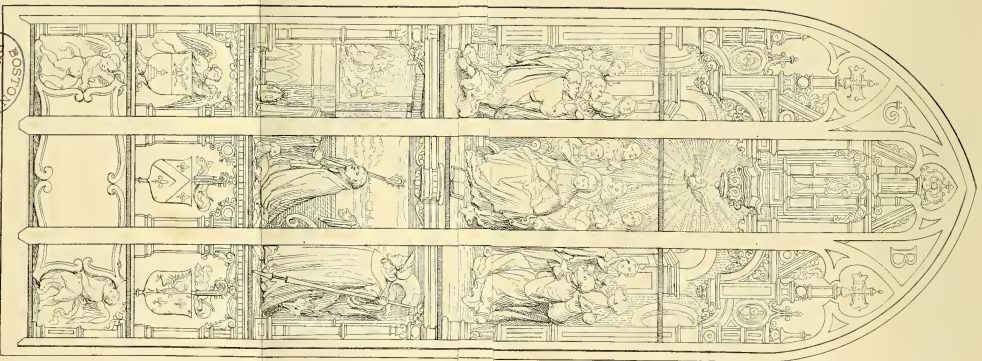
DE BRULE (Gilles). — VITRAUX A L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LA CAMBRE, PRÈS DE BRUXELLES. — Le roi Charles donna 60 livres, de 40 gros, à ce monastère, en 1516, « pour » employer en une grant verrière armoyée, laquelle il vouloit estre mise au cœur » de l'église (2).

La reine Marie de Hongrie fit placer à ses frais, en 1538, dans ce même édifice « une belle grande verrière, » qui fut payée 150 livres de Flandre à un verrier de Bruxelles, nommé Gilles de Brule (3).

(1) Registre n° F. 551, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 201, de la chambre des comptes, *ibidem*.

(3) Registre n° M. 178, *ibidem*.



BOSTON
PUBLIC
LIBRARY

On Virginia St.

VAN DEN HOUTE (Adrien). — VITRAUX AU PALAIS DU GRAND CONSEIL, A MALINES. — Un compte des exploits de ce conseil nous donne des détails sur de petites verrières exécutées, en 1521, dans différentes salles et dans la chapelle du palais qu'il occupait. Les unes rappelaient les ducs de Bourgogne, d'autres reproduisaient les armoiries de Charles-Quint, des images de saints, etc. Ce compte fait connaître le nom du verrier qui les exécuta, et qui s'appelait Adrien Van den Houte; il mourut cette même année, car ce fut sa veuve qui toucha le prix de ses travaux. Van den Houte est la véritable forme de son nom, telle qu'on la trouve dans les comptes de la ville de Malines, où il est aussi fait mention de lui.

« A Barbele Sulse, vefve de feu Adrian de Hout, voirier, xxxj liv. xiiij solz, pour les parties de voirières garnyes d'ymaige, par elle délivrée au palais, a^e xve xxj, sicomme : six voirières mises en la chambre où se tient le conseil, èsquelles sont les remembrances des duez et ducesse de Bourgongne; *item*, six autres voirières, en chascune desquelles y a ung rondeau garni des armes et devises de l'empereur; *item*, en la petite chambre tenant celle du conseil, pour avoir resoudé et lavé trois voirières, en l'une desquelles y at un rondeau garny des armes de l'empereur; *item*, en la chapelle du palais quatre voirières, èsquelles sont contenues les armes et devise de l'empereur; *item*, encoires en ladiete chapelle quatre autres voirières garnies chascun d'un rondeau, dedens lesquelz sont en peinture saint Charles, saint Pierre, saint Jehan et sainte Katherine; *item*, en la chambre des huissiers pour avoir fait une grande voirière contenant x piedz et ung quart, garny des armes et devise de l'empereur, avec aussi les bastons d'office des douze huissiers ordinaires (1). »

VERRIÈRES A LA CHARTREUSE DE SCHEUT, LEZ-BRUXELLES, ET A L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN, A LOUVAIN. — Guillaume de Bruxelles, qui gouverna l'abbaye de Saint-Trond depuis

(1) Registre n^o 21464, fol. xxxvj v^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. Dans le registre n^o 21438, le nom du même verrier est orthographié : *Van den Houtte*.

1517 jusqu'à 1552, fit don au couvent des chartreux, près de Bruxelles, d'une belle verrière, sur laquelle on voyait la *Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres*, dans la partie supérieure; l'abbé agenouillé, et son patron, dans le compartiment du milieu, et les écussons de ses armes et de celles du monastère, avec une inscription constatant la donation, dans la partie inférieure. Nous avons retrouvé le dessin original à la plume du projet de ce vitrail dans un manuscrit des Archives du royaume, provenant de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Trond; c'est celui qui accompagne notre article.

Dans un cartouche placé au bas de la verrière devait se trouver l'inscription que voici : *D. Guillermus de Bruxella Sancti Amandi in Pabula et Sancti Trudonis in Hasbania monasteriorum abbas, huius ordinis fautor, me fieri fecit. Orate pro eo.*

L'abbé Guillaume de Bruxelles donna aussi un vitrail à l'abbaye de Saint-Martin, à Louvain; quelques notes insérées dans le manuscrit en question nous permettent d'en faire la description. Dans les meneaux on voyait saint Bernard en prières, et trois prophètes placés un peu plus bas; puis Dieu le Père accosté de deux anges, et, comme sujets principaux : l'*Annonciation*, avec le prélat à genoux derrière la Vierge, et son patron saint Guillaume; enfin, saint Amand, saint Benoit et saint Trond, et, sous chacun d'eux, un écu armorié, et dans le compartiment le plus inférieur, inscrite dans un cartouche, la légende suivante : *Dominus Guillielmus de Bruxella, abbas monasteriorum Sancti Amandi et Trudonis, comes et dominus temporalis in territorii et opidis eorundem, quondam scholaris et fautor huius domus, me fieri fecit anno Domini 1525. Orate pro eo.*

VITRAIL A LA CHAPELLE DU SAINT-SACREMENT DE MIRACLES, A BRUXELLES. — Nous trouvons dans un registre où sont

très-sommairement annotées les lettres patentes dépêchées par l'audiencier (1), et sous la date du 17 février 1536 (n. s.), la mention suivante : « Don de iij^e lx livres pour construyre » une verrière en la chapelle du Saint-Sacrement mira-
» culeux. »

VITRAIL DE LA NOUVELLE-ÉGLISE, A AMSTERDAM. — Un nommé Jean Ruysch fut condamné, au mois de février 1539, à faire placer dans cet édifice un vitrail d'une valeur de 100 florins carolus, pour avoir proféré des injures contre Nicolas Geeryt Matheeuszone, bourgmestre d'Amsterdam. Comme il ne s'exécutait point, ce dernier adressa une requête à l'empereur pour qu'il lui fût permis de faire faire la verrière à ses propres frais, sauf à avoir ensuite son recours sur les propriétés du coupable. Cette autorisation lui fut accordée le 4 septembre 1539.

« Alsoe Jan Ruysch, tegenwoirdelick gevangen in den Hage, by sentencie tegens hem gegeven byder coninginne donaigiere van Hongrien, etc., in de maent van februario lestleden, onder anderen gecondempneert es geweest te doen maken ende stellen eene glasen veynstere bynnen de nyenwe kereke van Amsterdamme, weerdich wesende hondert karolus gulden eens, ende dat voor reparacie ende beternisse van der injurien by hem geprofereert jegens Claes Geeryt Matheeuszone, ende in 't jaer voerleden, burgmeester derselver stadt; ende want de voornoemden Jan Ruysch des in gebreke es, soe heeft Hare Conincklycke Majesteyt, begeerend dat de voerscreven sentencie volbracht worde, den voornoemden Claes Geeryt Matheeuszone, gheconsenteert ende consenteert by desen, dat hy selfs de voerscreven glase veynster sal mogen doen maken ende stellen in de voerscreve nyenwe kereke, na inhouden derselver sentencie, ende dat hy de penningen die daeromme te verleggen sullen wesen totter voerscreven somme van hondert karolus gulden, sal mogen repeteren ende verhalen op den voornoemden Janne Ruysch oft zyn goeden. Aldus gedaen in de stadt van Berghen op den Zoom, den iiij^{en} september xv^e xxxix (2). »

(1) Registre n° 20734, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre aux actes de 1538 à 1544, *ibidem*.

GHEERLOFF (Jean). — **VERRIÈRES AU COUVENT DES CHARTREUX, PRÈS DE LIERRE.** — En 1552, l'abbesse de Roosendaël fit placer deux vitraux dans ce couvent, par un verrier du nom de Jean Gheerloff ou Gheerloeff, pour lesquels il réclama 32 florins carolus. Un procès surgit au sujet du paiement de cette somme devant le conseil de Brabant (1).

SMIT ou SMITS (Rombaut), — peintre sur verre (*gelaes-scryvere*), est inscrit dans le registre de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, comme élève de maître Dingemans, en 1543 (2). Son admission à la maîtrise ne s'y trouve pas annotée. Le compte de Jean d'Immerzeel, amman d'Anvers, de la Noël 1554 à pareil jour 1555, nous apprend que ce peintre sur verre fut brûlé vif pour avoir fait partie de la secte des anabaptistes.

« Van Rombaut Smit, gelaesseryvere, van dat hy by zyn eygen confessie bevonden is geweest herdoopt te synce, ende dairinne persisterende, allevende, aen eenen stake verbrand is geweest, ende geen goeden achtergelaten en heeft (3). »

VERRIÈRE A L'ÉGLISE D'ESPLECHIN, PRÈS DE TOURNAI. — Dans une sentence, prononcée le 28 août 1561, au bailliage de Lille, Douai et Orchies, à l'occasion du procès entre l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai, et Arnould Cottrel,

(1) « hoe dat hy [Jan Gheerloff] als gelaesmakere, ten beheete ende begherten der abdisen van Rosendale hadde gemaect ende gestelt gehadt, binnen den cloostere van den chartroisen buyten der stadt van Lyere, twee gelasen vensteren, daer aene hy verdient hadde gehadt xxxij carolus guldenen, ende hoewel dien aengemeret dieselve abdisse waere schuldich geweest de voirschreve somme te betalene.... » (Registre n° 602, sentence n° 254, archives du conseil de Brabant, aux Archives du royaume.) Communication de M^r L. GALESLOOT.

(2) TH. VAN LERIUS et ROMBOUTS, *Liggere der Antwerpsche Sint-Lucas gilde*, t. I^{er}, p. 143.

(3) Registre n° 12906, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

qui prétendait avoir des droits à la seigneurie d'Esplechin, on lit que le prélat de ce monastère invoque pour établir celui qu'il a à la collation de la cure, la représentation du patron de l'abbaye sur la principale verrière du chœur de l'église de ladite localité (1).

VITRAUX DE L'ÉGLISE DE THOLEN. — Dans un document qui fait partie des archives du conseil des troubles (2), nous avons lu que les verrières historiées de l'église de Tholen, en Zélande, furent détruites par les iconoclastes vers le mois d'octobre 1566 (*necnon vitreas fenestras ecclesie imaginibus depictas et ornatas effregerint*).

VERRIÈRES AU COUVENT DES DOMINICAINES, DIT VAL-DUCHESSE, A AUDERGHEM. — Lettres patentes délivrées au nom de Philippe II, roi d'Espagne, et datées de Bruxelles, le 22 mars 1565 (n. st.), par lesquelles il est accordé aux religieuses de cette communauté une somme de 100 livres de Flandre, de 40 gros la livre, payable sur la recette générale des finances, « pour employer tant à la réédification de leur » église nagaires brulée, que aussi pour faire faire une » verrière » avec la représentation de la personne du roi et celle de ses armoiries (3).

(1) «.... oultre et par-dessus laditte seigneurie viscontière desdits de Saint-Martin audit Esplechin, appareroit que monsieur le prélat de laditte église et abbaye de Saint-Martin estoit patron de la cure d'icelle église et paroisse d'Esplechin, et, comme tel, le conféroit, et en dispoisoit à la vacation, sans contredit aulcun ne empeschement; pour mémoire de quoy et conservation du droit dudit seigneur prélat et de laditte abbeye y avoit en la principale et maistresse verrière du chœur d'icelle église d'Esplechin une verrière figurée et peinte de la représentation de monseigneur saint Martin, et au coupet [haut] du pignon du mur d'icelle église y avoit une croche ailliée et gravée démontrant laditte autorité et haulteur de Saint-Martin..... » (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin du XVII^e siècle*, fol. 237 r^o, aux Archives du royaume.)

(2) Archives du royaume.

(3) Collection des Papiers d'État et de l'audience, liasses, *ibidem*.

BLOEMSTEEN (Nicolas). — VERRIÈRES DE LA CHAPELLE DU CHATEAU D'ANVERS. — Nicolas Bloemsteen, peintre verrier, à Anvers, y fut inscrit comme apprenti dans la gilde de Saint-Luc, en 1540 : son admission à la maîtrise ne figure pas dans le registre de cette corporation, mais il est mentionné en qualité de maître en 1551 (1). Il forma de nombreux élèves et mourut en 1610. Son fils, qui portait le même prénom (2), fut reçu maître verrier en 1595, et décéda en 1620 ou 1621. Une quittance (3), signée : *Claes Blomsten*, nous fournit des renseignements sur deux verrières que le père a exécutées pour la chapelle du château ou citadelle d'Anvers, en 1568. L'une représentait *le Christ en croix*, avec les armoiries de Philippe II, dans la zone inférieure; sur l'autre était figurée *la Résurrection*, et l'on voyait l'écusson du duc d'Albe au-dessous (4). L'artiste avait demandé une somme d'environ 55 livres et demie, qui fut réduite à 48, après estimation faite par les doyens de la gilde.

« Gelyck Nielaes Blommesteen, gelaesmaeckere, ingeseten poortere van Antwerpen, heeft gemaect twee geschilderde gelasen, inhoudende, het een gelass, een crucifix, hebbende onder in den voet de wapene van den coninck van Spaengien, ende d'andere, een Verrysenisse, hebbende onder in den voet de wapene van den hertoghe van Alba; welcke gelasen zedert Sinxen avont lesleden volmaect, ende in de cappelle binnen den casteele begonst aen de stadt van Antwerpen gestaen gestelt syn geweest, etc. »

VAN RILLAERT (Henri). — VERRIÈRES AU PALAIS DE BRUXELLES. — Henri Rillaert, verrier à Bruxelles, figure dans un compte de l'année 1569, comme ayant livré plu-

(1) TH. VAN LERIUS et RONBOUTS, *Liggere der Antwerpsch Sint-Lucas gilde*, t. 1^{er}, pp. 140, 178, 473, etc.

(2) *Ibidem*, pp. 570 et 570.

(3) Acquits des comptes du château d'Anvers, aux Archives du royaume.

(4) Voy. LEVY, *Histoire de la peinture sur verre en Europe*, p. 198.

sieurs vitraux peints pour la nouvelle salle de bains du duc d'Albe, au palais de cette ville.

« Betaelt Henrick Van Rillaert, gelaesmackere, cxxvij ponden Arthois van diverssehe geschilderde glaesen by hem gemaet in de nyeuwe stuyven van den hertoge van Alva in den hove ons heeren des coninex, te Bruessele (1). »

VERRIÈRE A L'ABBAYE DE CORTENBERG. — Mandement à l'audiencier, daté de Bruxelles, le 8 juin 1601, pour l'avertir que les archiducs ont accordé au monastère de Cortenberg, entre Louvain et Bruxelles, une somme de 100 livres de Flandre, « pour une verrière à mettre à » l'esglise avecq [leurs] effigies et armes, et lui enjoindre » de dépêcher les lettres patentes. » Les religieuses de ce monastère avaient d'abord obtenu 75 livres : cette somme fut majorée plus tard (2).

MERTENS (Nicolas). — VERRIÈRE A L'ÉGLISE DE LAEKEN. — Mandement des archiducs au conseil des finances, daté de Bruxelles, le 20 mai 1602, relatif au paiement de 814 livres de Flandre 10 sous 6 deniers, à Nicolas Mertens, « maistre voirier, » à Bruxelles, « pour avoir fait, — y » est-il dit, — et livré deux verrierres, l'une de Nostre-Dame » et ses sept douleurs, et l'autre portant la représentation de » noz personnes, armoyées de noz armes, par luy faictes » en l'église de Nostre-Dame à Laken, lez-Bruxelles, les- » quelles nous avons donné et fait mectre en ladicte église, » contenant ensamble iiij^e lxiiij pieds, à xxiiij solz le » piedt, comprins le ferraille et journées du taillieur de » pierres, etc. (3). » Voici de plus le reçu de l'artiste :

« Nous Nicolas Mertens, maistre voirier en la ville de Bruxelles, etc., confessions avoir receu la somme de ^{ve} iiijxx iij livres viij s. pour avoir fait et

(1) Registre n^o 4236, fol. ij^e xvij r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2 et 3) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, *ibidem*.

livré deux verrières, l'une de Nostre-Dame et ses sept douleurs, et l'autre portant la représentation des personnes de Leurs Altèzes et armoyées de leur armes, par moy faictes en l'église de Nostre-Dame, à Laken, lez laditte ville de Bruxelles, lesquelles Leur Altèzes avoient donné et faict mettre en ladicte église, contenant ensemble iii^e lxiiij piés, à xxiiij solz le pied, etc. Le xxviii^e jour de septembre xv^e deux (1).

» NICLAES MERTENS. »

VITRAIL A L'ÉGLISE D'ESTAIRES. — Les archiducs firent réparer à leurs frais, en 1608, une verrière ornée de leurs armoiries qui se trouvait dans l'église de cette petite ville, située sur les confins de la Flandre et de l'Artois.

« Payé aux pasteur, bailliy, advoué et eschevins de la ville d'Estaires, la somme de lv livres v solz iiij deniers, que Leurs Altèzes leur ont accordé par ordonnance du x^e de janvier xv^e viij, pour les employer en ouvraiges et réparations plus nécessaires, mesmes à une verrière aux armoiries de Leursdictes Altèzes (2). »

MERTENS (Nicolas). — **VERRIÈRES AUX ÉGLISES DU BÉGUINAGE, A BRUXELLES, ET DE VILVORDE, ET AUX COUVENTS DES DOMINICAINES OU VAL-DUCHESSE, A AUDERGHEN, ET DES CÉLESTINS, A HÉVERLÉ.** — Nicolas Mertens, qui est cité plus haut, fut un des principaux verriers de Bruxelles du XVII^e siècle. Il occupa une des charges de doyen du métier des peintres et des vitriers de cette ville, en 1611, 1615, 1619 et 1624 (3). C'est à lui que les archiducs Albert et Isabelle confièrent l'exécution de quatre verrières à leurs armes, qu'ils firent placer dans la chapelle de l'église du Béguinage, à Bruxelles, où la comtesse douairière de Berlaymont avait été enterrée : on lui paya de ce chef une somme de 134 livres 4 sous 6 deniers, de 40 gros la livre, par lettres patentes

(1) Aequits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Registre n^o 18310, fol. xlix v^o, de la chambre des comptes, *ibidem*.

(3) Registre aux admissions du métier, *ibidem*.

du 27 juin 1601 ¹. En 1603 ², Mertens reçut encore des archiducs les sommes suivantes : 102 livres 12 sous, « pour » deux verrières blanches mises en l'église au cloistre » d'Auwerghem, lez-Bruxelles, avecq deux écussons portans les armes de Leurs Altesses mises au mitant [milieu] » de chascune. » A la suite de ce paiement le compte où il se trouve renseigné mentionne ceux des verrières faites par Martens, et dont il est parlé au § 91.

VITRAUX DE L'ÉGLISE DE SAINTE-GUDULE, A BRUXELLES.
— Nous publions ci-après les lettres patentes d'Albert et Isabelle, du 22 juin 1614, qui accordent 750 florins à la fabrique de cette église. Dans le préambule de ce document qui reproduit la requête des marguilliers, on voit qu'ils avaient fait à cette époque des frais considérables pour réparer et consolider les vitraux de la chapelle du Saint-Sacrement et d'autres, et dépensé beaucoup d'argent à divers travaux de restauration dans l'église.

« ALBERT ende ISABEL, etc. Wy hebben ontfangen d'oitmoedighe supplicatie van de fabryckmeesters der kercke van Sinter-Goedelen, binnen deser onser stadt van Bruessele, inhoudende hoedat sy ontrent een jaer geleden genootsaect syn geweest tot belettinge van de gantsche ruine van de groote gelaesen venster, staende boven 't provys, daerinne gefigureert staet den coninck ende coninginne van Hongereyen, met hunne wapenen, te doen maecken diverse yzers, met balcken met vernyeuwinghe van eenige posten, hebbende daeraen eentsamentlyk in 't repareren van deselve venster, als andere by de lantsheeren, hertogen ende hertoginnen van Brabant, onse voersaeten, in de voerschreve kercke gegeven, becosticht over de xij^e Kinsguldenen, in 't versien van welcke vensteren, namentlyk die staende syn in den choor van den eerweerdige heyligen Sacra-

¹ Registre n° F. 284, de la chambre des comptes, aux Archives départementales du Nord, à Lille.

² Registre n° F. 286, *ibidem*.

mente van miracelen, by de meester wercklieden is bevonden, datter diverse posten syn geborsten, die metten eersten dienen hermaect te worden, als daer van eenige men genootsaect is geweest vuyt te nemen die begonsten te vallen, boven noch diverse colonnien die aldienen vernyeuwt, mits deselve bevonden syn insgelyckx geborsten te wesen, soe anderssints de costelycken gelasen souden geraecken te vallen, die met vele honderden in denselve gevalle nyet en souden wesen te restaureren; dat voorts oock nootelyck dient versien, naer 't seggen van diverse meesters, ingenieurs, hun des verstaende, de fereyten commen achter den voorschreven choir van den eerweerdige heyligen sacramente van miraeelen, als die eertyts boven syn gedect geweest met pavay-steenen, die door lanckeyt van tyde boven gelost syn in der vuegen, dat 't water tusschen beyden compt te pentreren, soedat deselve fereyten boven commen te scheyden daer door de vensters ende andersints den voorschreven choir (soe verre daerinne nyet en wordt versien) apparentelyk groote schade zyn te verwachten; dewelcke dienen behoorlyck verloot oft wel overdackt te syn, om d'welck te repareren met het maecken van de stellinghe daertoe wel sal behoeven over de 1600 Rinsguldens, ende alsoo het tafereel staende op den antaer van den choir van den voorschreven heyligen sacramente, met de croonementen gemaect volgende 't patroon aen ons gethoont compt t'overdecken, de groote venster staende achter denselven aultaer in vuegen dat men de figure van den keyser qualyck can gesien, die oversulcx dient vuytgenomen ende verhoocht, 't welck oock al veel sal comen te kosten; nu is soe, dat si supplianten, midts de voorgaende reparatien, die sy genootsaect syn geweest te doen ende anderssints, van gelt syn onversien ende alsoo hen onmogelyck is de voorschreven nootelyck wercken te vervallen, ten sy dat ons gelieven wille daerinne hun t'assisteren, zoe hebben sy ons zeer oitmoedelyck gebeden 't selfde te willen doen met eender somme ten minsten van 1,000 guldens, tot voidrain van de voirschreven nootelyck wercken, eentsamentlyck van nu voortaan jaerlyck tot versien van deselve gelaesen vensters te doen vuytreycken de somme van 60 Rinsguldens; anderssints is 't ommogelyck voor de supplianten de costelyck geschilderde vensters t'onderhouden, met alle de wercken die van daghe te daghe in de voorschreven kercke kommen te vallen ende hun daerop doen depescheren onse opene brieven daertoe dienende;

doen te wetene : dat wy de zaeken voirschreven overgemerct ende daerop gehadt uw advis gegeven, wesende ter bede ende begerte van den voornoemden fabryckmeesters der kercke van Sinte-Goedelen, binnen deser onser stadt van Bruesse'e, supplianten hebben denselven gegeven ende geaccordeert, geven ende accorderen vuyt ons zunderlinge gratie by desen ten eynde ende effectie, als hier voere versocht wort, die somme van 750 ponden van xl grooten, etc. ¹. »

VITRAUX A LA CHAPELLE DE ZANDE, EN FLANDRE. — Lettres patentes des archiducs datées de Bruxelles, le 27 août 1614, par lesquelles ils accordent, à la requête de l'abbé des Dunes, 200 livres, de 40 gros de Flandre, « pour » deux verrières à ériger avecq leurs effigies et armoiries, » en la nouvelle chapelle qui se bastit à Zande ². » Cette chapelle était dédiée à la Vierge et à saint Bernard.

VITRAIL A L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME, A ANVERS. — Albert et Isabelle accordèrent, par apostille, datée du 23 décembre 1614, une somme de 1,000 livres, de 40 gros, aux marguilliers de l'église de Notre-Dame, à Anvers, pour les frais d'une verrière à leurs effigies et à leurs armes « selon le patron par eux exhibé. » Voici la requête que ceux-ci avaient présentée aux archiducs :

« A Leurs Altèzes Sérénissimes, remonstrent en toute humilité le doyen, chanoines et marglisseurs de l'église cathédrale de Nostre-Dame en Anvers, comme après avoir achevé à l'honneur de Dieu et de sa benoiste mère la vierge Marie la voûte de la nef de ladicte église, ilz ont du costé du nort d'icelle faict bastir ung frontispice tout de pierre blanche avecq ses ornements modernes, y estant de ce costé aussi parfait la voûte; ce qu'estant maintenant achevé et n'y manquant que la verrière, ilz ont pensé estre de leur devoir de l'advertir de Vostre Altèze Sérénissime, ne doutans où elles auront

¹ Collection des Papiers d'État et de l'audience, cartons, aux Archives du royaume.

² Collection des Papiers d'État, citée, liasses.

ceste advertence pour agréable, et qu'ensuyvants en cecy leurs prédécesseurs de haulte mémoire, qui en divers endroicts et églises principales ont par verrières délaissé à la postérité ung vray tesmoignage de leur piété, voudra aussi de semblable ornement embellir ce nouveau et magnificq bastiment, notamment en une église tant renommée en structure et ornemens, et où l'empereur Charles (de très-haulte mémoire) est mis en verrière du costé de west, à la grande porte ou entrée; supplient en oultre les remonstrants que Vos Altèzes, en considération des grandz fraiz qu'ilz ont supportez, et de ce que à raison de celuy ilz doivent encores, soient servies de les secourir de telle somme de deniers qu'ilz trouveront convenir pour ung si louable et sumptueus bastiment, lequel coustera une foiz aultant que celui de l'autre année, lequel Vos Altèzes fut lors servie d'aider avecq une libéralité de mil florins. Quoi faisant, etc. ¹. »

VITRAIL A L'ÉGLISE DE RENSWOUE. — Le 3 août 1645, le magistrat de Breda ordonna, à l'occasion des bons services qu'il avait rendus à la ville, de payer au seigneur de Renswoude, une somme de 250 florins, qui devait servir à couvrir les frais d'un vitrail dans l'église de cette localité ².

VERRIÈRE A L'ÉGLISE DE MENIN. — Par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 15 septembre 1628, et données par l'infante Isabelle au nom du roi Philippe IV, il fut accordé une somme de 300 livres de Flandre, « pour estre employez » à une nouvelle verrière, » qui devait être ornée des armoiries de ce monarque ³.

¹ Collection des Papiers d'État, citée, liasses.

² « tot een gelas in de kercke te Reynswoude om goede diens-
ten by denselven aen dese stad bewesen.... » (Compte de la ville,
ux archives communales de Breda.)

³ Collection des Papiers d'État, citée, liasses.

§ 97. *Orfèvres et graveurs de sceaux* ¹. — *Émaux et orfèvreries.*

Sommaire : Orfèvreries achetées par Robert de Béthune et Louis de Crécy, comtes de Flandre. — Calice donné à Lille par le duc de Bourgogne, en 1391. — Graveurs de sceaux du XIV^e et du XV^e siècle qui ont travaillé pour nos souverains : A. de Hyter, J. Fouet, J. de Nogent, A. Lallemand, J. du Vivier, R. de Gouy, J. Peutin, J. de Brouxelles, P. le Roy, J. Jacobszoon et G. de Backere. — Sceaux pour Philippe le Hardi, Antoine, comte de Réthel, Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, l'archiduc Maximilien, Philippe le Beau et Marguerite, sa sœur. — Sceaux pour les villes de Ninove, de Grammont et de Dixmude. — Nouveaux sceau et contre-sceau du bailliage de Lens. — G. Happart, orfèvre, à Paris. — T. Borreman, R. Van den Dorpe, J. Van den Perre et J. de Rovere, orfèvres de Bruxelles. — Émaux. — Orfèvreries achetées aux Pays-Bas pour le roi d'Angleterre, en 1545. — Orfèvreries diverses données par Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. — Tableau représentant une chasse donné par l'empereur à Marie de Hongrie. — Orfèvres flamands du XVI^e siècle en Angleterre et en Espagne. — J. Van Berenwinckel et C. Janssen, orfèvres du XVII^e siècle. — Industries s'appliquant au travail de l'or.

ORFÈVRES ACHETÉES EN FRANCE, EN 1309, POUR ROBERT DE BÉTHUNE, COMTE DE FLANDRE. — Les comptes dans lesquels sont enregistrées les dépenses privées des comtes de Flandre sont très rares pour la première moitié du XIV^e siècle. Nous avons relevé dans celui de la recette générale de ce pays de l'an 1309 ², quelques achats d'orfèvreries faits à la foire de Bar, à un marchand de Paris, par Robert de Béthune. M. Diegerick a publié dans le t. I^{er} des *Annales de la Société historique d'Ypres* (pp. 353-357) deux inventaires de bijoux engagés par ce prince, en 1319,

¹ Voy. sur les graveurs de sceaux l'ouvrage de M. G. DEMAY, *le Costume au moyen âge d'après les sceaux*, pp. 68-72.

² Collection des comptes en rouleaux, aux Archives du royaume.

et par Louis de Crécy, son petit-fils, en 1328. On y voit figurer ses reliquaires de différentes formes; des statuettes, des encensoirs, des chandeliers, des hanaps, etc., d'argent ou d'argent doré; des parements d'autel et des vêtements sacerdotaux de toute espèce.

« Jehan le Peurière, bourgeois de Paris, pour joiaus acateis à lui, c'est à savoir une couronne d'or et de pières précieuses et pierles, et une çainture d'or et de pières précieuses et perles avec un capiel d'or à pières précieuses : ij^m cccc livres parisis, à paier le moitié à le foire Saint-Aioul l'an mil ccc et nuef et l'autre moitié à le Candler suivant après, et de ce a-il lettres de foire sour monsigneur de Flandres, sur monsigneur Robiert, son fil, et sur Thumas Fin, et fu cis acaes fais en le foire de Bar prochainement passée l'an mil ccc et noef. »

ORFÈVRES ACHETÉES PAR LOUIS DE CRÉCY ET MARGUERITE, SA FEMME, COMTE ET COMTESSE DE FLANDRE. — Dans le chapitre *joyaux* d'un compte de la recette générale de ce pays qui embrasse la période du 7 septembre 1335 au 7 novembre 1336 ¹, on trouve de nombreuses acquisitions d'objets d'orfèvrerie que firent ce prince et cette princesse, tant pour leur usage particulier que pour en gratifier diverses personnes. Le total de la dépense de ce chapitre dépasse la somme de 2,912 livres.

« A Marke Benedict, marchand de Venise, pour j aigle d'or que monseigneur de Flandrez fist acheter de lui, lequel fu présenté à monseigneur l'évesque de Tournay : iij^e lx livres.

» A Gillon le Corembittere, pour iij tasses et pour iij çaintures qu'il fist pour monseigneur de Flandres : lx livres.

» A Nycholin d'Amiens, pour une couronne achetée à lui pour madame de Flandres : xij^e livres.

» A Nycholas Barbezale, pour une coupe achetée à lui, laquelle fu donnée à maistre Andrieu le Misier, d'Arras, phisissien : xij livres x s.

¹ Collection des comptes en rouleaux, aux Archives du royaume, à Bruxelles.

» A Adam de Saint-Quintin, orfèvre ¹, pour ij chapeaux que monseigneur de Flandres fist acheter à lui pour donner le jour des estrines : v^e lij livres.

» A Guillaume Nycholas, compaignons de le compaignie des Bardes [Lombards], pour j aigle d'or que il avoient acheté pour monseigneur de Flandres : iij^e lx livres.

» A Jacquet dou Puy, en rabat de xv livres de gros que monseigneur de Flandres devoit à Nycholas Barette pour un fremail d'or de fleur de lis : c xx livres.

» A Gillion de Corembittere, pour ij couppes dorées que madame de Flandres fist acheter à lui : xxxix livres xvij s.

» A un orfèvre de Bruges, pour une coupe que madame de Flandres fist donner à le fille Bernard Scevel : xij livres.

» A Bethe de le Mude, pour une coupe que Monseigneur de Flandres fist acheter à li et fu donnée à monsieur Grégoire, chevalier au roy d'Ermenie : xvj livres iiij s.

» A demisiële Symonnete de Percy, pour iiij couppes que madame de Flandres eut de li : lvij livres xij s. »

DE HYTER (Aubert). — En 1376, « Allebret, orfèvre » du comte de Flandres, » reçut une somme de 9 francs « pour la façon de petites escuelles et plas d'argent qu'il a » faiz du commandement de Madame [la duchesse de Bourgogne], pour esbatre Mademoiselle Marguerite ². » Cette princesse était née au mois d'octobre 1374. Il s'agit ici d'Aubert de Hyter, qui fut graveur des monnaies au temps du comte Louis de Male, à partir de 1362, particularité qui a été signalée dans nos *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de sceaux, de médailles et de monnaies des Pays-Bas* (t. I^{er}, pp. 68-75).

¹ Nous avons parlé de cet orfèvre et d'autres du XIII^e et du XIV^e siècle qui vécurent en Flandre, dans nos *Recherches sur les graveurs*, etc., citées plus bas (t. I^{er}, pp. 70-73).

² Registre n^o B. 1451, fol. lx r^o, aux Archives départementales de la Côte d'or, à Dijon.

FOUET (Jean) — était orfèvre à Dijon. Son nom figure plusieurs fois dans les comptes de la recette générale des finances de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pour des livraisons de son métier faites en 1379, 1385, 1386 et 1389 ¹. Il grava pour ce prince, en 1382, « ung signet d'or, » qui lui fut payé 18 francs ². Le duc lui confia, en 1389, l'exécution de ses nouveaux sceau et contre-sceau, pour lesquels il reçut 160 francs par mandement du 11 mai ³. Plus tard Fouet fut attaché en qualité de tailleur des coins à l'atelier monétaire d'Auxonne. On lui paya, en 1390 et en 1396, des fers à frapper des méreaux pour la chapelle ducale à Dijon, et pour la chartreuse de Champmol, près de cette ville ⁴.

1. « A Jehan Fouet, orfèvre demorant à Dijon, qui lui estoient deuz pour la façon de graver les seaulx nouveaulx de Monseigneur, lesquelz il a délivrez au chancelier de Mouditseigneur, oultre xx francs que paravant ledit orfèvre avoit receuz pour l'argent desdiz seaulx ; par mandement dudit Monseigneur donné le xje jour de jung mil ccc iiij^{xx} et neuf : vij^{xx} fr. »

2. « Jehan Fouet, demourant à Dijon, tailleur des coing (sic) de la monnoye de Monseigneur à Auxonne, pour une paire de fers à faire pain à chanter pour la chappelle de Monseigneur : iiij^{xx} fr. » (Mandement du 8 mai 1390.)

3. « A Jehan Fouet, demourant à Dijon, pour une paire de fers à faire pain à chanter contenant sept pains, qu'il avoit fait prendre de luy, et yceulx délivrer à messire Jehan de Chartres, son premier

¹ Registres n^{os} B. 1454 de la chambre des comptes, fol. lxvij v^o; B. 1463, fol. iiij^{xx}xix v^o et clxv v^o; B. 1465, fol. cxviiij v^o, et B. 1476, fol. ix r^o, aux Archives départementales de la Côte d'or, à Dijon.

² Registre n^o B. 1460, fol. iiij^{xx}xiiij v^o, *ibidem*.

³ Registre n^o B. 1475, fol. iiij^{xx}xvij v^o, *ibidem*. Les sceaux en question sont probablement ceux que VREDIUS a publiés à la p. 66 de son ouvrage intitulé : *Sigilla comitum Flandriæ*.

⁴ Registre n^o B. 1500, fol. vij^{xx}xvij v^o, *ibidem*. Cet article y est biffé, et on le retrouve dans le registre n^o B. 1508, fol. vij^{xx}xiiij r^o.

chappelain, pour les envoyer, par l'ordonnance de Monditseigneur, en son église des chartreux qu'il a de nouvel fait fonder lez ledit lieu de Dijon : c fr. » (Mandement du 26 septembre 1396.) ¹

DE NOGENT (Jean), — graveur de sceaux, à Paris, reçut, en 1384, une somme de 110 francs pour prix de divers sceaux qu'il avait été chargé de faire à l'usage de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et de Jean, comte de Nevers, son fils, et pour ses frais de voyage, en allant trouver le duc à Arras.

« A Jehan de Nogent, graveur de seaulx, pour la façon et matière de faire et graver plusieurs seaulx pour Monseigneur et pour Jehan monseigneur, comte de Nevers, son filz : c francs, et pour don à lui fait par Monditseigneur, pour ses despenses en venant par le commandement dudit Monseigneur vers lui de Paris à Arras, demourant audit lieu, et retournant audit Paris : x fr. » (Quittance de 70 fr. du 12 avril 1384, n. st., et de 40 fr. du 11 juillet suivant.) ²

DON D'UN CALICE EN OR A L'HÔPITAL-COMTESSE, A LILLE, PAR LE DUC DE BOURGOGNE, EN 1391. — Dans des lettres patentes du 3 juillet de cette année, les maître, prieure et couvent de l'Hôpital-Comtesse, à Lille, déclarent qu'ils ont reçu de la part de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, « ung calice d'argent et la platine d'iceluy, tous doré » de fin or, pesant iij marcqz de Paris ou environ, » aux armes du duc, de sa femme et du comte de Nevers, leur fils aîné; ils s'engagent à célébrer les anniversaires des donateurs, et à ne jamais aliéner ledit calice ³.

LALLEMAND (Arnould), — et DU VIVIER (Jean), — gra-

¹ Registre n° B. 1508, fol. vij^{xxx}xiiij r°, aux Archives départementales de la Côte d'or, à Dijon.

² Registre n° B. 1461, fol. clxx v°, *ibidem*.

³ *Registre aux chartes de la chambre des comptes de juillet 1386 à 1394*, fol. xlvj r°, aux Archives départementales du Nord, à Lille.

veurs de sceaux. En 1402, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, donna le comté de Réthel à Antoine, son deuxième fils, à l'occasion de son mariage. Il fit alors exécuter à Paris, par Arnould Lallemand, un nouveau sceau d'argent équestre avec son contre-sceau sur lesquels ne figurent plus les armoiries de ce comté; ils sont reproduits dans l'ouvrage de Vredius ¹. Le duc donna en outre l'ordre de faire confectionner un sceau à l'usage d'Antoine, pour s'en servir à authentifier les actes que ce prince délivrerait en sa qualité de comte de Réthel et de châtelain de Lille ²; l'auteur de ce dernier sceau n'est désigné dans le document que par son prénom, et nous n'hésitons pas à reconnaître en lui Jean du Vivier, qui, déjà en 1374, s'intitulait orfèvre et valet de chambre de Charles V, roi de France, et qui conserva ses fonctions sous Charles VI. Il est qualifié d'orfèvre du duc Philippe le Hardi, en 1376 ³. Ce prince lui fit d'innombrables commandes d'objets d'orfèvrerie et de bijoux de toute espèce dans le cours des années 1384 à 1395, et leur nomenclature occupe parfois plusieurs pages d'un grand registre ⁴. Il livra entre autres pour la duchesse (Marguerite) « une ceinture à marguerites esmailliées et **P** » entrelaciez ⁵, » et une couronne ⁶. Nous avons publié sur la planche jointe au § 3 de nos *Archives des Arts*, etc., les deux sceaux dont J. du Vivier s'est successivement servi.

¹ *Stigilla comitum Flandriæ*, p. 69.

² VREDIUS l'a publié dans son *Historia comitum Flandriæ*, t. II (*Genealogia*, p. 117).

³ Registre n° B. 1451 de la chambre des comptes, fol. lx v°, aux Archives départementales de la Côte d'or, à Dijon.

⁴ Registres nos 1461, fol. iiij^{xx}xiiij v°; B. 1462, fol. iiij^{xx} v°; B. 1463, fol. 96 v° et 101 v°; B. 1471, fol. vij v°; B. 1476, fol. vj r°; B. 1481, fol. v r°; B. 1495, fol. lv v°; B. 1499, fol. cvj v°, et B. 1503, fol. lxxvj r°, *ibidem*.

⁵ Registre n° B. 1460, fol. iiij^{xx}xiiij v°, *ibidem*.

⁶ Registre n° B. 1463, fol. 32 v°, *ibidem*.

Dans les documents il est le plus souvent désigné sous le prénom de *Jehan*, mais dans le même volume nous l'avons rencontré aussi avec le prénom d'*Hennequin* ¹.

1. « A Ernould Lalemant, tailleur et graveur de seaulx, demourant à Paris, la somme de cix francs vij solz vj deniers tournois, tant pour avoir fait et graver tout à neuf le grant séeel et contre-séeel aux armes dudit seigneur de **P** et **M**, pour ce que ès autres paravant, lesquelz Monditseigneur a fait rompre et despécier, estoient les armes de la conté de Réthel, laquelle Monditseigneur a donnée à Anthoinne, monseigneur son filz, à la consumacion de son mariage, comme pour l'argent emploïé èsdiz seaulx, et aussi pour une chaîenne d'argent à quoy l'un estoit à l'autre, laquelle cousta iij escuz d'or; tout par marchié fait audit Arnoul par maistre Pierre de Courlon, secrétaire dudit seigneur, qui de ce estoit chargié; comme il appert plus à plain par les lettres patentes dudit Monseigneur sur ce faictes, données à Meleun, le vj^e jour de septembre l'an mil cccc et deux ². »

2. « A Hennequin, graveur de seaux, auquel a esté païé la somme de xxj escu pour la façon et argent du séeel de monseigneur le conte de Réthel, que Monditseigneur [le duc] fist faire nouvellement pour séeeller les besongnes touchans ladicte conté de Réthel et la chastellerie (*sic*) de Lisle, appartenant à monseigneur de Réthel; si comme il appert plus à plain par lettres patentes dudit seigneur sur ce faictes, données à Paris, le xv^e jour de février l'an mil cccc et deux [1403 n. st.] ³. »

HAPPART (*Gheldekin* ?), — orfèvre à Paris, est mentionné dans le compte de la recette générale des finances du duc de Bourgogne de mars 1414 (n. st.) à avril 1415. Il avait « reffait et mis à point, au mois de janvier [m ccc] » iiij^{xx}xvij (v. st.), par deux fois un tableau de Nostre-Dame, où il y a l'ymaige de saint Pierre, ouquel il a

¹ Registre n° B. 1460 cité, fol. iiij^{xx}xiiij r° et iiij^{xx}xii ijv°.

² Registre n° B. 1532, fol. xiiij^{xxv} r°, aux Archives départementales de la Côte d'or, à Dijon.

³ *Ibidem*, au verso.

» mis de son or ung esterlin. » Jean sans Peur lui confia d'autres travaux de son métier, dont il ne fut payé que bien des années après les avoir exécutés ¹.

DE GOUY (Robert) — était graveur de sceaux de profession, et il habitait le Quesnoy, petite ville des États des comtes de Hainaut, où ces princes faisaient de fréquents séjours. Il paraît qu'il avait de la réputation, puisque Philippe le Bon le fit venir à Lille, en 1419, pour s'entendre avec lui au sujet d'un sceau et d'un contre-sceau dont il voulait lui confier l'exécution. Ce prince venait alors de succéder à son père que l'on avait traîtreusement assassiné sur le pont de Montereau. De Gouy reçut 70 écus d'or pour son travail et 10 autres écus pour ses déplacements en allant à Lille, et plus tard à Arras. Les sceaux en question furent employés par Philippe jusqu'en 1430; ils sont gravés dans le recueil de Vredius ².

« A Robert de Gouy, graveur de seaulx, la somme de quatre-vins escuz d'or, qui deubz lui estoient par Monseigneur, c'est assavoir : les lxx escus pour avoir taillié et gravé le grant sél et contre-sél de Monseigneur, et les x aultres escuz pour ses despens d'estre venu du Quesnoy-le-Comte devers Monseigneur en sa ville de Lille, pour marchander audit ouvrage et depuis avoir icellui rapporté en la ville d'Arras tous fais par-devers Monseigneur; sicomme il appert par mandement de Monseigneur donné à Arras, le ije jour de décembre mil cccc et dix-neuf ³. »

¹ Registre n° F. 110 de la chambre des comptes, fol. vj^{xxx}xiiij, aux Archives départementales du Nord, à Lille. Cette mention n'est pas rapportée dans l'ouvrage du comte DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. I^{er}. Tout ce qui concerne cet orfèvre y est omis.

² *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 76.

³ Ce texte est plus complet que celui qui a été publié par le comte DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, t. I^{er}, p. 171. Il existe aux Archives départementales de la Côte d'or, à Dijon, un double (n° B. 1605, fol. viij^{xxx}xj v°) du compte de la recette générale des finances de 1419-1420 d'où la note dont nous parlons a été extraite.

NOUVEAUX SCEAU ET CONTRE-SCEAU DU BAILLIAGE DE LENS, EN ARTOIS. — Dans la pièce que nous imprimons, et qui porte la date du 20 février 1425 (n. st.), on lit qu'il fut payé 70 sous parisis pour la gravure faite à Paris du sceau et du contre-sceau du bailliage de Lens, en Artois. Ils étaient d'argent et remplacèrent ceux de cuivre dont on s'était servi jusqu'alors ¹. Le nom de l'orfèvre qui livra le métal y est mentionné, mais nous aurions préféré connaître celui du graveur.

« Nous Jehan de Quiellenc, escuier, conseiller et maistre d'ostel de monseigneur le duc de Bourgogne et bailli de Lens, certifions à tous à qui il appartient que par l'ordre à nous faicte de bouche par Monseigneur d'Authume, chancelier de nostredit seigneur, nous avons fait faire de nouvel et d'argent les grant séeel et contre-séeel dudit bailliage de Lens ou lieu des autres quy estoient de cuivre et tous usez; pour la faichon desquelz et pour l'argent y mis et employé Hue l'Orfèvre, receveur d'icelluy bailliage a païé comptant à Thévenin de Bames, orfèvre demourant à Paris, ciiij solz parisis, et au graveur qui a gravé lesdis seaulx audit lieu de Paris, lxx solx; pour tout viij livres xiiij solz parisis. En tesmoing de ce nous avons mis ledit contre-séeel à ces présentes, le xx^e jour de février mil cccc xxiiij ². »

PEUTIN ³ (Jean) — est un orfèvre de Bruges qui fut

¹ Il y a un sceau du bailliage de Lens attaché à un acte de 1436 qui est décrit dans DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, n° 4907.

² Collection des acquits, aux Archives départementales du Nord, à Lille.

³ Dans l'ouvrage du comte DE LABORDE on a partout imprimé *Pentin*; il faut lire *Peutin*. Dans les comptes de la recette générale des finances du règne de Philippe le Hardi, nous avons rencontré plusieurs fois le nom de l'orfèvre Robert Peutin, écrit aussi *Puetin*. En 1385, il est cité comme étant orfèvre à Paris; l'année suivante on lui donne le titre d'orfèvre et valet de chambre du duc, et en 1390 il est dit « orfèvre à Bruges ». (Voy. aux Archives départementales de la Côte d'or, à Dijon, les registres n°s B. 1462, fol. iiij^{xx} v°; B. 1463, fol. 102 r°; B. 1465, fol. lxxj v°; B. 1466, fol. vj r°, et B. 1481, fol. xj v°.)

très fréquemment employé pour le compte de Philippe le Bon. L'ouvrage du comte de Laborde est rempli d'extraits qui le concernent¹. La note suivante, qui présente de l'intérêt pour l'histoire de la sphragistique, a été passée sous silence. Il y est question des sceaux secrets qu'il avait gravés pour le duc lorsque ce prince eut ajouté à ses domaines l'héritage de son cousin Jean IV, duc de Brabant et de Limbourg, et dont il fut payé par mandement daté de Gand, le 14 juillet 1432. Quatre ans plus tard, en 1436, il reçut 78 livres de Flandre « pour ung marc d'or que » Monseigneur a fait prendre de lui pour renouveler son » séel de secret et y ajouter les armes de Brabant² (*sic*). »

« A Jehan Peutin, orfèvre à Bruges, la somme de v^e livres, de xl gros, pour v marcs d'or par lui délivrez pour Monseigneur, dont il a fait, c'est assavoir : des iij marcs les seaulx et signet de secret de Monseigneur, pour y mettre et adjouster les armes du pays de Brabant, et les ij aultres marcs, pour faire ung collier de l'Ordre d'icellui seigneur³. »

DE BROUXELLES (Jean). — En 1449 des rentes furent créées par le duc de Bourgogne sur différentes villes de la Flandre, et entre autres sur celles de Grammont, de Ninove et de Dixmude, à l'occasion du mariage projeté entre Marie de Gueldre, la nièce de ce prince, et Jacques II, roi d'Écosse, et pour d'autres nécessités. On fit graver à ce propos, pour chacune de ces trois localités, des sceaux particuliers qui devaient servir à sceller les titres de ces rentes, et être brisés ensuite. Jean de Brouxelles, orfèvre qui habitait la ville dont il portait le nom, est cité dans les comptes comme étant l'auteur du sceau de Ninove; peut-

¹ *Les Ducs de Bourgogne*, t. I^{er} et II.

² Registre n^o F. 126, fol. iij^elxxij r^o de la chambre des comptes, aux Archives départementales du Nord, à Lille.

³ Registre n^o F. 122, fol. ij^exiij v^o, *ibidem*.

être a-t-il gravé les deux autres. Nous avons déjà parlé de lui dans notre article intitulé : *Rogier de le Pasture dit Van der Weyden* (p. 54)¹, et établi qu'il était âgé de cinquante-quatre ans en 1441, et très probablement le parent par alliance du grand peintre tournaisien.

(1^{er} compte, 1446.) « A Gérard de Cuelsbrouc, secrétaire de la ville de Grandmont, pour le façon et gravure du sél des lettres obligatoires, etc.

» A Laurens le Maech, qu'il a païé pour la façon et gravure du sél fait aux armes de la ville de Nieneve, dont les lettres obligatoires de la rente ont esté scellées : ij peters d'or, qui font xxxvj s. de xl gros. »

(2^e compte, 1449.) « A maistre Jehan de Brouxelles, orfèvre, pour la façon et gravage du sél obligatoire aux armes de ladicte ville de Nieneve, dont les lettres de la vendicion de rente furent scellées, et lequel incontinent fu cassé : iij livr. par.

» *Item*, pour le salaire de Jehan Boyeman, trésorier de ladicte ville [de Nimove], d'avoir esté à Brouxelles par ordonnance du receveur, tant pour faire ledit sél comme pour trouver marchans pour acheter ladicte rente, etc.

» Pour la façon et gravage du sél obligatoire de la ville de Dicquemue, qui après les lettres scellées fu cassé : iiij liv. xvj s. ². »

SIGNETS DE PHILIPPE LE BEAU ET DE MARGUERITE, SA SŒUR, GRAVÉS EN 1494. — Dans le compte de la recette générale des finances de cette année on trouve, inscrite en ces termes, la dépense du métal et de la gravure de signets gravés pour ce prince et pour cette princesse, par un orfèvre de Bruges, dont le nom n'est pas indiqué :

« A ung orfèvre demourant en la ville de Bruges, la somme de lxxij livres, tant pour deux onces de fin or comme pour la façon de

¹ Voy. le *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, t. VI.

² Registre n^o 44558 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

son mestier, et aussi pour la graveure, taillure, esmail et autres estoiffes de sondit mestier, qu'il a faictes et livrez pour deux signetz d'or qu'il a faiz et livrez pour Monseigneur et madame Marguerite, sa seur, armoyez de leurs armez, pour les en servir à leurs très nobles plaisirs et usages ¹. »

LE ROY (Pierre), — orfèvre de Bruxelles, nous est déjà connu comme graveur de sceaux, par les renseignements qui sont publiés dans nos *Recherches sur les graveurs*, etc. ². C'est encore de la gravure de différents sceaux en 1469 et en 1480, qu'il est question dans les notes qui suivent :

1. (1469.) « A Pierre le Roy, orfèvre, demourant à Bruges, la somme de lvij livres xij solz, qui deue luy estoit pour par l'ordonnance de Monseigneur, et par l'adviz de monseigneur de la Gruuthuuse, son lieutenant général de Hollande et Frise, briefment aprez le trespas de feu monseigneur le duc (cui Dieu pardoint) avoir fait et gravé ou nom de Monditseigneur, le grant séeel ordonné de par luy oudit office de lieutenant, pesant icellui séeel ij marcs d'argent ; et pour semblablement avoir fait et gravé trois signetz servans à icellui office de lieutenant et pour le conseil dudit Hollande, pesans iceulx iij signetz ung marc d'argent, etc., et pour la fachen et graveure desdiz séeel et trois signetz, comprins certains despens extraordinaires par ledit Pierre euz à ceste cause : xxxiij liv. xij s. ³. »

2. (1480.) « A Pierre le Roy, orphèvre, demourant à Bruges, la somme de ij^e lxiiij livres v solz vj deniers, qui deue lui estoit assavoir : pour ung mars ij onces vij estrelins d'or qu'il a mis et employé pour avoir fait le séeel de secret avec ung signet armoyé des armes de Monseigneur ; *item*, pour xv onces d'argent qu'il a employées pour avoir fait une boiste dudit argent, doré, servant à mettre et enclorre dedens ledit séeel ; *item*, pour la fachen, garniture et empreinture dudit séeel, par marchié à lui fait lxxij livres, et pour

¹ Registre n° F. 181 de la chambre des comptes, fol. ix^{xxv} r°, aux Archives départementales du Nord, à Lille.

² T. I^{er}, p. 142.

³ Registre n° 1924, fol. ii^e xlij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

une custode de cuir pour servir à mettre lesdit séeel et boiste; reviennent ensemble lesdictes parties à ladicte somme ¹. »

JACOBSZOOM (Jean). — Nous avons cité dans nos *Recherches sur les graveurs*, etc. ², trois orfèvres de la Haye du XVI^e siècle, qui ont gravé des signets et des cachets à l'usage du conseil de Hollande. C'est à l'un d'eux, Jean Jacobszoon, que fut confié, en 1482, l'exécution d'un grand sceau qui n'a jamais été employé, par suite de la mort de la duchesse de Bourgogne, arrivée peu de temps après. Une somme de 100 livres de Flandre lui fut payée de ce chef.

« A Jehan Jacobzone, orfèvre, demourant à la Haye, la somme de c livres que par le commandement et ordonnance de Monseigneur, et en vertu de ses lettres patentes données le xviii^e de septembre oudit an iiiij^{xx}ij, le receveur général lui a baillié et délivré à cause de semblable somme à lui due par marchié fait avec lui du sceu et advis de messeigneurs des finances, pour la facheon et ouvraige d'un grant séeel que icellui seigneur lui fit graver pour paravant les trespas de fene Madame la duchesse (cui Dieu absoille), et lequel, obstant ledit trespas, n'a jamais este usé ne mis en œuvre ³. »

DE BACKERE (Gaspard). — Dans la note qui suit le nom de cet orfèvre qui demeurait à Bruxelles, est à peine reconnaissable :

(1468.) « A Jaspar Van Baquen, orfèvre, demourant à Bruxelles, la somme de lxxv livres viij souz vj deniers, assavoir : pour liiiij pommeaulx de métal par luy gravez et en esmail d'argent, mis et assiz

¹ Registre n^o F. 348 de la chambre des comptes, fol. v^oxv r^o, aux Archives départementales du Nord, à Lille. Cet extrait ne se trouve pas dans *les Ducs de Bourgogne* du comte DE LABORDE.

² T. I^{er}, p. 453.

³ Registre n^o F. 172 de la chambre des comptes, fol. ij^oliii^{xx}ij v^o, aux Archives départementales du Nord, à Lille. Cette note ne se trouve pas dans l'ouvrage du comte DE LABORDE.

les armes de Monseigneur et Madame la duchesse, sa compaigne, pour servir aux chariotz que Monditseigneur a nagaires fait faire pour madicte dame la duchesse ¹. »

Dans nos *Recherches sur les graveurs*, etc. ², sont décrits des sceaux qui ont été gravés par Gaspar de Backere ³, et nous avons publié le texte qui mentionne ces travaux, d'après le compte des droits du grand sceau de juin 1483 à mai 1484. Les lettres patentes de Philippe le Beau qui en ordonnent le paiement sont datées du 2 juin 1487. Il y a là des dates qui ne s'accordent pas, et cependant elles ont été exactement copiées, car nous avons retrouvé dans les acquits dudit compte ⁴ : 1^o l'acte du 14 février 1484 (n. st.), par lequel Jean Carondelet, chevalier, seigneur de Champvans, « chancelier du duc d'Autriche, » convient avec l'orfèvre du prix de 250 livres pour la gravure de ces sceaux; — 2^o l'ordonnance de paiement, qui est datée de Malines, le 2 juin 1487; — 3^o le reçu que l'artiste a donné, le 21 mai 1485, par conséquent plus de deux ans avant cette date.

BERREMAN (Tristram) — habitait Bruxelles; il est tantôt qualifié d'orfèvre, et tantôt de marchand joaillier. Ce que les documents qui font mention de lui constatent d'important pour nous, c'est qu'il livra à diverses reprises, pour

¹ Registre n^o 1923, fol. cxxv r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. Au fol. l r^o du même registre il s'agit de la même dépense; ici le nom de l'orfèvre est encore orthographié différemment : *Van Beque*. Il y est dit que ce sont les armes du duc et de la duchesse que l'orfèvre avait *fait* graver et émailler sur lesdits pommaux.

² T. I^{er}, p. 410.

³ Ces sceaux n'ont pas été reproduits dans le t. I^{er} de nos *Archives des Arts*, etc., comme le dit une note de la p. 412 de nos *Recherches sur les graveurs*, etc.

⁴ Archives du royaume.

le compte de Philippe le Beau, des images ou figures d'or émaillées de rouge, de blanc et de noir, et notamment en 1500 et en 1504, comme le témoignent les pièces qui suivent :

1. « Je Tristram Berreman, marchant joelier, demourant à Bruxelles, confesse avoir receu la somme de lx livres, de xl gros, qui deue m'estoit pour iij kerkans et deux ymages, l'une de saint Philippe et l'autre de saint François, d'or, esmaliées de rouge, blanc et noir, que Monseigneur a fait prenre et acheter de moy, et iceulx prins en ses mains pour en faire son très noble plaisir, et ce par marchié à moy fait pour or et fachon, etc. Le iije jour d'aoust l'an mil cinq cens. »

2. « Je Tierstran Berreman, orfèvre, demourant à Bruxelles, confesse avoir reçu la somme de ij^c lxij livres iiij solz d. maille, de xl gros, pour six ymaiges d'or d'escu esmailliez pour mectre sur les bonnetz, pesant xxxij estrelins, au pris de xv sols viij deniers, de ij gros l'estrelin, et pour la fachon à xxx solz pièce; *item*, pour iiij petis ymages de fin or esmailliez, etc. Le xxvij^e jour d'avril l'an mil cinq cens et quatre ¹. »

VAN DEN DORPE (Rombaut). — Nous avons déjà parlé de lui dans nos *Recherches sur les graveurs*, etc. ². Marguerite d'Autriche lui fit payer, en 1523, la somme de 71 livres 2 sous 5 deniers de Flandre, pour « une belle et haulte » coppe d'argent faicte à l'enticque à moult belle façon » bien dourée, » dont elle fit cadeau au seigneur de Rosimboz, chef des domaines et premier maître de son hôtel ³.

VAN DEN PERRE (Jean) ⁴ — est cet orfèvre bruxellois au-

¹ Ces deux quittances existent en original dans la collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume. *Voy.* aussi le registre n^o F. 190, fol. ij^cxxij r^o, de la chambre des comptes, aux Archives départementales du Nord, à Lille.

² T. I^{er}, p. 148.

³ Acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

⁴ *Voy. nos Archives des Arts*, etc., t. II, § 48.

quel nous avons consacré un article dans nos *Recherches sur les graveurs*, etc. ¹. Dans une requête qu'il adressa à Charles-Quint, dont il était l'orfèvre en titre, et par laquelle il demande une place de maître général des monnaies, il représenta à l'empereur que « depuis son jeusne » eaiges et meismes depuis xxx ans enchà il l'a continuëlement et loyaument servy, et suyvi en pluisieurs voyaiges, » sicomme Espagne, Italie, Allemagne et autres pays. » Cette requête est du mois de mai 1544 ²; le 18 juin Van den Perre obtint une commission provisoire pour la place qu'il sollicitait, et nous avons dit qu'il fut nommé définitivement par lettres patentes du 10 octobre 1545.

LE CLERCQ (Louis). — Voici une requête d'un ouvrier de Jean Van den Perre, laquelle fournit quelques particularités intéressantes; nous n'avons pu malheureusement lui assigner de date :

« Loys le Clercq, orfèvre, remonstre qu'il a servy et suivy la court par l'espace de xiiij ans comme serviteur de maistre Jehan Van den Perre, orfèvre de Sa Majesté, mesmes au voiaige d'Argel [Alger], auquel il perdit tout ce qu'il avoit au monde, ensemble certaine vaisselle d'argent que par ordonnances des maistres d'hostelz, il avoit acheté, pour faire deux barnequins, ije xlviiij escuz, laquelle somme depuis a esté défalquée audict maistre Jehan de ses gaiges, de manière que ledict Loys a esté contraint la luy payer à la totale destruction de luy, sa femme et enfans, n'aïant présentement autre moyen pour leur entretènement que la main. Supplie Sa Majesté avoir regard à ce que dit est, et le récompenser de quelque petite pension, et que au surplus il puist estre compté par les escroix de la maison ³. »

¹ T. I^{er}, pp. 440-449. Voy. aussi ce que nous avons dit de cet orfèvre dans nos *Annotations* à la traduction française de l'ouvrage de MM. CROWE et CAVALCASELLE, intitulé : *les Anciens peintres flamands* (t. II, p. CCXCVII), et qui ont paru sous le titre de : *les Historiens de la peinture flamande*.

² Collection des Papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

³ *Ibidem*.

ORFÈVRES ACHETÉES AUX PAYS-BAS PAR HENRI VIII, ROI D'ANGLETERRE. — Sauf-conduit de la reine Marie de Hongrie, daté de Malines, le 19 octobre 1545, qui permet à ce prince de faire sortir du pays vers l'Angleterre, « les » bagues et joyaulx que s'ensuyvent, assçavoir : ung poignard d'or garny de pierres précieuses et perles, avec » une houppe garnye de perles; — ung carcant d'or garny » de pierres précieuses et perles: — ung basin d'or garny » de pierres précieuses et perles, — et une esguyre d'or » et perle garnye de pierres précieuses et perles¹. »

DONS D'ORFÈVRES FAITS PAR CHARLES-QUINT, EN 1547 ET 1548. — Dans une ordonnance de ce prince, datée du 16 septembre 1547, il décharge son garde-joyaux des divers objets qui suivent, et dont il avait gratifié la reine Marie de Hongrie et quelques personnes d'un ordre assez inférieur.

« Une coupe d'argent dorée, pesant vj marcqs ij onces, que est l'une des iij coupes que messieurs de Nieumèghe nous ont présenté, de laquelle coupe avons faict don à Ulricq Enger, nostre oste à Ulme, faisant nostre voyaige d'Aushourg en Flandres; — *item*, de ung grand tableau, plus long que large, contenant une chasse, que a esté donné à Sa Majesté par le duc Jean-Frédéric de Saxe, duquel tableau avons faict don à nostre chère et bien aymée seur la royne Marie, douagière de Hongrie et régente de nostre pays d'embas; — *item*, d'ung petit mappa-mundi avecq ung Dieu le père au plus hault, duquel avons fait don à Franchois de Vaillières, nostre ayde de garde-joyaulx; — *item*, d'une double coupe d'argent doré, ayant xvij faces de personnaiges élevées, que messieurs de Rottenborch nous ont présenté, pesant ix marcqs ij onces v esterlins; de laquelle coupe avons faict don à maistre Jehan Musset, nostre barbier de corps, au batesme de son fils². »

¹ Collection des Papiers d'État, citée.

² *Ibidem*.

Dans une autre lettre de décharge, donnée par l'empereur à son garde-joyaux, le 12 juin 1548, on lit :

« *Item*, une vierge [verge] d'or garnye de une table de diamant, de laquelle avons faict don à nostre bien aymée niepce la duchesse de Lorainne ; — *item*, une coupe d'argent doré que est l'une des deux coupes que messieurs de la ville de Harnem nous ont présenté, de laquelle avons faict don à Ambroise Hechstetter, nostre oste à Bourckwalde ¹. »

EVERDEYS (Gérard). — Lettre du roi Philippe II, écrite en 1555, mais sans date, au magistrat d'Anvers, lui enjoignant de payer ce qui était dû à son orfèvre « Guérard » Everdeys, » bourgeois de cette ville, résidant alors à Londres, du chef d'une emprise d'un terrain qui lui appartenait pour incorporer dans les fortifications ².

ORFÈVRES FLAMANDS EN ESPAGNE. — Marguerite, duchesse de Parme, écrivit de Gand, le 29 août 1559, à Charles Quarré, conseiller de Brabant, receveur général des vivres de camp, pour lui dire qu'elle avait reçu une requête d'un certain orfèvre qui désirait se rendre en Espagne avec deux autres compagnons du même métier, afin d'aller travailler chez l'orfèvre du roi, et qu'il devait faciliter leur départ ³.

DE ROVERE (Jean) — fut l'orfèvre des états-généraux à l'époque où ils se déclarèrent ouvertement contre Philippe II; c'est ce qu'il résulte des extraits suivants. De Rovere habitait probablement Bruxelles.

1. « A Jehan de Rovere, la somme de vj^e lxxiiij livres xvij solz Arthois, pour une chaisne d'or pesante xxxj onces et xvij ester-

¹ Collection des Papiers d'État, citée.

² *Ibidem*.

³ *Ibidem*.

lins, à xxj livres l'once, et vj livres pour la façon, pour en faire présent à ung gentilhomme anglois, ayant ammené l'argent d'Angleterre, en vertu de l'ordonnance desdits estatz en date du xx^e janvier xv^e lxxvij. »

2. « A Jehan de Rovere, orfèvre, la somme de ij^e x livres iiij s. Arthois, pour certaine chaisne d'or délivrée au seigneur de Willerval, dont a esté faict présent à certain françois, comme appert par l'ordonnance des estatz-généraulx en date de xxx^e de novembre xv^e lxxvij ¹. »

VAN BERENWINCKEL (Jean), -- orfèvre, à Bois-le-Duc, a gravé, en 1605, un petit sceau à l'usage de la ville, pour l'apposer sur les passeports (*van een cleyn stadts segel te steken ende maken om op te paspoorten te drucken*) ².

JANSSEN (Christophe). — Dans une lettre d'Antoine Schetz, baron de Grobbendonck, adressée à l'archiduc Albert, en 1620, il est question de cet orfèvre, qui avait été pendant quelque temps prisonnier à Bruxelles, puis banni par sentence du conseil de Brabant, ensuite autorisé à revenir, et qui s'était présenté à lui à Bois-le-Duc (il était gouverneur de cette place), au mois de novembre, sous le prétexte qu'il avait fait un plan de la ville de Brimeu, et qu'il connaissait le moyen de s'en emparer ³.

INDUSTRIES S'APPLIQUANT AU TRAVAIL DE L'OR. — Voici deux notes qui y sont relatives :

TURATO (Jean-André), — natif de Milan, se qualifie de « maistre de battre et filer or, » dans une requête qu'il

¹ Compte de Thiéri Van der Beken, trésorier des guerres, du .. octobre 1576 au 9 février 1578, fol. iij^e xij v^o et iij^e xvij r^o, de la chambre des comptes (Supplément), aux Archives du royaume.

² Registre n^o 30927 de la chambre des comptes, *ibidem*, et compte de la ville de 1605, aux Archives communales de Bois-le-Duc.

³ Collection des Papiers d'État, citée.

adressa aux archiducs Albert et Isabelle. Il y expose « que » pour le grand désir que tousjours il at eu de [les] servir, » mesmes de bénéficier ce pays d'un art sy beau et proffitable, se trouvant en Angleterre, appelé par le roy, et » s'estant semblablement accordé avec le comte palatin » pour aller establir tel art en ses pays, à la requeste de » [leur] ambassadeur résident en icelle court, [il] s'est » résolu à son grand préjudice et dommage laisser lesdictes » occasions et venir par-deça avec huict personnes de son » mestier, le tout à ses propres despens. » Il ajoute qu'en peu de temps cinq cents religieuses seront instruites dans « l'art de battre, tailler et filer l'or, » Turato demandait un privilège de vingt ans: des lettres patentes, datées de Bruxelles, le 28 février 1613, ne le lui octroyèrent que pour un terme de douze années ¹.

MEYNWARINGH (Richard), — tireur de fil d'or, anglais, demanda aux Archiducs un octroi pour « pouvoir exercer » l'art de faire paillette, cantilles, clincants et toutes » sortes d'appretz d'or et argent servans à l'office de broderie. » Il offrait d'enseigner son art, qui était, disait-il, pratiqué en Italie et en Angleterre. Les Archiducs lui accordèrent un privilège pour quinze ans, par lettres patentes du 18 avril 1616 ².

DE LA VIGNE (Hugues), orfèvre à Mons. — M. Devillers a publié dans le t. II des *Annales du cercle archéologique de cette ville*, avec une notice, la représentation de la châsse de saint Macaire, qui fut exécutée, en 1616, par cet artiste pour être offerte par le magistrat de Mons à l'église cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, où elle existe encore. Cette belle orfèvrerie figurera dignement dans notre recueil.

¹ Collection des Papiers d'État, citée.

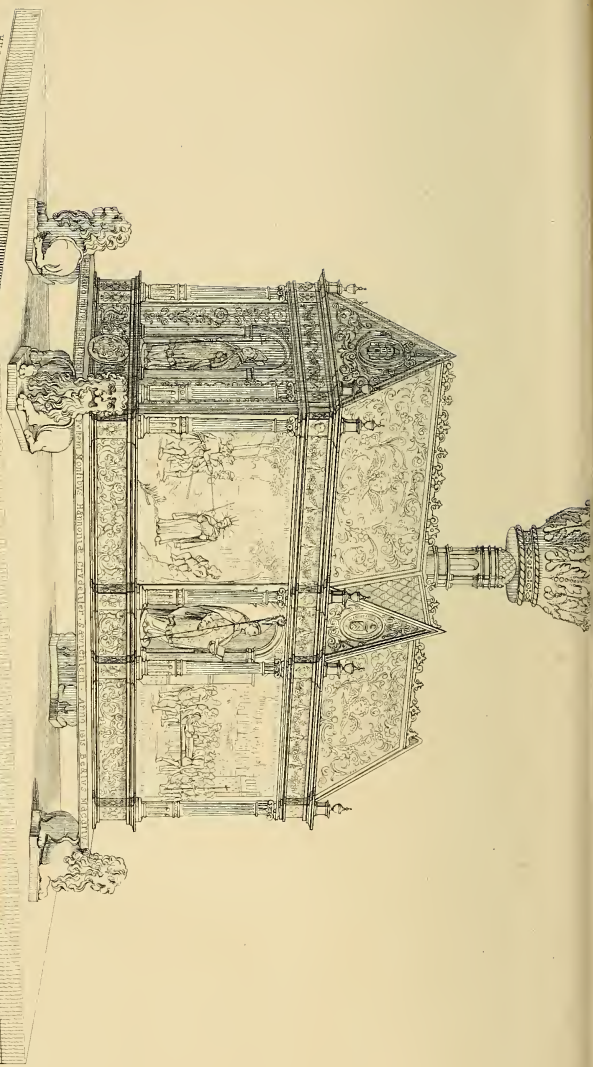
² *Ibidem*.

HUO DE LA VIGNE MONTENSIS INV ET FREGIT

1616

OSTON
PUBLIC
LIBRARY

CAR ONCHENA SC



§ 98. Brodeurs et broderies.

Sommaire : Des travaux publiés pour servir à l'histoire de la broderie et de la dentelle en Belgique. — Tableau brodé donné en 1382 par le comte de Flandre à l'abbaye de Boulogne. — Brodeurs de Bruges appelés à Arras, en 1402. — Riches broderies historiées à l'usage de la chapelle des ducs de Bourgogne. — Ornaments sacerdotaux de la chapelle du château de Gand, au XV^e siècle. — G. de Raporst, brodeur de Jean, duc de Touraine. — T. du Chastel, brodeur attitré de Philippe le Bon. — J. Van Maelborch, brodeur de Bruxelles, exécute les ornements sacerdotaux de la chapelle castrale de Dijon, en 1538. — Brodure signée : *Jan Haseloff. 1651.*

On ne s'est guère beaucoup plus occupé en Belgique qu'ailleurs de faire l'histoire de l'art de la broderie ¹; la fabrication des dentelles et des guipures a déjà été l'objet de plusieurs publications ². Quelques notes sont éparses ça et là sur de vieilles broderies découvertes dans notre pays, ou sur des œuvres que l'on y a exécutées; différents recueils

¹ En 1843, parut à Paris une *Histoire de la Dentelle*, par M. DE *** (in-12, 86 pages). On imprima à Bruxelles, en 1860, une autre notice du même format : *L'Industrie belge*, par B. J. VAN DER DUSSEN. M^{me} BURY PALLISER a publié à Londres, en 1865, l'*History of lace*, qui a eu plusieurs éditions, et dont la traduction française, faite par M^{me} la comtesse G. DE CLERMONT-TONNERRE, fut imprimée à Paris, peu de temps après. En 1875, M. SEGUIN a fait paraître son grand ouvrage : *La Dentelle*, orné d'une quantité de planches photographiées. *Les dentelles anciennes*, par ALAN S. COLE, a été traduit de l'anglais, par M. CH. HAUSSOULLIER (in-folio). Sur les dentelles de Venise on a successivement imprimé les ouvrages suivants : *I merletti a Venezia*, par M. URBANI DE GHELTOF (1876; in-8°, 56 p.); — *Trattato istorico tecnico della fabbricazione dei merletti veneziani*, par le même (1878, in-12); — *Origines de la dentelle de Venise de l'école du point de Burano*, par M. V. CERESOLE (1878).

² JULES LABARTE a consacré un chapitre de son importante *Histoire des arts industriels au moyen âge*, etc., à la « Peinture en matières textiles » (1^{re} édition, t. IV, p. 323).

historiques ou archéologiques mentionnent des broderies ¹ et des noms de brodeurs ². Parmi les articles qui ont été écrits à propos de ces anciennes étoffes décorées d'ornements ou historiées de figures, nous citerons ceux de Ch.-M.-T. Thys : *Broderies et tissus anciens trouvés à Tongres* ³, et du chanoine Voisin : *Notice sur une ancienne tapisserie trouvée dans la chasse de Saint-Landry, à Soignies* ⁴, et celui de M. Piot : *Quelques notes concernant des brodeurs belges du XV^e siècle et du siècle suivant* ⁵. Ce dernier renferme de curieux renseignements. Nous avons dans ce paragraphe réuni plusieurs documents sur le même sujet qui ont également de l'intérêt.

On connaît divers recueils anciens de patrons pour broderies, dentelles, guipures et linge; ils ont été décrits dans l'*Essai bibliographique sur les anciens modèles de lingerie, de dentelles et de tapisseries gravés et publiés*, par M. G. d'Adda ⁶. M. Alvin, conservateur en chef de la Biblio-

¹ Il y a de riches tableaux en broderie qui sont décrits dans les inventaires des collections de Marguerite d'Autriche de 1516 et de 1523. Le premier a été publié dans les ouvrages suivants : LE GLAY, *Correspondance de l'empereur Maximilien I^{er} et de Marguerite*, etc., t. II, et *Cabinet de l'antiquaire et de l'amateur*, t. I^{er}. Le second l'a été par M. MICHELAN, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. XII.

² Voy., pour les brodeurs de Lille : les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 3^e série, t. IV, pp. 559-563, et la *Revue universelle des arts*, t. XII, p. 282, et t. XIII, p. 53; et pour les brodeurs de Valenciennes, la *Revue universelle des arts*, t. XI, p. 124. Ces articles ont pour auteur feu M. DE LA FONS-MÉLIOCQ.

³ *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXV, 2^e série, t. V. Il a été tiré à part (14 p. et 3 pl.).

⁴ *Bulletins des commissions royales d'art et d'archéologie*, 6^e année, p. 70.

⁵ *Ibidem*, 2^e année, p. 295. Cet article a été tiré en brochure (13 p.).

⁶ Voy. la *Gazette des Beaux-Arts*, livraisons du 1^{er} octobre 1863 et du 1^{er} novembre 1864. Ces *Essais* ont été tirés à part.

thèque royale à Bruxelles, a consacré dans le *Bulletin du Bibliophile belge* (t. II, p. 303) quelques pages à la description d'un recueil qui a vu le jour à Liège, en 1597; cet écrivain en a encore parlé dans l'*Écho du Parlement* du 28 décembre 1862 et du 3 janvier 1863 ¹. Ce livre a pour auteur un théologien du nom de J. de Glen, et doit être fort rare puisque la collection d'ouvrages du même genre formée au Musée de Vienne ne le possédait pas en 1871, à l'époque où le catalogue en a été publié ².

Notons en passant que l'on conserve dans le trésor impérial de cette ville des ornements sacerdotaux d'une richesse de broderies extraordinaire, qui servaient, croit-on, aux messes solennelles célébrées à l'occasion de la tenue des chapitres de l'ordre de la Toison d'or; nous n'avons rien trouvé qui justifie cette origine. Ils datent, paraît-il, du règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et Waagen, qui voyait des œuvres de J. Van Eyck et de Rogier Van der Weyden partout, attribue en partie à ces artistes les patrons des sujets représentés. Cet écrivain a donné de ces broderies une description détaillée dans un de ses derniers ouvrages ³ d'après le mémoire du chevalier Von Sacken.

Bon nombre d'échantillons des différents genres de produits de l'art de l'aiguille exécutés dans notre pays, ont été exhibés dans les expositions qui ont eu lieu à Anvers, à Bruges, à Bruxelles, à Gand, à Lille et à Malines depuis 1854, et ils sont plus ou moins décrits dans les catalogues qui ont été publiés. A l'occasion de l'exposition de Bruxelles de 1880, M. Alph. Wauters a fait insérer dans l'*Écho du*

¹ Ces articles sont intitulés : *Lingerie*. — *Guipure*. — *Dentelles*. — *Broderies*. Ils ont été réimprimés dans le *Moniteur des dames*.

² *Illustrierter Katalog der Ornamentstich-Sammlung* (in-8°, 240 p.).

³ *Manuel de l'histoire de la peinture; école allemande, flamande et hollandaise*; traduction de MM. H. HYMANS et J. PETIT; t. I^{er}, pp. 170-174.

Parlement ¹, deux articles sur les dentelles et le linge damassé ², où il a rappelé des faits curieux peu connus.

TABLEAU BRODÉ D'IMAGES DONNÉ, EN 1382, PAR LE COMTE DE FLANDRE. — Promesse faite, le 13 décembre 1382, par Simon, abbé de Notre-Dame, à Boulogne-sur-Mer, de conserver, sans jamais le vendre ni l'aliéner, le « très » noble et solempnel drap d'or, ouvré de brodure de plusieurs ymages et autres choses, » que Louis de Male, comte de Flandre, avait donné « pour icelli drap estre » mis au grant autel de ladicté église aus jours de la glorieuse vierge Marie et aux jours sollempnelz ³. »

BRODEURS DE BRUGES APPELÉS A ARRAS EN 1402. — Les noces d'Antoine, comte de Réthel, deuxième fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avec Jeanne de Luxembourg, furent célébrées à Arras, en 1402, avec une grande pompe. A cette occasion Marguerite de Male, mère du jeune prince, ordonna de faire venir dans cette ville des brodeurs de Bruges pour travailler aux vêtements du fiancé. Le duc acheta de riches étoffes à un marchand de Paris, et les distribua en partie à plusieurs chevaliers et écuyers, afin d'en faire confectionner des robes de livrée pour figurer avec éclat aux fêtes nuptiales. Voici les documents qui mentionnent ces particularités :

1. Ordonnance de la duchesse de Bourgogne, datée d'Arras, le 1^{er} avril 1402, après Pâques, qui enjoint de payer au bailli de

¹ Nos du 27 et du 30 juillet.

² Marguerite d'Autriche possédait une collection de serviettes damassées d'un travail merveilleux; elles sont décrites dans les inventaires de cette princesse que nous avons cités au commencement de ce paragraphe.

³ *Registre aux chartes de la chambre des comptes, à Lille, de juillet 1386 à 1394*, fol. viij v^o, aux Archives du royaume.

Bruges, la somme de 12 livres parisis, monnaie de Flandre, « pour les despens de dix ouvriers de brodure en venant présentement de Bruges devers nous à Arras, auquel lieu nous les avons fait venir par l'ordonnance de Monseigneur, pour aidier à faire et avancier certains ouvraiges de perles et de brodure que Monditseigneur fait faire pour le fait des noces de Anthoinne, nostre filz ¹ ».

2. Autre ordonnance de la même princesse à la chambre des comptes de Flandre, à Lille, datée d'Arras, le 12 avril de la même année, pour faire payer par le même officier, la somme de 4 livres parisis, « pour les despens de Torin (?) Ghelier, Roelkin Mont, Jehan Copin et Guillemain de Tournay, ouvriers de brodure, lesquels il a envoié de Bruges à Arras devers nous, pour ouvrir ès ouvraiges et habit [*sic*] de brodure que nous faisons faire, par l'ordonnance de Monseigneur, pour le fait des noces de Anthoinne, nostre filz ² ».

3. Ces dépenses sont ainsi libellées dans le compte du bailli de Bruges du 9 janvier au 8 mai 1402 ³ :

« A dix ouvriers de brodure, lesquels finera, envoyés de commandement et ordonnance de madame de Bourgogne, de Bruges à Arras, pour aydier à faire et avencer certains ouvrages de perles et de brodure que Monseigneur avoit fait faire pour les noces de monseigneur Anthoine; délivré et païé pour leurs despens sur le chemin, ainssi qu'il appert par lettres de descharge de ma très redoubtée dame données à Arras, le premier jour d'avril, après Pasques, m. cccc et deux : xij lib.

» A quatre aultres ouvriers de bordure, lesquels furent pareillement envoyés de Bruges audit lieu d'Arras pour semblable cause, etc. : iiij lib. »

4. « S'ensuivent les parties des draps de soye prins et achetez de François Despassan et Jaques Sac, marchans et bourgeois de

¹ Acquits des comptes du bailliage de Bruges, aux Archives du royaume.

² *Ibidem.*

³ Registre n° 13681, 2^e, de la chambre des comptes, au même dépôt.

Paris, le xv^e jour d'avril mil iiij^e et deux, portez et envoiez à Arras, par ordonnance de monseigneur le duc de Bourgogne, pour faire robes de livrée pour Monditseigneur et pour les autres seigneurs, chevaliers et escuiers à qui Monditseigneur les a données à la feste des noces de monseigneur de Réthel, son filz, qui furent faictes audit lieu d'Arras, le xxv^e jour dudit mois d'avril oudit an. »

Cette dépense s'éleva à la somme de 4,842 francs 15 sous tournois ¹.

5. « S'ensuivent les parties des fermeillez, dyaimans, draps de soye et autres joyaux prins de François de Passan et Guillemain Sanguin, marchans demourans à Paris, pour donner tant à Made-moiselle de Saint-Pol, à Anthoine, monseigneur, comme aux seigneurs, chevaliers et damoiselles mandées et venues aux noces dudit Anthoine, faicte [*sic*] le xxv^e jour d'avril l'an mille cccc et deux. »

Ces acquisitions s'élevèrent à la somme de 9,468 francs 5 sous tournois ².

6. « A Jehan Mainfroy et Claux du Trech, orfèvres et brodeurs de Monseigneur, pour don à eulx fait en récompensacion des frais et despens qu'ilz ont fais en alant de Paris à Arras porter et conduire devers Monditseigneur certains habis fais de leur mestier pour les noces de Monseigneur de Réthel : xl francs. » (L'ordonnance de payement est du 18 janvier 1403, n. st.) ³.

RICHES BRODERIES HISTORIÉES A L'USAGE DE LA CHAPELLE DES DUCS DE BOURGOGNE. — La description suivante est extraite d'un inventaire d'objets ayant appartenu à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et qui fut rédigé en

¹ Ordonnance du duc, datée de Paris, le 3 juillet 1402, dans le carton B., 301, aux Archives départementales de la Côte d'or, à Dijon.

² Ordonnance du duc, datée d'Arras, le 4 mai 1402, *ibidem*.

³ Compte du maître de la chambre aux deniers du 1^{er} janvier 1403 (n. st.) au 30 juin 1405, côté B. 5520, au même dépôt.

1409, à l'occasion de la remise qui en fut alors faite par ordre de Jean sans Peur, à Martin Forée, évêque d'Arras, confesseur de ce prince ¹. On les retrouve mentionnés dans un autre inventaire qui a été dressé à la mort du premier de ces ducs, arrivée en avril 1404, sous la rubrique des « aor- » nemens de la chapelle de Monseigneur ². » Ces différentes descriptions peuvent être comparées avec celle que le comte de Laborde a publiée d'après un autre inventaire encore, qui date de 1420 ³. Dans l'inventaire fait immédiatement après le décès de Philippe le Bon, en 1467, sont citées ⁴ deux tables d'autel de broderie, chacune à trois compartemens ornés de sujets historiés; l'une figure dans un inventaire de 1487 ⁵; elle est également décrite dans celui des bijoux de Charles-Quint de 1536 ⁶. Plusieurs des ornemens servant au culte annotés dans ce dernier document sont à confronter encore avec ceux des inventaires du XV^e siècle.

« Une grant table d'autel de brodeure d'or, à pluseurs ymaiges eslevez, ou milieu desquelz est le Couronnement Nostre-Dame sur un champ armoyé de fleurs de lis, et aux deux costez dudit couronnement sont deux pos trochez ⁷ de violettes, èsquelz pos se mettent deux abresseaulx (*sic*) de brodeure eslevez.

» Une grant table de brodeure d'or, de laditte façon, à ymaiges plus grans et plus eslevez que les autres dessusdis, ou milieu desquelx est le Couronnement Nostre-Dame, et y a deux chérubins, l'un aux piez et l'autre à la teste dudit Couronnement.

» Une autre table d'autel ou parement de brodeure d'or, où sont les douze Apostres, de ymaiges plas, deux et deux, et sont leurs

¹ Archives départementales de la Côte d'or, à Dijon, fol. xiiij r^o du document.

² *Ibidem*.

³ *Les Ducs de Bourgogne, Preuves*, t. II, pp. 243-248.

⁴ *Ibidem*, p. 16.

⁵ HOUDOX, *les Tapisseries de haute-lisse*, p. 153.

⁶ Il a été publié par M. MICHELANT dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. XIII.

⁷ *Troche*, bouquet. *Voy. CARPENTIER, Glossarium*.

noms escrips dessoubz, et ou milieu dudit parement Dieu et Nostre-Dame, et par manière de couronnement; dont Nostre-Dame est couronnée et Nostre-Seigneur non.

» Une autre table d'autel de petite brodure, dont le champ est semé de petites perles, à histoires quarrées de la Passion Nostre-Seigneur, et est l'histoire de la Nativité Nostre-Seigneur, dont le diadème et brodeures sont semées de plus grosses perles que les autres histoires, et dit-on que la première empereis chrestienne fist ledit drap.

» Une chappe de brodeure d'or à histoires de Nostre-Seigneur en carreure, ouvrage de Florence, et l'orfois de meismes, à six grans ymaiges de Dieu et de Nostre-Dame, et saint Pièrre et saint Pol, et deux papes aux deux bous d'embas, dont le champ dudit orfroi est semé de fleurs de lis d'or.

» Une autre chappe de brodeure d'or sur champ blanc, à plusieurs histoires de Nostre-Dame, par manière de thires, et sur chascune thire escripture de lettres d'or contenant l'*Ave Maria*, *Salve Regina*, *Ecce Virgo* et autres, en laquelle a un orfois d'or à plusieurs ymaiges, de l'ouvrage de Florence. »

Nous avons noté dans l'inventaire de 1404 les deux articles qui suivent :

« Une chappe à prélat de brodeure d'or, à plusieurs ystoires de la Vie Nostre-Dame, en tabernacles, par manière de lasseure¹, où est escripte l'*Ave Maria*, et en la bordeure dessoubz est escript : *Salve Regina*, à ung orfois où sont les douze Apostres, tous de brodeure de perles eslevez, séans en tabernacles de perles à deux troches d'abresseaulx (*sic*), de brodeure d'or eslevez; et dist-on qu'elle fut faicte en Angleterre.

» Une autre grant chappe de brodeure d'or et de soie, à plusieurs ystoires de martirs estans en tabernacles et chapiteaulx, dont les devises èsdictes ystoires sont escriptez par-dessus lesdis chapiteaulx, et l'orfois de ladicte chappe est brodé de mesmez à l'histoire de la Passion; et sur chascune ystoire a deux signes² faiz de brodeure de perles, et est nommée la chappe du pape Clément, pour ce qu'il la donna à Monditseigneur. »

¹ *Lasseure*, endroit d'une robe où est ce qui sert à la lacer. *Voy. CARPENTIER, Glossarium.*

² Pour *cignes*.

ORNEMENTS SACERDOTAUX DE LA CHAPELLE DU CHATEAU DE GAND. — Ces ornements nécessitèrent, en 1410, des réparations qui furent exécutées par Louis Overline, brodeur à Gand. En 1428 on acheta à Bruges, pour le prix de 60 livres de Flandre environ, une chasuble de damas bleu avec ornements brochés d'or, destinée au service divin de cette même chapelle.

1. « Nous les gens du conseil de monseigneur le duc de Bourgogne, etc., ordonnez en Flandre, certifions à tous qu'il appartiendra, spécialement aux gens des comptes de Nostreditseigneur à Lille, que Guïot de Boye, notaire de Nostreditseigneur et receveur des exploitz et condempnacions de la chambre de son conseil à Gand, a payé et délivré à Loys Overline, ouvrier de bourdure, demourant en la ville de Gand, pour avoir refait et miz à point la casule et l'estole de la chapelle du chasteel dudit lieu de Gand, qui estoit tout deschiré; et pour avoir livré l'estoffe à ce nécessaire, au moix de jenvier l'an mil cccc et neuf, par nostre commandement et ordonnance, la somme de xlvij solz parisis, monnoie de Flandres. Escript le premier jour de février oudit an ¹. »

2. « Jehan de Bul, marchand demourant à Bruges, pour une casule de drap bleu de damast, richement brochiée et ouvrée d'or, à lui print et achettée par nostre sceu et commandement par le greffier de ladicte chambre, pour le fait et nécessité de la chappelle du chastel de Gand, le viij^e jour de may l'an [mil] iiij^exxviij, la somme de lx livres viij solz parisis, monnoye de Flandres ². »

DE RAPORST (GÉRARD), — était le brodeur en titre de Jean, duc de Touraine, dauphin de France, qui fut le premier mari de Jacqueline de Bavière. Ce jeune prince mourut, le 4 avril 1417, quelques semaines avant son beau-père Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, etc., dont la succession devait échoir à sa femme. Ce brodeur est cité

¹ et ² Collection dite des acquits de Lille, liasse des exploits du conseil de Flandre, aux Archives du royaume. Voy. aussi le registre n° 21803 de la chambre des comptes, *ibidem*.

plusieurs fois dans les comptes qui nous sont parvenus des dépenses faites par le dauphin pendant les années 1416 et 1417 qu'il séjourna en Hainaut ¹. Le nom de Jean de Tournay, brodeur de Paris, est mentionné dans les mêmes documents.

1. « A Gérard de Raporst, broudeur, que on lui devoit de viés ² pour ouvraige de broudure qu'il avoit fait pour Monseigneur : xx couronnes. »

2. « A Gérard de Raport (*sic*) ³, broudeur de Monseigneur, pour pluseurs parties d'ouvraige de broudure qu'il a fait et livré pour Monseigneur à ses gens : clxix couronnes d'or. »

DU CHASTEL (THIÉRI), — brodeur à Paris. Philippe le Bon le fit venir à Bruges, en 1425, pour travailler à des habillements de joute et diriger les ouvriers qui l'aidèrent à les exécuter ⁴. Il resta au service de ce prince; un document de 1432 lui donne le titre de valet de chambre et brodeur de Monseigneur ⁵. Du Chastel mourut avant 1459 ⁶. On trouve de nombreux détails sur les ouvrages qu'il a faits pour le duc de Bourgogne dans le livre du comte de Laborde ⁷. Il lui vendit, en 1432 ou 1433, pour le prix de 2,500 saluts d'or, valant 3,750 livres de Flandre, « deux » tables d'autel, très richement estoffées avec les iiij garnemens, estole, fanons, aubes, amits, et tout ce qui y appartient ⁸. » Jean Chevrot, évêque de Tournai, acheta de lui, en 1445, « viij ymages de broudure assises sur les

¹ Ces comptes sont écrits sur de longs rouleaux; ils existent dans la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, aux Archives de l'État, à Mons.

² Anciennement.

³ On trouve aussi la forme suivante : *Guérart de Rapoist*.

⁴ DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. I^{er}, p. 205.

⁵ *Ibidem*, p. 275.

⁶ *Ibidem*, p. 433, note. Voy. aussi p. 472, n° 1838.

⁷ Voy. à la table.

⁸ *Ibidem*, t. I^{er}, p. 277.

» chasuble, tunique et dalmatique de drap de damas blanc
» que Monseigneur a fait faire ¹. »

VAN MAELBORCH (JEAN), — brodeur qui demeurait à Bruxelles, nous est connu par le document inséré ci-après, pour avoir confectionné, en 1535, par ordre de Charles-Quint, « trois accoustremens d'église, » composés chacun d'un drap d'autel, de trois chappes, d'une chasuble et de deux tuniques, brodées d'or fin de Chypre, et ornées d'orfrois avec figures, et trois autres accoutrements, moins riches que ceux-là, qui n'étaient garnis que de broderies d'or de Cologne. Ces parements d'autel et ces vêtements sacerdotaux étaient destinés à la chapelle de l'ordre de la Toison d'or, appelée chapelle des ducs de Bourgogne, à Dijon, et devaient y remplacer ceux qui avaient été donnés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire, et qui étaient « tous rompus et deschirez ». Les armoiries et la devise du fondateur de l'ordre se voyaient sur les trois premiers accoutrements. Van Maelborch reçut pour ces divers travaux la somme de 921 livres de Flandre, dans laquelle étaient comprises les 60 livres qu'il avait payées à l'auteur des patrons des orfrois exécutés sur toile. A la quittance de cet artiste est jointe celle de Jérôme Snellinck, « faiseur de casubles et autres aornemens d'église demourant en la ville de Bruxelles, » s'élevant à plus de 300 livres pour différentes livraisons de son métier destinées au même usage que les ouvrages exécutés par Van Maelborch.

« Je Jehan Van Maelborch, broudeur, demourant en la ville de Bruxelles, confesse avoir reçu de Jehan Micault, receveur général des finances de l'empereur, la somme de ix^e xxj livres, du pris de xl gros, monnoye de Flandres, la livre, que par le commandement et ordonnance des chief, trésorier général et commis desdictes finances,

¹ Compte de l'évêché de Tournai de la Saint-Jean 1444 à la Saint-Jean 1445, aux Archives du royaume.

il m'a baillié et délivré comptant pour les causes et ainsi que s'ensuit : Et premiers pour avoir broudé de fin or de Cypres, avec les armes et devises de feu monseigneur le duc Philippe de Bourgoingne, fondateur de l'ordre de la Thoison d'or, ensamble d'aucunes belles histoires, par ordonnance de l'empereur, par advis des chevaliers dudict ordre et desdicts des finances, trois accoustremens d'église, assavoir : ung de velours rouge, ung de velours noir et ung de damas blancq, chascun accoustrement contenant trois chappes, une chasuble, deux tunickes et un drap d'autel que ledict seigneur empereur veult estre envoyez à Dijon, et les illecq donner à la chapelle de l'ordre du Thoison d'or que l'on dit la chappelle des ducz de Bourgoingne, pour décorer le service de Dieu et de saint Andrieu, et au décorement de ladicte chappelle, pour ce que les aornemens donnez par ledict feu duc Philippe et depuis par monseigneur le duc Charles sont tous rompus et deschirez, de sorte que l'on en puet faire le service divin, et ce par marchié et appointment fait par ledict receveur général avec moy pour la somme de vj^e livres. — *Item*, pour avoir broudé d'or de Coulongne autres trois accoustremens d'église, assavoir : ung de demie ostade noire, ung de demie ostade blanche, et ung de demie ostade rouge, chascun accoustrement d'autant de pièces que dessus, et pour aussi envoier en ladicte chapelle de l'ordre, par marchié et appointment fait avec moy, comme dessus, à la somme de ij^e xxv livres. — *Item*, pour avoir fait tant deux grans escusons aux armes dudict duc Philippe pour mectre sur deux palles que l'on met par-dessus les deffunctz en ladicte chapelle de l'ordre, quant il se fait le service des trespassez, comme de dix-huit brockes dont l'on ferme les chappes par-devant; — et pour avoir fait et fait faire pluisseurs patrons sur thaille des orffroiz, le tout ensamble par marchié fait avec moy, à la somme de lx livres. — *Item*, que lesdicts seigneurs m'ont ordonné pour les diligences par moy faites pour avoir achevé l'ouvrage dessusdict avant le jour que m'avoit esté ordonné, ensamble pour l'or que m'a convenu emploier plus que ne cuidoye, que aussi de ce que j'ay trouvé beaucoup plus pesant l'ouvrage à faire que ne sembloit : xxx livres; — et que a esté ordonné aux compaignons qui me ont assisté à faire et diligenter ledict ouvrage : vj livres, etc.... Tesmoing le seing manuel de maistre George d'Espleghem, secrétaire

dudit seigneur empereur, cy-mis à ma requeste le dernier jour de juillet quinze cens trente-cinq ¹. »

HASELOFF (JEAN). — Nous avons vu à Bruxelles, en la possession d'un amateur, un petit tableau finement brodé en soie (H. 25 $\frac{1}{2}$ × L. 19 $\frac{1}{2}$), représentant *le Triomphe de David*, et qui se compose de huit figures d'hommes et de femmes. Le futur roi occupe à lui seul le tiers du tableau ; il tient des deux mains un glaive gigantesque, sur lequel est fichée une immense tête barbue avec une tache de sang au front. Devant lui est un groupe de musiciens, costumés à l'allemande, qui célèbrent sa victoire par des chants. Une femme joue de la guitare ; une autre s'apprête à le couronner. Sur le terrain, on lit, en lettres gothiques et brodées en noir, le nom de l'artiste allemand qui est l'auteur de cette œuvre, dont l'exécution ne laisse rien à désirer : *Jan Haseloff 1651*. Elle a été achetée en Frise.

§ 99. *Histoire du costume et de l'ameublement* ².

Sommaire : Inventaires de vêtements qui ont appartenu à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, — à Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, — et à Jean III, comte de Namur. — Ameublement de diverses chambres du palais des ducs de Brabant, à Bruxelles, en 1410. — Riches écritoirs livrés au dauphin de France en 1417.

Il y a dans l'ouvrage du comte de Laborde de nombreux extraits de comptes relatifs aux dépenses des habillements

¹ Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

² M. HENRI HYMANS a publié sur ce sujet, pour notre pays, un très curieux article dans la *Patria belgica* (3^e partie). Nous renverrons encore à l'excellent ouvrage qu'a récemment (1880) fait paraître à Paris notre ami M. G. DEMAY, sous le titre de : *le Costume au moyen âge d'après les sceaux*, où il a largement mis à contribution les sceaux de notre pays.

de toute nature pour les ducs de Bourgogne et leurs enfants, à l'exécution desquels les brodeurs et souvent aussi les orfèvres collaboraient avec les tailleurs et les pelletiers. Nous avons noté dans le cours de nos recherches des listes de vêtements de divers princes de cette même époque du XV^e siècle qui nous ont paru avoir de l'intérêt pour l'histoire du costume. La première est un curieux inventaire dressé au commencement de mai 1404 ¹, immédiatement après le décès de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. La deuxième est un inventaire des robes de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., trouvées à Gand, au mois de septembre 1425 ², lorsqu'elle fut parvenue à s'enfuir des états de Philippe le Bon. La troisième mentionne les habillements qui avaient appartenu à Jean III, comte de Namur, et qui furent vendus après sa mort, arrivée en février 1429, au profit de ce même duc de Bourgogne.

1. « Deux longues houppellandes de veluau cramoisy, fourrée d'armines, bordées et garnies tout environ des manches de pierrerie et de perles.

» Une autre longue houppellande fourrée d'armines, eschiquetée de drap de damas blanc et vert, et en chascun quartier a une paillette d'or de fueille de chesne pourfillé d'or chascun quartier.

» Une autre longue houppellande de fin drap d'or à bien petis fueillaiges d'or sur champ vert, fourrée d'armines.

» Une autre longue houppellande de fin drap d'or à compas rons ⁴, ouvrez de veluau cramoisy, à une fleurete verte ou milieu, et autres ouvraiges par manière d'eschiquier, fourrée d'armines.

» Une autre longue houppellande de veluau cramoisy, à long poil, évré ⁵ de double fil d'or au travers d'icelle houppellande, fourrée d'armines.

¹ et ² Archives départementales de la Côte d'or, à Dijon.

³ Registre n^o 28580 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

⁴ Cercles.

⁵ Pour *ouvré*.

» Une autre longue houppe de veluau cramoisy, figuré de **P** et de **M**, fourrée d'armes.

» Une autre longue houppe de veluau cramoisy, tout plain fourrée d'armes.

» Une longue houppe toute d'or, sanz autres soies ne couleur, fourrée de martres sebelines, et la donna monseigneur de Berry à feu Monseigneur au jour de l'an mil iii^e et trois.

» Une longue houppe de drap d'or, à longues barres, les unes nues, de veluau cramoisy, et les autres à feuillages d'or, fourrée de martres sebelines.

» Une autre longue houppe de fin drap d'or figuré de feuillage vers et roses, de veluau cramoisy, fourrée de martres sebelines.

» Une autre longue houppe de fin drap d'or, ondoyé moitié à feuillages vers et grandelletes (*sic*) roses, de veluau cramoisy, et l'autre moitié à longues tiges de feuillages de roses d'or sur champ de brun vert, fourrée de martres. »

Là s'est arrêté notre transcription. La suite de l'inventaire n'indique plus que des vêtements de moindre importance, nous a-t-il semblé : « Une longue houppe de » satin violet, figuré de las d'amours d'icelle couleur, fourrée » de martres sebelines ; — une houppe de vert brun à » mi-jambe, fourrée de martres ; — une houppe à mi- » jambe de veluau cramoisy, pourpointée, fourrée de gris ; » deux manteaux, l'un de « vert brun, » l'autre « de veluau cramoisy, » tous deux fourrés de satin blanc. Dans les « jaques » ou « jacquettes, » il y en a une en velours cramoisi, doublée de satin vermeil, — une en velours « pour- » pointé » doublée de satin noir, — une en velours vermeil « pour armer, pourpointé, » doublée de satin vermeil, — une en velours azur « pour armer, » doublée de satin azuré, — une autre encore « pour couchier en mer ou ailleurs, » tout armé, doublé de satin vermeil. »

2. « Deux cottes simples taillées, et ne sont point cousues, de couleur vert. — Une hupelande de drap violet, fourré le corps de menu vair, et les manches d'ermes, et sont ouvertes. — Une

hupelande d'escharlate vermeille, fourrée de gris, et manches ouvertes. — Une hupelande de drap noir, à manches closes, le corps demi fourré de menu vair. — Une hupelande sainglé, de villaeu ¹, plain violet, à manches ouvertes. — Une hupelande de noir drap, fourré de gris, à manches ouvertes. — Une hupelande noire, fourrée de menu vair, à manches ouvertes, fourrées d'ermes. — Une hueque de velu vert plain, sans fourrure, et est de soye. — Une hueque de velours cramoi, fourrée d'hermes. — Une hupelande de velleau cramoi fourrée d'ermes. — Une hupelande de velleau cramoi fourrée d'ermes à manches ouvertes. — Une hupelande de drap de damas brochié d'or, fourrée d'ermes, à manches ouvertes. — Une hupelande de drap d'or velu sur velu, fourré d'ermes, à manches ouvertes. — Une hupelande de velours noir sus velours, fourrée le corps de ventres et les manches de martres sebelines. — Une hupelande de tissu d'or, blanc, vermeil et vert semmé, par-dedens fourré le corps de ventres et les manches de dos de martres sebelines. — Une fourrure de dos de martres contenant iiij^{xx} et xvj pièces. — Une autre fourrure de ventres de martres.

3. « Une houplande de bleu velut sur velut brochié d'or, fourrée le corps de gris et les manches closes de drap. — Une aultre houplande courte, à mi la jambe, de velu sur velu noir, à manches closes, fourrée de menu vair. — Une aultre longue hoplande de satin figuré cramoi à manches ouvertes, fourrée de menu vair. — Une aultre hoplande courte, à mi la jambe, de velu noir, fourrées de branches vertes et à rosettes d'or, fourrée de martres et les manches closes. — Une heuke de satin noir figuré de noir et brochié d'or, à vj agrappes d'or sur les espalles. — Ung viés pourpoint, le corps de drap de damas et les manches de velu sur noir.

AMEUBLEMENT DE DIVERSES CHAMBRES DU PALAIS DES DUCS DE BRABANT, A BRUXELLES, EN 1410. — On trouve dans un registre des Archives du royaume ², la copie d'un document intitulé : « L'estat de la gésine de madame la

Simple, de velours.

² Registre n° 131 de la chambre des comptes, fol. lxvij r°. Il y en a une copie du siècle dernier dans le t. I^{er} de la *Collection des documents historiques*, fol. 13.

» duchesse Ysabeau de Gourliz ¹, fait ou mois d'avril, après
» Pasques, l'an mil cccc et dix, de son filz nommé Guil-
» laume. » Cette pièce fournit des renseignements pré-
cieux sur l'ameublement de la chambre où accoucha la
princesse au palais de Bruxelles, et celui de la chambre de
parade, ainsi que sur la cérémonie du baptême du jeune
prince Guillaume, qui eut pour parrains Guillaume II,
comte de Hainaut, et Jean de Bavière, élu de Liège. Cet
enfant mourut peu de temps après sa naissance et fut en-
terré dans la tombe de Jeanne, duchesse de Brabant, qui
avait choisi sa sépulture dans l'église des carmes de
Bruxelles ². On lit entre autres dans le document en ques-
tion qu'il y avait « devant la cheminée de ladicte chambre
» un pavillon de soye où sont les iiij euvangelistes », et que
le nouveau-né devait être pour le baptême « enveloppé en
» ung mantel ouvert de drap d'or, fourré d'ermes ».

RICHES ÉCRITOIRES LIVRÉES AU DAUPHIN DE FRANCE EN
1417. — Nous venons de mentionner le brodeur de ce prince;
les quelques lignes qui suivent sont encore extraites d'un
compte où sont inscrites les dépenses faites pour lui et par
sa femme.

« A Pierre Venart, guenier, demourant à Paris, pour xiiij escrip-
toires garnies de bourses cornez, laz de soye annelez d'argent, icelles
dorées de fin or, armoïées des armes de monditseigneur le dauphin,
et garnies aussi de canivez ³ garniz d'argent doré et armoïez desdic-
tes armes, tant pour les secrétaires d'icelui seigneur, comme pour
autres ses offices, etc. »

¹ Seconde femme d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, etc.

² DE DYNTER, *Chronique des Ducs de Brabant*, t. II, p. 187. Voy.
notre notice sur *Jacques de Gerines, batteur de cuivre*, etc., qui a été
publiée dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéo-*
logie, 5^e année.

³ Canifs.

§ 100. *Graveurs et gravures.*

Sommaire : Hans ou J. Liefrinck. — Lambert Suavius. — Vers de G. de Jode. — N. de Pierpont invente, en 1559, un procédé pour graver des plaques de fer arnorées. — Abr. de Bruyn. — J. de Gheyn. — I.-A. Dermonde. — Dom. Custos. — Note pour la généologie des Sadeler. — B. Bellère. — J. Daullé. — C. Van Beughem. — De Stodick. — A. Cardon, père. — P.-E. Moitte et sa fille Angélique. — C. Geissler.

LIEFRINCK (Jean, *Hans*), — graveur sur bois et en taille douce, qui a travaillé dans différentes localités des Pays-Bas. Dans une requête qu'il adressa à Charles-Quint en 1543, et qui fut favorablement apostillée le 20 août, on lit qu'il avait gravé plusieurs planches représentant des épisodes du siège de Heinsberg, et y avait joint des portraits de l'empereur et d'autres personnages. Il s'y plaint du tort que lui font plusieurs concurrents qui ont copié son œuvre en débitant leurs exemplaires à un prix inférieur au sien, et demande un octroi pour défendre cette vente illégale. Liefrinck obtint en effet un privilège pour deux ans, qui lui garantissait exclusivement le commerce de ses gravures, sous peine de 50 carolus d'or à payer par les contrevenants.

« A l'empereur, remonstre en toute humilité vostre obéissant subget et serviteur Hans Liefrinck, bourgeois et manant de vostre ville d'Anvers, comment luy suppliant qui est tailleur de figures, journellement à ses grandz travaux, labeurs et despens, taille plusieurs figures, telles comme l'assiégement et obsidion de vostre ville de Heynsberch, depuis naguères faict par ceulx du duc de Clèves, et l'assistance faicte par les gens de Vostre Majesté à ceulx de ladicte ville de Heynsberch, la manière et l'assemblée de voz

gens et de ceulx dudict duc de Clèves, et la fuiete et déconfiture d'iceulx Clévois; oultre ce l'effigie et forme de Vostre Majesté ou vif, et plusieurs aultres figures fort ressemblantes ou vif et délectables. Or, est-il que plusieurs aultres tailleurs de figures aussytost que luy suppliant ait laissé aller dehors quelques figures et images imprimées sur la pressure par luy taillée, acheptent quelc'ung d'iceulx imaiges et le contrefont au mieux qu'ilz peuvent, et baillent les figures et images imprimées sur icelle leur contrefaicture à plus bon marché que luy suppliant ne peult faire les siennes, de sorte que luy suppliant ne peult faire guères de prouffit avecq les siennes figures et imaiges, combien qu'elles sont (sans aucune vantance) cent fois plus parfaites et naturelles que lesdictes contrefaictes, à grandz dommaiges, injures et intérestz de luy suppliant. Considéré que le commun peuple n'a pas l'entendement si vif qu'il peut considérer la grande différence des figures de luy suppliant et des aultres contrefaictes, car il semble à la pluspart d'icelluy peuple tout bon, mais ⁽¹⁾ qu'il ressemble ung bien peu ou vif; veu aussy les grandz coustz et despens qu'il est besoing que luy suppliant face pour faire noter à painctres bien experts l'ordonnance desdictes ses figures devant qu'ils les peult tailler, et que aultres tailleurs sans aucuns despens et travail, usent et ont le prouffit de son travail, labeur, coustz et despens, ce que est fort irraisonnable. Parquoy ledit supplie très-humblement à Vostre Majesté qu'il plaise à icelle de concéder et octroyer privilége et faire expédier lettres d'icelluy audict suppliant, par lequel il soit défendu à tous tailleurs de figures de d'ores en avant en aucune manière nullement contrefaire ou contretailer aucunes des figures par luy suppliant à faire et tailler, sur les paines par Vostre Majesté sur ce à ordonner, à condicion que luy suppliant ne fera ou taillera nulles figures par lesquelles la foy catholique ou quelques personnes pourroient estre vitupérées ou scandalizées. Quoi faisant, etc. »

(Annotation marginale.) « Soit fait acte par lequel soit consenty au suppliant de imprimer en figure le rencontre devant Heynsberge avec défense à tous aultres de le point contrefaire, imprimer ni vendre, sinon imprimez par le suppliant, pour l'espace de deux ans,

¹ Signifie ici *pourvu*.

sur paine de chinquante carolus d'or. Faict en Anvers, le xx^e jour d'aoust xv^e xliij ¹. »

SUAVIUS (Lambert). — La découverte d'une requête de cet artiste, dont la biographie est encore fort ignorée², est une véritable bonne fortune. Il s'adressa en 1552, à Marie, reine douairière de Hongrie, dans un langage excessivement diffus, pour obtenir certaines immunités, qu'il ne détermine point, sur une cinquantaine de bonniers de terres et de biens féodaux mouvant du duché de Limbourg. On croit que Suavius n'est que la traduction de son véritable nom de famille qui serait *Zutman* ou *Ledoux*. Cet artiste a été fort longtemps confondu avec Lambert Lombard, dont on le croit élève³. Suavius ne dit pas dans sa requête qu'il exerçait d'autre art que la gravure, cependant Guicciardini affirme qu'il fut aussi bon architecte.

« Très haulte et très illustrissime princesse Madame Marie d'Autriche, régente et gouvernante, etc. Pour ce qu'il es congneu de tous hommes d'esperitz, très excellente princesse, que Vostre Majesté se delfecte en choses haultes et scientifique, et mesmement aux nobles artz libéraulxs, desquelles Vostre noble Majesté est entierrement comblée, l'infime et moindre de voz povres subjectz Lambert Suavius, cittoïen de Liège, a bien osé soy advanser envers Vostredicte haulte Majesté fair recquest, et l'a humblement supplier luy octroyer certains prévileiges, franchises ou haultaineté sur environ sincquante bonniers de terres et bien féodaulx mouvant d'ung

¹ Collection des papiers d'État, liasses, aux Archives du royaume. La minute de l'octroi est jointe à cette requête.

² M. RENIER a fait insérer une très bonne notice sur cet artiste dans le t. XIII du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, pp. 245-326 (1877).

³ A la suite d'une lettre publiée dans *la Chronique des arts et de la curiosité*, n° du 24 avril 1864, M. LOBET, d'Auxerre, a dans le n° du 15 mai de ce recueil établi d'où provenait cette confusion.

duc de Lembourgh, affin de plus librement et studieusement pouvoir vacquer à son petit practique et vocation, qui est de graver en cuivre certaines histoires morales, pour après l'imprimer en papier, et de la mesme acte dont Albert Durrer (en parragon le fœnis des inventers en ladiet arte qui fut oncques congneu soubz le soleille) se usoit du temps du feu et de non ¹ immortel le très saige et vertueux empereur Maximilien, duquel lesdictz vertus puissamment en vostre noble magnanifficence resplendissent; espérant doncques que Vostredict Majesté par les prédictes causes prendrat ce de bonne part, tant par l'infourmation de Vostre second Mychiel-Ange, vostre scientiffique architecteur et sculpteur maistre Jacques ², comme ausy d'autres sans nombres, lesquelz m'en ont faicte ample atestation, et mesme par se que clerrement l'on en peult congnoistre en vostre noble maison de Bince, la vraie aprobatation par laquelle mérités louuenges immortelles, et [par] telles nobles actes porés à jamais estre apellée la vie et résurrection des povres artist de par-decha. Supliant de rechief Vostredit haulte et illustre Majesté pardonner et suporter l'arrogance ou présumption du moindre de voz subjectz, et il rendrat paine de quelquefois présenter [à] Vostre Majesté quelque œuvre dudict supliant, suivant la petite portion qu'il at pleust au Seigneur Dieu luy départir, auquel prie que vostre magnificence sempiternellement en tout prospérité soit maintenue ³. »

DE JODE (Gérard). — Le graveur de ce nom cultivait la poésie, et l'on trouve de lui une petite pièce de vers qu'il adressait aux amateurs des arts, à la fin d'un recueil d'estampes intitulé : *Μικροκόσμος*, *Parvus mundus* ⁴; la dédicace à l'archiduc Matthias, est datée de Malines, le 10 janvier 1579, et signée du chroniqueur Laurent Haecht-tam ou Van Godtsenhoven. Ce volume, dont le titre est

¹ Pour *nom*.

² Jacques du Brœucq.

³ Collection des papiers d'État, liasses, aux Archives du royaume. En marge on lit : « Soit bailié à messeigneurs des finances. Bruxel-les, 21 mai 1552. »

⁴ Bibliothèque royale, n° 9237 du fonds Van Hulthem.

gravé, renferme soixante-quatorze planches représentant des emblèmes, et en regard de chacune il y a une pièce de vers latins. Nous réimprimons ceux de G. de Jode.

Gerardt de Iode den liefhebbers der consten.

Jonstighe gheesten, edel, vrije sinnen,
Al die reijn conste van Poesie minnen,
Neemt danckelijck dit werck.
Int overlesen wilt vruecht bij tije winnen,
Want wijsheijt vloeijt hier met melodije binnen
Moralijck en sterck.
Veel vreemde geschiedenissen comen hier int perck,
En poetelijcke puncten, figuerwijs verclaert sijn,
Die niet sonder arbeit wt liefde vergaert sijn.

PLAQUES GRAVÉES EN 1579 AUX ARMES DE PHILIPPE II ET DES PROVINCES DES PAYS-BAS. — Voici une requête dans laquelle le pétitionnaire demande des privilèges pour son invention : elle doit remonter au mois de septembre 1578, car elle a été à cette époque renvoyée à l'avis des états de Brabant qui voulurent voir les objets dont la requête fait mention. Leur avis fut favorable ; il est daté du 16 mai 1579. L'octroi fut accordé par l'archiduc Matthias, le 30 juillet suivant. Nous croyons qu'il s'agit de plaques de foyer.

« A Son Altèze, remonstre très-humblement Noé de Pierrepont comme il a fait tailler et graver industrieusement certaines formes pour imprimer en plates de fer en forme d'escusson les armoiries de Sa Majesté et des dix-sept pays de Son Altèze en forme de quartiers, et de Son Excellence en forme de Victoire, supplie très-humblement qu'au respect des paines, travaux et très-grandes despences par luy supportez, au suppliant soit permis octroy et licence icelles plates de fer pouvoir vendre et distribuer par tous les Pays-Baz, en deffendant bien expressément à tous aultres, de quelle qualité ou nation il soit, les mesmes contrefaire, vendre ou distribuer en cesdits Pays-Pas, l'espace de dix ans, sans congié du sup-

pliant, ou de son commis, à paine de confiscation des mesmes plates et de trente florins de chascune plate à incumber par les contravenans, l'une moitié au profit de Sa Majesté et estats, et l'autre pour l'intérrest du suppliant, etc. » ¹

DE BRUYN (Abraham), — graveur anversoïs très fécond, s'adressa, en 1581, à l'archiduc Matthias, pour obtenir un privilège afin de vendre ses gravures et de se garantir contre la contrefaçon : par apostille du 3 mars, il lui fut accordé un octroi pour cinq ans. Comme sa requête renferme des particularités qui ne sont pas dénuées d'intérêt, nous en reproduisons ici la teneur :

« A Son Altèze, remonstre en toute révérence et humilité Abraham de Bruyn, tailleur des figures en cuivre, bourgeois de ceste ville d'Anvers, comme ainsi soit, qu'au moys de juillet 1580 dernier, ung nommé Jaspar Rutz, marchand de paintures, à Vostredicte Altèze avoit présenté une requeste, affin qu'à luy, de par Vostre Altèze, seroit permis et octroyé certaines figures (par la main du remonstrant taillées, et par ledict Rutz de luy remonstrant à petit pris en la ville de Colonie acquises et achaptées) d'imprimer, sans l'advoy et consentement du remonstrant, lequel il les avoit vendu audict Rutz, sur et à condition expresse, qu'eulx par ensemble par compaignie auroient à imprimer lesdictes figures; laquelle requeste par le remonstrant par une sienne rescription icy attachée à esté débattée pour les justes raysons y mentionnées : or est que ledict remonstrant a encoires plusieurs aultres figures de diversitez des habillemens et personnaiges de plusieurs villes et pays, comme appairt par les espreuves d'aulcunes icy jointes, lesquelles, ledict remonstrant, pour ressentir fruict de son labeur et science, et affin que sa femme et petiz enfans du procédé [*sic*] d'icelle poulroient estre sustentez, voudroit imprimer, vendre et divulger, mais ne le voudroit faire sans préallable consentement et octroy de Vostre Altèze; supplie partant très humblement ledict de Bruyn qu'il plaise à Vostre Altèze lui octroyer et accorder de pouvoir librement et fran-

¹ *Registre aux ordonnances, patentes et commissions dépêchées par les rebelles, aux Archives du royaume.*

chement imprimer, vendre, divulger, lesdictes figures par luy ainsi taillées, et de ce luy faire dépescher acte en forme, et priera ledict suppliant à tousjours pour la prospérité de Vostre Altèze ¹. »

DE GHEYN (Jacques). — Les jésuites d'Anvers avaient été chargés par leur général de faire exécuter certaines planches sur cuivre : chose singulière, ils allèrent chercher un graveur à Amsterdam, ce qui du reste fait grand honneur à Jacques de Gheyn, objet de cette distinction. Mais par suite de la guerre avec les Provinces-Unies, il fallait à l'artiste un passeport pour pouvoir arriver sain et sauf à Anvers. C'est cette demande qui motiva la requête que nous insérons textuellement ici. Les jésuites obtinrent ce qu'ils voulaient par apostille du 11 septembre 1591. Mais comme à cette époque, il n'était pas permis de professer d'autre croyance que celle approuvée par le concile de Trente, l'auteur de la supplique avait au préalable dû déclarer « s'il cognoissoit ou entendoit cestui sculpteur » catholique et de l'ancienne religion, » à quoi le jésuite Melandt répondit pour le recteur, qu'il ne croyait pas Jacques de Gheyn hérétique; que cependant s'il en était ainsi, il espérait avec la grâce de Dieu le convertir, pendant qu'il travaillerait au collège ².

Il s'agit ici de Jacques de Gheyn, dit le Vieux, qui avait abandonné Anvers sa patrie pour aller travailler sous la direction de H. Golzius, à Arnhem ³, et qui s'en fut ensuite habiter Amsterdam, d'où il revint en 1591, ainsi qu'il est dit.

¹ Volume intitulé : *Patentes des rebelles, janvier-avril 1581*, dans la collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

² « Putamus hæreticum non esse; quod si tamen talis sit, speramus per nos Dei gratia juvandum, quia voluntarius est, ut ad nos veniat et in collegio nostro societatis Jesu laboret. »

³ Voy. H. HYMANS, *la Gravure dans l'école de Rubens*.

« A Son Altèze, remonstre humblement père George Duras, rec-
teur de la maison des pères de la Société de Jésus en la ville d'An-
vers, qu'estant chargé par leur général de faire sculpter [*sic*] certaines
figures en cuyvre, pour au plustost les luy envoyer vers Rome, l'on
a commencé à y mettre la main, et estant adverty qu'en la ville
d'Amsterdam se trouve ung Jacques de Ghein, fort excellent ouvrier
en matière de schulpture, qui se mettroit volontiers en devoir de
les achever, s'il pleust à Vostre Altèze luy octroyer ses lettres de
passeport, afin de en vertu d'icelles se pouvoir rendre par-deça, le
suppliant prie humblement icelle estre servie d'accorder lesdictes
lettres audict de Ghein ¹. »

DERMONDE (I.-A.). — Nous avons trouvé dans un exem-
plaire de la première édition des *Antiquitates illustrissimi
ducatus Bradantiæ*, de J. B. Gramaye, publié à Bruxelles
en 1606, une petite vue à vol d'oiseau de la ville de Tirle-
mont, gravée sur cuivre et signée : I. A. DERMONDE. SCULP-
SIT. THEN.. avec la date 1617 dans le haut. Ce graveur est
à bon droit resté inconnu. La planche a été ajoutée après
coup en tête de la quatrième partie de l'ouvrage, qui con-
tient la description de Tirlemont et de ses environs (*Thenæ
et Brabantia ultra Velpam*), et occupe 40 pages du volume.

CUSTOS (Dominique). — C'est sous cette forme latine
qu'il avait donnée à son nom que ce graveur, Anversois
de naissance, est généralement connu ². Nous publions
ci-après une lettre qu'il adressa d'Augsbourg, où il a passé
la majeure partie de son existence, aux Archiducs, le 26
octobre 1608, pour leur faire hommage des feuilles qu'il
avait gravées pour l'ouvrage d'Antoine Albizzi ³, intitulé :
Principum christianorum stemmata.

« Collecta hæc Serenissimi et Potentissimi Principes, Domini

¹ Collection des papiers d'État, liasses, aux Archives du royaume.

² *Biographie nationale*, t. V, col. 9.

³ *Nouvelle biographie générale*, t. I^{er}, p. 641.

Clementissimi, a viro nobili Antonio Albitio, florentino, accurate et diligenter Stemmata christianorum principum, et a me, sumptu sane exiguo, æri incisa; jure, merito Serenissimis etiam Excelsis Vestris offerre mihi videor, summo hoc, ut cetera præteream, insuper, jure quod Serenissimarum Excellentiarum Vestrarum stirpes arboribus certis delineatæ huic quoque operi insertæ sint: quæ stemmata ut Serenissimæ Excellentie Vestræ Clementissimæ suscipiant subjectissime rogo. Qualemcumque sui in hoc opus et me ipsum clementissimi affectus significationem datura sunt Serenissimæ Excelsæ Vestræ eam omnem infima cum observantia libentissime sum accepturus. Deum precor optimum maximum ut Serenissimas Excellentias Vestras bono provinciarum (in quas ut bene affectus sim, quanquam [*sic*] jam superiori in Germania celeberrimæ urbis civis vel Antverpia patria me allicit) publico, diutissime servet incolumes. Augustæ Vindeliciorum, VII kalendas octobris anno 1608. — Serenissimarum Excellentiarum Vestrarum humillime subjectissimus,

» DOMINICUS CUSTOS, chalcographus ¹. »

DE SADELER (les). — Dans un acte du 11 mars 1628, passé devant le notaire L. Trifels, à Bruxelles², figurent Gilles, Gaspard, Antoine et Thomas de Sadeler, tous fils de Josse, qui doivent appartenir à la famille des graveurs de ce nom, laquelle est d'origine bruxelloise.

« Comparerende opheden den elfsten dach der maent van meerte, d'eersamen persoonen Gilis, Jaspar, Anthoen ende Thomas de Sadeler, alle kinderen ende erffgenamen van wylen Joos de Sadeler, hunnen vader, diewelcke hebben geresinneert alsulcken proces als wylen hunnen vader heeft gesustineert tegens Jacques Ghysels »

BELLÈRE (Balthazar). — Voici un extrait de la requête présentée en 1639 par Balthazar Bellère et sa mère afin de pouvoir exercer à Douai l'état d'imprimeur. L'octroi

¹ Collection des papiers d'État, liasses, aux Archives du royaume.

² Notariat général de Brabant, liasses, *ibidem*.

leur en fut délivré le 31 octobre. Ce document fournit la date de décès de Bellère, père, qui mourut le 18 août de cette même année.

« Remoustrant en toute humilité Anne de Behault, vefve en secondes nopces de Baltazar Bellère, vivant imprimeur en vostre ville et université de Douay, et Baltazar Bellère, filz desdicts deffunct Baltazar et Anne Behault, qu'en vertu de lettres patentes données de Sa Majesté le cinquiemes de mars xv^e nonante-quatre, icelluy deffunct auroit continuellement practiqué l'art d'imprimerie en la-dicte ville et université jusques à son trespas arrivé le dix-huitiesme d'aoust dernier, et ce avecq beaucoup de profiet et utilité du publicque, à raison des grandes œuvres qu'il a faict imprimer en toutes sciences, et signament la glosse ordinaire de la sainte et sacrée Bible, contenant six grandz volumes in-folio, etc. ¹. »

DAULLÉ (Jean), — graveur français, est l'auteur d'un portrait en buste, avec armoiries dans un cartouche, de François, comte de Salm, évêque de Tournai, qui est ainsi signé : *Gravé par J. Daullé en 1740*. Ce portrait n'est pas cité par M. Charles le Blanc, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes*, ni par aucun autre auteur. L'*abecedario* de P. J. Mariette (t. II, p. 62) renferme de curieux détails sur cet artiste.

VAN BEUGHEM (Corneille). — En tête de l'ouvrage publié à Bois-le-Duc, en 1741, par Corneille de Witt, et intitulé : *Eerste eeuwen-feest van het classis van 's Hertogenbosch*, se trouve une planche gravée sur cuivre, avec cette signature : *Cor. a Beughem Vesal. f.* que nous croyons pouvoir traduire par Corneille Van Beughem, de Wesel. Ce nom a échappé aux iconographes.

DE STRODICK. — C'est le nom d'un graveur qui n'est pas connu, et que nous avons trouvé sur une estampe emblématique représentant l'amour et la reconnaissance

¹ Archives du conseil privé, liasses, aux Archives du royaume.

des Brabançons. Une femme est assise sur le lion belge ; elle tient de la main droite un cœur au milieu duquel se voit le portrait du prince Charles de Lorraine qu'un ange vient couronner. Signatures : *Doux fils inv.* = *M^r de Strodick sculp.* — Au-dessous quatre vers par *M^{me} de Strodick née de Boubers le 26 mars 1769.*

CARDON (Antoine-Alexandre-Joseph). — En 1771 il avait eu l'idée de graver un tableau de Watteau, mais il paraît qu'il renonça à ce projet, car la planche ne figure pas dans la liste de ses œuvres connues. La lettre qui suit a été adressée à ce propos par le chancelier de Brabant au procureur général du conseil de cette province.

« Monsieur,

» Le graveur Cardon désirant d'obtenir la permission de faire une souscription pour la gravure qu'il se propose d'entreprendre d'un tableau de Watteau, et paroissant à Son Altesse le ministre qu'il ne peut pas y avoir de difficulté à lui accorder cette permission, elle m'ordonne de vous remettre la requête ci-jointe que ledit Cardon lui a présentée à ce sujet, afin que vous veuillez bien lui donner la permission qu'il y demande.

» J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus parfaite,

» Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» H. CRUMPIPEN ¹.

» Bruxelles, le 29 janvier 1771. »

MOITTE (Pierre-Étienne). — MOITTE (R.-Angélique). — GEISSLER (Christian-Gottlob). — En 1783, Marc-Théodore Bourrit dédia à Louis XVI un ouvrage qui parut à Genève, chez Paul Barde, sous le titre de : *Nouvelle description des vallées de glace et des hautes montagnes qui forment la chaîne des Alpes pennines et rhétiennes*. L'auteur, qui s'intitule chantre de l'église cathédrale de Genève et pension-

¹ Archives de l'office fiscal de Brabant, aux Archives du royaume. Communication de M. L. GALESLOOT.

naire du roi, a dessiné ces vues lui-même. Chacun des deux volumes de ce livre est orné de quatre planches, finement gravées sur cuivre : en tête du premier se trouve en outre une carte géographique grossièrement exécutée par C.-G. Geissler, graveur allemand qui habitait la Suisse à cette époque.

Voici ce que l'auteur du livre dit des planches :

« M. Moitte, graveur du Roi et de l'Académie de Paris, » connu par ses talens et les beaux ouvrages qu'on a de lui, » étant parvenu à cet âge où un artiste a droit de se reposer, forma le dessein d'entreprendre ces gravures comme » par délasement. Il avoit déjà fait les deux premières » lorsque la mort vint terminer ses jours. Mademoiselle » sa fille, qu'il avoit formée dans son art, les a continuées. » La précision de son burin, son goût et la délicatesse de » sa touche se font remarquer dans ces estampes, et je » lui dois l'éloge d'avoir dépassé mon attente, surtout sur » des objets qu'il faut avoir vu pour bien rendre. »

Ces planches, qui n'ont été décrites nulle part, sont intitulées :

- T. Ier. 1. « Vue du glacier de Chermotane.
2. Vue la vallée de glace de Chermotane.
3. Vue du Vallais et du Rhône.
4. Vue du lac du Kandel Steig.
T. II. 1. Vue du glacier du Rhône et de la source du fleuve.
2. Vue du pont du Diable.
3. Vue du glacier de Grindelvald.
4. Vue du lac de Chède et du Mont-Blanc. »

Sur toutes on lit la signature *Angele Moitte*, qui est la forme abrégée du nom de Rose-Angélique, fille du graveur Pierre-Étienne Moitte, mort en 1780; il avait encore appris son art à son autre fille Élisabeth-Mélanie et à François-Auguste, son fils.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

A.

- ALBERT et ISABELLE. *Voy.* ARCHIDUCS.
- ALBIZZI (Antoine). Gravures de son ouvrage, 321.
- ALLEMAGNE. Écoles de musique au XIV^e siècle, 139.
- ALOST. Réédification de l'église des Carmes, 22.
- ALSEMBERGHE. Verrière donnée à l'église, en 1512, 264.
- AMEUBLEMENT. Documents pour son histoire, § 99.
- AMIENS (Nicolas d'), vend une couronne à la comtesse de Flandre, en 1335, 279.
- AMSTERDAM. Vitrail de la nouvelle église, 267.
- ANDRIEU (Simon), fondeur de canons du XV^e siècle, 13.
- ANGLETERRE. Artistes flamands au service du roi, en 1693, 82; — Le roi Henri VIII achète des orfèvreries aux Pays-Bas, en 1545, 293; — Écrivains de ce pays réfugiés aux Pays-Bas. *Voy.* MAXWELL et STAPLETON.
- ANTOINE, peintre du XV^e siècle, à Liège, 190.
- ANTOINE DE BOURGOGNE, comte de Rethel. Sceau gravé pour ce prince, 282; — Brodeurs de Bruges envoyés à Arras à l'occasion de son mariage, 300.
- ANVERS. Notes sur la Gilde de Saint-Luc, 80; — Relieurs qui y ont été inscrits de 1453 à 1581, 132; — Chantres de l'église N.-D. envoyés à Bois-le-Duc en 1481, 164; — Verrières de la chapelle du château, en 1568, 270; — Vitrail de l'église de N.-D., 275.
- ARBOIS (Jean D'), peintre du duc de Bourgogne, en 1373, 185.
- ARCHIDUCS (les) Albert et Isabelle. Dons de verrières faits par eux, § 91 et § 96; — Ils envoient des dessins au duc de Stettin, en 1614, 113; — Musiciens à leur service, 183, 184; — Notes sur les œuvres qu'ils font exécuter par divers artistes, 207, 210.
- ARLON. Réédification de la halle-aux-blés, au XV^e siècle, 21.
- ARMES DE GUERRE, § 84; — Épées de l'empereur Maximilien I^{er}, 88.
- ARNHEM. Coupe donnée à Charles-Quint par le magistrat, 294.
- ARRAS (Jean D'), harpiste d'Isabelle de Portugal, 153.
- ARRAS. Écrivains de livres et enlumineurs au XV^e siècle, 106.
- ARTILLERIE. Renseignements sur quelques fondeurs de canons, § 84.
- AUDENARDE. Réparation de l'horloge de l'hôtel-de-ville en 1468, 35.

AUDERGHEM. Tombeau de Henri de Louvain, au couvent de Val-Duchesse, 1; — Verrières au même couvent, 269, 272.

AUGSBOURG. Bijoux exécutés par des orfèvres de cette ville pour l'empereur Maximilien I^{er}, 85.

AUTRICHE (archiducs d'). *Voy.* leurs prénoms.

AUXONNE. Tailleur des coins de la monnaie au XIV^e siècle, 280.

B.

BACK (Godefroid), relieur, à Anvers, en 1493, 133.

BACKERE (Gaspar DE), orfèvre et graveur de sceaux du XV^e siècle, à Bruxelles, 289.

BACK (Jean), relieur, à Anvers, en 1571, 134.

BALANÇON (baron de). Canons à ses armes, 17 à 18.

BARBEZALE (Nicolas). vend une coupe au comte de Flandre, en 1335, 278.

BARBIREAU (Jacques), musicien du XV^e siècle, 165.

BAVIÈRE (ducs de). Musiciens à leur service, 172, 181.

BAZIN (Pierre), musicien du XV^e siècle, 162.

BEAUGRANT (Gui DE). sculpteur du XVI^e siècle, 235.

BELLÈRE (Balthazar), imprimeur du XVI^e siècle, à Douai, 322.

BENEDICT (Marc), marchand vénitien en Flandre, en 1335, 278.

BERGHERE (Michel), orfèvre, à Augsbourg, au XVI^e siècle, 85.

BERGHES (comte Henri DE). Canon à ses armes, 18.

BERG-OP-ZOOM. C. de Roovere, peintre-verrier qui y vivait au XVII^e siècle, 122.

BERLAYN (Jean DE), enlumineur du XV^e siècle, à Tournai, 72.

BERREMAN (Tristram), orfèvre du XV^e siècle, à Bruxelles, 290.

BERTRÉE (prieuré de). Travaux y exécutés au XV^e siècle, 19.

BETHLÈEM (couvent de). Don fait par les archiducs en 1622, 30.

BÉTHUNE. Horloge du beffroi. en 1388, 33.

BIAUPNÈVEU (André), sculpteur. Parties du mausolée de Louis de Male, 9.

BIERLAIN (Jean DE). *Voy.* BERLAYN (DE).

BIESME. L'église est fortifiée en 1433, 20.

BIJOUX divers, § 89.

BILLEHAULT (Guillaume), enlumineur, à Tournai, en 1479, 74.

BINCHE. Ornaments de l'église au XVII^e siècle, 29.

BINCHOIS (Gilles) ou DE BINS, musicien du XV^e siècle, 142.

BIROCHON (Guillaume), peintre du XVIII^e siècle, 226.

BLIDEMAN (Pasquier), musicien du XV^e siècle, 164.

BLOC (Louis), relieur flamand, 131.

BLOEMSTEEN (Nicolas), peintre-verrier du XVI^e siècle, 270.

BLOIS (comtes de). Leurs tombeaux, 11.

BLONDIEL (Henri), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1439, 72.

BODE (Bauduin). peintre, à Malines, en 1459, 194.

BODE (Nicolas DE), relieur, à Louvain, en 1531, 130.

BOEMINGEN (Philippe DE), organiste, à Bois-le-Duc, mort en 1455, 168.

BOHÈME (rois de). Maître de chapelle de Maximilien I^{er}, 171.

BOIS-LE-DUC. Organistes dans cette ville, 167, 168; — Sceau gravé en 1605, 295.

BONOURS (Christophe DE), historien du XVII^e siècle, 70.

BOOTENDAEL (couvent de). Sa reconstruction en 1604, 30.

BORGUERINCX, fondeur de canons du XVII^e siècle, 18.

BOTH (Thomas), fondeur de canons du XVI^e siècle, à Utrecht, 15.

BOUCENGIEN (Othon DE). enlumineur, à Tournai, en 1432, 72.

BOUCHAIN. Canons fondus pour armer cette ville, en 1671, 15.

BOULENGIER (Alexis), verrier du XVI^e siècle, 262.

BOURGEOIS (Pierre), religieux calligraphe à l'abbaye de Saint-Omer, en 1405, 108.

BOURGOGNE (duché de). *Voy.* CHARIX.

BOURGOGNE (ducs de). Manuscrits qu'ils font exécuter et qui leur ont été dédiés, 44-51; — Brodeurs qu'ils ont employés, 300, 306; — Broderies qui leur ont appartenu, 302; — Vêtements sacerdotaux pour leur chapelle à Dijon, 307.

BOURGOGNE (duchesses de). Musiciens à leur service, 153, 154.

BOURGOGNE (Maximilien DE), marquis de Terveere. Son maître de chant en 1558, 171.

BOXTEL (seigneurie de). Restauration du couvent de Val-Sainte-Élisabeth, en 1494, 22.

BRABANT (duché de). Enlumineurs et calligraphes de ce pays au XIV^e siècle, 95.

BRABANT (ducs de). Leurs tombeaux, 3, 5.

BRAINE-LE-COMTE. Travaux à l'église des Dominicains, en 1623, 32.

BRANDEBOURG. Peintre flamand au service du duc en 1693, 82.

BREDA. Verrière au couvent de Vredenburg, 263; — Autre à l'église du village dit de Hage, près de cette ville, *ibid.*

BRODERIES, § 98.

BRODEURS, § 98.

BROIQUIÈRE (Bertrand DE LA). Manuscrit de son voyage en Orient, 42.

BROUXELLES (Jean DE). Orfèvre et graveur de sceaux du XV^e siècle, à Bruxelles, 286.

BRUGES. Legs faits au couvent de Béthanie et à l'hôpital de Sainte-Élisabeth, au XV^e siècle, 22; — Ornaments donnés, en 1498, 23; — Maître de chant à l'église de Saint-Donatien, 167; — P.-M. Goddyn, peintre de cette ville, 229; — Brodeurs envoyés à Arras en 1402, 300.

BRULE (Gilles DE). Verrière du XVI^e siècle, 264.

BRUNEL (Henri), chanoine, à Douai, 169.

BRUXELLES (Guillaume DE), abbé de Saint-Trond, donne des verrières à des couvents, 265, 266.

BRUXELLES (ville de). Travaux à l'église des Frères-Mineurs, en 1623, 32; — Horloge pour le palais de Caudenberg, en 1609, 37; — Verrières données à l'hôpital Saint-Jean, au XV^e siècle, 118 et 119; — Verrière donnée à l'église de N.-D. du Sablon, 120; — Verriers de cette ville, 124 et § 96; — J. Bruyninck, relieur de cette ville, en 1506, 29; — Fabricants de trompes du XV^e siècle; 139; — Peintres de cette ville du XVI^e siècle, 197, 198, 200; — Jubé de l'église de Sainte-Gudule, 240; — Statues des apôtres de cette même église,

- 243; — Chapelle des princes de la Tour à l'église de N.-D. du Sablon, 245; — Verrières de cette même église, 258 à 261; — Verrières à l'église de Saint-Jacques, 262; — Verrières à l'abbaye de la Cambre, 264; — autres à la chartreuse de Scheut, 265; — Vitraux de l'église de Sainte-Gudule, 266, 273; — Verrières au palais en 1569, 270; — Verrière à l'église du béguinage, 272; — Ameublement du palais; 312.
- BRUYN (Abraham DE), graveur du XVI^e siècle, à Anvers, 319.
- BRUYNINCK (Jean), relieur, à Bruxelles, en 1506, 129.
- BRYE (Thomas), apprenti relieur, à Anvers, en 1575, 135.
- BUCQUOY (comte DE). Canons à ses armes, 16, 17.
- BURET (Jean DE), enlumineur, à Tournai, en 1464, 73.
- BURGENSIS (Jean), relieur et écrivain de livres, à Douai, au XV^e siècle, 107.
- BUSNOIS (Antoine), musicien du XV^e siècle, 162, 163.
- BUSSENBORCH (Herman), ou BUYSENBORCH, orfèvre et horloger, à Bruges, au XV^e siècle, 35.
- BUTKENS (Christophe), historien du XVII^e siècle, 70.
- C.**
- CABRY (Jacques), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1470, 73.
- CABRY (Jean), enlumineur, à Tournai, en 1483, 74.
- CAERDON (Jean DE), relieur, à Anvers, en 1557, 133.
- CAERDY (Antoine), relieur de livres, à Anvers, en 1557, 133.
- CAILLEAU (Hubert), enlumineur, à Valenciennes, de 1544 à 1576, 110.
- CALLIGRAPHERS, § 90.
- CALOO (Jacques DE), verrier du XIV^e siècle, 258.
- CAMBRAL. École de ménestrels au XV^e siècle, 139.
- CAMBRE (abbaye de LA). Verrières données en 1516 et 1538, 264.
- CAMPES (Gérard DE), enlumineur, à Tournai, en 1480, 74.
- CANONS. Voy. FONDEURS.
- CAPPRON (Jean), musicien du XV^e siècle, 164.
- CARDINAEL (Jean-Auguste-Druon), peintre du XVIII^e siècle, 227.
- CARDON (A.-A.-J.), graveur du XVIII^e siècle, 324.
- CARRÉ (Jean), écrivain de livres, à Arras, en 1477, 106.
- CASTEELS (François), artiste flamand au service du duc de Brandebourg, en 1693, 82.
- CAUTHALS (Jean), fondeurs de canons du XVII^e siècle, à Malines, 17.
- CECLY (Laurent), relieur, à Anvers, en 1560, 134.
- CÉSAR (Jean), enlumineur, à Tournai, en 1470, 73.
- CHAPELLES MUSICALES de divers souverains. Ducs de Bourgogne 160-160; — Charles-Quint, 169; — Philippe II, 176, 178, 181; — Archiducs Albert et Isabelle, 183, 184; — Empereurs d'Allemagne, 176; — Ducs de Bavière, 172.
- CHARIX. Réparation de l'église des Frères-Mineurs, en 1494, 21.
- CHARLES-QUINT. Fondeurs de canons employés par lui, 14; — Horloge qu'il donne au seigneur de Noircarmes, en 1552. 36; — J. Valin et N. Van Troesten-

- bergh, horlogers au service de ce prince, 36, 37; — Il donne un vitrail à l'église ds Saint-Rombaut, à Malines, en 1516, 121; — Musicien de sa chapelle, 169; — Dons de verrières, § 96; — Il fait confectionner des vêtements sacerdotaux pour la chapelle des ducs de Bourgogne, à Dijon, 307.
- CHASTEL (Thiéri DE), brodeur du XV^e siècle, à Paris. Il passe au service du duc de Bourgogne, en 1425, 306.
- CHATILLON (Gui DE), comte de Blois. Son tombeau, 11.
- CHEVROT (Jean). évêque de Tournai. Il achète des broderies pour des vêtements sacerdotaux, en 1445, 306.
- CLERCK (Henri DE), apprenti relieur, à Anvers, en 1574, 134.
- CLERCK (Simon DE), relieur, à Anvers, en 1572, 134.
- CLERQ (Louis LE), orfèvre du XVI^e siècle, 292.
- CLIBANO (Jérôme DE), *alias* VAN DEN HOVE, musicien du XV^e siècle, 166.
- CNODDER (Ch. DE), peintre du XVII^e siècle, 226.
- COBERGHER (Wenceslas), peintre du XVII^e siècle, 209.
- COLEME (Jean), enlumineur, à Tournai, en 1477, 74.
- COLIN (Martin), musicien du XV^e siècle, 162.
- COLYNS DE NOLE (Robert), sculpteur du XVII^e siècle, 240.
- COMITIS (Arnould), musicien du XV^e siècle, 164.
- COMPAINS (Gui), faiseur de trompes du XV^e siècle, à Tournai, 140.
- CONDET (Noël DE), enlumineur, à Tournai, en 1505, 75.
- COQUERI (François), calligraphe et enlumineur, à Arras, en 1446, 106.
- CORBILLON (Guillaume LE), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1468, 73.
- CORDIER (Jean), musicien du XV^e siècle, 162, 165.
- CORDONVAL (Jean DE), joueur de vielle du XV^e siècle, 151.
- COREMBITTERE (Gilles), orfèvre du XIV^e siècle, 278, 279.
- CORNELIS (Pierre), sculpteur du XVI^e siècle, 235.
- CORPORATIONS ARTISTIQUES à Tournai, Malines et Anvers, § 88.
- CORTENBERG (abbaye de). Verrière y placée en 1601, 271.
- COSTUME. Documents pour son histoire, § 99.
- COUSIN (Antoine), enlumineur, à Tournai, en 1450, 72.
- COUVENTS. *Voy.* les noms des localités.
- CRANE (Quentin DE), musicien du XV^e siècle, 165.
- CRAS (Michel LE), écrivain de livres, à Saint-Omer, en 1506, 107.
- CROIX (Hellin DE LA), musicien du XVI^e siècle, 168.
- CROY (Charles DE), comte de Chimai. Manuscrit qui lui a appartenu, 54.
- CROY (Philippe DE), comte de Chimai. Manuscrit qui lui a appartenu, 51.
- CUSTOS (Dominique), graveur du XVI^e siècle, 321.

D.

- DACHE (Jean DE MOLLEM, dit). *Voy.* MOLLEM.
- DAMERY (les), peintres liégeois du XVII^e siècle, 224.

DAMHOUDERE (Josse), jurisconsulte du XVI^e siècle, 56.

DANEMARK. Artiste flamand qui y travaillait en 1693, 82.

DANIEL (Jean), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1488, 74.

DARET (Jacques), peintre du XVI^e siècle, à Tournai, 72.

DARET (Jérôme), sculpteur du XVI^e siècle, 236.

DAULLE (Jean), graveur du XVIII^e siècle, 323.

DAVID (Alexandre), enlumineur, à Tournai, en 1470, 73.

DEFIENS (Louis), horloger, à Huy, en 1372, 33.

DEL RIO (Martin-Antoine), écrivain du XVI^e siècle, 61.

DELVAUX (Laurent), sculpteur du XVIII^e siècle. Lettres relatives à un de ses élèves, 251 à 253.

DENTELLES. Ouvrages publiés sur ce sujet, 297.

DERMONDE (I.-A.), graveur du XVII^e siècle, 321.

DIELIS (Jean), relieur à Anvers, en 1593, 133.

DIJON. Orfèvre et graveur de sceaux dans cette ville, 200; — Vêtements sacerdotaux de la chapelle des ducs de Bourgogne, 307.

DIMENCHE (Claude), dit LE LOMBART, enlumineur, à Tournai, en 1484, 74.

DIXNUDE. Sceau gravé en 1449, 286.

DODOENS (Rembert), médecin du XVI^e siècle, 55.

DOLE. Réparation de l'église des Frères-Mineurs en 1494, 21.

DORDRECHT. A. Janszoen, verrier, qui y vivait en 1487, 121.

DORISY (Claude), peintre du XVI^e siècle, à Malines, 199.

DOUAI. Manuscrit qui a appartenu à l'église de Saint-Pierre, 112; — Maître de chant à l'église de Saint-Amé, 169.

DOULLET (Pasquier), écrivain de livres, à Saint-Omer, en 1542, 107.

DREGGHE (Daniel), peintre, à Malines, en 1465, 194.

DRIES (Henri), relieur, à Anvers, en 1535, 133.

DROLSHAGEN (Jean). Son tombeau à Utrecht, 239.

DUC (Louis LE), peintre du XV^e siècle, à Tournai, 73.

DUFAY (Guillaume). *Voy. FAY (DU)*.

DUNKERQUE. Musicien établi dans cette ville, 165.

DUPRET (Éleuthère). *Voy. PRÉT (DU)*.

DUWEZ (Pierre), musicien du XV^e siècle, 162.

E.

EERLINCX (Jean). *Voy. ERLINXS*.

ÉCOLES DE MUSIQUE aux Pays-Bas et en Allemagne, § 93.

ÉCRITOIRES achetées par le duc de Touraine, en 1417, 313.

ÉCRIVAINS DE LIVRES, § 90.

ÉMAUX, § 97 et p. 291.

ENGER (Ulric), bourgeois d'Ulm. Charles-Quint lui donne une coupe, 293.

ENGHIEN (Arnould d'), enlumineur, à Tournai, en 1480, 74.

ENGHIEN (ville d'). Statue dans le couvent des Carmes Chaussées, 239.

ENLUMINEURS, § 88 et § 90.

ERLINXS (Jean), ou EERLINCX, relieur, à Anvers, en 1559, 134.

ESPAGNE. Artiste flamand qui y

travaillait vers la fin du XVII^e siècle, 82; — Orfèvres flamands qui s'y rendent en 1559, 294.

ESPINOX (Charles DE L'), conseiller de Flandre, 57.

ESPLECHIN. Verrière de l'église, 268.

ESTAIRES. Vitrail placé dans l'église, en 1608, 272.

EVERDEYS (Gérard), orfèvre du XVI^e siècle, à Anvers, 294.

EYCHUISE (Jean DE), verrier du XIV^e siècle, 257.

F.

FAY (Guillaume DU), musicien du XV^e siècle, 145.

FAYD'HERBE (Luc), sculpteur du XVII^e siècle, 244.

FERRANDS (Jean), joueur de vielle du XV^e siècle, 151.

FIERLIN (A.), relieur du XV^e siècle, à Tournai, 126.

FLANDRE (comtes de). Leurs tombeaux, 8; — Orfèvreries engagées et achetées par eux au XIV^e siècle, 278.

FLINES (abbaye de). Antiphonaire, 108.

FOLLIE (Antoine DE), seigneur de Saintes. Sculptures qu'il possédait en 1625, 242.

FONDEURS DE CANONS, § 84.

FORGE (Nicolas DE LE), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1499, 75.

FOSSANUS (Robert), écrivain du XVII^e siècle, 66.

FOUET (Jean), orfèvre et graveur des sceaux du XIV^e siècle, à Dijon, 280.

FOURET (Jean), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1466, 73.

FRANC (Jean LE), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1440, 72.

FRANC (Martin), écrivain du XV^e siècle, 140.

FRANCE. Artistes flamands qui travaillaient à Paris vers la fin du XVII^e siècle, 82; — Peintres de rois, 187; — Gérard de Raporst, brodeur de Jean, duc de Touraine, dauphin, en 1417, 305; — Riches écritures achetées par ce prince, 313.

FRANCHE-COMTÉ. J. d'Arbois, peintre du XIV^e siècle, 185. *Voy.* MYON.

FROISSART (Jean), chroniqueur du XIV^e siècle, 41.

FURSTENBERG (comte de). Il fait construire un oratoire, en 1617, dans l'église de N.-D. du Sablon, 260.

G.

GAND. Horloges pour le conseil de Flandre, au XV^e siècle, 34, 35; — Horloge du beffroi, en 1457, 35; — Relieur de cette ville du XVI^e siècle, 131; — Verriers de cette ville, 257, 258, 263; — Verrières à l'hôtel du conseil de Flandre, 258, 263; — Ornaments sacerdotaux de la chapelle du château, en 1410 et 1428, 305; — L. Overlinc, brodeur de cette ville, en 1410, *ibid.*

GASBEEK (seigneurs de), etc. Leurs tombeaux, 1, 2, 4.

GAST (Jean), relieur, à Anvers, en 1506, 133.

GAVER (Jacques), relieur flamand du XVI^e siècle, 129.

GAVERE (George DE), relieur du XVI^e siècle, à Gand, 131.

GEISSLER (C.-G.), graveur du XVIII^e siècle, 325.

GEMBOUX. Verrières placées dans cette abbaye, vers 1473, 120.

GERARDI (Hubert), sculpteur du XVII^e siècle, 241.

GERSEM (Géri DE), musicien du XVII^e siècle, 183.

GHEERLOFF (Jean), verrier du XVI^e siècle, 268.

GHEIN (Jacques DE), graveur du XVI^e siècle, 320.

GHISTENGHIEN (abbaye de). Dégâts au XVI^e siècle; 26; — Livres reliés au XV^e siècle, 126.

GILDES ARTISTIQUES. *Voy.* CORPORATIONS.

GILIS (Martin), relieur, à Anvers, en 1574, 134.

GODDYN (Pierre-Matthias), peintre du XVIII^e siècle, 229.

GODEFAERT (Arnould), peintre, à Malines, en 1496, 194.

GODEFROY. Enlumineurs de ce nom, à Tournai, au XV^e siècle, 74, 75.

GOLZINNE (château de). On y place une horloge en 1372, 33.

GONTIER (Antoine), verrier, à Mons, en 1419, 116.

GORLITZ (Élisabeth DE), duchesse de Brabant. Ameublement de sa chambre en 1410, 313.

GOSSUIN, relieur, à Anvers, en 1492, 132.

GOUBAU (Antoine), peintre du XVII^e siècle, 223.

GOUY (Robert DE), graveur de sceaux du XV^e siècle, au Quesnoy, 284.

GRAMMONT. Sceau gravé en 1449, 286.

GRAND (François LE), fondateur de canons du XVI^e siècle, 14.

GRAND-BIGARD (abbaye de). Tombeau de Jean de Louvain, 2.

GRATZ (Ferdinand, archiduc de), 181.

GRAVEURS DE SCEAUX, § 97.

GRAVEURS DIVERS, § 100.

GROU (Sohier LE), chanoine, à Douai, 169.

GRUYTER (Jean DE), organiste, à Bois-le-Duc, mort en 1539, 168.

GUSSANO (Denis), musicien du XVII^e siècle, 184.

H.

HAARLEM. S. Symoenzoen, sculpteur du XV^e siècle. 234.

HAECHTAM (Laurent), *alias* VAN GODSENHOVEN, chroniqueur du XVI^e siècle, 317.

HAEN (Josse DE), relieur, à Anvers, en 1570, 134.

HAGE (de). Verrière dans l'église de ce village, situé près de Breda, 263.

HAINAUT (comtes de). Musiciens à leurs gages, 154.

HALLER (Jean), orfèvre du XVI^e siècle, à Augsbourg 85.

HANELET (Jean), harpiste du comte de Hainaut, en 1417, 154.

HAPPART (G.), orfèvre du XIV^e siècle, à Paris, 283.

HAREUS (Florent), historien du XVI^e siècle, 58.

HARPE offerte au comte de Charolais, en 1441, 154.

HARPISTES du XV^e siècle, 153, 154.

HASE (Philippe DE), relieur, à Anvers, en 1581, 135.

HASELOFF (Jean). Broderie signée de ce nom avec le millésime 1651, 309.

HAUT (Remi DE), fondateur de canons du XVI^e siècle, 16.

HAYE (La). Graveur de sceaux y établi au XV^e siècle, 289.

HAYNNAU (Godefroid), horloger, à Mons, en 1443, 34.

HECHSTETTER (Ambroise), bour-

geois de Bourckwalde. Charles-Quint lui donne une coupe, 294.

HEINSBERG. Planches relatives au siège de cette ville, en 1543, 314.

HÈLE (George DE LA), musicien du XVI^e siècle, 176.

HELLEBAULT (Jean), père et fils, faiseurs de trompes du XVI^e siècle, à Tournai, 140.

HENNE (Pierre), peintre du XV^e siècle, à Mons, 188.

HENRI, enlumineur brabançon du XIV^e siècle, 95.

HENRI VIII, roi d'Angleterre. Il achète des orfèvreries aux Pays-Bas, en 1545, 293.

HERDE (Guillaume DE), peintre, à Malines, en 1487, 194.

HERMAN (Martin), enlumineur, à Tournai, en 1474, 74.

HERSTAL (seigneurs de), etc. Leurs tombeaux, 1, 2, 4.

HEVERLÉ. Verrière au couvent des Célestins, 124.

HOLLANDE. Sceaux gravés à l'usage de ce pays au XV^e siècle, 288, 289.

HONGRIE (Marie, reine douairière de). Le duc de Saxe lui fait don d'un tableau, 293.

HOPPERUS (Gaius-Antoine), coadjuteur du chancelier de l'université de Louvain, en 1611, 63.

HORLOGERIE, § 33.

HORNES (Gérard, seigneur de). Son tombeau, 2.

HÉVERLÉ. Verrière du couvent des Célestins, 124, 272.

HEX. Tour de l'église, en 1512, 24.

HULST (DE). Enlumineurs de ce nom, à Tournai, au XV^e siècle, 73, 74.

HÜTTER (Bernard), peintre décorateur du XVIII^e siècle, 227.

HUYBRECHTS (Hubert), ou HUYBRECHTSEN, relieur, à Anvers, en 1580, 135.

HYTER (Aubert DE), orfèvre et graveur de sceaux du XIV^e siècle, 279.

I.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE. Fabricants de trompes à Tournai et à Bruxelles, 139.

INVENTAIRES. Tableaux, orfèvreries et tapisseries de l'empereur Maximilien I^{er}, en 1519, 85; — Tableaux au château de Myon, en Franche-Comté, en 1577, 90; — Tableaux et tapisseries de l'hôtel de Nassau, à Bruxelles, en 1618, 91.

J.

JACOBZON (Jean), orfèvre et graveur de sceaux du XV^e siècle, à La Haye, 289.

JACQUELINE DE BAVIÈRE, comtesse de Hainaut. Vêtements qui lui ont appartenu, 311.

JANSSEN (Christophe), orfèvre du XVII^e siècle, 295.

JANSZON (Ambroise), verrier, à Dordrecht, en 1487, 121.

JEAN III, comte de Namur. Vêtements qui lui ont appartenu, 312.

JEANNE, duchesse de Brabant. Calligraphes et enlumineurs qu'elle a employés, 95.

JEHAN (Dreux), enlumineur du XV^e siècle, 100.

JODE (Gérard DE), graveur du XVI^e siècle, 317.

JODOGNE. Dommages causés dans cette ville par une tempête, en 1561, 27.

JOLIVET, écrivain du XVIII^e siècle, 230.

JONGHELINCK (Jacques), sculpteur du XVI^e siècle, 236.

JORDAENS (Jacques), peintre du XVII^e siècle, 214.

JOSNE (Jean DE), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1504, 75.

K.

KEERSMAKERE (Adrien DE), peintre, à Malines, en 1496, 194.

KELDERMAN (les). Notes qui les concernent, 78.

KEYSERE (Jean), musicien du XV^e siècle, 164.

KOYSER (Henri), relieur, à Anvers, en 1571, 134.

L.

LAEKEN. Statue de sainte Catherine, au château, 251; — Verrières de l'église, 271.

LALLEMAND (Arnould), graveur de sceaux du XIV^e siècle, à Paris, 282.

LANNOY (Charles DE), vice-roi de Naples. Musicien à son service, 168.

LANNOY (Simon DE), écrivain de livres, à Arras, en 1475, 106.

LANNOY (Thieri DE), enlumineur, à Tournai, en 1481, 74.

LARGENT (Louis), enlumineur, à Tournai, en 1476, 74.

LASSUS (Roland DE). Documents concernant ce musicien, et son fils Rodolphe, 172.

LAURIN (Marc), seigneur de Waterliet. Volumes qui lui ont appartenu, 130.

LEEUWAERDEN. Canons fondus pour armer cette ville, en 1553 et 1588, 14, 15.

LEROY (Pierre-François). *Voy. Roy (Le)*.

LESCORNET (Pierre), musicien du XVI^e siècle, 169.

LEZ (Pierre LE), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1504, 75.

LIEFRINCK (Jean), graveur du XVI^e siècle, 314.

LIÈGE. Livres reliés au XV^e siècle pour le chapitre de Saint-Pierre, 127; — Antoine, peintre, 190; — Les peintres Damery, 224; — Peintres en titre de l'église de Saint-Lambert, 225; — Etat des arts dans cette ville en 1783, 230.

LILLE. Inventaire des parties préparées pour le tombeau de Louis de Male, 9; — Fondeurs de canons du XV^e siècle, 13; — Verrière de l'église de Saint-Maurice, en 1623, 32; — Don d'un calice à l'Hôpital-Comtesse, en 1391, 281.

LINGE DAMASSÉ. Article cité, 300.

LIPSE (Juste), écrivain du XVI^e siècle, 58.

LOUIS DE CRÉCY, comte de Flandre. Orfèvreries engagées par lui en 1328, et autres achetées en 1335, 278.

LOUIS DE MALE, comte de Flandre. Son tombeau, 8; — Il donne un tableau de broderie à l'abbaye de N.-D., à Boulogne, 300.

LOMBARDS en Flandre, au XIV^e siècle, 278, 279.

LORRAINE. J. Mone, sculpteur du XVI^e siècle, 236.

LOUVAIN (Henri et Jean de), seigneurs de Gasbeek, etc. Leurs tombeaux, 1, 2; — Tombeau de Jeanne de Louvain, dame de Gasbeek, 4.

LOUVAIN (ville de). Réparation de l'église du couvent des Frères-Mineurs, en 1520, 22; — Don fait par les Archiducs, en 1623,

au couvent des Augustins, 31 ; — Verrière donnée au couvent des Augustins par Philippe le Bon, en 1434, 117 ; — Relieur de cette ville, du XVI^e siècle, 130 ; — Orgues pour la chapelle des clercs, en 1446, 156 ; — Musicien de l'église de N.-D., en 1482, 165 ; — Verrières à l'abbaye de Saint-Martin, 265.

LUENS (Liévin), tailleur de pierres, à Malines, 79.

LUXEMBOURG. Notes pour l'histoire de l'abbaye de N.-D. de Munster, au XVI^e siècle, 28.

M.

MACHIENSEN (Jean), relieur, à Anvers, en 1571, 134.

MAINFROY (Jean), orfèvre de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 302.

MALIENS (Augustin), relieur et brodeur, à Anvers, en 1580, 135.

MALINES (Jean DE), poète du XIV^e siècle, 97.

MALINES (ville de). Fondateurs de canons du XVI^e siècle, 14-18 ; — Corporation des maçons, verriers et tailleurs de pierres, 76 ; — Vitrail donné à l'église de Saint-Rombaut, en 1516, 121 ; — Vitrail donné au couvent des Augustins, 122 ; — École de joueurs de viole au XIV^e siècle, 138 ; — Peintres admis à la bourgeoisie de 1457 à 1525, 193 ; — Peintres divers : Michel Van Coxcyen, 199 ; Cl. Dorisy, *ibid.* 199 ; — Verrières au palais du grand conseil, 265 ; — Verrier de cette ville, 265.

MARCHIENNES. Plusieurs abbés de ce monastère font exécuter au XVI^e siècle des manuscrits enluminés, 110, 111.

MARGUERITE D'AUTRICHE. Signet gravé pour elle, en 1494, 287.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, comtesse douairière du Hainaut. Elle fait placer une verrière, en 1419, dans une chapelle près de Mons, 116.

MARIEMONT. Horloge du château restaurée sous les Archiducs, 37.

MARMION (Émile), peintre, à Tournai, en 1468, 73.

MARQUANT (Jean), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1489, 75.

MASURES (Firmin DES), écrivain de livres, à Arras, en 1474, 106.

MAXIMILIEN (archiduc d'Autriche). Inventaire de ses bijoux, orfèvreries, bijoux, armes, etc., 85 ; — Il donne un vitrail à l'église de N.-D. du Sablon, à Bruxelles, à l'église de Wassenaar, en 1487, et à celle de Saint-Rombaut à Malines, en 1482, 1487 et 1516, 120, 121 ; — Amateur de musique, 161 ; — Musiciens récompensés par lui, 162 ; — Artistes à son service en 1607 et 1614, 213, 241 ; — Sceaux gravés pour lui, en 1480, 288.

MAXWELL (Jacques), écrivain du XVII^e siècle, 67.

MÉNESTRELS, § 93.

MENIN. Verrière à l'église, 276.

MERRE (Antoine DE), relieur, à Anvers, en 1581, 135.

MERTENS (Nicolas), verrier du XVII^e siècle, 124, 271, 272.

MERVILLE. Réparation de l'église de l'hôpital, en 1520, 24.

MESSIA (Diégo). Canons à ses armes, 17, 18.

MEYNWARINGH (Richard). Octroi pour pouvoir fabriquer divers ouvrages d'or et d'argent, en 1616, 296.

MICKAERT (Antoine), peintre, à Malines, en 1459, 194.

- MIELOT (Jean), calligraphe du XV^e siècle, 43.
- MIERMANS (Mathieu), relieur de livres à Anvers, en 1558, 133.
- MIGNOT (Jean), enlumineur du XV^e siècle, à Tournai, 73.
- MINIATURISTES, § 90.
- MISIER (André LE), médecin du XIV^e siècle, à Arras, 278.
- MISSON (Charles), sculpteur du XVII^e siècle, 241.
- MITNACHT (Martin), peintre du XVII^e siècle, 213.
- MOEYEN (Cornelle DER), peintre, à Malines, en 1496, 194.
- MOITTE. Graveurs de ce nom, 324.
- MOL (Jean), peintre, à Malines, en 1496, 194.
- MOLIN (Jean DU), enlumineur, à Tournai, en 1502, 75.
- MOLINET (Jean), chroniqueur du XVI^e siècle, 55.
- MOLLEM (Jean DE), dit DACHE, religieux de l'abbaye de Nizelles, calligraphe et relieur, en 1516, 108.
- MOLYN (Jean DU) ou MOLYNS, relieur de livres, à Anvers, en 1559, 133.
- MOLYNS (Jean). *Voy.* MOLYN (DU).
- MONE (Jean), sculpteur lorrain du XVI^e siècle, 237.
- MONS (Marc DE), enlumineur, à Tournai, en 1480, 74.
- MONS (ville de), Verrière à la chapelle de Saint-Antoine, en Barbefosse, en 1419, 116; — Portraits de souverains du Hainaut pour le couvent de Saint-Antoine, 188, 189; — Sculptures qui y existaient en 1625, 242; — Verriers de cette ville, 262; — Le magistrat fait don d'une chässe à l'église de Saint-Bavon, à Gand, 297.
- MONTANO, maître de chant de l'empereur Ferdinand I^{er}, 176.
- MONTEGNY (Jean DE), enlumineur, à Tournai, en 1480, 74.
- MONTEREY (comte de). Canons à ses armes, 17, 18.
- MONTMÉDY. Inventaire de l'artillerie en cette ville, en 1636, 16.
- MONUMENTS. Notes pour leur histoire, § 85.
- MOOR (Pierre), relieur et imprimeur, à Anvers, en 1575, 135.
- MOR (Antoine), peintre du XVI^e siècle, 201.
- MORTON (Robert), musicien anglais du XV^e siècle au service de Philippe le Bon, 160.
- MOSENO (Pierre), maître de chapelle du roi de Bohême, en 1553, 171.
- MOTE (Remi DE LA), relieur de livres, à Anvers, en 1558, 133.
- MOUCHET (Antoine). Inventaire des tableaux qu'il possédait au château de Myon, en 1577, 90.
- MOUSTIER-SUR-SAMBRE. Réparation des bâtiments du monastère, en 1561, 26.
- MUSICIENS, § 95 et p. 151.
- MUSIQUE (écoles de), § 93.
- MUSSET (Jean), barbier de Charles-Quint. Ce prince lui donne une coupe, 263.
- MYON (château de). Inventaire des tableaux qui y existaient en 1577, 90.

N.

- NAMUR. Réparations à l'église des Croisiers, en 1438, 20; — Sculpteurs de cette ville : Ch. Misson, 241; — P.-F. le Roy, 248.
- NAPLES. Musiciens flamands conduits dans cette ville en 1521, 168.

NASSAU (comtes de). Inventaire des tableaux et-tapisseries existant à l'hôtel de Nassau, à Bruxelles, en 1618, 91; — Portraits de divers princes de cette famille, 93, 94; — Engelbert II donne une verrière à l'église du village dit de Hage, 264.

NERBIS (A. ZANOBY DE). *Voy. ZANOBY*.

NEVERS (Jean, comte de). Sceau gravé à son usage, 281.

NICAISE (Jean), enlumineur français du XIV^e siècle, 96.

NICOLIN (Antoine), écrivain du XVII^e siècle, 66.

NIEUPORT. Travaux faits au château et à l'église au XIV^e siècle, 18.

NIMÈGUE. Coupes données à Charles-Quint par le magistrat, 293.

NINOVE. Verrière placée au château, en 1397, 257; — Sceau gravé pour cette ville, en 1449; 286.

NIVELLES. Verrières du couvent des Récollets, 125.

NIZELLES. Religieux calligraphe et relieur de cette abbaye, en 1516, 108.

NOGENT (Jean DE), graveur de sceaux du XIV^e siècle, à Paris, 281.

NUWLAET (Arnold), peintre, à Malines, en 1475, 194.

o.

OHEY. Réparation de l'église, en 1442, 21.

OR. Industries s'appliquant au travail de ce métal, 295.

ORANGE (princes d'). Inventaire des tableaux et tapisseries de l'hôtel de Nassau, à Bruxelles, en 1618, 91.

ORE (Simon), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1476, 74.

ORFÈVRES, § 89; — Orfèvreries exécutées pour les ducs de Bourgogne, 281-286; — Achat par Marguerite d'Autriche, en 1523, 291; — Achat par le roi Henri VIII, en 1545, 293; — Dons faits par Charles-Quint. *ibid.*; — Coupes qu'il a reçues de différentes villes, *ibid.*; — Chasse de Saint-Macaire à l'église de Saint-Bavon, à Gand, 297.

ORFÈVRES, § 97; — Orfèvres d'Augsbourg du XVI^e siècle, 85; — Orfèvres flamands en Espagne, en 1559, 294.

ORGANISTES, 156, 158, 162, 168, 170.

ORGUES, 156, 158, 159; — Fac-teurs, § 93 et p. 166.

ORLÉANS (Jean d'), peintre de rois de France, au XIV^e siècle, 187.

ORVAL (abbaye d'). Tombeau du duc Wenceslas I^{er}, 5.

OUDENBOURG (abbaye d'). Tableaux, 229.

OUTMAER (Guillaume), libraire, à Bruxelles, en 1499, 42.

OVERLINC (Louis), brodeur du XV^e siècle, à Gand, 305.

P.

PAIX (Louis DE), serviteur de Marguerite d'York, 171.

PAIX (Pierre DE), organiste du XVI^e siècle, 170.

PARIDAN (Jean), enlumineur, à Tournai, en 1494, 75.

PARIS. Artistes flamands qui y travaillaient vers la fin du XVII^e siècle, 82; — Graveurs de sceaux du XIV^e siècle, 281-283.

PASSAIGE (Philippe DU), musicien du XV^e siècle, 162, 164.

- PASTENAICKEN (Cornille), fondateur de canons du XVI^e siècle, à Malines, 14.
- PECKIUS (Pierre), jurisconsulte du XVI^e siècle, 56.
- PEEMANS (Jean), *alias* PYMAN, relieur, à Anvers, en 1564, 134.
- PEETERS (Adrien), relieur, à Anvers, en 1559, 134.
- PEINTRES de tableaux et sur verre. *Voy.* les noms des localités et les noms des personnes.
- PERDRIX (Jacques), fondateur de canons du XVII^e siècle, à Valenciennes, 15, 18.
- PESTINIEN (Jean DE) ou DE PESTIVIEN, enlumineur de Philippe le Bon, 99.
- PEURIÈRE (Jean LE), joaillier de Paris, en 1309, 278.
- PEUTIN (Jean), orfèvre et graveur de sceaux du XV^e siècle, à Bruges, 285.
- PHILIPPE-GUILLAUME, comte palatin du Rhin. Tableau de D. Zegers, 223.
- PHILIPPE LE BEAU, archiduc d'Autriche. Musicien de sa chapelle, 167; — Peintre de ce prince, 195; — Signet gravé pour lui, 287, 290.
- PHILIPPE LE BON, duc de Bourgogne. Dons de diverses verrières, 117, 118, 262; — Musiciens à son service, § 93; — Sceaux gravés pour lui, 284, 285.
- PHILIPPE LE HARDI, duc de Bourgogne. Peintres employés par lui, 185, 187; — Sceaux gravés pour son usage, 280, 281; — Vêtements qui lui ont appartenu, 310.
- PIERRE, calligraphe brabançon du XIV^e siècle, 96.
- PIÈTRE (Adrien), facteur d'orgues du XV^e siècle, à Tournai, 166.
- PILAVAIN (Jacques), enlumineur du XV^e siècle, 104.
- PISSAERT (Charles), apprenti relieur, à Anvers, en 1574, 135.
- PLACQUET (Guillaume), *alias* PLAKET ou PLACET, relieur, à Anvers, en 1570, 134.
- PLOUMION (Henri), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1466, 73.
- PLUYM (Jean), relieur, à Anvers, en 1573, 134.
- POILVACHE. Destruction du château, en 1430, 20.
- POILLET (M.), relieur du XV^e siècle, à Tournai, 126.
- POTTER (Gérard DE), relieur, à Anvers, en 1539, 133.
- POULLE (J.), relieur du XV^e siècle, à Tournai, 127.
- PRÈS-PORCIENS (abbaye de N.-D. des). Atelier de reliure qui y existait au XV^e siècle, 129; — Stalles, 233.
- PRET (Éleuthère DU), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1438, 72.
- PUTEANUS (Erycius), historien du XVII^e siècle, 70.
- PYMAN (Henri), relieur et libraire, à Anvers, en 1580, 135.
- PYMAN (Jean). *Voy.* PEEMANS.
- PYMAN (Michel), relieur, à Anvers, en 1574, 134.

Q.

QUELLIN (Thomas), artiste flamand au service du roi de Danemark, en 1693, 82.

QUESNOY (Jérôme DU), sculpteur du XVII^e siècle, 245.

QUESNOY (ville du). Graveur de sceaux qui y demeurerait, au XV^e siècle, 284.

R.

RAMON (Jean), enlumineurs de ce nom, à Tournai, au XV^e siècle, 72, 73.

RAPORST (Gérard DE), brodeur de Jean, duc de Touraine, en 1417, 305.

REBBE (Nicolas DE), historien du XVII^e siècle, 62.

RELIEURS et RELIURES, § 92; — Moine de Douai, à la fois relieur et calligraphe, en 1489, 107; — J. de Mollen, religieux, relieur de l'abbaye de Nizelles, 108.

REMY (Martin), professeur à l'université de Douai, en 1609, 62.

RENSWOUDE. Vitrail de l'église, 276.

RETHEL (Antoine, comte de). Sceaux gravés à son usage, en 1402, 282.

REYNGOT (Gilles), musicien du XVI^e siècle, 169.

REYNSBERGHER (Thomas), fondeur de canons du XVI^e siècle, à Valenciennes, 14, 16.

RICQUE (Henri), faiseur de trompes du XV^e siècle, à Tournai, 140.

RIEU (Antoine DU), enlumineur, à Tournai, en 1504, 75.

RIO (M.-A. DEL). *Voy.* DEL RIO.

ROBERT DE BÉTHUNE, comte de Flandre. Orfèvreries achetées par lui en France, en 1309, 277; — Joyaux qu'il a engagés en 1319, *ibid.*

ROCTUS (Hubert), apprenti relieur, à Anvers, en 1574, 134.

ROE (Jacques DE), enlumineur, à Tournai, en 1504, 75.

III.

RŒULX (ville du). Rétable de l'église en 1413, 189; — Verrières de la chapelle N.-D., 262.

ROGGENDORFF (Christophe, comte de). Musiciens à son service, 170.

ROME. Artistes flamands qui y travaillèrent vers la fin du XVII^e siècle, 82.

ROSENDIAEL (abbaye de). Verrières, 268.

ROOVERE (Corneille DE), peintre-verrier du XVII^e siècle, à Berg-op-Zoom, 122.

ROSBURG (Jacques STRADA DE). *Voy.* STRADA.

ROSIMBOZ (seigneur de). Marguerite d'Autriche lui donne une belle coupe, en 1523, 291.

ROVERE (Jean DE), orfèvre du XVI^e siècle, 294.

ROY (Pierre-François LE), sculpteur du XVIII^e siècle, 248.

ROY (Pierre LE), orfèvre et graveur de sceaux du XV^e siècle, à Bruxelles, 288.

RUBENS (Pierre-Paul). Octroi accordé à sa veuve pour la publication de ses œuvres, 215; — Son tableau du *Martyre de Saint-Étienne*, restauré par Cardinal au XVIII^e siècle, 228.

RUE (Pierre DE LA), musicien du XV^e siècle, 165.

RUE (Jean DE LE). Enlumineurs de ce nom, à Tournai, au XV^e siècle, 73.

RUREMONDE. Verrière du couvent de Saint-Antoine, 125.

RUymONTE (Pierre), musicien du XVII^e siècle, 183.

S.

SADELER. Notes sur la famille de ce nom, 322.

SAINT-AMAND (abbaye de). Restauration du tableau de Rubens, 228.

SAINT-BERTIN. Écrivains de livres à gages de ce monastère, au XVI^e siècle, 107.

SAINT-OMER. Restauration de l'église des Frères-Mineurs, en 1495, 22; — Écrivains de livres à l'abbaye de Saint-Bertin, aux XV^e et XVI^e siècles, 107.

SAINT-PHILIPPE (marquis de), ambassadeur du roi d'Espagne. Note sur ses collections artistiques vendues à Bruxelles, en 1726, 226.

SAINT-QUENTIN (Adam de), orfèvre du XIV^e siècle, 279.

SALAZAR (comte de). Canons à ses armes, 17, 18.

SAMPAIN (Jean), musicien du XV^e siècle, 162.

SAXE (Jean-Frédéric duc de). Il fait don d'un tableau à Marie, reine de Hongrie, 293.

SCEAUX divers gravés pour les souverains des Pays-Bas, § 97.

SCULPTEURS ET SCULPTURES, § 95.

SCHOONHOVEN. Verrière donnée à l'église, en 1563, 122.

SCHOONJANS (Antoine), peintre de l'empereur Léopold I^{er}, en 1693, 82.

SCHOT (Chrétien), peintre du XVI^e siècle, 201.

SCHUT (Corneille), peintre du XVII^e siècle, 218.

SETHOFF (Jean), *alias* SITHOF, fondeur de canons du XVII^e siècle, à Malines, 17, 18. *Voy.* § 65.

SILVIUS (Guillaume), relieur et libraire, à Anvers, en 1561, 134.

SMEDT (Liévin de), sculpteur du XVI^e siècle, 236.

SMET (Jean de), verrier du XV^e siècle, 258.

SMET (Mathieu), tailleur de pierres, à Malines, 78.

SMIT (Rombaut) *alias* SMITS, peintre sur verre du XVI^e siècle, à Anvers, 268.

SNELLINCK (Jérôme), faiseur de chasubles du XVI^e siècle, à Bruxelles, 307.

SOILLOT (Charles), secrétaire des ducs de Bourgogne, 47.

STAPLETON (Thomas), écrivain du XVI^e siècle, 61.

STERCX (Maximilien), sculpteur du XVII^e siècle, 248.

STETTIN (Philippe II, duc de). Album de dessins de ce prince, en 1612, 113.

STRADA DE ROSBERG (Jacques), écrivain du XVII^e siècle, 65.

STRODICK (de), graveur du XVIII^e siècle, 323.

SUAVIUS (Lambert), graveur du XVI^e siècle, 316.

SUÈDE. Artiste flamand qui y travaillait vers la fin du XVII^e siècle, 82.

SYMOENZOE (Simon), sculpteur du XV^e siècle, à Haarlem, 234.

T.

TABLEAUX, § 89; — Diptyque peint par J. Van Woluwe, pour la duchesse de Brabant, en 1384, 98; — Secret du peintre Cardinael pour leur restauration, 227.

TAILLEURS DE PIERRE. Corporation de Malines, 76.

TAPISSERIES. Inventaire de celles de l'empereur Maximilien I^{er}, en 1519, 89; — Tapisseries existant au château de Myon, en 1577, 90; — Tapisseries de l'hôtel de Nassau, à Bruxelles, en 1618, 94.

TAVERNIER. Peintres et enlumineurs de ce nom, au XV^e siècle, 72, 101.

TENIERS (David), le Vieux, peintre du XVII^e siècle, 214.

TENIERS (G.-A.), musicien de la fin du XVIII^e siècle, 184.

TERMONDE. Inventaire de l'artillerie y existant en 1686, 17.

TERRIER (Jean), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1490, 75.

THÉÂTRE de Bruxelles. Musicien, 185.

THIERRY (Pierre), harpiste de Philippe le Bon, 152.

THOLEN. Vitraux de l'église, 269.

THOURAINE (Jean de), faiseur de trompes du XV^e siècle, à Bruxelles, 140.

THYS (André), peintre, à Malines, en 1515, 195.

TOLHUYS (Jean), fondateur de canons du XVI^e siècle, à Utrecht, 14.

TOMBEAUX des souverains et des membres de leur famille, § 83.

TORNAY (Vincent), *alias* TOURNAY, relieur, à Anvers, en 1576, 135.

TOURAINE (Jean, duc de). Brodeur de ce prince, en 1417; 305; — Riches écritures achetées par lui, 313.

TOURNAI (évêques de). Broderies achetées par J. Chevrot, en 1445, 306; — Portrait de F. comte de Salm, en 1740, 323.

TOURNAY (ville de). Fondateur de canons du XVI^e siècle, 14; — Corporation des enlumineurs, § 88; — Relieurs de cette ville du XV^e siècle, 126, 127; — Atelier de reliure à l'abbaye de N.-D. des Prés, 129; — Fabricants de trompes du XV^e siècle, 139; — Facteur d'orgues du XV^e siècle, 166; — J.-A.-D. Cardinael, peintre de cette ville, 227; — Stalles de l'abbaye des Prés, 233; — J. Daret, sculpteur du XVI^e siècle, 236.

TRUFFIN (Philippe), peintre du XV^e siècle, à Tournai, 190.

TURATO (Jean-André), de Milan. Octroi pour pouvoir apprendre à battre, tirer et filer l'or dans les Pays-Bas, en 1613, 295.

TURNHOUT (les de), musiciens du XVI^e siècle, 178.

TUSCHAENS (Arnould), musicien du XVI^e siècle, 170.

TYROL (Ferdinand, comte de), musicien belge à son service, 181.

U.

USELYNS (Godefroid), peintre, à Malines, en 1496, 195.

UTRECHT (Nicolas d'), brodeur de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 302.

UTRECHT (évêques d'). Chapelle musicale de David de Bourgogne, 164.

UTRECHT (ville d'). Fondateurs de canons du XVI^e siècle, 14, 15; — Tombeau de J. Drolshagen, mort en 1581, 239.

V.

VALENCHON (Nicolas), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1499, 75.

VALENCIENNES. Tombeaux des comtes de Blois, 11; — Fondateurs de canons du XV^e siècle, 14, 15, 18; — Don à l'église de N.-D., en 1622, pour l'achat d'un tableau, 31; — École de ménestriers au XV^e siècle, 138.

VALIN (Jean), horloger de Philippe II, en Espagne, 36.

VAN ABEEL (Jacques), peintre, à Malines, en 1477, 194.

VAN AREN (Jean), *alias* VAN DER AREN. Voy. VAN STEENREN.

VAN BALLE, enlumineur, à Tournai, en 1489, 75.

- VAN BERENWINCKEL (Jean), orfèvre et graveur de sceaux du XVII^e siècle, à Bois-le-Duc, 295.
- VAN BEUGHEM (Corneille), graveur du XVIII^e siècle, 323.
- VAN BEYNEM (Gérard), peintre, à Malines, en 1501, 195.
- VAN COXCYN (Michel), peintre du XVI^e siècle, 199.
- VAN DELFT (Jacques), *alias* VERDELFT, relieur de livres, à Anvers, en 1557, 133.
- VAN DEN BERGHE (Jean). *Voy.* VAN OPDENBERGHE.
- VAN DEN DORPE (Rombaut), orfèvre et graveur de sceaux du XVI^e siècle, à Malines, 291.
- VAN DEN DYCK (Corneille), peintre, à Malines, en 1496, 194.
- VAN DEN HOUTE (Adrien), verrier du XVI^e siècle, 265.
- VAN DEN HOVE (Jérôme). *Voy.* CLIBANO.
- VAN DEN NIEWENHUYSE (Gaspar), fondeur de canons du XVI^e siècle, à Malines, 16, 17, 18.
- VAN DEN PERRE (Jean), orfèvre et graveur de sceaux du XVI^e siècle, 291.
- VAN DEN VELDE (Jean). *Voy.* VAN STEYVOERT.
- VAN DEN WOUWERE (Nicolas), relieur, à Anvers, en 1561, 134.
- VAN DESSEL (Jean), relieur, à Anvers, en 1574, 134.
- VAN DER AREN (Jean). *Voy.* VAN STEENREN.
- VAN DER EYCK (Pierre), peintre sur verre, à Malines, en 1618, 79.
- VAN DER GOES (Hugues). Tableau à l'hôtel de Nassau, à Bruxelles, 92, 94.
- VAN DER HAYDUM (Guillaume), enlumineur du XVII^e siècle, 113.
- VAN DER LYNDE (Barthélemi), verrier du XV^e siècle, 263.
- VAN DER NEER (Églon-Henri), peintre du XVII^e siècle, 225.
- VAN DER SMESSEN (Jean), peintre, à Malines, en 1457, 194.
- VAN DER VECQUE (Adrien), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1502, 75.
- VAN DE WIELE (Olivier), horloger, à Courtrai, en 1429, 34.
- VAN DEYNUM (Guillaume), peintre et enlumineur, à Anvers, en 1614, 115.
- VAN DIVELT^y (Gommaire), relieur de livres, à Anvers, en 1559, 133.
- VAN DORMAEL (George), relieur de livres, à Anvers, en 1558, 133.
- VAN DORMALE (Abraham), relieur, à Anvers, en 1577, 135.
- VAN DUERMALE (Nicolas), relieur, à Anvers, en 1532, 133.
- VAN EEGHEM (les), de Malines. Notes diverses, 78.
- VAN ESELE (Godefroid), peintre, à Malines, en 1525, 195.
- VAN GHELE (François), horloger, à Gand, en 1609, 37.
- VAN GODTSENHOVEN (Laurent HAECHTAM, *alias*), chroniqueur du XVI^e siècle, 317.
- VAN HALEN (Jean), joueur de viole du XIV^e siècle, 155.
- VAN HEEMVLIET (Corneille), peintre, à Malines, 194.
- VAN HELEN (Adam), fabricant d'orgues du XV^e siècle, 156.
- VAN HOUTE (Pierre), apprenti relieur, à Anvers, en 1574, 135.
- VAN HOVE (Adrien), musicien du XV^e siècle, 164.
- VAN KESSEL (les), peintres flamands en Espagne et en Danemarck, en 1693, 82.

- VAN LATHEM (Jacques), peintre de Philippe le Beau, 195.
- VAN LEE (Jean), doreur de livres, à Anvers, en 1505, 133.
- VAN LEEST (André), peintre, à Malines, en 1464, 194.
- VAN MAELBORCH (Jean), brodeur du XVI^e siècle, à Bruxelles, 307.
- VAN MEERBEECK (Adrien), écrivain du XVII^e siècle, 69.
- VAN MILBERT (Jean), sculpteur du XVII^e siècle, 243.
- VAN NEVELE (Lucas), peintre de Bruxelles du XVI^e siècle, 200.
- VAN NIEUWENHUYSE (Gérard), fondeur de canons du XVI^e siècle, à Malines, 15.
- VAN ONCLE (Dominique), écrivain de livres, en 1544, 109.
- VAN OPDENBERGHE (Jean), *alias* VAN DEN BERGE, relieur, à Anvers, en 1559, 134.
- VAN ORLEY (Bernard). Renseignements sur sa famille, 197.
- VAN PEDE (Henri), verrier, à Bruxelles, en 1434, 117.
- VAN PUEDERSSE (George), verrier, à Bruxelles, en 1482, 120.
- VAN PUERSSE (Jean), verrier du XV^e siècle, à Bruxelles, 118.
- VAN RILLAERT (Henri), verrier du XV^e siècle, 270.
- VAN ROEST (Jean), calligraphe du XV^e siècle, 105.
- VAN ROSENDALE (Barthélemi), apprenti relieur, à Anvers, en 1579, 135.
- VAN ROY (Daniel), musicien du XVI^e siècle, 181.
- VAN STEENREN (Jean), dit VAN AREN ou VAN DER AREN, maître des orgues de Philippe le Bon, 158.
- VAN STEYVOERT (Jean), *alias* VAN DEN VELDE, peintre de Bruxelles du XVI^e siècle, 198.
- VAN STICHELEN (Jean), horloger, à Gand, en 1464, 35.
- VAN TAXEM (François), sculpteur du XVI^e siècle, 235.
- VAN TESTENAKEN (les) *alias* VAN TISTENAKEN, sculpteurs aux XVI^e et XVII^e siècles, à Malines, 79.
- VAN TROESTENBERCH (Nicolas), horloger de Charles-Quint, 37.
- VAN TURNHOUT (Jean), peintre, à Malines, en 1465, 194.
- VAN VEEN (Octave), peintre du XVI^e siècle, 205.
- VAN VERRE (Jean), enlumineur, à Tournai, en 1508, 75.
- VAN VIANEN (Melchior), peintre sur verre, à Malines, en 1545, 79.
- VAN WOLUWE (Jean), peintre et enlumineur brabançon du XVI^e siècle, 96.
- VAN WOUWE (Jean), relieur, à Anvers, en 1453, 132.
- VAN WYNSBORCH (Jean), relieur, à Anvers, en 1572, 134.
- VAN ZENNEWEDDE (Jean), peintre, à Malines, en 1459, 194.
- VENART (Pierre), gainier du XV^e siècle, à Paris, 313.
- VERCHOWEN (François), *alias* DE VUERCHOVEN, peintre du XVII^e siècle, 213.
- VERDELFT (Jacques). *Voy.* VAN DEFT.
- VERDELFT (Nicolas), relieur, à Anvers, en 1574, 134.
- VERMEULEN (Pierre), relieur de livres, à Anvers, en 1558, 133.
- VERNUYT (Gilles DE), apprenti enlumineur, à Tournai, en 1488, 75.
- VERRIÈRES, § 91 et § 96.
- VERRIERS, § 88 et § 91.
- VERSCHUREN (Léonard), *alias* VER-

- SCHUEREN, relieur, à Anvers, en 1574, 134.
- VERSPERCK (Antoine), relieur, à Anvers, en 1559, 134.
- VERSTAPPEN (Rombaut), tailleur de pierres, à Malines, en 1628, 79.
- VERSTREEKEN (Barthélemi), tailleur de pierres, à Malines, en 1608, 79.
- VERVRASENS (François), relieur de livres à Anvers, en 1557, 133.
- VIGNE (Hugues DE LA), orfèvre du XVII^e siècle, à Mous, 296.
- VILLERS-LA-VILLE. Dégâts commis à l'église, en 1512, 23.
- VILVORDE. Verrières données à l'église N.-D. et à la chapelle du château, en 1603, 124.
- VISSAERT (Jean), apprenti relieur, à Anvers, en 1574, 135.
- VIVIER (Jean DU), orfèvre et graveur de sceaux du XIV^e siècle, à Paris, 282.
- VLAENDERS (Jean), sculpteur en bois du XV^e siècle, 233.
- VOORSPOEL (Jean), sculpteur du XVII^e siècle, 247.
- VORTMANS (Jean), peintre, à Malines, en 1457, 194.
- Vos (Chrétien DE), musicien du XV^e siècle, 164.
- VUERCHOVEN (François DE), *alias* VERCHOWEN, peintre du XVII^e siècle, 213.
- W.**
- WALSSCHAERT (Sébastien), relieur, à Anvers, en 1559, 134.
- WASSENAAR. Verrière donnée à l'église, en 1487, 121.
- WATTEN. Réédification de l'église, 23.
- WENCESLAS DE BOHÈME, duc de Luxembourg. Son tombeau, 5.
- WESEMAEL. Charpenterie de l'église, en 1605, 24.
- WILTZ (Pierre), relieur, à Anvers, en 1559, 134.
- WISSAERT (Jean). *Voy.* VISSAERT.
- WISSAERT (Josse), apprenti relieur, à Anvers, en 1574, 135.
- WYNCK (Jean), relieur, à Anvers, en 1535, 133.
- Y.**
- YPRES. Réparation de l'église des Frères-Mineurs, en 1431, 1541 et 1551, 25; — Ménestrels du XIII^e siècle, 137; — École de ménestrels au XV^e siècle, 138.
- YSEBEELE (Pierre), organiste de l'église Saint-Pierre, à Louvain, en 1456, 156.
- YSEBRANT (Gérard), peintre du XVII^e siècle, 217.
- Z.**
- ZANDE. Vitraux d'une chapelle bâtie dans ce village, 275.
- ZANOBY DE NERBIS (Attila). Octroi pour exploiter son horloge hydraulique, en 1618, 40.
- ZEGERS (Gérard), peintre du XVII^e siècle, 214.
- ZEGHERS (Daniel), peintre du XVII^e siècle, 218.
- ZUALLART (Jean), historien du XVII^e siècle, 64.

ERRATA.

TOME I^{er}.

- Page 7, ligne 9. *Lisez : claricordium.*
- " 23, " 29. " que présenta.
- " 101, " 15. " 12 sous par jour.
- " *ibid.*, note 6. " p. 437.
- " 130, ligne 3. *Ajoutez* en note que le tombeau dont la gravure est reproduite dans LE ROY, le *Grand théâtre sacré de Brabant*, t. II, p. 222, ne concorde pas avec les détails du document, et qu'il est très probable que ce monument a été mutilé en 1566, et restauré au XVII^e siècle.
- " 138, avant-dernière ligne. *Lisez : SGROOTEN.*
- " 186, ligne 17. *Lisez : qu'avaient.*
- " 218, " 4 et 10. *Couvent des Cordeliers et Couvent des Minimes;* il s'agit du même établissement.
- " 294. *Ajoutez : BENEDICTUS D'APPENZELL. Voy. APPENZELL (D').*
- " 296. " CHALON (Jean II et Philibert de). *Voy. ORANGE* (prince d').
- " 299. " le prénom (Antoine) à l'article GAELMAN.
- " 306, ligne 3, 2^e col. *Lisez : XVI^e siècle.*
-

TOME II.

- Page 55, ligne 9. *Lisez : MILLON, au lieu de NULLON.*
- " 136, " 14. " la statue de Wenceslas III.
- " 191. *Supprimez* les lignes 6 à 11.
- " 202, ligne 17. *Lisez : les signetz.*
- " 231, " 3. " *Couvent des Minimes ou Cordeliers.*
- " *ibid.* " 22. " § 42, au lieu de § 12.
- " 246, " 17. " SINT-OEDENRODE. Faire la même correction à la table.
- " 254, " 19, et à la table. *Lisez : Jean-Joseph Fiocco, musicien du XVIII^e siècle, au lieu de l'article qui s'y trouve.*
- " 264, dans le sommaire, *supprimez* les mots : H. de Tolins.

Page 299, ligne 13. *Lisez* : de Cambray , faire l'építaphe de feu Monseigneur.

- " 347, " 4 de l'article LIVRES. *Lisez* : § 73, au lieu de § 60.
" 363, " 5 " VAN PULLAER. *Lisez* : 297.
" 365, à l'article WILLEN, *lisez* : Voy. WILLE, au lieu de : WITLE. —

TOME III.

Page 11, lignes 22, 23 et 32. *Lisez* : conte, pière et manière.

- " 22, dernière ligne. *Lisez* : Saint-Donatien.
" 26, ligne 16. *Lisez* : chanoinesses.
" 36, " 15. " HORLOGES.
" 74, " 3. " Martin Herman.
" 79, " 3. " Rombaut Van Tisnaken.
" 85, " 4. " Myon, au lieu de Nyon.
" 90, " 16. " EN FRANCHE-COMTÉ, au lieu de BOURGOGNE.
" *ibid.* " 23. " Franche-Comté.
" 99, " 13. " ouvrages qu'il a fait.
" 103, à la 4^e ligne du document, *lisez* : lxx, et ajoutez les mots :
six cens, à la suite de ceux-ci : auxdites suffrages.
" 126. Le manuscrit relié par A. Fierlin qui y est cité se trouve à
la Bibliothèque de Tournai.
" 129, ligne 22. *Lisez* : dans, au lieu de sous.
" 130, " 18. " DE BODE, au lieu de VAN BODE.
" 131, " 20. " 13 novembre.
" 141. *Lisez* : Fut-il, à la sixième strophe.
" 142, ligne 13. *Lisez* : Le dernier n'a pas plus que ceux-là.
" 145, " 22. " Nous dirons plus loin que Binchois.
" 151, " 15. *Supprimez* : encore.
" 154, " 18. *Lisez* : voyageaient.
" 213, avant-dernière ligne. *Lisez* : ou VERCHOWEN.
" 230, ligne 3. *Lisez* : Oudenbourg.
" *ibid.* " 26. " ÉTAT.
" 248, " 24. " XVIII^e siècle.
" *ibid.* " 26. " Duchêne.
" 289, " 5. " XV^e siècle.
" 293, " 11. " CHARLES-QUINT.



3 9999 05533 863 4



